RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



ADSEAM

Association Départementale pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte de la Manche

SOMMAIRE

I LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

Présentation de l'ADSEAM - **5**

II LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF

1. Le rapport moral du Président - **11**
2. Les instances associatives - **12**
3. Vie associative - **14**
4. La Direction Générale - **15**

III LES RAPPORTS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES - 24

Nombre de personnes suivies - **25**
Nombre de journées et d'actes réalisés - **26**

1 PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE - 27

1.1 SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNESSE - 28

Foyers d'hébergements - **29**
Service d'éducation en milieu ouvert **(SEMO)** - **40**
Centre d'Activité Scolaires et d'Insertion Professionnelle **(CASIP)** - **42**
Familles d'Accueil Spécialisées **(FAS)** - **44**
Maison d'enfants à caractère social **(MECS)** - **47**

1.2 SERVICES EN MILIEU OUVERT - 48

Action Éducative en Milieu Ouvert **(AEMO)** - **51**
Action Éducative en Milieu Ouvert Renforcée **(AEMO R)** - **63**
Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative **(MJIE)** - **74**
Médiation Familiale - **81**
Espace Rencontre parents-enfants **(ERP)** - **86**

2 PÔLE INSERTION - 92

Données RH - **95**
Bilan des EI / EIG - **99**
CHRS Le Cap & Le Prépont - **102**
CHRS Le Cap Cherbourg - **103**
CHRS Le Prépont Coutances - **111**
L'Atelier d'Adaptation à la vie active **(AAVA)** - **116**
CHRS Le Cap Saint-Martin-de-Champs / Avranches - **118**
Le Dispositif «des lieux d'écoute» - **130**
Lits Haltes Soins Santé **(LHSS)** - **133**
LHSS Cherbourg - **135**
LHSS Coutances - **141**
Accueil de jour Cherbourg - **145**
Appartements de Coordination Thérapeutique **(ACT)** - **153**
ACT Nord - Cherbourg - **167**
Maison relais - **173**
Maison Relais Simone et Antoine Veil - **175**
Maison Relais Coutances - **185**
Le service logement - **190**
Le service logement - Cherbourg - **192**
Le service logement - Coutances - **198**

3 PÔLE MÉDICO-SOCIAL - 202

Présentation du Pôle Médico-Social - **203**
Le Dispositif Intégré Médico-Educatif **(DIME)** - **211**
Le Dispositif Intégré Thérapeutique Educatif et Pédagogique **(DITEP)** - **216**
La Maison d'Accueil Spécialisée **(MAS)** - **218**

I

FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF



PRÉSENTATION DE L'ADSEAM

L'HISTOIRE DE L'ADSEAM, DE 1960 À AUJOURD'HUI

L'ADSEAM, association loi 1901, prend ses origines en 1960. Elle a été créée à l'initiative de Camille Belliard, qui en fut le premier président. L'association, dénommée à l'époque « Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Manche » avait pour but … « la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence inadaptées sous quelque forme que ce soit, et la coordination, dans le cadre départemental, des institutions et associations poursuivant le même but…[1]». La démarche initiale de l'association n'était pas de créer, ni de gérer des établissements spécialisés, mais « de réunir ce qui était épars et de métisser les volontés, les professionnels du secteur social et les philosophies des différents partenaires.[2]»
En 1966, le bureau accepte de prendre la gestion d'un premier établissement, puis suivra l'ouverture de nombreux établissements et services, sur l'ensemble du territoire de La Manche.
C'est en 1996, compte tenu de l'évolution des activités de l'association, que la dénomination ADSEAM devient « Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche ». Tout en restant fidèle à ses premiers engagements, l'association de militants et de professionnels pour des actions d'utilité sociale, construite à partir de convictions et de compétences, réaffirme ses fondements et développe ses ambitions compte tenu de l'évolution des contextes socio-politiques.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

L'ADSEAM s'adresse à une population ciblée dans sa dénomination « de l'enfant à l'adulte » dans les champs du médico-social, de l'insertion et de la protection de l'enfance sur le département de la Manche. Les services développés par l'association pour les personnes vulnérables concernent ainsi les mineurs(es), les jeunes majeurs(es), les adultes, les familles.
La finalité de l'association vise un futur voulu, résolument tourné vers la population à laquelle elle s'adresse et qui en constitue sa raison d'être : **« Favoriser le développement des compétences et des potentialités de la personne pour optimiser son accession à l'autonomie et l'accompagner dans la construction de son projet de vie. »**

Cette finalité repose sur les objectifs généraux suivants, inscrits au sein du projet associatif :

- **Prévenir les inadaptations et les exclusions des personnes, jeunes ou adultes.**
- **Favoriser l'épanouissement des personnes, leurs capacités à s'assumer et à s'insérer dans la vie sociale.**
- **Développer les moyens d'intégration et les supports permettant aux personnes d'avoir une utilité sociale, un rôle à assumer.**
- **Accompagner les personnes au plus près de leurs besoins dans l'évolution de leur parcours de vie.**
- **S'appuyer sur une démarche d'amélioration continue pour garantir la qualité de nos pratiques.**

L'ADSEAM est une organisation marquée par ses fondements humanistes et citoyens (en référence aux droits de l'homme). Elle est également une association gestionnaire dont la mission prédominante est d'accueillir et d'accompagner des personnes en difficulté, dans le cadre de leur projet personnalisé en s'appuyant sur les lois constitutives des dispositifs sociaux et médico-sociaux.

L'organisation de l'association s'articule autour :

- d'une Direction générale, constituant un centre de ressources et de contrôle pour l'ensemble des établissements et services de l'association, par l'apport de compétences transversales en termes de gestion financière, démarche qualité, développement de projets, gestion des ressources humaines et communication.
- de trois pôles d'intervention, ayant chacun sa direction spécifique :
  - **le Pôle Protection de l'Enfance** (constitué des SMO et du SAJ),
  - **le Pôle Insertion,**
  - **le Pôle Médico-Social.**

L'ADSEAM inscrit ses actions selon les valeurs fondamentales ainsi identifiées :

- **ETHIQUE :**

Selon la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de juin 2010 relative au questionnement éthique dans les ESSMS, l'éthique « est une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées » Définition de J.-J. NILLÈS, prenant en compte des travaux de A. BADIOU et de P. RICŒUR, cabinet Socrates, Anesm, Analyse documentaire relative au développement d'une démarche éthique dans les ESSMS www.anesm.sante.gouv.fr;



[1] *Extrait des premiers statuts de l'association de 1960.*
[2] *Extrait du texte de D. Pillet « De la naissance à la maturité ou les balbutiements d'un nouveau-né dans notre département, à son aboutissement, 40 ans après » élaboré pour le 40ème anniversaire de l'ADSEAM.*

• Ethique de posture :
- Bientraitance,
- Respect de la dignité,
- Déontologie,
- Laïcité.

Soucieuse du respect des opinions politiques, religieuses et philosophiques des personnes accompagnées, des salariés et bénévoles, l'ADSEAM veille à ce que soient respectés les principes de laïcité, clairement inscrits dans son éthique associative.
En application de la Charte de la laïcité dans les services publics et de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, l'association garantit des droits égaux aux personnes, fait preuve d'un devoir de neutralité vis-à-vis de tous et promeut une véritable culture de la bientraitance.
Ces principes déterminent les fondements des actions mises en œuvre dans les services et établissements de l'association, pour lesquels le respect de la personne, de son intégrité et de sa dignité contribue à l'apprentissage et au développement du «vivre ensemble».

• Ethique de gouvernance :
- Richesse des relations entre le siège et les ESSMS,
- Vie associative,
- Politique Ressources Humaines : dialogue social – prévention des risques psychosociaux – qualité de vie au travail
- Culture Managériale et niveau d'autonomie
- Responsabilité sociétale des organisations (RSO)

• Ethique de mission :
- Développement de l'activité
- Démarche d'amélioration continue
- Gestion des risques

L'ADSEAM inscrit sa politique dans une éthique de gouvernance fondée sur la participation, le dialogue et la richesse de sa vie associative.

Les valeurs de l'ADSEAM sont portées par une organisation et des instances qui jouent un rôle important dans le fonctionnement, et sont garantes des responsabilités et des engagements de l'association. L'organisation et le rôle de ces instances sont détaillés dans les statuts de l'ADSEAM et le règlement de fonctionnement associatif.

• DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE ET RESPECT DE SON INDIVIDUALITÉ :
- Individualisation de l'accompagnement
- Co-construction du projet d'accompagnement
- Valorisation des ressources et compétences de la personne concernée
- Expression et participation de la personne concernée
- Utilisation des ressources locales et communautaires
- Accompagnement à l'autonomie
- Accompagnement à la Santé
- Accompagnement à l'inclusion

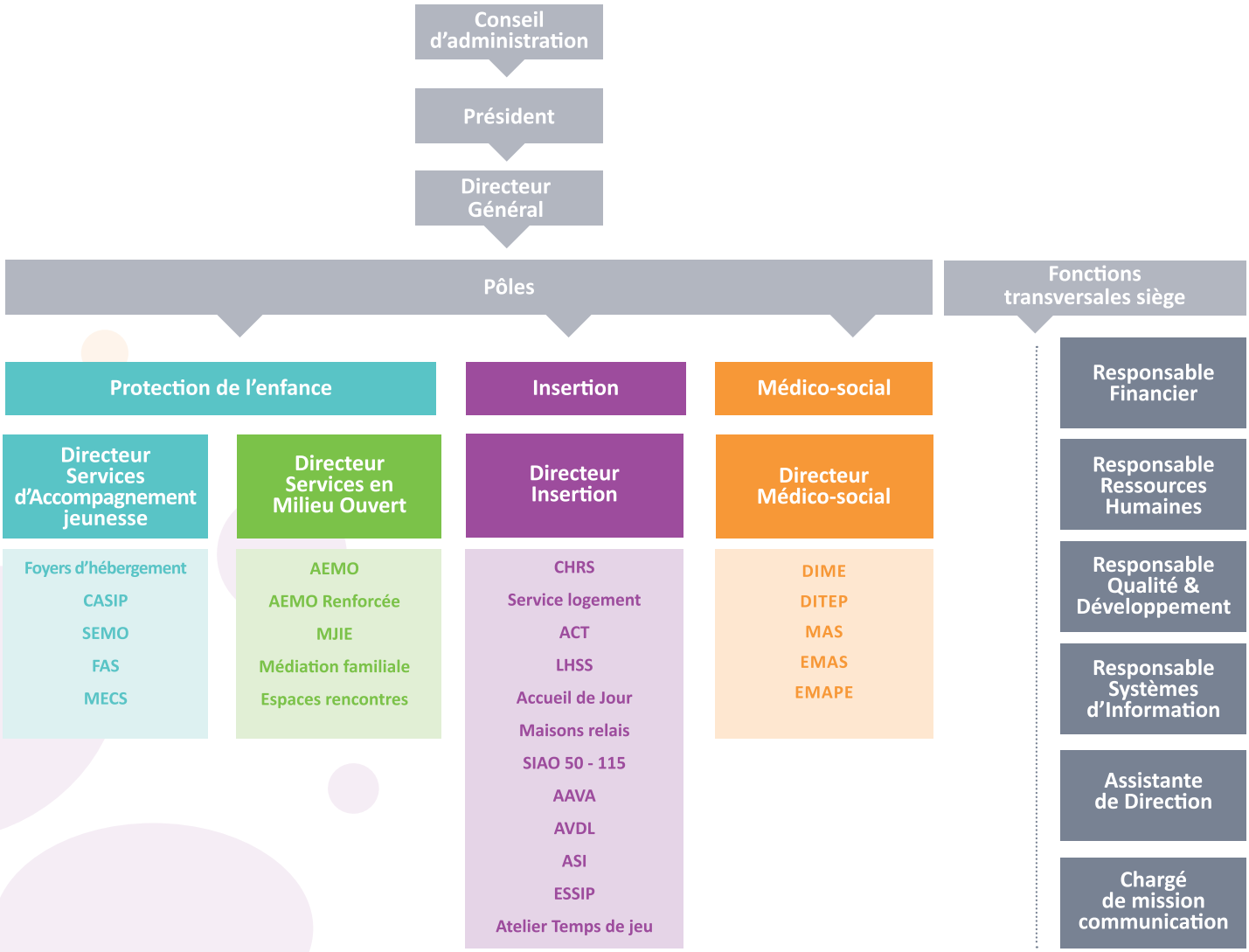
La politique de l'ADSEAM repose sur un système de valeurs prônant la reconnaissance de la personne en difficulté et en situation de handicap, le droit à être comme les autres, à vivre ou exercer des rôles sociaux valorisés dans son environnement.
Ainsi, les projets des établissements et services s'attachent à prendre en compte la parole des personnes accueillies ou accompagnées et à favoriser toutes les formes possibles de participation.

• OUVERTURE AUX AUTRES :
- Participation au développement des territoires
- Coopération et ancrage partenarial

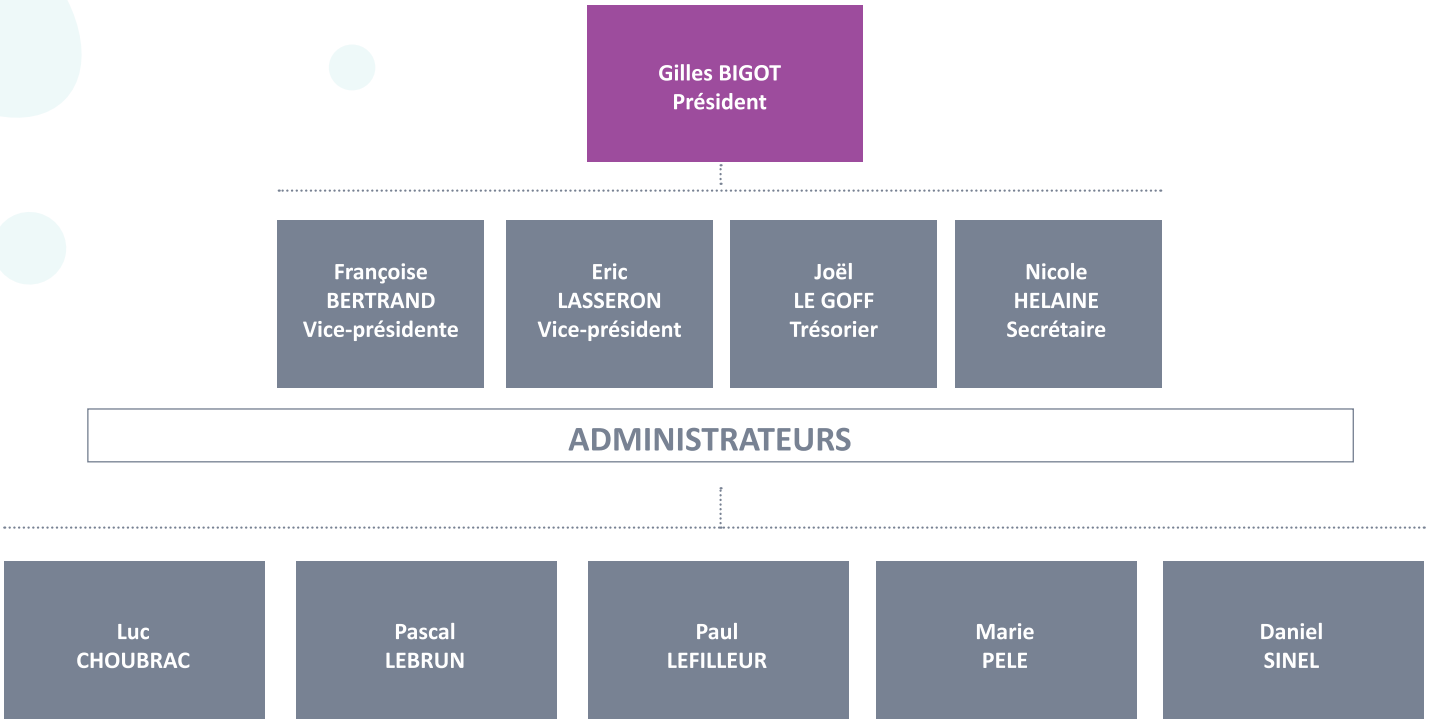
Dans une logique d'ouverture et de participation aux politiques sociales développées localement, l'association veille à optimiser sa coopération et sa communication vers ses partenaires institutionnels, publics et privés.

« Les personnes, indépendamment de leurs difficultés, de leurs déficiences et limites de capacités, sont tout d'abord des enfants, des adolescents ou des adultes et l'on doit s'efforcer de leur permettre d'accéder, avec les adaptations strictement nécessaires, aux statuts les plus nombreux et les plus valorisés possibles. Pour ce faire il importe d'être attentif aux limitations de rôles qui peuvent être imputées à des causes variées, liées autant aux difficultés de la personne qu'à des procédures externes ».

ORGANIGRAMME DE L'ADSEAM



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADSEAM



LE CONSEIL DE DIRECTION (CODIR)

DIRECTION GÉNÉRALE

- Directeur Général, Stéphane MALHERBE

CADRES TECHNIQUES

- Responsable Financier, **Laurent HOMMET** jusqu'en août 2025,
  Cédric GUIZARD, à partir de septembre 2025
- Responsable Qualité et Développement, **Hélène ALLIX**
- Responsable des Systèmes d'Information, **Thomas POISSON**
- Assistante de Direction, **Sophie HENRY**
- Responsable Ressources Humaines, **Ingrid RABET**
- Chargé de mission communication, **Jean MELLO,** jusqu'en août 2025
  Raphaël MARVIE, depuis septembre 2025

DIRECTIONS DE PÔLES

- Insertion, **Nadège AULNAY**
- Médico-social, **Marie-Claire GAUTIER**
- Services en Milieu Ouvert, **Philippe PORET**
- Services Accompagnement Jeunesse, **Victor MUZZOLINI**

II

RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF

1 - LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Les différents établissements et services de l'Adseam ont, une fois encore connu une forte activité en 2025 :

Pour les SAJ 168 personnes accompagnées et 43 490 journées réalisées.
Pour les SMO 1944 personnes accompagnées et 303 393 journées réalisées.
Pour le PMS 224 personnes accompagnées et 20 410 journées réalisées
Pour l'INSERTION 1501 personnes accompagnées et 79 240 journées réalisées
Soit 3 857 personnes accompagnées.

Ce nombre important de personnes accompagnées démontre, si besoin était, l'importance des activités de notre Association. Cet accompagnement n'est possible que grâce à un partenariat avec l'ensemble des acteurs du département et ce, dans des domaines aussi variés que la santé, l'insertion sociale et professionnelle, l'éducation, les loisirs et autres … mais également grâce à l'ensemble des salariés, pleinement investis dans leurs missions.

Parmi les personnes accompagnées, certaines rencontrent plus de difficultés que d'autres. Notre public est multiple et les salariés doivent souvent faire face à des situations complexes, voire à de la violence verbale ou physique. Je tiens ici à vous remercier très sincèrement chacun d'entre vous pour votre engagement et votre professionnalisme face à ces situations.

Pour mener à bien ces accompagnements, la qualité des lieux d'accueil, d'hébergement et de travail est primordiale et, pour ce faire, l'Adseam poursuit sa politique en matière immobilière.

Concernant les SAJ, l'Adseam a fait l'acquisition d'une maison à Coutances, rue du Palais de Justice, qui accueillera à terme 12 jeunes. Cette maison abritera également 3 studios en semi-autonomie, pour que les jeunes puissent acquérir les bases indispensables à la vie en autonomie dans leur propre logement. La vente du site de La Guérie permettra de financer une partie de cet important projet.

Pour le pôle médico-social, 2025 est l'année du démarrage du schéma directeur immobilier. Pour nous épauler, l'Association a sollicité un cabinet spécialisé, l'A2MO. Fin 2025, trois rencontres avec les salariés et ce cabinet ont permis de définir les besoins pour que ce schéma convienne au mieux aux personnes accueillies comme aux salariés. Bien qu'il reste encore un long chemin à parcourir avant la pose de la première pierre, une première ébauche a pu se faire jour ; elle sera présentée aux salariés ainsi qu'à l'ARS au mois de juin de cette année.

Moins réjouissant, un événement importance s'est passé à l'insertion et nous a contraint à mettre en place un plan social dans le cadre de la restructuration du CHRS Le Prépont à Coutances.

En effet, faute de personnels en quantité suffisante, le CHRS Le Prépont s'est retrouvé dans l'impossibilité de poursuivre un accueil collectif pour y substituer un accueil en diffus. Cette restructuration, initialement prévue pour la fin de l'année 2026 pour des raisons de financement insuffisant, a donc été anticipée dans des appartements indépendants, gérés par le pôle Insertion.

Malheureusement, celle-ci ne s'est pas faite sans dommages pour les salariés, puisque nous avons été contraints de licencier 5 personnes. C'est une situation inédite à l'Adseam, où nous avons plutôt l'habitude de bénéficier de créations de service plutôt que subir des fermetures.

Un nouveau service a été créé au pôle Insertion : l'Equipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité. Ce service a pour vocation d'aller à la rencontre des personnes en très grande précarité afin de leur prodiguer les soins nécessaires et indispensables. A terme, ce nouveau service s'équipera d'un véhicule aménagé, afin d'effectuer ces soins dans de bonnes conditions sanitaires et d'intimité, y compris en leur permettant de prendre des douches. Ce tout nouveau service, financé par l'ARS, vient compléter les services médicaux-sociaux déjà existants sur ce pôle, tels que les Lits Halte Soins Santé ou les Appartements de Coordination Thérapeutique. Il a en outre permis de créer un nouveau poste de cadre infirmier, qui œuvre sur cet ESSIP, ainsi que sur les LHSS et l'accueil de jour.

En chantier depuis quelques années maintenant, les recherches de nouveaux locaux pour les services d'AEMO sur Avranches sont restées vaines en 2025. Cependant, la réflexion se poursuit et nous avons fait appel à un cabinet d'architecte pour étudier la possibilité de rester dans les locaux de la 4ème DBA, en procédant à d'importantes restructuration et rénovations. Celles-ci étant réalisables, ce projet devrait se concrétiser au 1er trimestre 2026, pour un début de travaux en fin de cette même année 2026.
Par ailleurs, je n'oublie pas que deux nouveaux salariés ont pris leurs fonctions au siège de l'Association. Ce sont Cédric GUIZARD qui a remplacé Laurent HOMMET au poste de responsable financier et Raphael MARVIE qui a pris la suite de Jean MELLO au poste de chargé de communication en alternance.

En prenant connaissance de notre rapport d'activité, vous trouverez tous les détails de la vie des pôles pour cette année 2025, qui, comme chaque année, met en avant non seulement les données quantitatives mais aussi, et surtout, les aspects qualitatifs, qui sont le réel reflet du travail effectué par l'ensemble des professionnels de l'Adseam.

Gilles BIGOT

2 - LES INSTANCES ASSOCIATIVES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Le 19 juin 2025, l'Association a tenu son Assemblée Générale statutaire annuelle, au village du Phare à GOUVILLE SUR MER. Elle a rassemblé 97 salariés.
L'Assemblée Générale statutaire, s'est tenue en matinée. Les différents rapports statutaires y ont été présentés. Les membres du conseil d'administration ont approuvé le rapport moral, le rapport d'activité général et le rapport financier de l'exercice 2024 ; ils ont donné quitus au Président, ainsi qu'au trésorier.
Après le déjeuner, l'Association a souhaité mettre en lumière un métier mal connu : celui de maîtresses et maîtres de maison. Quelques salariés volontaires sont venus présenter leurs missions et leur quotidien et ont présenté des témoignages photo et vidéo réalisés par des jeunes accompagnés sur les établissements.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de dix membres adhérents, élus lors de l'Assemblée Générale. Il étudie et valide les orientations stratégiques et budgétaires, ainsi que la politique de gestion du personnel.
En 2025, le Conseil d'administration de l'ADSEAM s'est réuni treize fois, en séances ordinaires.

LE CONSEIL DE DIRECTION (CODIR)

Le Conseil de direction s'est rencontré onze fois en 2025. Cette instance se réunit en moyenne une fois par mois, afin de faire le point sur les différents projets de l'association et traiter les questions d'actualité. Toute décision relative au fonctionnement des trois pôles, ou transverse à l'association, peut être prise après échanges, discussions, confrontations… Les projets y sont envisagés puis présentés, la situation spécifique de chaque pôle, tant en termes de gestion financière que de ressources humaines, est régulièrement abordée. Il est composé :

o Des cadres du siège :
- Assistante de direction,
- Responsable administratif et financier
- Responsable des systèmes d'information
- Responsable des ressources humaines
- Responsable qualité et développement

o Des directeurs de pôles :
- Médico-social
- Insertion
- Enfance (deux directeurs)

o Du Directeur Général

Le chargé de communication est également convié aux CODIR.

LE CONSEIL DES DIRECTEURS

Les directeurs de pôle et le directeur général se réunissent une fois par mois, afin de traiter les questions et les réflexions des directeurs quant aux ressources humaines, aux finances, aux projets à venir.

RÉUNION CADRES-ADMINISTRATEURS

Les administrateurs et cadres de l'Association se retrouvent traditionnellement une fois par an, afin de travailler sur des thématiques communes durant une journée complète. Outre le fait de partager une information commune, ces journées sont l'occasion de se rencontrer ou de se retrouver, d'échanger et de partager un moment de convivialité durant le temps du déjeuner.

Le 16 octobre 2025 les membres du Conseil d'Administration ont rejoint les cadres au restaurant La Baie de Regnéville sur Mer, afin de travailler autour des deux thèmes suivants :

- Le cadre réglementaire autour du permis de conduite et du casier judiciaire – intervention de de l'URIOPSS
- La démarche RSO et le développement durable au sein de l'Association.

ACCUEIL DES NOUVEAUX SALARIÉS

Chaque année, le président, les administrateurs, le directeur général et les directeurs de pôles ont à cœur d'accueillir les nouveaux collaborateurs de l'Association, afin de leur présenter les différents établissements et services de l'ADSEAM. Ce temps d'échange est organisé une fois par an et concerne tous les salariés embauchés depuis la tenue de la réunion précédente.

L'édition 2025 s'est tenue le 09 octobre 2025, à la Maison de la Vie Associative de Saint Lô. Elle s'en est suivie d'un temps d'échange informel et convivial autour d'un café. Sur les 45 nouveaux salariés conviés, 30 ont répondu présents à cette invitation.

RÉUNIONS ANNUELLES DE TERRITOIRE

Traditionnellement, chaque début d'année, des temps d'échange réunissant les salariés d'un même territoire sont organisées par les directeurs de pôle. C'est l'occasion pour le président, les administrateurs, le directeur général et les cadres du siège de présenter les grandes orientations et projets pour l'année à venir.

Deux directeurs de pôles sur quatre quittant leurs fonctions en début d'année, ces réunions n'ont pas pu se tenir en 2025.

LES REPRÉSENTATIONS DE L'ADSEAM

Par l'intermédiaire de ses différents représentants, administrateurs, directeur général, directeurs d'établissements, l'ADSEAM participe à de nombreuses instances sur les différents champs dans lesquels elle intervient. Propices à faire connaître l'Association mais aussi à se positionner dans les évolutions des politiques publiques, ces instances sont les suivantes :

● Commissions nationales/ régionales

- La convention Nationales des Associations de Protection de l'Enfant **(CNAPE)**
- La Fédération des Acteurs de la Solidarité **(FAS)**
- Syndicat des Employeurs Associatifs de l'Action Sociale et Médico-Sociale **(NEXEM)**
- L'Organisation Régionale de la Santé **(ORS CREAI)**
- L'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Sanitaires et Sociaux **(URIOPSS)**
- La Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux **(FENAMEF)**
- La Fédération Française des Espaces de Rencontre **(FFER)**
- L'Association Nationale des Placements Familiaux **(ANPF)**
- L'Association pour la Médiation Familiale **(APMF)**
- L'Association ARRIMAGE (groupe d'entraide mutuelle pour jeunes adultes en difficulté psychologique et sociale)
- La Fédération Nationale des services Sociaux Spécialisés de Protection de l'Enfance **(FN3S)**
- L'Association Régionale de la Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale **(ARRFIS).**

● Commissions départementales

- Le Comité Départemental consultatif des Personnes Handicapées **(CDCPH)**
- Les Commissions des Droits de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH de la Manche **(CDAPH)**
- La Commission exécutive de la maison départementale des personnes handicapées **(MDPH / MDA)**
- La Commission Départementale Consultatives des Gens du Voyage
- La Maison des Adolescents de la Manche
- Le Conseil de Développement du Cotentin
- La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions **(CCAPEX)**
- La Conférence de Territoire de la Manche Santé Mentale **(ARS)**
- La Commission d'appel à projet au titre des activités autorisées par le Préfet de la Manche.
- Le Centre de formation des apprentis des métiers du Social
- La Commission d'attribution de logement de Presqu'île Habitat de Cherbourg en Cotentin
- La commission consultative des services publics locaux de Cherbourg en Cotentin
- CAP Emploi.

Ces différentes représentations sont actualisées dès nécessité et sont validées par le Conseil d'Administration.

Le groupement inter-associatif Cap'Alternance est composé de :

- l'ADSEAM, Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche,
- l'AAJD, Association pour l'Aide aux Adultes et Jeunes en Difficulté.
- L'ACAIS, Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale.

Le groupement de coopération SIAO 50, créé en 2010, pour animer le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, est chargé de garantir sur l'ensemble du département l'insertion et l'accès au logement des personnes sans abri. Le groupement est aujourd'hui constitué des partenaires suivants :

- L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche
- L'association Femmes
- Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Lô.

● Les relations avec les pouvoirs publics

Que ce soit dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, des tarifications mais aussi des contributions à la réalisation, élaboration et construction des politiques publiques, l'ADSEAM veille à entretenir de bonnes relations avec les différentes autorités qui travaillent avec elle : l'ARS, le Conseil Départemental, les juridictions, les services de l'Etat, les collectivités territoriales et la CAF.

3 - VIE ASSOCIATIVE

Au Pôle Insertion :
Dans le cadre des CPOM, le pôle Insertion a engagé une réflexion sur la transformation des places dites d'urgence. Le CPOM prévoit en effet que le pôle Insertion offre les mêmes prestations à l'ensemble des personnes accueillies. Dès lors, les personnes qui étaient accueillies pour 3 jours dans le cadre de l'urgence sont maintenant accueillies pour une durée de 7 jours, en ayant la possibilité de quitter le CHRS à tout moment ; elles peuvent également demander leur passage sur le dispositif d'insertion.

Fait marquant 2025 : la réorganisation du CHRS Le Prépont :
Face à une pénurie de travailleurs sociaux, nous avons dû revoir le fonctionnement du CHRS du Prépont à Coutances, en suspendant les accueils sur le collectif pour ne plus effectuer que des accueils en diffus, dans des appartements répartis sur la commune de Coutances. En accord avec les services de l'Etat (DDETS et DRETS) et l'ARS, le CHRS de l'Adseam est, depuis fin 2025, une seule et même entité avec 86 places. Coutances est passé de 23 à 11 places, 6 places ayant été affectées à Cherbourg et 9 à Avranches, où la demande est plus prégnante.
Malgré les offres de reclassement proposées au personnel, cette évolution s'est traduite par le licenciement économique de 6 salariés.

Nous avons répondu à deux appels à projet :
- De la DDETS, pour le financement d'un poste d'animateur du réseau VIF d'Avranches (réponse début 2026)
- De l'ARS, pour le financement et la création d'un nouveau service : l'ESSIP Equipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité, pour lequel nous avons reçu une réponse favorable de l'ARS le 17/12/2025. Une nouvelle équipe pluridisciplinaire a vu le jour ; constituée d'un cadre de santé, un infirmier, un éducateur, elle ira au-devant des plus démunis pour prodiguer les soins qui leur sont nécessaires.

Au pôle médico-social – PMS :
Suite au départ du directeur en décembre 2024, nous avons fait appel à l'agence DirectTransition afin qu'un intérim soit assuré le temps du recrutement du remplaçant de M. ESCRIGNAC. Ce fut chose faite début mai 2025, avec la prise de fonctions de Mme Marie-Claire GAUTIER.

Dès sa prise de poste, Mme GAUTIER a su renouer le dialogue social avec les salariés et reprendre le travail de communication autour de la mise en œuvre du fonctionnement des établissements en « dispositifs ». Elle a également poursuivi le travail de réorganisation de la MAS, au travers du plan d'actions résultant d'une inspection non programmée de l'ARS.

Deux autres chantiers importants ont démarré :
- La réécriture du projet d'établissement PMS, avec un accompagnement du CREAI,
- L'écriture d'un schéma directeur immobilier, attendu par l'ARS depuis plusieurs années. Un cabinet extérieur spécialisé nous accompagne dans cette démarche de formalisation, qui se poursuivra tout au long de l'année 2026, avant une présentation à l'ARS pour validation.

Aux services en milieu ouvert – SMO :
Mme Laetitia PERON a quitté ses fonctions fin avril et a été remplacée par M. Philippe PORET début mai 2025 ; la vacance de poste a pu être minime.

La prise de fonctions de M. PORET a été marquée par une nécessité de répondre aux attentes du CPOM en matière de taux d'activité, qui n'était plus atteint aux SMO depuis 2018. En 2024, le Conseil Départemental avait procédé à un réajustement financier en baissant le nombre de mesures de 950 à 700, sans impact sur les effectifs de professionnels. L'activité n'étant pas réalisée, il restait des postes non pourvus. L'atteinte du taux d'activité est indispensable : toute nouvelle baisse du nombre de mesures entraînerait immanquablement une réduction des effectifs. Les changements opérés par M. PORET en termes de fonctionnement des services d'AEMO ont permis d'atteindre en grande partie les objectifs d'activité en 2025.

Le nouveau directeur a également dû gérer un autre sujet sensible dès son arrivée : les dysfonctionnements du tout nouveau service d'AEMOR Renforcée. Les difficultés sur ce service ont généré des souffrances au travail pour l'équipe de salariés, entraînant arrêts de travail voire démissions. Les actions mises en œuvre ont pu traiter les dysfonctionnements et apaiser les relations interprofessionnelles.
Nous avons également fait face à d'importantes difficultés en termes de recrutements. Fin 2025, les équipes n'étaient toujours pas au complet. M. PORET a dû faire appel à des CDD, pratique peu habituelle aux SMO, afin de maintenir l'activité et d'assurer la continuité de l'accompagnement des familles.
La réécriture des projets de service MJIE, AEMO, ERPE est en cours ; ils seront présentés au Conseil d'Administration pour approbation début 2026.

Aux services d'accompagnement de la jeunesse – SAJ :
2025 a de nouveau été marquée par un renouvellement important de l'équipe de chefs de services. Sur le Nord Cotentin, départ en retraite d'une cheffe de service et démission de la seconde, tous deux remplacés. Sur le Centre Manche, recrutement de deux nouveaux cadres, mais un poste reste non pourvu, faute de candidats.

Si fin 2025 l'instabilité de l'équipe de cadres s'est fortement atténuée, il n'en demeure pas moins que les missions du directeur en sont fortement impactées, puisqu'il doit assurer la continuité de service quel que soit le nombre de cadres pour le seconder. Ceci dans un contexte équivalent à celui des SMO : l'atteinte des objectifs d'activité prévus au CPOM.

Si ce n'est pour les postes de chefs de service, le SAJ ne connait pas de difficultés majeures de recrutement pour les postes éducatifs.
Les évaluations externes menées en 2025 ont pu mettre en avant la qualité du travail des équipes, l'implication des professionnels et leur motivation. Autant de qualité nécessaires et indispensables pour exercer ces métiers parfois difficiles et pour apporter

un accompagnement de qualité aux jeunes accueillis. Toutefois, de nombreuses inspections diligentées par le conseil départemental mettent en avant des manques quant à la gestion administrative des services, quant à l'application des outils de la loi 2002-2. Un plan d'action exhaustif est en cours d'exécution.

Enfin, 2025 a vu la poursuite du projet architectural du futur foyer de la Rue du Palais de Justice à COUTANCES, dont le permis de construire est attendu pour le 2ème trimestre 2026.

3 - LA DIRECTION GÉNÉRALE

AUDIT DES COMPTES ASSOCIATIFS

Estimant manquer d'explications permettant une compréhension fine des comptes de l'Association et comme la législation le leur permet, les membres des différents Comités Sociaux Economiques de l'Association ont mandaté un cabinet spécialisé afin d'expertiser la situation économique et financière ainsi que la politique sociale, les conditions de travail et d'emploi de l'Association.

Les résultats de cette expertise, réalisée par le cabinet Syndex, ont été présentés au Conseil d'Administration de l'Adseam début 2025.

CHANGEMENTS ORGANIGRAMME

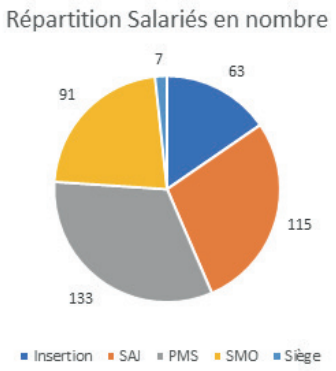
Laurent HOMMET, Responsable financier depuis 2022 a souhaité se consacrer à d'autres missions. Il a quitté ses fonctions fin août 2025, immédiatement remplacé par Cédric GUIZARD.

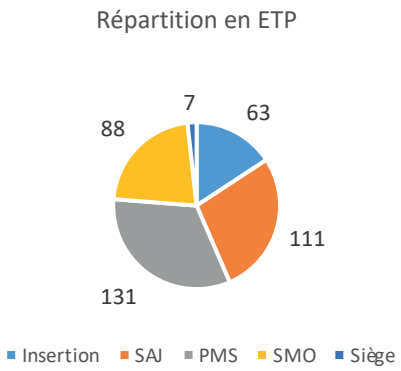
Suite à l'obtention de son Master en juillet 2025, Jean MELLO a quitté l'Association afin de se consacrer à de nouveaux projets professionnels. Son départ a été suivi de l'arrivée en septembre, de Raphaël MARVIE, également en alternance pour la préparation d'un Master.

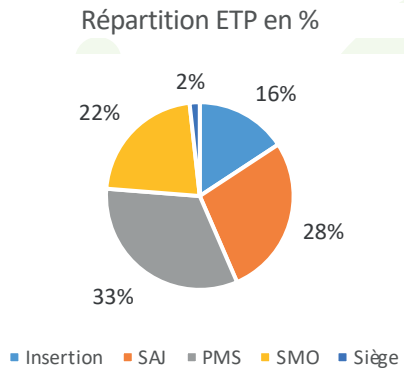
RESSOURCES HUMAINES

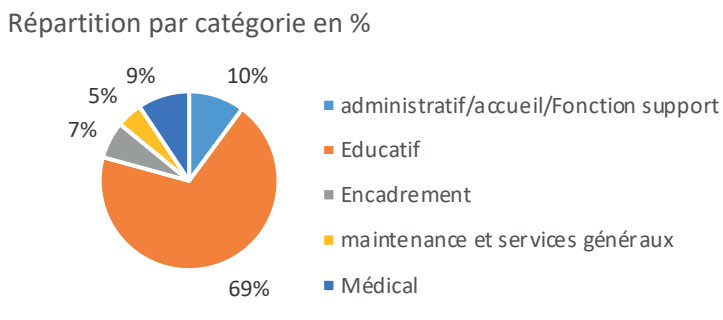
Salariés au 31/12/2026

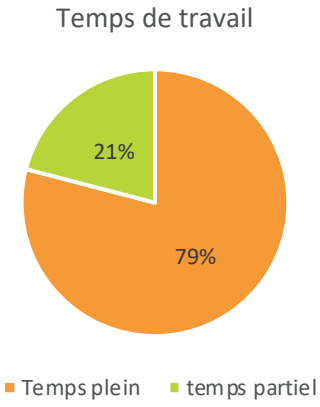
L'Adseam comptait 409 salariés au 31 décembre 2025, répartis ainsi.





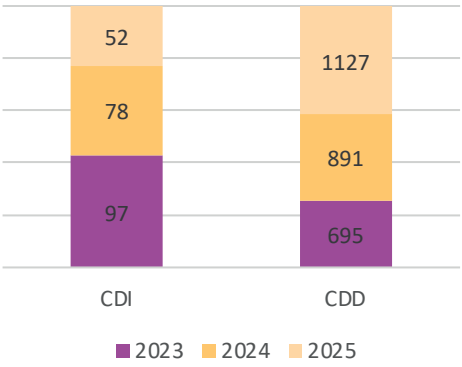






EMBAUCHES ET TAUX DE ROTATION

Embauches



• Les embauches en CDI et CDD ont connu des variations au cours des dernières années :
- CDI : 69 en 2022, 97 en 2023, 78 en 2024, 52 en 2025
- CDD : 986 en 2022, 695 en 2023, 891 en 2024, 1127 en 2025

• Les embauches en CDI sont principalement liées aux créations de postes et aux remplacements de départs.

• Les embauches en CDD restent influencées par l'évolution du nombre d'arrêts maladie et les besoins temporaires des services.

Démissions :
Depuis la période post-COVID, les démissions se sont stabilisées et restent relativement faibles :
• 22 en 2023, 28 en 2024, 21 en 2025

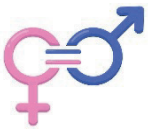
Taux de Rotation

Le taux de rotation est resté relativement bas : 0,07 en 2024, puis a diminué à 0,0525 en 2025, signe d'une meilleure stabilité et d'une fidélisation des salariés.

Entre 2022 et 2025, l'Association a connu des fluctuations dans les embauches, avec une baisse progressive des CDI après 2023 et une hausse des CDD en 2024 et 2025. La stabilisation des démissions et la diminution du taux de rotation montrent que nos équipes restent globalement stables, confirmant la solidité de notre politique RH.

Egalité professionnelle

A l'Adseam, la répartition des genres demeure inchangée, avec 28 % d'hommes et 72 % de femmes. Cette stabilité reflète une structure d'effectifs constante et n'a pas d'incidence sur notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle.



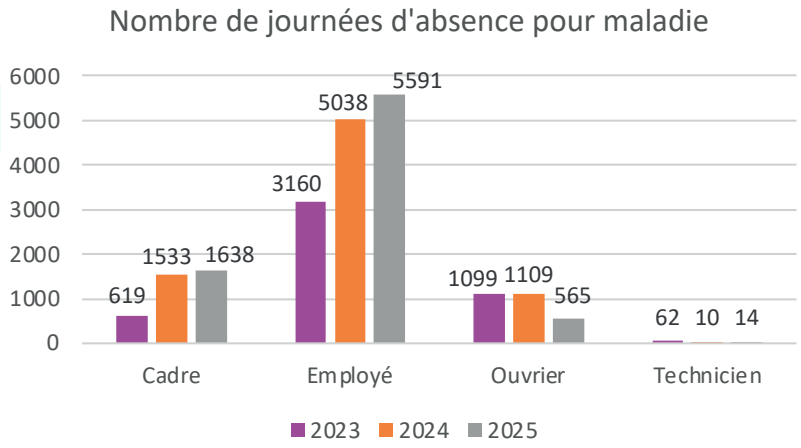


28 % HOMMES 72% FEMMES

L'Adseam respecte pleinement les exigences liées à l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes et veille à garantir une équité salariale ainsi que des opportunités équivalentes pour l'ensemble de ses collaborateurs. Conformément aux obligations légales, nous nous assurons de l'absence d'écarts de rémunération injustifiés en appliquant strictement les grilles salariales. Les promotions, l'accès à la formation et les évolutions professionnelles sont conduits selon des critères objectifs et équitables, indépendamment du genre.

L'accord relatif à l'égalité professionnelle, n'est plus en vigueur. Sa révision prochaine constituera une opportunité de réaffirmer et de renforcer les engagements associatifs, afin de poursuivre la promotion d'un environnement de travail inclusif, respectueux et équitable, permettant à chaque salarié de s'épanouir et d'évoluer professionnellement, quel que soit son genre.

Absences pour Maladie
Analyse des absences (2023-2025)



1. Cadres
Les absences des cadres ont connu une augmentation notable sur la période étudiée. Elles sont passées de 619 journées en 2023 à 1 533 journées en 2024, puis à 1 638 journées en 2025. Cette progression peut s'expliquer par plusieurs facteurs, tels que l'augmentation de la charge de travail, le stress professionnel ou des problématiques de santé, et mérite une attention particulière.

2. Employés
Les absences des employés représentent le volume le plus important parmi les différentes catégories. Elles ont fortement augmenté entre 2023 (3 160 journées) et 2024 (5 038 journées), avant de poursuivre leur hausse en 2025 pour atteindre 5 591 journées. Cette évolution pourrait révéler des enjeux liés aux conditions de travail, à la santé ou à la motivation, et constitue un point de vigilance majeur.

3. Ouvriers
Les absences des ouvriers sont restées relativement stables entre 2023 et 2024, avec environ 1 100 journées d'absence. En revanche, l'année 2025 marque une baisse significative, avec 565 journées. Cette évolution positive devra être suivie afin de confirmer une tendance durable à la réduction des absences.

4. Techniciens
Les techniciens présentent un volume d'absences très limité sur l'ensemble de la période. Après 62 journées en 2023, les absences diminuent en 2024 (10 journées), puis connaissent une légère hausse en 2025 (14 journées). Malgré ces variations, l'impact reste marginal et témoigne d'une situation globalement maîtrisée.

LE DIALOGUE SOCIAL



En 2025, le dialogue social au sein de l'Association a été marqué par six réunions importantes dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO). Ces rencontres se sont tenues en janvier, mars, mai, septembre, octobre et décembre.

LES ACCORDS CONCLUS EN 2025

L'année 2025 a été marquée par une dynamique de dialogue social constructive, ayant abouti à la conclusion de quatre accords collectifs majeurs. Ces accords traduisent la volonté de l'Association d'améliorer les conditions de travail des salariés, de renforcer l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, et de promouvoir des engagements solidaires et responsables.

Prolongation de l'accord relatif au forfait mobilités durables

L'accord sur le forfait mobilités durables a été prolongé en 2025. Il réaffirme l'engagement de l'Association en faveur des mobilités alternatives et respectueuses de l'environnement. Ce dispositif encourage les salariés à recourir à des modes de déplacement durables pour leurs trajets domicile-travail, tout en s'inscrivant dans une démarche globale de responsabilité sociale et environnementale.

Accord sur le télétravail

Un accord spécifique relatif au télétravail a été conclu en 2025. Il vise à encadrer et sécuriser cette modalité d'organisation du travail, tout en tenant compte des contraintes des activités de l'association. Cet accord permet de concilier performance professionnelle, continuité de service et amélioration de la qualité de vie au travail, en apportant un cadre clair et équitable pour les salariés éligibles.

Accord relatif au don de jours de congés

L'Association a conclu un accord permettant aux salariés de faire don de jours de repos au bénéfice de collègues confrontés à des situations personnelles difficiles. Cet accord s'inscrit dans une logique de solidarité interne et de soutien entre salariés, en offrant un cadre sécurisé et encadré à ce dispositif, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Accord relatif au don du sang

Un accord a également été signé afin de faciliter le don du sang par les salariés. Ce dispositif permet aux collaborateurs de s'absenter pour effectuer un don, sans perte de rémunération, contribuant ainsi à une cause d'intérêt général. Par cet accord, l'Association affirme son engagement citoyen et sa volonté de soutenir des actions solidaires au bénéfice de la collectivité.

Ces accords illustrent la qualité du dialogue social au sein de l'Association et la volonté partagée de construire des dispositifs équilibrés, adaptés aux réalités du terrain et aux attentes des salariés. Ils participent à la structuration des pratiques RH et à l'amélioration durable des conditions de travail.

TRANSFORMATION DU CHRS LE PREPONT/ LE CAP

Au cours de l'année 2025, l'organisation a connu des évolutions structurelles importantes, avec la réduction de capacité du CHRS Le Prépont et le redéploiement des places vers le CHRS Le CAP à Cherbourg et Avranches, dans le cadre d'une réorganisation visant à pérenniser l'offre et à rationaliser les coûts.

Les recherches de reclassement pour les salariés concernés ont été effectuées conformément à la procédure, avec des propositions faites. Ces propositions ont été refusées, entraînant la suppression des postes.

Cette réorganisation a eu un impact sur l'organisation des équipes et sur le suivi opérationnel, nécessitant une attention particulière pour maintenir la continuité de l'accompagnement des publics et assurer le suivi des missions au sein des structures.

PRIME PARTAGE DE LA VALEUR : décision unilatérale de l'employeur



En décembre 2025, l'Association a procédé au versement d'une Prime de Partage de la Valeur au bénéfice des salariés. Cette décision s'inscrit dans une volonté de reconnaître l'implication et l'engagement des équipes, dans un contexte marqué par des contraintes organisationnelles et des exigences accrues liées aux activités de l'Association.

Le versement de cette prime traduit l'attention portée par l'Association au pouvoir d'achat des salariés, tout en s'inscrivant dans un cadre réglementaire sécurisé. Cette mesure vient compléter les actions menées en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la reconnaissance collective.

LA FORMATION

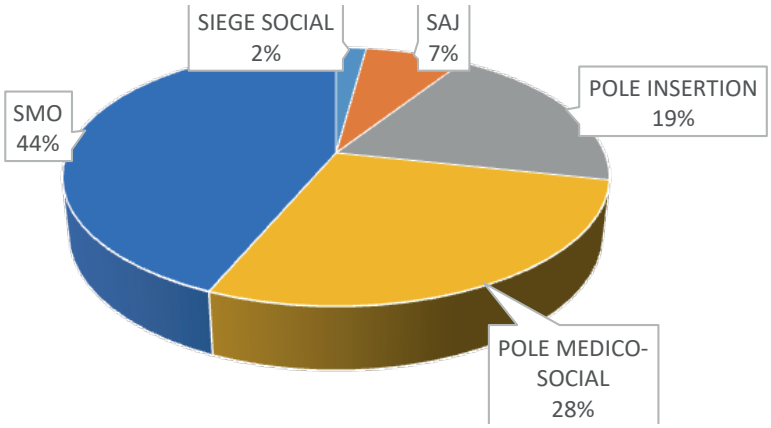
Plan de Développement des Compétences (PDC) 2025 – Chiffres Clés

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des évolutions engagées en 2024, avec la consolidation du Plan de Développement des Compétences à l'échelle associative. Ce choix stratégique a permis de confirmer la pertinence d'une approche mutualisée, favorisant une gestion plus efficiente des ressources et un accès élargi à la formation pour l'ensemble des salariés.

Le maintien de ce PDC associatif a renforcé la cohérence des actions de formation, en permettant une meilleure anticipation des besoins et une priorisation des compétences à développer en lien avec les enjeux de l'Association. Cette organisation a également contribué à optimiser les financements, grâce à une mutualisation des fonds et à une mobilisation facilitée des dispositifs de prise en charge.

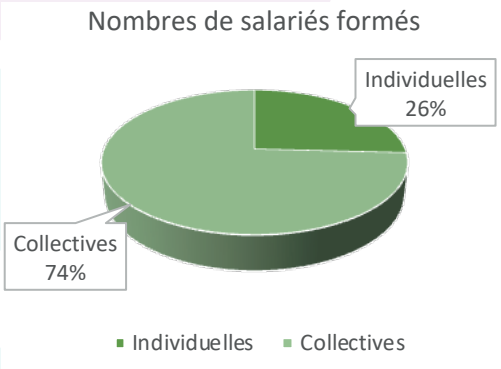
Par ailleurs, cette dynamique collective encourage le partage d'expériences et de pratiques entre les équipes, tout en soutenant la professionnalisation des salariés. Elle permet de proposer des parcours de formation plus structurés, adaptés aux évolutions des métiers et aux exigences du secteur.

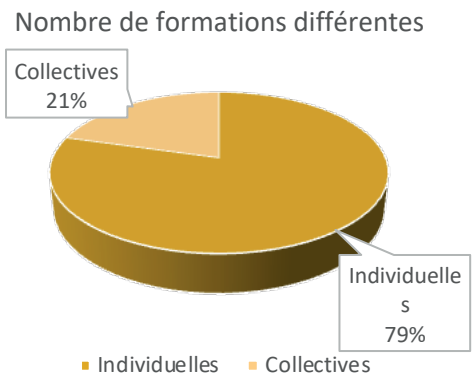
Répartition par pôle



Au total, 7 formations ont été suivies au siège, 23 au SAJ, 63 à l'insertion, 92 au PMS et 143 au SMO.

1. Volume et répartition des formations





329 formations
suivies en 2025
(hors DUI)

2. Évolution du financement des formations

100 933 € engagés
sur le budget formation en 2025.

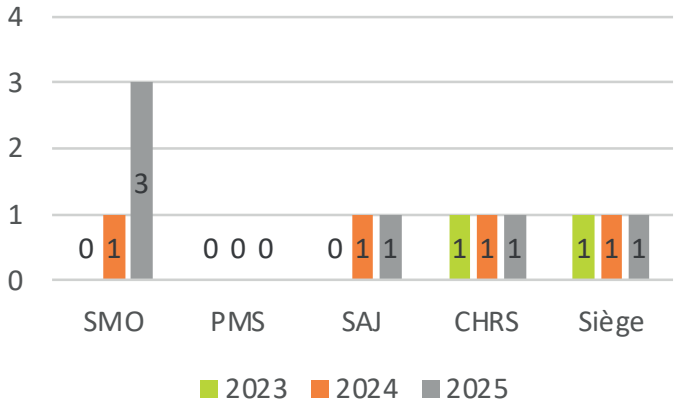
10 360 €
par l'OPCO
de Fond Mutualisé.

Objectif 2026

Accompagner la montée en compétences des équipes sur les outils informatiques, notamment le SIRH et former à la dématérialisation des contrats, afin de sécuriser les pratiques, favoriser l'autonomie des utilisateurs et soutenir la transformation digitale des processus RH.

APPRENTISSAGE

L'intégration des apprentis présente de nombreux avantages. En 2023, nous avions deux apprentis avec des contrats conclus ; en 2024 ce nombre a doublé, passant à quatre apprentis avec deux nouveaux contrats signés.
Cette augmentation est bénéfique car les apprentis apportent des perspectives nouvelles et enrichissent notre environnement de travail. Ils développent des compétences spécifiques adaptées à leurs besoins et renforcent nos équipes en offrant un soutien supplémentaire. De plus, former des apprentis permet de repérer des talents qui pourraient devenir des salariés à part entière, tout en contribuant à notre mission sociale de formation et d'insertion professionnelle des jeunes.
Enfin, les contrats d'apprentissage bénéficient souvent d'aides financières et de subventions, ce qui représente un avantage économique pour l'Association.



TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

En 2025, l'Adseam a poursuivi son engagement en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap. La formation spécifique suivie par la responsable des ressources humaines en 2024 a marqué une première étape, et cette sensibilisation sera progressivement étendue à l'ensemble des pôles afin d'assurer une prise en charge adaptée dans toutes les structures.

Au-delà de la conformité réglementaire, notre démarche vise à offrir un soutien concret et personnalisé à chaque salarié concerné. Toute personne disposant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ou d'une invalidité peut, en toute confidentialité, se signaler auprès du service RH pour accéder à différents dispositifs :

- **Aménagement du poste de travail :** ajustements ergonomiques, adaptation des horaires ou accompagnements spécifiques pour faciliter le quotidien et assurer des conditions de travail optimales.
- **Aides et financements :** soutien pour l'acquisition de matériel adapté, formations spécifiques ou autres dispositifs permettant de maintenir et développer les compétences professionnelles.
- **Primes et compensations :** selon les situations, des aides financières ou compensations peuvent être mises en place pour réduire l'impact des contraintes liées au handicap.

Se signaler auprès du service RH permet au salarié de bénéficier pleinement de ces dispositifs et à l'Association de mieux répondre aux besoins individuels, améliorant ainsi le confort, la sécurité et l'efficience au travail de chacun.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)



Au cours de l'année 2025, la démarche de prévention des RPS a été renforcée par la mise en place et le suivi d'un plan d'actions structuré, piloté par le COPIL RPS. Les comités qualité créés au second semestre au sein de chaque pôle ont permis de rapprocher les actions des équipes et d'assurer un suivi opérationnel des mesures de prévention. Ces comités ont pour missions principales le suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), l'identification et la mise en œuvre des actions correctives, ainsi que la remontée des besoins et propositions au COPIL.

Une attention particulière a été portée à la communication interne, avec la diffusion régulière des comptes-rendus et la préparation d'outils dédiés tels que la « mallette du salarié », le guide des bonnes pratiques et la charte managériale qui seront diffusés début 2026. Ces dispositifs visent à renforcer la prévention du stress au travail, à clarifier les responsabilités et à favoriser l'appropriation des mesures par l'ensemble des salariés.

Le COPIL RPS a également initié la mise en place d'un baromètre RH annuel qui sera transmis en 2026, permettant de mesurer le ressenti des salariés sur leurs conditions de travail, les relations professionnelles et le climat social. Les résultats sont analysés par pôle, service et catégorie professionnelle, afin de déterminer les actions correctives à envisager et de suivre l'évolution du bien-être au travail. L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans une démarche continue de prévention, de suivi et d'évaluation des RPS au sein de l'organisation

SYSTÈME INFORMATISÉ EN RH (SIRH)

La mise en place du SIRH en 2025 a suivi une démarche structurée et progressive. Une première phase d'analyse des besoins a été menée afin de déterminer les fonctionnalités attendues, les process à digitaliser et les attentes des différents pôles. Cette analyse a conduit à la recherche et à la sélection d'un prestataire adapté, suivie de la signature du contrat et de la réalisation des audits nécessaires pour garantir la conformité des données et des processus.

La phase de paramétrage a ensuite permis d'adapter le système aux spécificités de l'organisation, avant de déployer les premières formations pour les utilisateurs, en particulier sur la gestion des congés, des notes de frais et des variables de paie. Des tests ont été réalisés et sont toujours en cours afin de valider la fiabilité des flux et des fonctionnalités avant le lancement officiel.

Aujourd'hui, près de 90% des salariés disposent d'un portail salarié leur permettant d'effectuer directement leurs démarches administratives, réduisant ainsi les échanges de documents papier et le temps consacré à la saisie. Les premières formations pour le module planning ont été initiées et se poursuivront en 2026. Par ailleurs, la digitalisation des contrats de travail a été décidée, avec un passage à la dématérialisation prévu pour 2026, dans le cadre de la stratégie globale de modernisation et de simplification des processus RH.

DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET MISE A JOUR DU DUERP



En 2025, la priorité a été donnée à la mise à jour et à la conformité des Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) sur la majorité des sites. De nombreuses dates ont été fixées pour réaliser les évaluations, et les travaux d'actualisation ont bien avancé, avec un suivi régulier des actions de prévention identifiées. Cette dynamique a permis de d'assurer une meilleure organisation et traçabilité des risques.

Les équipes poursuivront ce travail en 2026, dans le cadre d'une démarche continue d'amélioration de la prévention, afin de garantir que tous les établissements disposent de DUERP à jour et conformes aux exigences réglementaires.

QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT

Evaluation de la qualité ESSMS

L'évaluation externe des ESSMS a pour objet d'apprécier la qualité des prestations délivrées aux personnes accompagnées. Elle vise l'ensemble des ESSMS mentionnés à l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Les programmations pluriannuelles des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico sociaux couvrant la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 ont fixé les échéances pour produire leurs rapports d'évaluation pour les services des CHRS et les services d'accompagnement à la jeunesse au 31 décembre 2025. La direction générale a signé en février 2025 les conventions avec le cabinet APAVA accrédité COFRAC afin de réaliser les cinq évaluations des services des CHRS, FAS-MECS, SEMO Cherbourg et Coutances, CASIP et les Foyers d'hébergement (Briand, Beuzeville, Beau Site, la Guérie et la Canopée). L'axe fort commun qui ressort dans les rapports des évaluations est l'engagement et l'implication des équipes.

Stratégie qualité et gestion documentaire :

Au cours de l'année 2025, dans le cadre du management de la qualité, des comités qualité ont été mis en place et organisé par chacun des établissements.

En complément, des procédures et supports associatifs ont été élaborés pour soutenir l'organisation des prestations proposées aux personnes accompagnées :

• Gestion des risques :
- Procédure hygiène alimentaire a pour objectif d'assurer la sécurité des personnes accompagnées. Cela implique la définition de règles communes en matière d'hygiène des locaux, conservation des aliments, préparation des repas et traçabilité.

• Participation des personnes accompagné :
- Procédure CVS mise en place afin de promouvoir et développer la participation des personnes accompagnées et de leur famille à la vie des établissements et des services. Cette procédure répond à une des orientations fixées dans le projet associatif.
- Procédure plaintes et réclamations organise le recueil et le traitement des plaintes et réclamations des personnes accompagnées.

• Droit des personnes accompagnées :
- Droit à l'image définie les actions à mettre en œuvre par les services de l'ADSEAM afin de garantir la protection du droit à l'image des personnes accompagnées, en s'assurant de leur consentement préalable et en prévenant toute utilisation non autorisée de leur image.

• Amélioration continue :
- Organisation des comités qualité définit les modalités de déploiement de la démarche d'amélioration continue de la qualité et la démarche de gestion des risques des accompagnements, ainsi que le suivi des DUERP et actions RPS au sein de chaque établissement.

Démarche RSO - Responsabilité Sociétale des Organisations / DD - Développement Durable

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet associatif et plus particulièrement le point concernant l'inscription du fonctionnement de l'ADSEAM dans une politique de responsabilité sociétale des organisations, la direction générale à organiser un temps de réflexion à l'occasion de la journée « cadres administrateurs » sur les grands axes à mettre en œuvre. Les retours apportés par les groupes de travail serviront de base pour définir la stratégie RSO.

Conclusions du rapport des évaluations externes par service.

• **Les services CHRS :** évalués du 18/11/2025 au 20/11/2025, l'appréciation générale du rapport d'évaluation souligne que le CHRS le CAP s'appuie sur une équipe engagée, des pratiques professionnelles globalement solides et une réelle volonté d'assurer un accompagnement respectueux et sécurisant des personnes. Les bases organisationnelles et qualitatives sont présentes. Les axes de progrès identifiés portent principalement sur la structuration, la formalisation et l'harmonisation des dispositifs transversaux, en particulier ceux liés à la participation des personnes accompagnées, à la gestion des risques et à la gouvernance des démarches qualité.

• **Les services d'accompagnement à la Jeunesse (SAJ) :**

▸ FAS – MECS : évalué du 22/10/2025 au 23/10/2025, les évaluateurs ont souligné dans l'appréciation générale, l'implication et le professionnalisme dont font preuve les équipes. Leur posture attentive et respectueuse, leur engagement quotidien à la qualité et à la cohérence de l'accompagnement des personnes accueillis.

▸ SEMO Cherbourg et Coutances : évalués du 01/12/2025 au 02/12/2025, l'évaluation a permis de mettre en lumière la qualité de l'engagement des professionnels au sein de la structure. L'accompagnement se distingue par une forte dimension humaine, marquée par une écoute bienveillante et une relation de confiance établie avec les personnes accompagnées et leurs familles. La dynamique d'ouverture sur le territoire et la solidité des partenariats (judiciaires, sociaux, médicaux) constituent des leviers majeurs qui favorisent la fluidité des parcours et la co-construction des projets. Cependant, l'analyse relève un écart significatif entre des pratiques de terrain souvent adaptées et un manque de formalisation institutionnelle. La culture de l'oralité prédomine encore sur la culture de la trace et de l'évaluation continue. La structure se trouve aujourd'hui à une étape charnière : elle doit passer d'un savoir-faire empirique à une démarche qualité structurée et outillée.

▸ CASIP : évalué du 04/12/2025 au 05/12/2025, la synthèse de l'appréciation générale indique que le CASIP s'appuie sur une forte proximité des professionnels avec les jeunes accompagnés, qui structure le quotidien et favorise l'expression, la socialisation et l'apprentissage des codes de vie en collectivité. L'accompagnement repose sur un réseau partenarial dense, mobilisé pour soutenir la scolarité, l'insertion et la continuité des parcours. Les temps collectifs jouent un rôle central dans la construction de repères, l'exercice de la citoyenneté et la participation à la vie du groupe. L'évaluation met en avant des pratiques engagées et cohérentes avec les besoins du public accueilli, tout en soulignant la nécessité de renforcer la formalisation et la traçabilité pour soutenir pleinement la dynamique de qualité.

▸ Foyers d'hébergement (Briand, Beuzeville, Beau Site, la Guérie et la Canopée) évalués du 19/11/2025 au 21/11/2025, Les évaluateurs ont soulignés l'implication et le professionnalisme dont font preuve les équipes. Leur posture attentive et respectueuse, ainsi que leur engagement quotidien, contribuent à la qualité et à la cohérence de l'accompagnement proposé aux personnes accueillies. Dans un contexte marqué par l'arrivée récente de plusieurs chefs de service, les professionnels ont démontré un forte capacité d'adaptation et un engagement soutenu, afin de répondre au mieux aux exigences de l'évaluation. Les évaluateurs ont observé que si les équipes parviennent à mener efficacement leurs missions au sein des établissements, c'est notamment grâce au soutien du directeur, qui leur accorde sa confiance, ainsi qu'à l'appui de la responsable qualité, dont le rôle est essentiel.
Ils ont également perçu la proximité du directeur général, du directeur et des équipes d'encadrement avec les équipes de terrain et les jeunes. Les encadrants se montrent accessibles à tout moment et disposent d'une bonne connaissance des jeunes et de leurs situations.

COMMUNICATION

SharePoint :

Poursuite du développement de l'outil SharePoint associatif, qui permet de centraliser l'ensemble des documents par pôle. Il constitue également un support de diffusion des actualités internes (journées portes ouvertes, actualités des services, événements institutionnels, tutoriel SIRH, etc.). En 2025, SharePoint a enregistré en moyenne 19 visiteurs par jour.

Site internet :



L'année a été marquée par la réalisation et la diffusion d'une vidéo promotionnelle de l'ADSEAM, mise en avant sur la page d'accueil du site internet. Un travail de tri et de mise à jour des contenus a également été engagé. Cette démarche se poursuivra en 2026, afin d'optimiser la qualité des contenus, avant d'envisager une refonte graphique du site.

En 2025, le site internet a enregistré 66 000 visites (soit environ 5 500 visites mensuelles), dont 28,39% issues de Normandie, 25,08% d'Île-de-France et 11,76% de Bretagne. Le nombre total de visiteurs uniques s'élève à 20 400 sur l'année. Comparativement à 2024, cela représente une baisse de 5,98% du nombre de visites (70 200 visites) et de 10,92% du nombre de visiteurs uniques (22 900).

LinkedIn :

En 2025, la page LinkedIn de l'ADSEAM comptabilise 410 abonnés. Sur la période, 9 396 impressions ont été enregistrées (nombre de personnes ayant vu les publications), ainsi que 84 interactions (commentaires, mentions « J'aime » et partages), pour un total de 8 publications. L'objectif 2026 visera à renforcer la présence et la visibilité de l'Association sur ce réseau social professionnel.

Plan de communication :

La fin d'année a été consacrée à l'élaboration d'un plan de communication pour 2026, afin d'organiser et d'équilibrer la communication interne et externe des différents pôles, autour de thématiques variées (témoignages, valorisation des savoir-faire, communication institutionnelle, etc.). L'objectif est d'accroitre la notoriété numérique de l'Adseam et de proposer des contenus réguliers sur les réseaux, pour une visibilité accrue à l'échelle territoriale.

Questionnaires :

Au cours de l'année, l'Association a mené deux enquêtes auprès des salariés. La première portait sur les besoins en formation individuelle des salariés de l'ADSEAM. La seconde faisait suite à la journée cadres organisée en octobre, afin de mesurer la satisfaction des personnes présentes et de recueillir leurs éventuelles suggestions.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

DUI (Dossier de l'usager Informatisé)

En 2025, les Services en Milieu Ouvert ont commencé à travailler avec le DUI OGIRYS.

Une majeure partie de l'année e été consacrée aux paramétrages, puis nous avons pu intégrer l'AEMO-R dans un premier temps et l'AEMO dans un second temps.

Les formations ont débuté en fin d'année et se poursuivront toute l'année 2026.

L'interface du logiciel a également été revue par l'éditeur, pour s'adapter au mieux aux spécificités des SMO. Cette interface sera également déployée aux autres pôles ultérieurement.

Enfin, nous avons poursuivi la montée en compétences sur les 3 autres pôles, dans l'utilisation du logiciel avec la mise en œuvre de nouveaux modules, en fonction des structures.

Et pour demain :

Nous continuerons d'utiliser au maximum les possibilités du logiciel, avec par exemple, l'intégration de l'ensemble des projets individualisés des usagers, mais aussi l'ouverture d'un portail du DUI réservé uniquement aux usagers/familles.

L'année 2026, sera pour l'éditeur une obligation d'interopérabilité avec Via Trajectoire et le SI-SIAO, qui pourront ainsi être utilisés au sein du DUI courant 2027.

Enfin, l'objectif de l'ADSEAM est de tendre vers le zéro papier pour les dossiers des personnes accompagnées.

SIRH (Systèmes d'Information des Ressources Humaines)



Cette année, l'ADSEAM a débuté la dématérialisation des traitements liés aux Ressources Humaines, par la mise en œuvre d'un Système d'Information (SIRH).

La première étape a été la dématérialisation de la pose des congés payés, notes de frais et acomptes, sur l'ensemble de l'Association. Pour ce faire, nous avons ouvert un portail salarié à tous les salariés et un portail manager à tous les chefs de services et directeurs, valideurs.

La seconde étape a été le déploiement du Planning dématérialisé sur quelques sites pilotes (MAS, PMS équipe hiérarchique, SMO, Siège).
En 2026-2027, le Planning du SIRH sera également déployé sur les autres services. Enfin, une étape importante sera également franchie en 2026, avec la dématérialisation des contrats de travail.

Parc informatique & Mobilité

L'année 2025 s'est traduite, comme les 4 précédentes, par de nombreux investissements et renouvellements d'ordinateurs.

Le parc s'est ainsi renouvelé à 100 % sur les 5 dernières années. Nous bénéficions dorénavant d'un parc homogène, récent et performant.

Nous continuerons à renouveler, sur une période moyenne de 3-4 ans, chaque année, du matériel considéré comme vieillissant.

Enfin, le parc de téléphonie mobile s'est également développé avec une flotte de 119 terminaux en 2021, à 258 en 2025, soit une augmentation d'environ 116%.



Architecture réseau (internet/téléphonie)

L'ADSEAM est répartie sur 38 sites avec des adresses géographiques différentes.
A fin 2025, c'est l'ensemble des sites qui est intégré sur le réseau unifié, chez l'opérateur LINKT. Tous les sites sont reliés au réseau fibre optique et téléphonie numérique.
Ce réseau unifié a ainsi pour but de regrouper tous les sites de l'ADSEAM au sein d'une même architecture. A titre d'exemple, un utilisateur sur un site A peut imprimer sur une imprimante d'un site B en toute transparence. De plus, avec le recours au télétravail ou le travail hors sites, ce nouveau réseau est équipé pour permettre l'utilisation d'un VPN (Virtual Private Network) qui créé « un tunnel » de connexion entre votre PC et le site auquel vous accédez, tout ceci afin de renforcer la sécurisation de la connexion (ex. dans le cadre de l'utilisation du DUI à votre domicile).



Sécurité



La sécurité informatique occupe une place très importante dans les systèmes d'informations de l'ADSEAM ; cette nécessité de protéger nos systèmes est de plus en plus importante.

Vous avez du vous en rendre en compte, avec les restrictions d'accès, la double authentification, le VPN, etc. Malheureusement non ne pouvons pas y échapper. Nous subissons chaque jour des tentatives d'intrusion sur nos systèmes.

En 2025, la double authentification a été étendue à l'ensemble des salariés.

Ont également été mises en œuvre, des licences Microsoft dédiées au renforcement de la sécurité de vos comptes (@adseam.asso.fr).

En perspective pour 2026, des changements de méthodes de connexion au VPN et à OGIRYS.

III

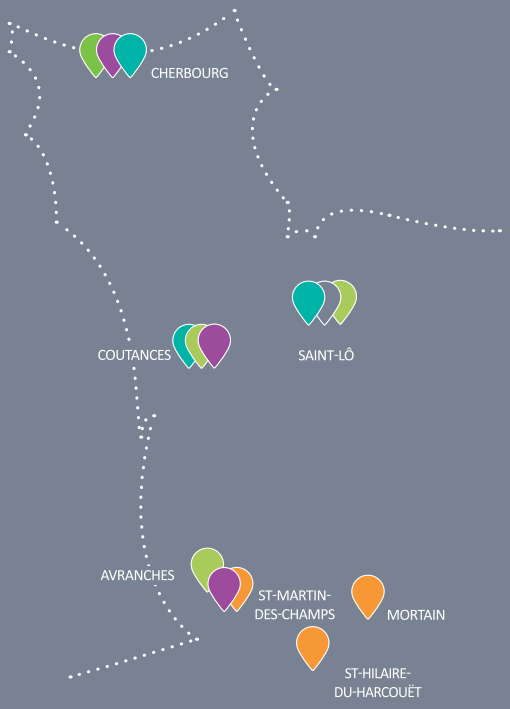
LES RAPPORTS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

ADSEAM
MÉDICO-SOCIAL

ADSEAM
SERVICES EN MILIEU OUVERT

ADSEAM
INSERTION

ADSEAM
SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNESSE



NOMBRE DE PERSONNES SUIVIES EN 2025

ÉTABLISSEMENTS OU SERVICE	2024	2025	VARIATION 2024/2025
FAS (jeunes)	3	**2**	-1
MECS (jeunes)	6	**8**	2
SAJ Hébergements (jeunes)	77	**81**	4
Hébergements (jeunes)	16	**13**	-3
SEMO (jeunes)	66	**41**	-25
CASIP (jeunes)	19	**23**	4
Sous total SAJ	**187**	**168**	**-19**
AEMO (mineurs)	1189	**1358**	169
AEMO R (mineurs)	255	**250**	-5
SIS MJIE (mineurs)	116	**152**	36
ERPE Cherbourg (mineurs)	60	**68**	8
Médiation Familiale (mineurs)	112	**126**	14
Sous total SMO	**1888**	**1954**	**66**
DIME :			
IME	31	**31**	-
IEM	17	**17**	-
SESSAD	58	**58**	-
DITEP :			
ITEP	38	**38**	-
SESSAD	65	**65**	-
MAS	15	**15**	-
Sous total PMS	**224**	**224**	**-**
CHRS	515	**661**	146
Maison Relais Coutances	18	**19**	1
Maison Relais Cherbourg	51	**58**	7
Accueil de jour	477	**617**	140
Service logement	33	**46**	13
Lits Halte Soins Santé	42	**32**	-10
ACT	29	**51**	22
AAVA	23	**17**	-6
Sous total Insertion	**1188**	**1501**	**313**
TOTAL	**3487**	**3847**	**+ 360**

NOMBRE DE JOURNÉES ET D'ACTES RÉALISÉS EN 2025

ÉTABLISSEMENTS	FINANCEURS	JOURNÉES		ACTES		ECART		
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Journées	Actes	%
FAS	CD 50	730	719	-	-	-11	-	98%
MECS	CD 50	2 190	2 123	-	-	-67	-	97%
Hébergements	CD 50	18 725	19 886	-	-	1 161	-	106%
SEMO	CD 50	14 235	15 886	-	-	1 651	-	112%
CASIP	CD 50	1 512	1 769	-	-	257	-	117%
SEMO Hébergement	CD 50	2 781	3 107	-	-	326	-	112%
SAJ		**40 173**	**43 490**					**108%**
AEMO	CD 50 + autres dépts	273 750	271 421	-	-	-2 329	-	99%
AEMO R	CD 50	36 500	31 962	-	-	4 538	-	88%
SIS MJIE	PJJ	-	-	175	152	-	-23	87%
ERPE	Justice	-	-	72	64	-	8	89%
Médiation familiale	Justice	-	-	75	80	-	-5	107%
SMO		**310 250**	**303 383**	**322**	**296**	**2 209**	**-20**	
		98%		**92%**				
IME/ITEP	CD + CPAM	11 607	12962	-	-	1 355	-	112%
IEM	CD + CPAM	2 621	3066	-	-	445	-	117%
MAS	CPAM	4 855	4382	-	-	-473	-	90%
SESSAD	CPAM	-	-	12 300	13 282	-	982	108%
PMS		**19 083**	**20 410**	**12 300**	**13 282**			**107%**
CHRS	DDCS	27 679	31 390	-	-	-3 711	-	113%
Maisons relais	-	26 645	29 930	-	-	-3 285	-	112%
Accueil de jour	DDCS	-	-	-	-	-	-	-
LHSS	ARS	2 775	2 920	-	-	-145	-	105%
ACT	ARS	7 863	15 000	-	-	-7 137	-	-
INSERTION		**64 962**	**79 240**					**122%**
TOTAL ASSOCIATION	**NBRE JOURNÉES**	**434 468**	**446 523**	**+ 12 055**		**103 %**		
TOTAL ASSOCIATION	**NBRE ACTES**	**12 622**	**13 578**	**+ 956**		**108 %**		



PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE

1.1 SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNESSE

CENTRE ADMINISTRATIF

93 Rue Geoffroy de Montbray
50200 Coutances
Tel : 02.33.19.41.00
saj-coutances@adseam.asso.fr

39 rue des portes
50100 Cherbourg en Cotentin
Tel : 02.33.43.05.10
saj-cherbourg@adseam.asso.fr

DIRECTEUR :

Victor MUZZOLINI
vmuzzolini@adseam.asso.fr

PRÉAMBULE

La prise en charge des jeunes accueillis s'inscrit dans un contexte de plus en plus exigeant. Les situations rencontrées reflètent des parcours de vie marqués par des ruptures affectives, des carences éducatives et, pour certains, des expériences traumatiques. Ces vécus se traduisent fréquemment par des troubles du comportement, une difficulté à s'inscrire dans un cadre, ainsi qu'une défiance vis-à-vis de l'adulte et de l'institution.

Au quotidien, les équipes éducatives sont confrontées à des manifestations concrètes de ces difficultés : épisodes récurrents de violence verbale ou physique, mises en danger, fugues, décrochage scolaire, refus de l'autorité ou encore repli sur soi. Ces situations nécessitent une vigilance constante et une capacité à intervenir rapidement, tout en maintenant une posture éducative contenante et bienveillante.

L'instauration d'un lien de confiance avec ces jeunes constitue un enjeu majeur, mais demande du temps, de la stabilité et une cohérence d'équipe. Les professionnels doivent faire preuve d'adaptabilité et d'engagement, en ajustant leurs accompagnements face à des comportements parfois imprévisibles ou opposants. La gestion des crises, souvent récurrentes, vient également impacter le fonctionnement quotidien des collectifs de jeunes et mobilise fortement les ressources des équipes à la limite de l'épuisement.
Par ailleurs, les dispositifs d'accueil peuvent être mis sous tension par l'intensité des situations accompagnées. L'accompagnement individualisé, la coordination avec les partenaires et la nécessité de répondre à des urgences éducatives complexifient encore les missions des professionnels.

Dans ce contexte, le travail pluridisciplinaire et la réflexion sur les pratiques apparaissent essentiels. Ils permettent de soutenir les équipes, d'ajuster les réponses éducatives et de garantir un accompagnement cohérent et adapté aux besoins spécifiques de chaque jeune, dans une perspective de protection et d'évolution positive.

FOYERS D'HÉBERGEMENTS

	COTENTIN	CENTRE MANCHE
Chef(fe)s de service	**Pour les foyers BEUZEVILLE et BRIAND,** Mme Régine PATISSIER	**Pour le foyer La Guérie et la MECS de Baudre,** Mme Virginie MARCHAND **Pour le foyer la Canopée et la MECS de Baudre,** M Saïd EL BAHRI **Pour le foyer BEAUSITE et FAS ,** Mme Murielle LANGLOIS / Mme Virginie MARCHAND

AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité et au renouvellement du pôle hébergement du Centre Manche et du Cotentin date du 20 juillet 2023.

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité d'accueil des foyers d'hébergement est fixée à 50 places réparties sur 4 sites : Coutances, Cherbourg, Baudre et Saint-Lô.

LA GUÉRIE à Coutances	BEAUSITE à Coutances	ARISTIDE BRIAND à Cherbourg-en-Cotentin	BEUZEVILLE à Cherbourg-en-Cotentin	LA MECS à Baudre	LA CANOPÉE à Saint-Lô
11 places en collectif et **2** externalisées	**6** places en collectif et **2** externalisées	**8** places en collectif et **2** externalisées	**9** places en collectif et **2** externalisées	**6** places en collectif et **2** places de répit	**13** places et **1** studio autonome

POPULATION ACCUEILLIE

Les foyers d'hébergement sont habilités à recevoir des garçons et filles âgés de 14 à 18 ans et jeunes majeurs au titre des articles 375 à 375-8 du Code civil. Seule la MECS de Baudre accueille des enfants de 3 à 10 ans. Le CPOM, signé en juillet 2023, nous fixe comme objectif d'accueillir des enfants à partir de 11 ans jusqu'au 18 ans. Ce changement de tranches d'âges s'effectuera progressivement pendant les 5 ans du CPOM.

FINANCEMENT

Les foyers Hébergements sont financés par le Conseil départemental de la Manche. Le prix de journée est fixé dans le cadre du CPOM.

MISSIONS

Les foyers d'hébergement de l'ADSEAM ont pour principaux objectifs de :

• Répondre aux besoins de protection et d'accompagnement des mineurs ou des jeunes majeurs confiés, qui ont été préalablement identifiés par un magistrat ou par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Manche, en matière de sécurité, de santé, de moralité et de conditions d'éducation,

• Mettre en place un dispositif expert d'observation et d'évaluation des attentes, des compétences et des besoins des jeunes confiés et de leurs familles,

• Définir les objectifs personnalisés de protection et d'accompagnement du jeune, en s'appuyant sur ses attentes, ses potentialités et celles de sa famille, en articulation avec les attentes du service placeur (ASE, magistrat).

• Assurer un accompagnement éducatif au mineur et au jeune majeur, contribuant à son développement personnel et à son intégration réussie dans son environnement.

Cet accompagnement prend appui sur les choix de vie du jeune, réalistes et socialement admis, en respectant pour les mineurs les droits et les aspirations de ses parents ou de ses représentants légaux.

ACTIONS

Les publics accompagnés peuvent être confrontés à des problématiques familiales relatives à :

- Des formes de violence physiques et /ou psychiques
- Des difficultés des parents à assurer leurs responsabilités en matière de protection, de développement et d'éducation de l'enfant
- Des problèmes de communication au sein de la cellule familiale
- Des confusions générationnelles
- Des pratiques addictives
- Des formes de précarité sociale.

Les jeunes accompagnés peuvent également être confrontés à des problématiques personnelles ou psychologiques qui peuvent se caractériser de différentes manières, et prendre, par exemple, la forme :

- De troubles cognitifs
- De manque d'estime de soi, de dévalorisation de soi
- De problématiques d'abandon, de ruptures de liens
- De sentiment d'insécurité
- De problèmes d'addiction (alcool, stupéfiant, jeux vidéo, téléphone…)
- De formes d'inhibition, de troubles alimentaires, de comportements suicidaires, de tentatives de suicides, de fugues
- De carences affectives et relationnelles
- De problèmes relationnels avec d'autres jeunes
- De violences, de passages à l'acte délictueux.

Ces problématiques familiales et personnelles auxquelles peuvent être confrontés les jeunes accompagnés soulignent l'importance que l'hébergement soit un lieu de protection, de contenance, de permanence, d'acquisition de repères et de valeurs.

Pour favoriser l'insertion, l'autonomie sociale et le développement personnel des jeunes, les foyers d'hébergement mettent en œuvre des pratiques d'accompagnement liées :

- A l'éducation
- A la scolarisation
- A l'emploi et la formation professionnelle
- A la santé
- A la vie résidentielle, au logement
- A la citoyenneté, aux loisirs et à la vie sociale
- Aux problématiques judiciaires.

1. Les principes d'intervention

Les principes d'intervention comprennent trois dimensions :

En direction **DU JEUNE CONFIÉ**	En direction **DE SA FAMILLE**	En direction **DE SON ENVIRONNEMENT** *(social, professionnel…)*

a) Principes en direction du jeune :

La mesure de placement est avant tout une mesure éducative. Chaque jeune confié est capable de développement personnel, de modification, d'évolution dans les domaines affectif, cognitif et social.
Il est reconnu non pas par ses difficultés et troubles, mais par ses besoins, ses demandes et ses aptitudes.

La prise en charge ne peut être conçue que comme provisoire ; elle suppose une approche positive du jeune, momentanément en échec dans son environnement, voire en rupture, un temps suffisant pendant lequel la mise en œuvre de l'action éducative, pédagogique, psychologique, est adaptée à ses besoins.

Les foyers d'hébergement mettent en œuvre un projet personnalisé dans lequel le jeune est acteur de sa propre démarche.

Ils cherchent à fournir à chaque jeune un accompagnement, des prestations grâce auxquelles ce dernier peut élaborer de manière négociée et contractuelle son propre cheminement dans le dispositif proposé, ce qui constitue un préalable à son projet de vie ultérieur.
Ils favorisent les modes d'expression créatrice du jeune et l'apprentissage des règles de vie communautaire indispensables pour positiver son statut de citoyen.
Cette démarche suppose que chaque jeune est ou sera, capable de respect des autres et de soi. Elle implique aussi que tout apprentissage proposé reconnaît un droit à l'erreur, droit constitutif de tout processus d'évolution sociale et intellectuelle.

Les foyers d'hébergement se doivent de mettre en œuvre tout le dispositif respectant les obligations de la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

b) Principes en direction de la famille :

Les services ne se substituent pas à la famille. Quelles que soient leur situation (sauf dispositions légales contraires) et leurs difficultés, les parents ou représentants légaux sont informés et associés à l'élaboration du projet personnalisé de leur enfant. Ils s'appuient sur la fonction parentale et l'étayent si besoin afin que le jeune (re)trouve sa place au sein de sa famille. Nous avons un devoir déontologique de respect des valeurs et de la culture de la famille, dont les pratiques s'inscrivent dans les limites du droit.

La prise en compte de l'environnement familial est un axe de travail permanent. L'institution assume une fonction de tiers : elle permet de travailler sur des modes de communication et autant que possible sur le changement dans les modes de relation. Sur la base d'une évaluation, elle vise la restauration du lien familial, voire la possibilité d'un retour en famille quand cela est souhaitable et pertinent. Quand celui-ci est impossible, la famille et le jeune sont accompagnés dans un lien nouveau : être en relation, vivre la séparation. Le travail est mis en œuvre principalement par le référent du projet et/ou le psychologue. Dans certaines situations, des rencontres à domicile sont réalisées.

En fonction de l'avancée du projet personnalisé, les entretiens avec la famille se déroulent en présence de l'éducateur référent et - si besoin - du chef de service et/ou de la psychologue : il s'agit de définir ensemble les règles de l'accueil, voire de les rappeler.

Le travail avec les familles se réalise dans le cadre de visites et de rencontres organisées sur l'un des sites administratifs, à domicile ou en lieu extérieur : Centre Médico-Social (CMS)…

La trame des entretiens familiaux concerne le déroulement et l'association au projet personnalisé. Ils s'engagent autour de l'énoncé du cadre dès le début de l'accueil et se poursuivent à toutes les étapes de l'accompagnement.
Une articulation régulière avec les services placeurs est assurée de manière à préciser les différentes responsabilités de l'accompagnement et à faciliter des ajustements réciproques.

c) Principes en direction de l'environnement :

Nous travaillons en partenariat avec chaque membre de l'entourage du jeune afin que celui-ci, momentanément confié aux SAJ, soit au plus vite et au mieux intégré dans son environnement. Le placement étant provisoire, il convient de maintenir ces liens.

Les objectifs définis doivent être accessibles. Les SAJ est un des maillons d'un ensemble beaucoup plus vaste dans l'éducation du jeune.
En ce sens, l'intégration, la socialisation, la (re)valorisation, l'acquisition de compétences sociales, professionnelles, scolaires, le (re) positionnement valorisé dans et par la famille, constituent les principaux concepts des finalités éducatives des services d'accompagnements de la jeunesse.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les foyers d'hébergement de l'ADSEAM se composent de 6 maisons sur 4 zones géographiques différentes :

2 maisons mixtes sur le site **de Coutances**

2 maisons mixtes sur le site **de Cherbourg**

1 maison mixte **à Baudre**

1 maison mixte **à Saint-Lô**

FOYER LA GUÉRIE – COUTANCES

CAPACITÉ AUTORISÉE	JEUNES ACCOMPAGNÉS EN 2025	TAUX D'OCCUPATION MOYEN	ÂGE MOYEN	SCOLARISATION / FORMATION
11 places (11 chambres + 2 studios) pour des adolescents de 14 à 18 ans	18 (dont 3 en hébergements externalisés)	100%	15 ans	78%

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Au cours de l'année 2025, plusieurs projets et actions ont été mis en place afin de favoriser l'accompagnement éducatif, l'autonomie et la remobilisation des jeunes accueillis au sein du foyer.

SÉJOURS CAMPING ET ACTIVITÉS ESTIVALES

Deux semaines de camping ont été organisées durant la période estivale. Une première semaine a eu lieu fin juin avec un effectif réduit, permettant un accompagnement individualisé et un travail autour de la cohésion de groupe.

Une seconde semaine s'est déroulée durant la troisième semaine du mois d'août avec l'ensemble du groupe accueilli au foyer.

Ces séjours ont permis de proposer diverses activités de loisirs et de découverte telles que la piscine, le paddle, le canoë ainsi que la bouée tractée. Ces temps ont favorisé la socialisation, le dépassement de soi, la convivialité et le partage d'expériences collectives.

SÉJOURS CAMPING ET ACTIVITÉS ESTIVALES

Le projet de réorganisation des temps de journée répond à un besoin de remobilisation de certains adolescents confrontés à une déscolarisation, une perte de rythme ou une importante passivité dans leur quotidien. L'objectif principal est de restaurer une dynamique d'activité dans un cadre structurant et adapté, sous l'accompagnement d'un éducateur référent.

Cette organisation permet de diversifier les supports éducatifs autour de plusieurs axes :

- **Projets manuels et aménagements :** valoriser les jeunes à travers la réalisation concrète de projets utiles pour eux-mêmes et pour le collectif ;
- **Insertion professionnelle :** accompagner les jeunes vers une projection sociale et professionnelle active ;
- **Apprentissages et compétences :** permettre l'acquisition de savoirs théoriques ou de compétences certifiantes ;
- **Interventions de sensibilisation :** proposer des temps d'échange autour de la citoyenneté, de la prévention et du vivre-ensemble ;
- **Prendre soin de soi :** diversifier les approches afin de répondre aux besoins et profils de chaque jeune.

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

Des activités sont régulièrement proposées sur les temps extrascolaires afin de favoriser l'épanouissement personnel et la dynamique de groupe. Les jeunes ont ainsi pu participer à des séances en salle de sport, des sorties en parc d'attractions, des activités dans des lieux de loisirs ainsi que des temps à la bibliothèque. Ces propositions participent à l'ouverture culturelle, à la socialisation et à l'occupation positive du temps libre.

EXPÉRIMENTATION DU STUDIO SEMI-AUTONOME ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE

Un studio semi-autonome est mis à disposition au sein du foyer afin d'accompagner progressivement les jeunes vers l'autonomie. Cet espace permet aux jeunes d'expérimenter une gestion plus autonome du quotidien dans un cadre sécurisé et éducatif. Les objectifs sont notamment d'apprendre à gérer un logement, développer le sens des responsabilités et expérimenter les actes de la vie quotidienne.

Dans la continuité de cet accompagnement, un partenariat est actuellement en cours de développement avec le Foyer des Jeunes Travailleurs de Coutances afin de permettre à certains jeunes ayant expérimenté le studio semi-autonome d'accéder à un hébergement davantage adapté à leur évolution.

Par ailleurs, un appartement loué par le service est également disponible à Coutances pour les jeunes démontrant un niveau d'autonomie suffisant.

RÉNOVATION ET AMÉLIORATION DES ESPACES DE VIE

La salle d'activités a été rénovée et repeinte au cours de l'année. Un projet d'aménagement impliquant les jeunes est prévu courant 2026 afin de favoriser leur implication et leur appropriation du lieu.
Les espaces communs ont également bénéficié d'un travail de décoration réalisé avec l'aide de la maîtresse de maison. L'installation de cadres, de plantes et de divers éléments décoratifs contribue à améliorer le cadre de vie et le bien-être des jeunes accueillis.

MISE À DISPOSITION D'UN SCOOTER

Un scooter est partagé avec le foyer de Beausite afin de faciliter les déplacements des jeunes engagés dans une activité professionnelle. Cette mise à disposition favorise leur autonomie dans les trajets quotidiens et soutient leur insertion professionnelle.

ACHAT DE MATÉRIEL SPORTIF

Du matériel sportif a été acquis afin de proposer davantage d'activités au sein du foyer et favoriser les temps d'occupation positive. Ces équipements permettent aux jeunes de pratiquer une activité physique régulière, bénéfique tant pour leur santé que pour la dynamique collective.

TRAVAIL AUTOUR DE L'AUTONOMIE ET DE LA VIE COLLECTIVE

L'accompagnement éducatif au sein du foyer vise également à développer l'autonomie et les compétences liées à la vie quotidienne. Les jeunes sont ainsi sollicités dans différentes tâches du quotidien : entretien de leur chambre, rangement, gestion du linge, préparation des repas, mise de table ou encore nettoyage ponctuel des espaces collectifs.

Ces actions participent à l'apprentissage du vivre-ensemble, à la responsabilisation et à la préparation progressive à une vie autonome.

FOYER BEAUSITE - COUTANCES

CAPACITÉ AUTORISÉE	JEUNES ACCOMPAGNÉS EN 2025	TAUX D'OCCUPATION MOYEN	ÂGE MOYEN	SCOLARISATION / FORMATION
6 places (5 chambres + 2 studios) pour des adolescents de 14 à 18 ans	8 (dont 2 en hébergements externalisés)	84%	17 ans	88%

L'année 2025 est une année riche en événements. Elle a parfois mis l'équipe du foyer Beausite à l'épreuve, mais celle-ci, forte des expériences professionnelles des uns et des autres, s'est accrochée aux valeurs communes d'entraide, de soutien, de bienveillance, d'empathie qu'elle porte dans le cadre de la protection de l'enfance. En effet, dans le courant du mois de mars 2025, une jeune, prise en charge dans le cadre de l'externalité, a mis fin à ses jours au sein de son logement autonome. Ce drame est venu fragiliser l'équipe dans sa confiance en elle, dans la remise en question de notre métier et de nos moyens face à des jeunes en grande souffrance psychique.

Il a fallu des mois de reconstruction, de réassurance et de deuil pour l'équipe qui a continué d'assurer un accompagnement de qualité des autres jeunes et ce dans un contexte difficile, lié à une carence d'encadrement.

Le foyer Beausite est un lieu chaleureux, accueillant un nombre adapté de jeunes, permettant un accompagnement de qualité et des possibilités d'offrir aux jeunes une sortie positive et stable à leur majorité.

Cette année, les jeunes accueillis sur Beausite pour la plupart étaient scolarisés/ en apprentissage ou encore dans une démarche de stages.
Ils ont aussi, pour la grande majorité, des droits de visite et d'hébergement en famille ou obtenus après évaluation des professionnels et validation des instances de décision, et peuvent ainsi passer des week-ends en famille ou avec des proches.

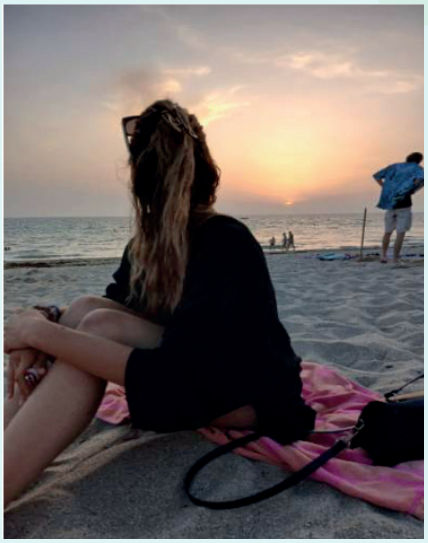
Plusieurs activités ont été proposées et les jeunes ont eux aussi fait force de propositions.

Des sorties simples comme des randonnées, des sorties à la plage avec marches et/ou baignade et proposition d'un goûter son toujours des temps de détente, de lien, de communication entre les jeunes eux-mêmes ainsi qu'entre les jeunes et les éducateurs.
Quelques partages autour d'une table dans des restaurants aux saveurs du monde (indien, asiatiques ...) ont été faits.

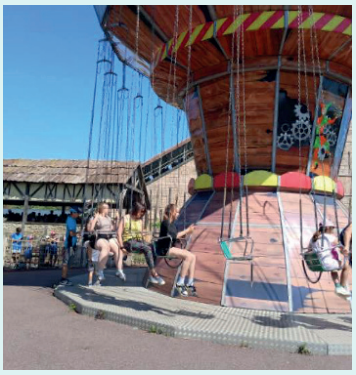
Les jeunes ont effectué des visites culturelles en allant visiter Saint-Malo, Rennes, Nantes, Caen et son Mémorial ainsi que son château, le Zoo de Jurques ainsi qu'un concert au Zénith de Caen.
D'autres activités plus régulières sont proposées : shopping, Bayeux Aventure, ou encore Festyland, Escape Game, Laser Game, Cinémas, Bowling, Karting et Piscine...

L'accompagnement éducatif de jeunes ne se fait pas sans difficultés ni sans heurts. L'équipe doit parfois gérer des excès de violence, mais sait accompagner, dans sa globalité les jeunes adolescents, en prenant en compte tous les traumatismes et autres éléments qui appartiennent à leur histoire, pour les aider à en faire une force dans leur vie future, leur permettre un étayage suffisant pour une meilleure stabilitéspsychique et relationnelle.

Ci-dessous quelques photos pour illustrer l'année passée.









FOYER LA CANOPÉE – SAINT LÔ

CAPACITÉ AUTORISÉE	JEUNES ACCOMPAGNÉS EN 2025	TAUX D'OCCUPATION MOYEN	ÂGE MOYEN	SCOLARISATION / FORMATION
12 places (10 chambres + 2 studios) pour des adolescents de 14 à 18 ans	**15** (dont 3 en hébergements externalisés)	**110 à 110%**	**15,8 ans**	**100%**

Après une couverture complexe en 2024, le foyer La Canopée a mis en place un accompagnement éducatif structuré, adapté à un public adolescent âgés de 12 à 19 ans présentant des besoins variés, tant sur le plan éducatif que relationnel, ainsi qu'en termes de soins physiques et mentaux.
Le cadre proposé, à la fois contenant et évolutif, favorise l'autonomisation progressive des jeunes. L'organisation en chambres individuelles, complétée par des studios, permet de travailler les compétences liées à la vie quotidienne (gestion du budget, entretien du logement, organisation personnelle), en lien avec leur projet d'insertion.

Le système de référence éducative facilite un suivi individualisé, permettant d'ajuster les accompagnements en fonction des besoins de chaque jeune. Des évolutions positives sont observées chez plusieurs d'entre eux, notamment en termes de responsabilisation, de respect du cadre et d'implication dans leur projet personnel (scolarité, formation, insertion professionnelle).

Les temps collectifs (activités, séjours, vie quotidienne) participent au développement des compétences sociales, même si ces dernières restent fragiles pour certains jeunes. L'accompagnement proposé permet progressivement de travailler la gestion des émotions, des conflits et des relations aux autres.
L'intervention de la psychologue constitue un appui important pour l'équipe, permettant d'apporter un éclairage clinique et de soutenir la prise en charge de situations complexes.

L'année 2025 a été marquée par plusieurs temps forts. Durant l'été, un séjour a été organisé dans le Loir-et-Cher. Ce temps collectif, réalisé en camping, a permis aux jeunes de vivre une expérience conviviale, favorisant les échanges, la cohésion de groupe et la découverte. Dans l'ensemble, ce séjour a été apprécié par les jeunes.
Les vacances de Noël, période souvent sensible pour les jeunes accueillis, ont fait l'objet d'une attention particulière. Un planning d'activités a été élaboré afin de structurer le quotidien et de répondre à plusieurs objectifs : maintenir un cadre sécurisant, favoriser le vivre-ensemble et soutenir le travail autour de la gestion des émotions et des comportements.

Les jeunes ont participé à la majorité des activités proposées, même si certains ont parfois privilégié des temps individuels, notamment autour des écrans. Le premier jour, un temps de décoration du foyer, incluant la mise en place du sapin de Noël, a été proposé. La participation s'est faite sur la base du volontariat et a mobilisé une partie du groupe.
Par ailleurs, une sortie au zoo de Jurques a été organisée. Cette activité a été globalement appréciée, bien que les retours aient été variables selon les jeunes. Une chasse au trésor a également été mise en place, favorisant la coopération, la réflexion et la cohésion de groupe.

L'accompagnement d'un public adolescent présente des enjeux spécifiques, notamment en lien avec des problématiques d'opposition, de mise à distance de

l'adulte et de difficultés à s'inscrire dans un cadre institutionnel.
Certains jeunes présentent des conduites à risque (fugues, non-respect des règles, consommation-s, conflits entre pairs), nécessitant une vigilance accrue et une adaptation constante des pratiques éducatives.
Ces comportements peuvent impacter le fonctionnement collectif et mobiliser fortement les professionnels.
L'adhésion aux accompagnements proposés, notamment scolaires ou professionnels, reste variable selon les jeunes. Certains rencontrent des difficultés à se projeter dans un parcours d'insertion, ce qui nécessite un travail de remobilisation régulier.
Par ailleurs, les relations avec les familles peuvent être complexes, marquées par des fragilités du lien ou des difficultés de communication, ce qui peut freiner la cohérence des accompagnements.

Enfin, comme toute structure récente, La Canopée a dû faire face à des ajustements organisationnels (constitution de l'équipe, construction du projet de service, harmonisation des pratiques), aujourd'hui en voie de stabilisation.

Pour l'année à venir, plusieurs axes de travail sont identifiés afin de consolider le dispositif et d'améliorer la qualité de l'accompagnement.
Le renforcement du cadre éducatif et la poursuite de l'harmonisation des pratiques professionnelles constituent un enjeu central, afin de garantir une cohérence dans les réponses apportées aux jeunes.
Le développement du travail autour de l'autonomie et de l'insertion sera poursuivi, notamment à travers l'accompagnement vers l'emploi, la formation et l'accès au logement autonome.

Une attention particulière sera portée à la prévention des conduites à risque, ainsi qu'au travail autour de la gestion des émotions et des compétences psychosociales.
Le renforcement des partenariats (missions locales, établissements scolaires, dispositifs de soins, ASE) permettra d'inscrire davantage les jeunes dans un réseau d'accompagnement global et cohérent.
Par ailleurs, le soutien à la parentalité et le travail avec les familles seront à développer, afin de favoriser la continuité des liens et la cohérence éducative.
Enfin, une réflexion pourra être engagée sur l'évolution du dispositif, notamment en développant davantage les modalités d'accompagnement hors les murs (appartements, semi-autonomie), en lien avec les besoins des jeunes en fin de parcours.

FOYER BEUZEVILLE

CAPACITÉ AUTORISÉE	JEUNES ACCOMPAGNÉS EN 2025	TAUX D'OCCUPATION MOYEN	ÂGE MOYEN	SCOLARISATION / FORMATION
9 places (9 chambres + 2 studios) pour des adolescents de 14 à 18 ans	**16** (dont 2 en hébergements externalisés)	**88%**	**14,5 ans**	**87%**

L'année 2025 au sein de la maison de Beuzeville a une nouvelle fois été riche en échanges, que ce soit entre les jeunes accueillis et l'équipe éducative, mais aussi avec les nombreux partenaires qui participent à leurs accompagnements.

La vie en foyer est faites de départs et d'arrivées. Parmi les départs, deux jeunes externalisés. L'un deux étaient accueilli depuis 5 ans, 2 ans au sein du foyer puis 3 ans dans un appartement autonome. Cette expérience lui a été bénéfique et enrichissante. Il a pu se préparer à la vie d'adulte tout en étant accompagné par des professionnels avec lesquels il avait noué une relation de confiance et un lien affectif et sécurisant, lui permettant de faire des projets et s'assumer le quotidien en combinant travail, logement et relations sociales saines.

Le 2ème jeune a été accueilli 2 ans, dont une année en appartement autonome. Pour lui, faire face aux responsabilités d'un adulte a été plus compliqué, il n'était pas prêt et avait besoin d'autre chose. Ce jeune a eu besoin d'être confronté à la vie sans accompagnement quel qu'il soit, ce fut aussi son choix, afin de savoir où il en était et ce qu'il voulait.
A son départ, il a choisi de partir faire les chemins de Compostelle pendant 2 mois, à pied au départ de Cherbourg, sans argent, avec pour seul bagage un sac à dos, un duvet et son téléphone pour partager « cette expérience de fou » selon ces mots. Il a ainsi pu partager des bons et des mauvais moments avec des personnes inconnues, dépasser ses limites, ses peurs et… réfléchir pendant ces quelques 1600 kilomètres de marche. Il en est revenu « changé, en voyant les choses autrement ». A son retour, il a trouvé un appartement et du travail, il va bien. D'autres jeunes sont repartis en familles et d'autres réorientés en fonction de leurs situations, projets.

En octobre, deux nouveaux collègues sont venus enrichir l'équipe existante. Parmi eux, un collègue que nous avions rencontré à l'occasion de la formation tutorat/maitre

d'apprentissage à l'IRTS de Caen. Nous sommes ainsi 3 professionnels dotés de cette formation enrichissante et indispensable à l'accompagnement d'apprentis/stagiaires. Cette formation a permis à deux éducatrices d'approfondir leurs connaissances en matière d'accompagnement de professionnels en devenir et d'étayer leurs actions au quotidien, afin d'apporter des bases solides à ces futurs professionnels de terrain. Riches de cette formation, nous accompagnons, pour la deuxième année consécutive, une apprentie éducatrice spécialisée. Elle fait partie intégrante de l'équipe, reconnue et respectée de tous, professionnels et jeunes.

Une nouvelle cheffe de service a également rejoint l'équipe en novembre, succédant au départ en retraite du chef de service, initialement sur le SEMO et le Casip.

Beuzeville ce sont aussi des projets. En mai nous avons accompagné les jeunes à Paris pendant 4 jours. La vie parisienne, les monuments et les interactions dans le métro ont laissé à tous de beaux souvenirs et des fous rires. En Juillet, c'était route vers l'Espagne où une très belle maison nous attendait pendant 10 jours. Le soleil, la piscine, une fête pour les 18 ans d'un jeune, une sortie bateau au cours de laquelle nous avons pu plonger en mer, a laissé aussi de très beaux souvenirs.

Beuzeville c'est aussi un lieu de vie qui se doit d'être confortable et accueillant pour les jeunes qui y vivent au quotidien, et qui nécessite donc des travaux. Et quels travaux ! une cuisine entièrement refaite redonne le goût de cuisiner et de partager des moments conviviaux entre jeunes et professionnels.

Enfin, comme chaque année, une soirée a été organisée au sein du foyer à l'occasion du repas de Noël. Bien que la formule se doit d'être repensée afin de s'adapter à la vision qu'ont les jeunes de la fête de Noel, cette soirée fut pleine de partages, de fous rires et de découvertes culinaires.

Cette année, l'équipe de Beuzeville a dû s'adapter à l'évolution du public, notamment en termes d'âge puisque dorénavant, nous pouvons accueillir des jeunes âgés de 11 à 18 ans, contre 14/18 ans auparavant. L'équipe doit s'adapter à des situations particulières avec des jeunes parfois en grande fragilité psychique et qui présentent des troubles du comportement mettant souvent à mal le collectif. Ce type d'accompagnement nécessite un partenariat afin de coordonner les actions éducatives et le soin. Malheureusement les structures adaptées faisant défaut et n'ayant pas les moyens de prendre en charge de manière adaptée ce type de profil, nous avons pu ressentir une forme d'impuissance et de frustration à répondre à leurs besoins. Une nouvelle fois, nous souhaitons mettre en avant l'importance de la prise en compte de l'expertise des professionnels de terrain afin de mener à bien nos missions : des admissions à leurs accompagnements à travers leurs projets individuels, en passant par leurs orientations, qui doivent être les plus adaptées possible à leurs besoins.

Encore une année où nous aurons tous appris des uns et des autres, jeunes et professionnels !

FOYER BRIAND

CAPACITÉ AUTORISÉE	JEUNES ACCOMPAGNÉS EN 2025	TAUX D'OCCUPATION MOYEN	ÂGE MOYEN	SCOLARISATION / FORMATION
8 places (7 chambres + 2 studios) pour des adolescents de 14 à 18 ans	**18** (dont 2 en hébergements externalisés)	**91%**	**16,5 ans**	**80%**

En 2025, plusieurs améliorations et activités ont été réalisées au sein du foyer. La salle d'activité a été finalisée. Elle est dorénavant fonctionnelle, agréable et adaptée aux activités proposées aux jeunes. La cuisine a également été rafraîchie.

Plusieurs séjours ont été organisés au cours de l'année :

- un week-end avec une sortie au parc Astérix et Aquaboulevard, avec hébergement dans un Airbnb à Sarcelles ;
- un week-end à Saint-Malo en auberge de jeunesse ;
- une semaine de vacances dans un camping en Vendée en mobil-home ;
- une semaine de vacances à Pont-d'Ouilly dans un camping avec hébergement en tente aménagée.

Ces différents séjours ont permis aux jeunes de partager des moments conviviaux, de découvrir de nouveaux lieux et de travailler l'autonomie et la vie en groupe.

MECS DE BAUDRE

CAPACITÉ AUTORISÉE
6 places en collectif et 2 places de répit
pour des enfants de 3 à 10 ans.

JEUNES ACCOMPAGNÉS EN 2025
6

L'année 2025 a marqué une nouvelle étape dans le déploiement du projet de MECS inclusive porté par l'Association ADSEAM, engagée depuis de nombreuses années dans le champ de la protection de l'enfance, en lien étroit avec le Conseil départemental de la Manche.

Cette maison a été pensée afin d'accueillir de jeunes enfants présentant des troubles de l'attachement. Dans ce cadre, la maison située au 2 rue des Chesnais à Baudre, acquise par l'association en 2023, est devenue opérationnelle à la rentrée de septembre 2023. Elle a ainsi pu accueillir son premier groupe d'enfants. Avec l'appui de la direction, l'équipe éducative s'est mobilisée pour aménager cette maison individuelle de lotissement en un lieu de vie chaleureux, sécurisant et adapté aux besoins des enfants. Les jeunes accueillis ont rapidement investi les lieux, témoignant de leur satisfaction quant à leurs nouvelles conditions d'accueil.
La Maison de Baudre dispose d'une capacité d'accueil de 6 places, complétée par 2 places dédiées au répit. Elle s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement à taille humaine, favorisant une prise en charge individualisée.
L'équipe pluridisciplinaire est composée de 6 éducateurs, d'une auxiliaire de puériculture, d'une maîtresse de maison, de 2 surveillants de nuit, ainsi que d'une psychologue à temps partiel. Cette diversité de compétences permet un accompagnement global, cohérent et adapté aux besoins des enfants accueillis.
À ce jour, 6 enfants âgés de 4 à 11 ans sont accueillis au sein de la structure. Chacun bénéficie d'un projet personnalisé, élaboré en fonction de ses besoins spécifiques, et porté par des éducateurs en coréférence, en lien avec l'ensemble de l'équipe.
Les premières observations mettent en évidence que la configuration de la Maison de Baudre, caractérisée par un groupe restreint, des espaces adaptés, la qualité des équipements et un environnement calme, constitue un cadre à la fois contenant et sécurisant. Celui-ci favorise l'intégration des enfants, contribue à leur apaisement et soutient leur mobilisation dans les différents temps de la vie quotidienne.

Ainsi, ce dispositif apparaît comme un levier pertinent pour proposer un accompagnement individualisé et de qualité, en cohérence avec les orientations du projet associatif et les besoins des enfants confiés.

Prénom	Âge	Date arrivée	Scolarité	Activités sport/culture	Supports extérieurs
Evan	6	09/2023	Primaire Baudre	Médiation animale	Suivi psy
Kendjy	9	09/2023	Itep agneaux	Médiation animale	Famille Accueil séquentiel Suivi psy
Lucas	10	09/2023	Primaire Saint-Lô	Foot, Médiation animale	Suivi psy
Ethan	10	10/2023	IME	Médiation animale	Famille Accueil séquentiel Suivi psy
Mila	06	04/2023	Primaire Baudre	Gym, Médiation animale	Suivi psy attente
Leyla	08	01/2024	Primaire Saint-Lô	Equitation, Médiation animale	Suivi psy

La qualité d'accueil sur cette unité de vie permet une individualisation des parcours et des modalités de prise en charge, en accord avec les recommandations de bonne pratique de la Haute Autorité de Santé.

Elle permet également une bonne dynamique de groupe propice à la mise en œuvre de projets collectifs valorisant :

- Été 2025 : séjour individuel en colonie, sorties en journée à la découverte de notre région (zoo de Jurque et de Cerza, grand aquarium de saint Malo et alligator bay).
- Octobre 2025 : Halloween dans le quartier.
- Octobre 2025 : séjour de 3 jour au Puy du fou.
- Décembre 2025 : repas de noël avec les adolescents + partenariat avec un intervenant pour la médiation animale.

DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET DE LA BIENTRAITANCE

Cette expérience d'unité de vie réduite, installée au cœur d'un lotissement dans un village démontre tout son intérêt cette année, vers une meilleure garantie de bientraitance pour les professionnels comme pour les enfants accueillis.

Elle participe de la qualité du lien entre les professionnels et les enfants, du respect de la singularité de chacun, d'une meilleure réactivité aux besoins de chaque enfant et à apporter des réponses appropriées.

Elle favorise l'ouverture sur l'extérieur et l'accès à l'autonomie, inscrivant les enfants dans le cadre ordinaire, des lieux d'activités et de loisirs commun.

Le lieu de vie de qualité comme lieu d'envies, dans lequel le sentiment d'appartenance participe de la restauration du sentiment de sécurité. Les enfants comme l'équipe retrouvent l'envie de participer, d'inviter, d'agir en interne comme vers l'extérieur.

LE SÉJOUR AU PUY DU FOU DU 23 AU 25 OCTOBRE

Logés dans un mobil-home pendant deux jours. Le premier jour, les enfants ont pu profiter de la piscine et d'un parc de jeux au camping, puis nous sommes allés manger au restaurant tous ensemble. Le deuxième jour, nous avons passé une journée complète au Puy du Fou, et profité de fantastiques spectacles.
Les enfants ont été émerveillés et nous ont remercié à plusieurs reprises. La plus belle façon de nous le dire a été leurs comportements irréprochables tout au long de ce séjour !








JOURNÉE AU MONT-SAINT-MICHEL ET À ALLIGATOR BAY

Le dimanche 22 septembre, nous avons découvert le Mont-Saint-Michel et sa baie. Nous avons rejoint le Mont-Saint-Michel à pied et nous l'avons visité. Nous avons pris la navette pour le retour, puis nous avons mangé le pique-nique avec une magnifique vue. L'après-midi, nous sommes allés dire bonjour aux serpents et aux crocodiles à Alligator bay. Les enfants ont bien aimé malgré l'appréhension de quelques-uns.









SERVICE D'EDUCATION EN MILIEU OUVERT SEMO

	CHERBOURG	COUTANCES
Chef(fe)s de service	**2 Rue Psichari ,** Mme Carole PASCO	**2B-2C Rue des Tanneries Prodhommes,** Mme Virginie MARCHAND

AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité autorisée des SEMO de Coutances et de Cherbourg date du 20 juillet 2023.

CAPACITÉ AUTORISÉE

Le nombre de mesures au Service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO) est fixé à 47 mesures réparties sur 2 secteurs : Nord Manche et Centre et Sud Manche.

25 places
dont 5 avec hébergement
Nord Manche

22 places
dont 3 avec hébergement
Sud et Centre Manche

POPULATION ACCUEILLIE

Prioritairement, le SEMO accompagne des garçons et des filles dont l'âge d'admission est compris entre 14 et 18 ans. Il peut accompagner des Jeunes Majeurs jusqu'à 21 ans avec l'accord du Conseil Départemental de la Manche dans le cadre du Dispositif Jeunesse Insertion Manche (DJIM).
Ces jeunes orientés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Manche ou par les Juges des Enfants (JE) bénéficient d'un accompagnement d'une durée qui correspond au projet individualisé à mettre en œuvre.

FINANCEMENT

Le Service d'Education en Milieu Ouvert est financé par le Conseil Départemental de la Manche.

MISSIONS

L'une des caractéristiques particulières de ce service est de proposer aux jeunes un accompagnement éducatif régulier et fréquent (au minimum 2 interventions par semaine en moyenne, en plus des démarches auprès des partenaires), permettant de conduire chaque jeune vers une autonomie progressive.

ACTIONS

L'action des professionnels du SEMO s'inscrit autour du projet individualisé de chaque jeune accompagné.
Ce projet comprend les objectifs suivants (et les moyens qui en découlent) :

Accompagner le jeune dans son développement personnel

Répondre aux besoins élémentaires d'insertion *(logement, budget, vie professionnelle, santé, socialisation)*

Redéfinir la place de chacun *(jeune, famille)*

Restaurer / maintenir le lien familial et avec le réseau de soutien existant.

Le projet est élaboré à partir des attentes du jeune et de sa famille, des échanges entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire. Il est validé pour la durée de la mesure et révisable obligatoirement une fois par an au moins. Il est signé par le jeune, sa famille, le service et envoyé au service prescripteur (territoire de solidarité ou JE).

ACTIVITES 2025

Au-delà des accompagnements individuels qui nous amènent à rencontrer régulièrement les professionnels de la Mission Locale, de l'AFPA, des établissements scolaires, des CMP, du SHAJ et du bailleur social avec qui nous sommes en partenariat, (pour ne citer que les co-interventions les plus récurrentes), le SEMO de Cherbourg a poursuivi en 2025 sa dynamique collective. Très rapidement dans l'année nous avons été informés de l'évolution des DJIM au profit des CJM, impliquant que le SEMO n'accompagnerait plus les jeunes majeurs et devrait se recentrer sur un public mineur, ce qui a été fait. Dans cette optique de changement profond de nos stratégies d'accompagnement, nous avons rencontré nos homologues départementaux du CJM, le 27 mai 2025. Nous avons également pu échanger de ces aspects lors d'une rencontre avec les juges des enfants le 21 août 2025. Nous avons organisé une après-midi portes ouvertes le 31 janvier, afin de convier le voisinage immédiat du service.

Dans le but de proposer des pistes quant à la gestion des émotions chez les jeunes, nous avons organisé un atelier collectif de sophrologie le 8 avril, avec une professionnelle. Nous avons cherché à favoriser leur ouverture culturelle en visitant la Cité de la Mer à plusieurs reprises. Dans ce même objectif nous avons poursuivi le partenariat avec l'Artothèque de Cherbourg, mis en place par notre collègue stagiaire de l'IRTS, qui nous permet d'habiller les murs du service par des choix établis entre les jeunes conviés et l'équipe éducative. Nous avons par ailleurs soutenu leur accès aux sports à travers des sorties à pied, en marchant ou en courant, et à vélo. En parallèle notre collègue canin a poursuivi ses activités de médiation par l'animal auprès des jeunes du service et même, de manière plus étendue, des SAJ.

CENTRE D'ACTIVITÉS SCOLAIRES ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE CASIP

10 Impasse Leveel
50100 Cherbourg en Cotentin
E-mail : casipcherbourg@adseam.asso.fr

Chef de service : Mme Carole PASCO

AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité autorisée du CASIP de Cherbourg date du 20 juillet 2023.

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité d'accueil est fixée à **14 places dont 6 places pour les jeunes en hébergement ADSEAM et 8 places pour les externes.** Ils sont confiés par les services de l'ASE de la Manche ou par le juge des enfants.

POPULATION ACCUEILLIE

Le CASIP reçoit des garçons et des filles de 14 à 18 ans en rupture scolaire ou professionnelle et sans solution immédiate d'insertion, mais pourvus d'un étayage social (famille, autres services…).

FINANCEMENT

Le service du CASIP est financé par le Conseil départemental de la Manche.

MISSIONS

Le CASIP a pour mission d'accueillir, d'encadrer, d'accompagner les jeunes en journée, de préparer leur insertion, tant sur le plan scolaire que professionnel, en favorisant un retour sur les dispositifs de droit commun.

Les enjeux et les finalités de l'action du CASIP sont de mettre chaque jeune dans les meilleures conditions possibles pour lui permettre de préparer son avenir scolaire et/ou professionnel. Le CASIP propose des activités de découverte, d'expression créatrice et d'apprentissage de savoir-être et de savoir-faire. Il est sollicité pour des jeunes qui n'ont temporairement pas de perspectives et d'activités de formation.

Les objectifs généraux du CASIP sont :

- **D'offrir un espace où l'activité est le support à la création d'un lien éducatif essentiel à l'instauration d'une confiance partagée,** à l'acceptation d'être soutenu afin d'élaborer un projet d'insertion sociale et professionnelle.
- **D'offrir à chaque jeune accueilli un cadre éducatif sécurisant, structurant, valorisant**, permettant de rompre avec la spirale d'échecs et de commencer à formuler à nouveau des projets.
- **D'offrir un lieu où le jeune retrouve un mieux-être et un sens aux apprentissages proposés**.
- **De préparer le jeune à l'ébauche d'un projet scolaire et professionnel** en passant par l'expérimentation et les apprentissages.

ACTIONS

L'équipe est composée d'un éducateur technique, d'un éducateur spécialisé et d'un instituteur.

Si le jeune est placé en qualité d'externe, il s'agira de :
- Veiller à ne pas se substituer à la famille,
- Mobiliser, autant que possible, les ressources familiales et environnementales,
- Respecter les valeurs, la culture de la famille lorsqu'elle s'inscrivent dans la légalité, afin de favoriser la continuité, la cohérence éducative,
- Coconstruire avec lui et sa famille son projet individualisé.

Si le jeune fréquente le CASIP en qualité d'interne, il s'agira d'intégrer le projet individuel CASIP au projet individuel global réalisé par l'internat en y associant sa famille.

Dans les modalités d'accompagnement du jeune, les professionnels du CASIP veillent à mettre en place des pratiques consistant à :

• Donner un cadre éducatif sécurisant permettant l'écoute et l'échange nécessaires à la remise en confiance et la valorisation de soi.
• Evaluer les potentiels scolaires, professionnels et la capacité des jeunes à s'inscrire dans une action durable, stable.
• Mettre en place un soutien individualisé et un cadre de travail adaptés aux besoins des jeunes et des objectifs visés.
• Définir un rythme de scolarisation adapté à chaque jeune tenant compte de ses capacités opératoires et de son niveau d'attention.
• Donner aux jeunes l'envie d'apprendre, les mettre en situation de recherche, de confrontation à des problèmes ou difficultés à résoudre.
• Favoriser la découverte de nouvelles capacités au travers de l'organisation d'ateliers en les animant de telle sorte qu'ils soient autant un lieu de découverte, d'expression créatrice qu'un espace sécurisant, valorisant.
• Préparer les jeunes à s'inscrire dans leur projet scolaire et professionnel en passant par l'expérimentation, les apprentissages de base.



SECTEURS D'INTERVENTION

Le dispositif du CASIP n'existe que sur Cherbourg.

ACTIVITE 2025

Actions et projets menés au cours de l'année

Différentes actions ont été organisées tout au long de l'année afin de renforcer la dynamique institutionnelle, favoriser les échanges avec les partenaires et soutenir la participation des jeunes à la vie du foyer.

Des portes ouvertes internes et externes ont été mises en place afin de présenter le fonctionnement du service, valoriser les actions réalisées et favoriser les rencontres entre les professionnels, les partenaires et les familles.

Un temps convivial autour de la galette des rois a également été organisé avec les partenaires institutionnels et associatifs, permettant de renforcer les liens et les échanges autour des accompagnements des jeunes.
Sur le plan institutionnel, plusieurs outils ont fait l'objet d'une mise à jour, notamment le règlement de fonctionnement, le projet individualisé (PI), les évaluations des projets individualisés ainsi que le DIA, afin d'adapter les supports aux besoins des jeunes et aux évolutions des pratiques professionnelles.

Dans le cadre des projets éducatifs, un camp est prévu en juillet 2025 afin de proposer aux jeunes un temps de vie collective favorisant l'autonomie, la socialisation et la découverte d'activités extérieures.

Plusieurs actions collectives et conviviales ont également été menées durant l'année, notamment une vente de crêpes, deux repas partagés ainsi qu'une participation au marché de Noël. Ces temps ont permis de favoriser l'implication des jeunes, le vivre-ensemble et les échanges avec l'extérieur.
Enfin, une sortie de fin d'année a été organisée autour d'un repas convivial suivi d'une activité laser-game. Ce moment a permis de clôturer l'année dans un cadre détendu et fédérateur pour l'ensemble du groupe.

RETOUR SUR LES EVALUATIONS EXTERNES DES SERVICES DU SAJ, menées en 2025

Foyers 11-18 ans : LA GUERIE – BEAUSITE – BRIAND – BEUZEVILLE – LA CANOPEE

L'évaluation met en lumière une dynamique institutionnelle globalement positive, portée par l'engagement constant des équipes et une culture professionnelle centrée sur la bientraitance. Celle-ci est pleinement intégrée dans les pratiques quotidiennes : les postures professionnelles, fondées sur l'écoute, la bienveillance et l'adaptation aux besoins, sont largement reconnues par les personnes accompagnées, qui expriment un niveau de satisfaction élevé quant à la qualité de l'accompagnement, au soutien apporté et à la disponibilité des professionnels.

L'établissement s'inscrit dans une logique de personnalisation des parcours et d'ouverture vers l'extérieur. La co-construction des projets d'accompagnement, bien que perfectible dans sa formalisation, s'appuie sur une bonne connaissance des situations individuelles et sur une observation quotidienne fine. Cette dynamique est renforcée par un réseau partenarial développé et identifié, facilitant la coordination des interventions et la continuité des parcours. Le partage d'informations, soutenu par l'utilisation d'un logiciel métier, contribue également à la fluidité de l'accompagnement.

Les droits des personnes accompagnées sont globalement respectés dans les pratiques et les professionnels se montrent disponibles pour favoriser leur expression et leur participation. Des espaces d'échanges existent, tant au niveau individuel que collectif, traduisant une volonté de prendre en compte la parole des usagers, même si certains dispositifs gagneraient à être davantage structurés et formalisés.
Sur le plan des ressources humaines, plusieurs éléments témoignent d'une organisation déjà en place : processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels, formalisation des fiches de poste/emploi, recueil des besoins en formation, ainsi que mise en place de dispositifs de soutien (groupes d'analyse des pratiques, accès à un soutien psychologique). Les équipes apparaissent qualifiées, investies et capables de s'adapter à un contexte en évolution, notamment marqué par des changements récents au sein de l'encadrement.

La direction et les fonctions support jouent un rôle structurant dans cette dynamique. L'évaluation externe souligne la proximité et l'accessibilité de la direction et de l'encadrement, ainsi que leur bonne connaissance des situations accompagnées. Le soutien du directeur général de l'Association et l'appui de la responsable qualité sont identifiés comme des facteurs facilitants dans la mise en œuvre des missions et le maintien de la qualité des accompagnements.

Par ailleurs, une démarche qualité est engagée, avec l'existence d'instances de pilotage et de dispositifs de gestion des événements indésirables, des plaintes et réclamations même si certains restent à déployer. Ces éléments constituent une base solide pour le développement d'une culture qualité et de gestion des risques à l'échelle de l'établissement.
L'évaluation externe met également en évidence des axes de progrès, principalement liés à la nécessité de renforcer la formalisation et la structuration de certaines démarches. Cela concerne notamment les politiques institutionnelles (bientraitance, qualité, ressources humaines, santé), la mise à jour et l'harmonisation des outils réglementaires, ainsi que la structuration des projets individualisés et de l'évaluation des besoins et des risques. Le développement d'actions de formation et de sensibilisation des professionnels, en particulier sur les thématiques clés (bientraitance, droits, santé, gestion des risques), constitue également un enjeu important.

Enfin, des marges d'amélioration sont identifiées en matière de traçabilité, d'analyse collective des pratiques (notamment autour des événements indésirables, des situations à risque ou des réclamations), et de communication interne sur les actions engagées. La participation des usagers, déjà encouragée dans les pratiques, pourrait également être renforcée à travers des dispositifs plus formalisés.

L'ensemble de ces éléments a été partagé avec la gouvernance lors de la réunion de clôture. Ils constituent des leviers de travail pour structurer et consolider les démarches engagées, dans une logique d'amélioration continue. L'évaluation souligne ainsi la qualité de l'implication des équipes, leur professionnalisme et leur capacité d'adaptation, qui représentent des atouts majeurs pour poursuivre le développement et la structuration des pratiques au service des personnes accompagnées.

FAS et Foyer 06-10 ans (MECS de BAUDRE) :

L'évaluation externe met en évidence une dynamique globalement positive, portée par des pratiques professionnelles engagées et une forte culture de bientraitance. Celle-ci est concrètement déployée au quotidien : les équipes adoptent des postures adaptées, fondées sur l'écoute, la bienveillance et des réponses ajustées aux besoins des enfants. Cette qualité d'accompagnement est largement reconnue par les personnes accompagnées, qui expriment un haut niveau de satisfaction et soulignent la disponibilité des professionnels. L'évolution du cadre d'autorisation, avec l'adaptation en MECS, illustre par ailleurs une volonté

institutionnelle d'ajuster l'offre aux besoins du public accueilli.

Le respect des droits des personnes accompagnées est globalement assuré, tant à travers les pratiques que par la mise à disposition d'outils accessibles (charte en version simplifiée et illustrée, suivi des projets personnalisés, protection des données). L'expression et la participation des enfants sont encouragées, notamment via des réunions de jeunes, des échanges réguliers et un accompagnement attentif favorisant leur implication. Les liens avec les familles font l'objet d'une attention particulière, avec une organisation structurée des droits de visite et des actions visant à soutenir la relation parents-enfants.

L'accompagnement proposé s'inscrit dans une logique de personnalisation et d'ouverture, appuyée sur un réseau partenarial identifié et mobilisé. Les professionnels s'appuient sur une connaissance fine des situations, issue notamment de l'observation quotidienne, pour repérer les besoins et les risques, y compris sur des thématiques spécifiques comme la vie affective et sexuelle. La continuité des parcours est facilitée par des outils de transmission efficaces, une coordination avec les partenaires et la mise en place d'alternatives adaptées.

Sur le plan des ressources humaines, l'organisation dispose de bases structurées : formalisation des fiches métiers, processus d'intégration des nouveaux professionnels, recueil des besoins en formation et dispositifs de soutien aux équipes (analyse des pratiques, accompagnement psychologique). Les professionnels apparaissent qualifiés et investis, contribuant à la qualité globale de l'accompagnement. Par ailleurs, une démarche qualité est engagée, avec des instances de pilotage identifiées et une organisation du traitement des événements indésirables et des réclamations au niveau du siège.
L'évaluation externe met toutefois en évidence des axes de progression, principalement liés à la formalisation, à la structuration et à la diffusion des pratiques. Plusieurs politiques institutionnelles (bientraitance, ressources humaines, qualité, santé, qualité de vie au travail) restent à formaliser ou à consolider. De même, certaines pratiques, bien que présentes, nécessitent d'être davantage tracées et objectivées, notamment en matière d'évaluation des besoins, de suivi des risques, d'accompagnement à la santé (dont santé mentale et prévention) et d'accompagnement à l'autonomie.
Le développement de la formation et de la sensibilisation des professionnels constitue également un enjeu transversal, afin de renforcer l'appropriation des référentiels et des thématiques clés (droits, bientraitance, gestion des risques, santé). Par ailleurs, la structuration de la démarche qualité (formalisation, communication, évaluation, analyse collective des événements indésirables et des réclamations) apparaît comme un levier essentiel pour soutenir la dynamique d'amélioration continue.
Enfin, des marges d'amélioration sont identifiées en matière de traçabilité, de communication interne, de formalisation des partenariats et de structuration des démarches de prévention (risques, maltraitance, gestion de crise). La participation des usagers, bien que présente dans les pratiques, pourrait également être renforcée par des outils d'évaluation de la satisfaction.

L'évaluation souligne en conclusion l'implication et le professionnalisme des équipes, qui constituent un socle solide pour poursuivre la structuration des pratiques et renforcer la qualité de l'accompagnement dans une logique d'amélioration continue.

SEMO :

L'évaluation met en évidence une qualité d'accompagnement reposant sur une culture professionnelle solidement ancrée dans la bientraitance. Celle-ci se traduit concrètement dans les postures quotidiennes des équipes, marquées par une écoute attentive, une relation de confiance et une proximité avec les personnes accompagnées et leur entourage. L'exercice des droits du jeune accueilli est globalement favorisé au sein de la structure, avec une attention portée à la dignité, à la liberté d'aller et venir et à l'intégration des usagers dans la vie de l'établissement.

La participation des personnes accompagnées constitue également un point d'appui important. Les dispositifs existants, tels que les groupes de parole et la mobilisation de la pairaidance, favorisent l'expression collective, tandis que l'ouverture sur l'environnement extérieur contribue à renforcer l'inclusion et la qualité du lien social.

L'accompagnement se distingue par une volonté affirmée de co-construction des projets, avec des réajustements réguliers en fonction de l'évolution des situations. Cette dynamique est soutenue par un réseau partenarial actif et structuré (judiciaire, social, médical), facilitant la coordination des interventions et la fluidité des parcours. Les professionnels démontrent également une implication forte dans l'accompagnement vers l'autonomie, notamment en matière d'accès à l'emploi et au logement, ainsi que dans le repérage des besoins en santé, y compris en santé mentale. La coordination avec les acteurs de santé et les dispositifs d'hygiène constitue également un point d'appui identifié.
Sur le plan organisationnel, la structure bénéficie de l'appui des fonctions supports, notamment en matière de ressources humaines et de qualité. Certains dispositifs sont en place, tels que les entretiens professionnels annuels ou les évaluations aux différentes étapes du parcours, contribuant à l'adaptation de l'accompagnement.

L'évaluation met toutefois en évidence des axes de progression significatifs, principalement liés à la formalisation, à la structuration et à la traçabilité des pratiques. Si les interventions sont globalement adaptées et pertinentes, elles reposent encore largement sur une culture de l'oralité et de l'ajustement informel. Ainsi, plusieurs éléments nécessitent d'être consolidés : formalisation des instances et des outils (comité éthique, référent bientraitance, projets individuels, DIPC), structuration des procédures (droits des usagers, autonomie, santé, gestion des risques) et harmonisation des pratiques d'évaluation des besoins et des risques.

Des marges d'amélioration sont également identifiées concernant la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation (questionnaires de satisfaction, traçabilité des actions, utilisation du logiciel métier), ainsi que le renforcement des démarches de prévention (risques infectieux, gestion de crise, continuité des parcours). La gestion des événements indésirables et des réclamations apparaît comme un point de vigilance, nécessitant une appropriation plus collective et une meilleure communication.

En matière de ressources humaines, la structuration des processus reste à consolider, notamment en ce qui concerne l'intégration des nouveaux professionnels, la mise en œuvre des espaces d'analyse des pratiques et la formalisation des dispositifs liés à la qualité de vie au travail.

En synthèse, l'évaluation met en lumière un accompagnement de qualité, porté par des équipes investies et une forte dimension relationnelle, ainsi qu'un ancrage territorial et partenarial solide. Elle souligne également la nécessité d'engager une étape de structuration institutionnelle, visant à formaliser, tracer et évaluer les pratiques existantes. Dans cette perspective, la structure dispose d'atouts importants, notamment le soutien de la gouvernance et l'adhésion des équipes, pour poursuivre une dynamique d'amélioration continue tout en préservant la qualité humaine qui constitue son socle.

CASIP

L'évaluation du CASIP met en évidence un dispositif éducatif structuré, engagé dans une dynamique d'accompagnement adaptée aux besoins spécifiques des adolescents relevant de la protection de l'enfance. Inscrit dans une logique de remobilisation, de socialisation et de construction de projets d'insertion, le CASIP propose un accompagnement global combinant activités éducatives, soutien scolaire, ateliers techniques et entretiens individualisés. Cette approche plurielle favorise l'acquisition de repères, le développement de l'autonomie et l'inscription progressive des jeunes dans un parcours d'insertion.

L'évaluation souligne particulièrement la qualité de la présence éducative au quotidien. Les professionnels s'appuient sur une proximité relationnelle forte avec les jeunes, permettant un accompagnement ajusté, réactif et centré sur les besoins observés. Les temps collectifs, notamment les repas, occupent une place centrale dans le dispositif : ils constituent des espaces privilégiés d'observation, de régulation, d'apprentissage des codes sociaux et de participation à la vie du groupe. Ces moments contribuent activement à l'instauration d'un cadre sécurisant et structurant.

Le CASIP s'inscrit dans un projet associatif porteur de valeurs fortes, telles que la bientraitance, la participation et l'autonomie. Ces principes sont globalement partagés par les professionnels et se traduisent dans les pratiques quotidiennes, notamment à travers l'attention portée à la dignité, à l'écoute et à l'expression des jeunes. L'analyse des pratiques constitue un espace de réflexion existant, et des démarches sont engagées pour structurer davantage les dimensions éthiques, avec la mise en place progressive de référents bientraitance et d'un comité éthique.

L'expression des jeunes est encouragée à travers de multiples modalités formelles et informelles (entretiens, temps collectifs, échanges quotidiens), traduisant une volonté de favoriser leur participation. De même, les partenariats éducatifs, sociaux et scolaires sont mobilisés de manière régulière, contribuant à la continuité des parcours et à la cohérence des accompagnements.

Sur le plan des ressources humaines, l'organisation s'appuie sur des bases solides : processus d'accueil des nouveaux professionnels structuré, analyse des pratiques régulière, et plan de formation porté au niveau associatif. L'implication de la direction générale et de la direction qualité constitue un appui important pour le fonctionnement du dispositif et le développement des démarches d'amélioration continue.

L'évaluation met également en évidence des axes de progression, principalement liés à la formalisation, à la structuration et à la traçabilité des pratiques. Ainsi, si les accompagnements reposent sur une connaissance fine des situations et une observation quotidienne de qualité, les outils formalisés (projets personnalisés, évaluation des besoins, suivi des parcours) restent à consolider afin de mieux objectiver les évolutions et sécuriser les pratiques.

Des marges d'amélioration sont également identifiées concernant la formalisation des procédures (droits des usagers, santé, gestion des risques, continuité des parcours), la structuration des démarches de prévention (santé, risques infectieux, ruptures de parcours) et la traçabilité des actions menées. La démarche qualité, bien qu'engagée au niveau de la gouvernance, gagnerait à être davantage appropriée et partagée avec les équipes, notamment à travers une communication renforcée, l'analyse collective des événements indésirables et la mise en œuvre d'actions correctives formalisées.

Enfin, l'évaluation souligne l'absence de recueil direct de la parole des personnes accompagnées dans ce cadre, liée à l'absence de consentement des représentants légaux, ce qui constitue un point

de vigilance pour les prochaines démarches.

En synthèse, le CASIP s'appuie sur des pratiques professionnelles investies, une forte proximité éducative et un réseau partenarial actif, constituant des atouts majeurs pour la qualité de l'accompagnement proposé. La dynamique engagée offre une base solide pour poursuivre la structuration des outils et des ressources, dans une perspective d'amélioration continue au service des jeunes accompagnés.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS POUR L'ANNEE A VENIR

Le projet immobilier de Coutances va se poursuivre.

Nous allons aménager un nouveau foyer dans la maison acquise par l'Adseam Rue du Palais de Justice. Ce nouveau lieu proposera plusieurs possibilités d'accompagnement pour 12 jeunes : une partie en foyer collectif et une partie en studios semi autonomes. Cette diversité de prise en charge répondra mieux aux besoins des jeunes accueillis, dans une perspective de sortie vers un logement autonome.

Nous devons structurer au mieux l'encadrement des SAJ, avec une équipe de cadres au complet et en posant une ligne hiérarchique claire, fonctionnelle et réactive.

Suite aux différentes inspections effectuées par le Conseil Départemental, nous répondrons au plan d'actions qui en a découlé, notamment en revisitant les outils de la loi 2002-2, en formalisant les projets de service des hébergements, du SEMO, ainsi que le projet d'établissement, socle des actions éducatives.

Au regard des problématiques des jeunes accueillis, nous poursuivrons notre collaboration avec les services de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie de la Fondation Bon Sauveur. Cette collaboration est indispensable pour une partie de notre public, pour qui la démarche éducative ne peut s'envisager qu'en y associant une démarche de suivi psychologique extérieur et une démarche de soins. C'est à ce prix que nous tenterons de parvenir à une insertion durable de ces jeunes présentant des troubles psychiques importants.

1.2 SERVICES EN MILIEU OUVERT

DIRECTION :
586 rue de l'exode - Bâtiment Equinoxe
50000 SAINT-LO
Tél : 09.74.19.89.70

DIRECTEUR :
Philippe PORET a pris ses fonctions en Mai 2025 en remplacement de Mme Laëtitia PERON.

Courriel : smo@adseam.asso.fr

L'année 2025 aura été une année de transition pour les services de milieu ouvert de l'Adseam. Cette transition se traduit sur le plan des ressources humaines par le départ de la directrice et l'arrivée d'un nouveau directeur le 5 mai 2025. Cette arrivée a nécessité un temps d'adaptation de part et d'autre, le temps que chacun appréhende les attentes mutuelles afin, d'abord et avant tout, de faire perdurer la qualité de l'accompagnement auprès des familles. Les zooms des différents territoires et services indiquent également des mouvements de professionnels importants, avec un nombre faible de candidatures quel que soit le territoire ou le métier. Cette difficulté n'est pas sans impacter l'activité. Cette transition se fait aussi sur les missions de services.

LES SERVICES

La double convocation

La TMFPO (Tentative de Médiation Familiale) mise en place sur le territoire Nord s'est arrêtée sur décision du ministère de la justice de façon brutale en décembre 2024, malgré un dispositif concourant à la résolution de conflits à l'amiable ayant fait ses preuves en termes d'efficience. Les tribunaux de la Manche ont souhaité poursuivre cette activité et une convention appelée « double convocation » a été signée avec les tribunaux judiciaires de Cherbourg et Coutances le 15/10/2025 Cette nouvelle réponse s'est mise en place en partenariat avec l'Udaf en novembre 2025 pour le site de Cherbourg ; des difficultés de recrutement n'ont pas permis de proposer cette double convocation en médiation familiale pour le ressort du tribunal de Coutances.

L'AEMO renforcée,

projet déployé depuis 2023, a rencontré des difficultés de fonctionnement, de façon particulièrement marquée sur le territoire centre. Comme beaucoup de nouveaux projets, des ajustements sont nécessaires.
Le bilan fait au mois de juin a confirmé le besoin de changement d'organisation. S'agissant des postes départementaux, la définition de la mission de l'infirmière puéricultrice était trop floue, à mi-chemin entre les référents éducatifs et les missions de la PMI ; le poste de psychologue était prévu sur temps insuffisant et trop mobilisé sur les déplacements. La réorganisation engagée au cours de l'année a conduit au passage d'une structuration départementale à une sectorisation des postes, dans une logique d'efficacité et d'adaptation aux besoins du terrain. Concrètement, cette évolution s'est traduite par la suppression du poste d'infirmière puéricultrice et le renforcement du temps de psychologue, permettant de mieux répondre aux besoins observés. Ainsi, le service a vu son effectif psychologue évoluer d'un ETP à 1,64 ETP.

Parallèlement à ces évolutions de ressources humaines, un travail de réévaluation du projet de service AEMO Renforcée a été engagé après deux années de mise en œuvre. Cette relecture s'est appuyée à la fois sur le bilan de l'expérimentation et les retours de l'équipe pluridisciplinaire. Plusieurs points nécessitant des ajustements ont été identifiés et actualisés de manière à consolider le cadre d'intervention, préciser les objectifs spécifiques de l'AEMO Renforcée et renforcer la pertinence et l'efficacité des outils utilisés.

LES OUTILS

Ogyris/Nux

Les services d'AEMO simple et renforcée ont débuté le déploiement du dossier unique informatisé de l'usager (DUI), répondant aux attentes de l'ASE et du RGPD par la sécurisation des données. Cette mise en place a été accompagnée de journées de formation. Comme beaucoup de changements, cette transition a entrainé une période d'incertitudes. L'accompagnement par territoire avec deux journées de formation a sécurisé le processus. Malgré ce premier temps de formation, la prise en main de l'outil s'avère encore complexe pour les professionnels, compte-tenu des nombreuses fonctionnalités à maitriser et des adaptations qu'il implique dans les pratiques quotidiennes. Une phase d'appropriation graduelle sera nécessaire. Dans cette perspective, un deuxième temps de formation et d'ores-et-déjà fixé au premier trimestre 2026, afin de faire un point sur l'avancée de la pratique de chacun, d'identifier les éventuelles difficultés rencontrées et d'apporter les réponses nécessaires.
L'année 2026 sera l'année du plein développement de ce logiciel.

Les projets de service de l'AEMO et de l'ERPE ont été travaillés en équipe pluridisciplinaire. Ce travail a été finalisé fin 2025 pour une présentation en CA début 2026. L'évolution de l'AEMO Renforcée, le rappel de cette modalité étant une modalité d'AEMO, nécessitera après la validation du projet de l'AEMO simple, de construire cette articulation dans le projet de service pour expliciter un service mais avec deux modalités d'accompagnement.

Face à ces transitions, à la difficulté de recrutement, l'engagement des professionnels permet de relever ces défis en assurant l'accompagnement des enfants et des familles.

LE CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE

Le service d'AEMO a été soumis en 2025, au contrôle réglementaire diligenté par les services du Département, évaluation effectuée sur l'ensemble des trois territoires, à la fois sur le respect du cadre légal, la qualité des accompagnements et les procédures internes.

La restitution de ce contrôle a mis en lumière la qualité de l'accompagnement des familles et souligné le professionnalisme des équipes. Si quelques ajustements ont été demandés en termes de pratiques, les professionnels se sont montrés satisfaits de cette reconnaissance. Ce contrôle a permis d'inscrire le service dans une logique d'amélioration continue, en consolidant les points positifs relevés et en apportant des réponses concrètes aux axes de progression identifiés.

Cette qualité de service est entretenue et soutenue par une volonté de favoriser l'accès à la formation.

DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

L'ensemble des services a fait face à des aléas sur le plan des ressources humaines souvent imprévisibles. A cela s'ajoutent les refontes de projets et les développements générant un besoin de recrutement de professionnels.

Cet engagement et cette volonté de répondre aux nombreuses listes d'attentes ont été freinés par les difficultés de recrutement.

Cela se traduit par une sous-activité à l'AEMO du centre, sur l'AEMO R et en médiation par le manque de candidats ou par l'inadéquation entre les exigences des financeurs et les niveaux de formation des professionnels.

Plusieurs processus de recrutement ne sont pas allés à leur terme en raison :

- Rémunération insuffisante
- Manque d'expérience faisant obstacle
- Manque de connaissance malgré l'expérience
- Posture inappropriée

LA FORMATION

En parallèle, dans un souci constant de permettre aux salariés de développer leurs compétences tout au long de leur parcours professionnel, les membres des équipes ont bénéficié de différentes formations, individuelles ou collectives. Ces temps de professionnalisation ont permis à chaque salarié d'approfondir des thématiques qu'il avait lui-même identifiées, en lien direct avec ses besoins et sa pratique quotidienne.

En complément de ces démarches individuelles, l'association a initié plusieurs actions de formation collective sur des thématiques transversales aux différents pôles (formation sur l'entretien professionnel et le génogramme, sur les écrits professionnels…). Ces formations collectives ont permis aux professionnels issus de pôles différents de se rencontrer et de participer à des temps communs, favorisant le développement d'une culture professionnelle partagée.

Les travailleurs sociaux ont bénéficié de formations individuelles et collectives ont participé à la journée d'étude organisée au sein du service, portant sur la « théorie de l'attachement ». 2026 verra la mise en place d'une formation systémique pour un certains nombre de professionnels. Enfin, les équipes d'AEMO bénéficient de 6 séances annuelles d'analyse des pratiques professionnelles, qui permettent de se pencher sur les pratiques et de bénéficier d'un espace réflexif dédié.

• Plan de développement des compétences :

Le Plan de Développement des Compétences 2025 a permis à 10 salariés de bénéficier de formation.

Deux personnes ont entamé un parcours VAE dans l'objectif d'obtenir, pour l'une le diplôme d'éducateur spécialisé, pour l'autre, le CAFERUIS.

Une cheffe de service est en 2ème année de formation MOS (niveau 7).

Le diplôme d'éducateur spécialisé a été obtenu en décembre 2025.

Le CAFERUIS est toujours en cours à ce jour.

• Les journées d'études ou congrès :

Dans le cadre du budget de perfectionnement interne au service, 10 salariés ont participé à des journées d'études, formations, congrès ou colloques, concernant le secteur d'intervention.
Les thèmes de ces journées étaient pour certains orientés autour de la violence, "L'auteur de la violence au sein du couple", "Les violences chez les enfants et les adolescents : que comprendre ? comment répondre" ou encore "Violence intra familiale".
D'autres autour de l'adolescence et notamment "Harcèlement à l'adolescence : comprendre, agir, prévenir..." ou "L'adolescent et sa famille au cœur des évolutions sociétales"
30 professionnels ont également bénéficié d'une formation incendie, et 10 d'un recyclage au maintien et actualisation des compétences de Sauveteur Secouriste au Travail.
Le budget interne de formation des SMO a également été mobilisé pour la deuxième année consécutive, afin d'organiser notre journée institutionnelle et permettre l'intervention d'un conférencier, le Dr Anne RAYNAUD, sur la théorie de l'attachement.

• L'analyse des pratiques :

Tous les secteurs des Services en Milieu Ouvert ont bénéficié d'une analyse des pratiques.

L'objectif de l'analyse des pratiques est de permettre aux personnels des différents services, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, à une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies et de problématiques rencontrées dans l'exercice de ses missions. Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation. Ces journées sont des temps de travail obligatoires.

Ces journées d'analyse des pratiques ont été menées par :

- Mme Anne CHEVALIER, de l'organisme « MIML Conseils et Formations » pour les équipes d'AEMO et d'AEMO R d'Avranches,

- Mme Linda TROMELEU et Mr RASSINON, psychologues cliniciens, sont intervenus pour les équipes d'AEMO er AEMO R de Cherbourg,

- Mme MASSON, Thérapeute systémique et superviseur en analyse des pratiques pour l'équipe AEMO / AEMO R et MJIE de Saint-Lô.

- Mme Catherine CARRE qui était l'intervenante de l'ADPP des Chefs de services.

- Mme DUHAMEL Claire, médiatrice familiale et psychologue, pour les équipes de médiation familiale et d'Espace Rencontre Parent(s)/ Enfants(s)

• A noter également :

Trois alternantes ont intégré les Services en Milieu en 2025 :

- Deux alternantes à la Direction dans le cadre d'un BTS GPME

- Une alternante sur le service d'AEMO de Saint-Lô, suit la formation d'Educatrice spécialisée.

Pour 2026 de nombreux projets sont déjà en réflexion ; les équipes devront revoir le livret d'accueil et élaborer un règlement de fonctionnement commun.

ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO) - AEMO SIMPLE -

NORD (TOURLAVILLE)	CENTRE (ST-LÔ)	SUD (AVRANCHES)
260 rue des Noisetiers TOURLAVILLE 50110 Cherbourg-en-Cotentin Tél : 02 33 88 57 20 smo.nord@adseam.asso.fr	586 rue de l'Exode 50000 SAINT-LÔ Tél : 02 33 77 44 70 smo.centre@adseam.asso.fr	6 Rue de la 4ème DBA 50300 AVRANCHES Tél : 02 33 89 28 89 smo.sud@adseam.asso.fr
	Chefs de service	
Guillaume DIGNE Virginie LOQUET	Christophe LESCOT	Florence DUMORTIER

AUTORISATION/ HABILITATION

Le nouvel arrêté d'habilitation du service relatif à la modification de la capacité du service d'action éducative en milieu ouvert de l'ADSEAM daté du 6 janvier 2025 précise que le service est habilité à réaliser 900 mesures d'action éducative en milieu ouvert au titre de l'assistance éducative (articles 375 à 375-8 du code civil susvisés).

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité autorisée au titre de l'exercice budgétaire 2025 a été fixée à **273 750 journées prévisionnelles.** La capacité est de 750 mesures pour un nombre de mineurs suivis par intervenant de 24 enfants pour 31,28 ETP.

24 enfants | **37,28** ETP | **750** mesures

POPULATION ACCUEILLIE

Le service intervient auprès de mineurs (jeunes garçons et filles) âgés de 0 à 18 ans. L'arrêté sur les mandats de jeunes majeurs a été modifié sur les critères des jeunes accompagnés de 0 à 21 ans. Pour autant, le service a été informé par la DPEF de la Manche en janvier 2024 que les prestations jeunes majeurs sont incluses dans la capacité autorisée des 900 mesures.

FINANCEMENT

Le budget 2025 a été fixé le 16 juin 2025 par un arrêté conjoint de Monsieur le préfet de la Manche et de Monsieur le Président du Conseil Départemental.
Le prix de journée a été fixé à 10,33 € à compter du 1er juillet 2025

MISSIONS

« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice. » (Art. 375 code civil).

L'assistance éducative peut être ordonnée à la requête des père et mère, conjointement ou de l'un des deux, du mineur lui-même ou du ministère public qui peut être avisé par le président du Conseil Départemental. Le juge des enfants peut se saisir d'office, à titre exceptionnel.

C'est dans ce cadre que le juge des enfants peut désigner notre service avec mission d'aider la famille à surmonter les difficultés éducatives qu'elle rencontre et à accompagner le développement de l'enfant. Il est précisé : « à chaque fois qu'il est possible le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. »

La mesure éducative a pour mission première de protéger l'enfant, donc de veiller à écarter toute situation de danger.

Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le service est amené à travailler sur différentes problématiques autour de la maltraitance : carences éducatives, soutien des parents dans des situations de crise, conséquences de conflits parentaux (rupture, abandon, conflit de loyauté…), dans le but d'accroitre les compétences parentales traversées par les évolutions familiales et sociétales.

A l'échéance de sa mission et à tout moment qui le nécessite (crise, nouveau danger…), le service informe le magistrat et conjointement le Responsable de Territoire (RT) de l'ASE du déroulement de son intervention et de l'évolution de la situation.

ACTIONS

Le Juge des Enfants désigne directement le service pour exercer la mesure d'AEMO. A réception du jugement, en lien avec la liste d'attente, un référent éducatif est nommé ; il sera chargé d'exercer la mesure éducative jusqu'à son échéance.

Sont alors concernés : Les enfants désignés sur le jugement, leurs parents ou autres responsables légaux.
Au cours de la première rencontre, en présence du chef de service, de l'intervenant social qualifié référent et de la famille, le jugement est intégralement lu. Un Document Individuel et Familial de Prise en Charge (DIFPC) est élaboré en tenant compte des attendus du magistrat puis remis à la famille.

Modalités d'organisation de la mesure :
Parents et enfants sont associés à l'ensemble des démarches entreprises au cours de l'intervention.
Lors d'entretiens fixés par l'intervenant, les difficultés relevées par le Juge des Enfants sont abordées. L'objectif est que la famille et chacun de ses membres s'efforcent d'écarter le danger repéré pour le(s) enfant(s).

Les entretiens sont d'une heure environ, toutes les deux à trois semaines en moyenne. Ils peuvent être familiaux ou individuels au service, à domicile, ou bien dans un autre lieu convenu.
L'intervenant social référent est par ailleurs amené à contacter et à rencontrer les personnes connaissant le(s) enfant(s) : l'école, le médecin, assistante sociale, puéricultrice, tuteur.... etc. La famille est associée au travail, en lien et en coordination avec l'ensemble des partenaires médicosociaux.

Après quatre mois d'intervention, un Projet Pour l'Enfant est formalisé afin de repréciser les objectifs du travail socioéducatif et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Un exemplaire est remis à la famille et transmis au Juge des Enfants ainsi qu'au Responsable de Territoire.

Pendant la durée de la mesure, une réflexion en équipe soutient l'intervenant dans son travail. Elle permet de mesurer l'évolution de la situation de l'enfant, les efforts fournis par les différents membres de la famille pour remédier aux difficultés nommées par le Juge des Enfants. L'intervenant social est tenu de rendre compte par écrit de tous ces éléments au magistrat en fin de mesure, ce rapport est également lu à la famille dans son intégralité.

A l'échéance, le juge fixe une nouvelle audience, à laquelle parents, enfant(s) et référent sont convoqués. A nouveau le danger encouru par le(s) enfant(s) est évalué au regard de l'évolution de la situation et de la mobilisation familiale. Il prendra alors les décisions qui s'imposent : arrêt ou renouvellement de l'AEMO, placement, investigation…

SECTEURS D'INTERVENTION

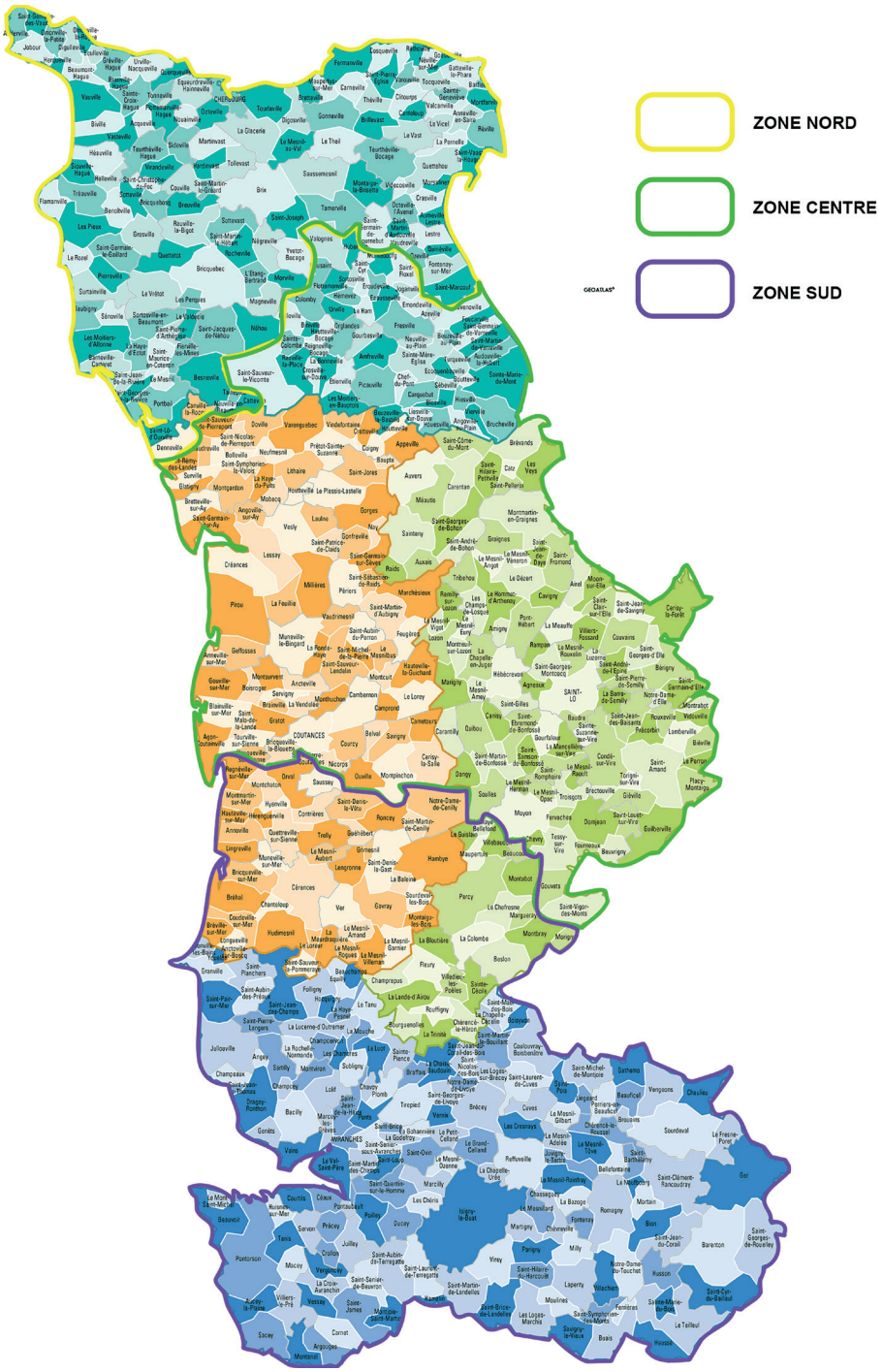
Les Services d'Actions Educatives en Milieu Ouvert interviennent sur 3 secteurs dans le département de la Manche :

1 SITE sur le NORD MANCHE	1 SITE sur le CENTRE MANCHE	1 SITE sur le SUD MANCHE
Cherbourg en Cotentin : 260 rue des Noisetiers TOURLAVILLE	Saint-Lô : 586, rue de l'exode	Avranches : 6 rue de la 4ème DBA

Ces 3 sites recouvrent les 9 secteurs géographiques des territoires de Solidarité (carte ci-dessous).

En novembre 2024, réflexion sur une nouvelle organisation départementale des interventions en Milieu Ouvert, a conduit à une redistribution des territoires d'intervention des secteurs pour toutes les nouvelles mesures AEMO.

CARTE DES ZONES D'INTERVENTION DES SMO VALIDÉE EN NOVEMBRE 2024



ACTIVITE 2025

L'année 2025 aura été la première année suite à la diminution de la capacité par l'ASE. C'est aussi la première année complète sur le site Equinoxe, en proximité de l'AEMO R. La capacité autorisée est désormais fixée à 750 mesures.

Le nombre de journées AEMO prévisionnelles passe de 328 500 journées à 273 750 journées pour la Manche, réparties comme suit : 268 275 journées prévisionnelles et 5 475 autres financeurs.

L'impact financier se traduit par une diminution des emplois de 6,25 ETP de professionnels éducatifs. Le service est donc passé de 37,53 ETP d'intervenants socio-éducatifs à 31,28 ETP.

En fin d'année 2025, la liste d'attente est conséquente sur les 3 secteurs (principalement sur le sud et le centre), ce qui interroge le calibrage de l'activité, décidé par le Conseil Départemental en décembre 2024. L'ASE a été interpellée face à cette situation.

Activité	2018	2019	2020 COVID	2021	2022	2023	2024	2025
Attendue	328 500	328 500	328 500	328 500	328 500	328 500	328 500	**273 750**
Réalisée	296 963	281 339	271 967	276 281	266 135	242 089	248 146	**271 421**

271 421 journées ont été ralisées en 2025, soit une légère sous-activité de l'ordre de 2 329 journées qui correspond à 0,85 % de déficit par rapport au prévisionnel de 273 750 journées (750 mesures).

Plusieurs éléments viennent expliquer ce "rééquilibrage" de l'activité par rapport à 2024 :

• Nombre plus conséquent de jeunes suivis au cours de l'année par rapport à 2024 (1358 en 2025 contre 1189 en 2024 soit + 169 jeunes)

• Le choix organisationnel de remplacer les professionnels absents pour maladie en fidélisant les remplaçants, un remplacement ponctuel est très délicat en Aemo car les mesures qui s'exercent sur un temps long

• Une réactivité des équipes lors de fin de mesures pour faire les mises en place avec l'acceptation ponctuelle de 25 mesures.

La réactivité des chefs de service et une évolution des modalités d'attribution ont permis en 2025, un retour à l'équilibre de l'activité. La plupart des postes vacants ont pu être pourvus ; à ce jour seule une absence pour longue maladie n'est pas remplacée.

L'AEMO a déployé sur le service AEMO simple et renforcée le nouvel outil DUI de Socianova à compter du 1er juillet 2025. Ce déploiement s'est accompagné de formations adaptées aux emplois occupés. L'appropriation de l'outil par les professionnels est à souligner.

L'action en milieu carcéral et milieu ouvert avec le SPIP sur le volet prévention des violences intrafamiliales déjà en place sur Cherbourg a été étendue au secteur de Coutances. Un éducateur et une médiatrice interviennent auprès des auteurs.

ACTIVITÉ 2025 DU SERVICE :	DÉCISION D'UNE JURIDICTION DE L'ENFANCE			DÉCISION ASE (DJIM)			GLOBAL
	GARÇONS	FILLES	TOTAL	GARÇONS	FILLES	TOTAL	TOTAL
Jeunes en charge au 01.01.2025	423	381	804	1	3	4	808
Jeunes entrés en 2025	261	284	545	1	4	5	550
Jeunes sortis en 2025	247	214	461	2	6	8	469
Jeunes en charge au 31.12.2025	437	451	888	0	1	1	889
Jeunes suivis sur l'année 2025	**684**	**665**	**1349**	**2**	**7**	**9**	**1358**

Au 31/12/25 :
- 889 mineurs étaient pris en charge par le service AEMO.
- 8 mineurs étaient en instance d'une ordonnance de renouvellement.
- 107 mineurs étaient en liste d'attente pour lesquels la mesure n'avait pas débuté, ces mesures n'étaient pas encore facturées à la date de l'édition.
- 83 enfants en attente de placement avec séparation ou à domicile, soit une augmentation par rapport à 2024 (58 enfants).
- 1 358 jeunes suivis (présents au 31/12/25 + sortis) : 51 % de garçons et 49 % de filles.

Evolution globale des journées réalisées de 2023 à 2025

	REALISÉ	PREVISIONNEL	DEFICIT
2023	242 089	328 500	-86 411
2024	248 146	328 500	-80 354
2025	271 421	273 750	-2 329

Les listes d'attente des autres dispositifs conduisent les magistrats à mandater une mesure d'AEMO dans l'attente de l'effectivité de mesures type MDAI, placement avec séparation, SEMO, AED.

Le tableau suivant indique le nombre d'enfants pris en charge par le dispositif AEMO en dehors du projet de service.

Comme les années précédentes, le nombre de mesures uniques accompagnées augmente. En effet, l'accompagnement des mesures uniques démultiplie le nombre d'interventions dans les familles et augmente la charge de travail de l'ensemble du service.

Mesures AEMO ordonnées en 2025 dans l'attente d'une mesure placement sur le département.

SERVICE AEMO ADSEAM

	Nombre de Mesures ordonnées « en attente de « sur l'année				Nombre OPP				Nombre de Mesures hors du cadre du projet de service		
	AEMO EN ATTENTE DE PLACEMENT MDAI	AEMO EN ATTENTE DE SEMO	AEMO EN ATTENTE DE PLACEMENT AVEC SEPARATION	TOTAL DES MESURES AEMO EN ATTENTE DE PRISE EN CHARGE	OPP PRISE EN CHARGE ASE *(placement familiale ou etablissement)*	OPP PLACEMENT MERE	OPP PLACEMENT PERE	OPP PLACEMENT TIERS	MESURE AEMO SUITE A UN ECHEC DE PLACEMENT	NOMBRE DE MESURES NECESSITANT MINIMUM UNE INTERVENTION PAR SEMAINE	AEMO AVEC MAINTIEN SOUS CONDITIONS
ST-LÔ											
En nombre d'enfants	34	13	2	6	3	1	3	9	0	12	14
En nombre de familles	21	12	2	6	3	1	3	6	0	9	8
AVRANCHES											
En nombre d'enfants	17	2	2	21	2	0	0	0	4	4	6
En nombre de familles	9	2	2	13	2	0	0	0	2	3	4
CHERBOURG											
En nombre d'enfants	24	27	5	56	12	1	0	0	0	44	46
En nombre de familles	11	21	4	36	11	1	0	0	0	26	29
TOTAL											
En nombre d'enfants	**75**	**42**	**9**	**83**	**17**	**2**	**3**	**9**	**4**	**60**	**66**
En nombre de familles	**41**	**35**	**8**	**55**	**16**	**2**	**3**	**6**	**2**	**38**	**41**

En 2025, le service a accompagné :

83 ENFANTS
PLACÉS À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE,
contre 141 en 2024.

Ce chiffre a nettement diminué sur 2025.

Sur 1 358 jeunes accompagnés dans l'année,

31
ORDONNANCES DE PLACEMENT PROVISOIRE
ont été demandées par les services contre 34 en 2024, dont 17 enfants ont été pris en charge par l'ASE. (22 en 2024).

5
ENFANTS
confiés à un des parents
comme en 2024.

9
ENFANTS CONFIÉS EN OPP
à un tiers (loi Taquet)
contre 7 en 2024.

4
ENFANTS SONT ACCOMPAGNÉS EN AEMO
dans le cadre d'un retour au domicile suite à l'échec du placement (8 en 2024).

66
ENFANTS DANS LE CADRE D'UNE MESURE AEMO
sous conditions nécessitant un suivi plus important auprès de la famille, ce chiffre est en nette augmentation par rapport à 2023 (38).

60
ENFANTS SONT SUIVIS PAR LES SERVICES
nécessitant minimum une intervention par semaine, hors cadre du projet du service.
On constate une diminution par rapport à 2024 (93 enfants).

Ainsi, nous poursuivons notre accompagnement auprès des enfants et des familles dans un contexte de saturation des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance.

Cette situation renforce la complexité des accompagnements :

- **La situation s'est aggravée puisqu'un placement est demandé,**
- **Les familles ne font plus alliance avec les référents,**
- **La charge sur les référents en est accrue.**

Répartition de l'activité par secteur géographique et par prescripteur

	CHERBOURG			ST LÔ			AVRANCHES			TOTAL		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Judiciaire Manche	107 577	115 266	126 073	67 298	70 460	76 495	56 130	47 101	51 932	231 005	232 827	254 500
DJIM Manche	-	520	1244	-	262	898	-	-	192	-	782	2334
Autres financeurs	3607	3814	1516	4071	6428	8845	3406	4295	4226	11 084	14 537	14 587
TOTAL	**111 184**	**119 600**	**128 833**	**71 369**	**77 150**	**86 238**	**59 536**	**51 396**	**56 350**	**242 089**	**248 146**	**271 421**

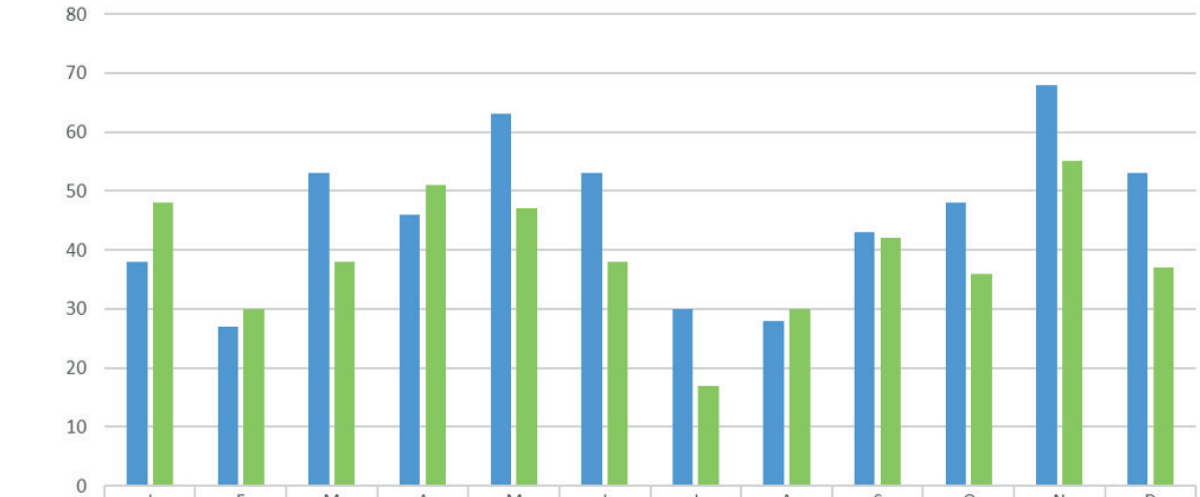
La répartition de l'activité entre le nord du département, le centre et le sud est

	2025	2024	2023	2022
Secteur Cherbourg	47 %	48 %	46 %	46%
Secteur Saint-Lô	32 %	31 %	30 %	31%
Secteur Avranches	21 %	21 %	24 %	23%

Nous constatons que, pour l'année 2025, la part de l'activité sur le nord a très légèrement diminué par rapport à 2024 (- 1 %). L'activité du centre, a quant à elle, augmenté de 1 % ; celle du sud est restée stable.

On constate que globalement l'activité est d'environ 50 % sur le nord, de 30 % sur le centre et de 20 % sur le sud, avec des années qui sensiblement peuvent varier de quelques points.

• Nombre de jeunes entrés et sortis en AEMO en 2025 :



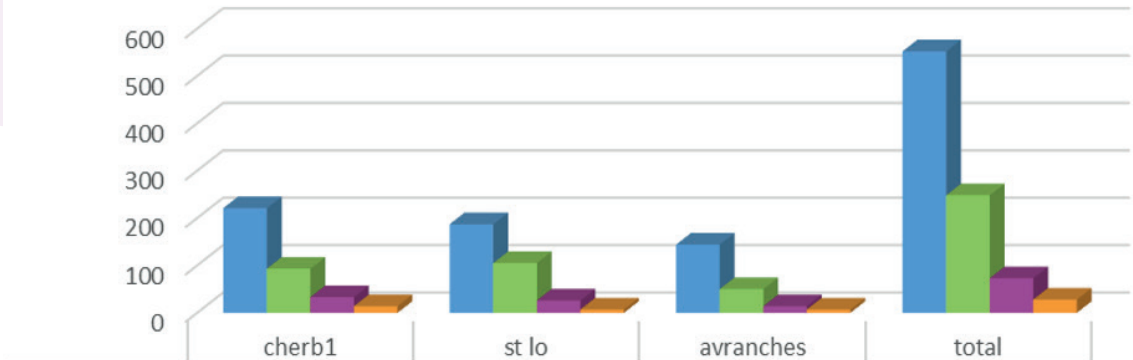
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
ENTREES	38	27	53	46	63	53	30	28	43	48	68	53
SORTIES	48	30	38	51	47	38	17	30	42	36	55	37

En 2025, le nombre de nouveaux jugements en Assistance Educative ordonnés par les juges des enfants est de 545 mesures (+ 5 mesures DJIM ordonnées par l'ASE) soit 550 mesures au total.

Le nombre d'arrêts de mesures est de 469 (dont 8 mesures DJIM sorties). Il y a eu plus de mesures entrées que de mesures sorties.

•Etude concernant les fratries suivies en 2025 :

Le graphique, ci-dessous, indique le nombre de familles par taille de la fratrie :



	cherb1	st lo	avranches	total
Enfant unique	221	187	144	552
2 enfants	93	105	50	248
3 enfants	33	26	14	73
4 enfants et +	14	7	7	28

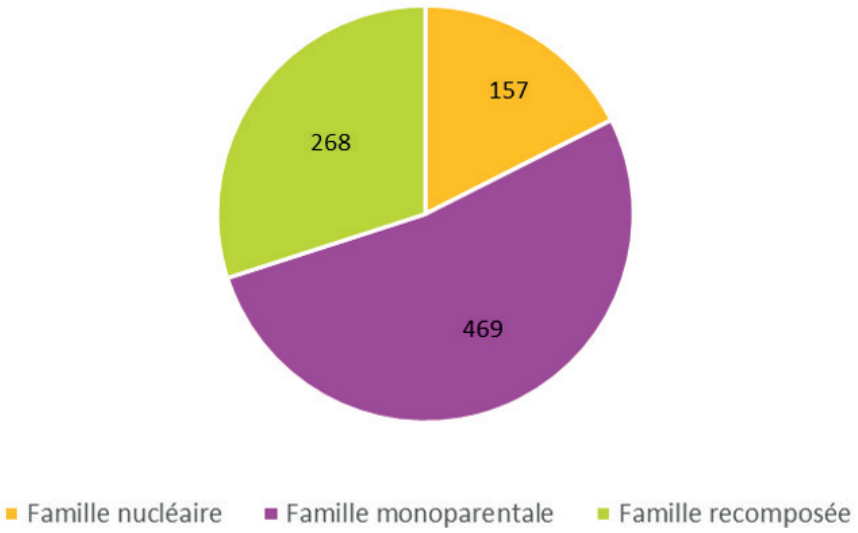
Ainsi, sur 901 familles suivies en 2025 :

- 61,28 % concerne des mesures uniques
- 27,52 % des fratries de 2 enfants
- 8,10 % des fratries de 3 enfants
- 3,10 % des fratries de 4 enfants et +

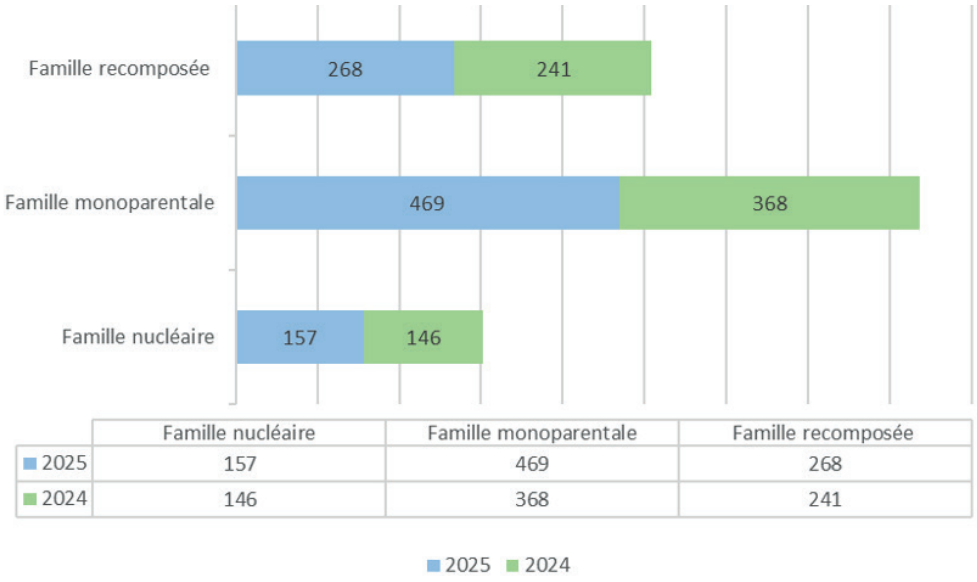
La part des enfants uniques ne cesse d'augmenter depuis 2021 (61,26 % en 2025). En effet, comme indiqué précédemment, les configurations familiales (de moins en moins de familles nucléaires, une augmentation des familles monoparentales et des accueils chez des tiers dignes de confiance, les placements chez un des parents) viennent modifier le rythme de l'intervention de la mesure éducative (nombre d'entretiens, nombre de km parcourus).

Nous constatons toujours des situations fortement dégradées lorsque la mesure AEMO se met en place, notamment lorsqu'elle est mise en place dans l'attente d'un placement éducatif à domicile ou lorsque le placement n'est pas effectif auprès de l'ASE. La temporalité entre la saisine judicaire, l'ordonnancement, et l'attribution de la mesure par nos services accentue ce constat.

•Type de familles suivies en 2025 :



• Comparatif 2025/2024 « type de familles suivies en 2025 » :



	Famille nucléaire	Famille monoparentale	Famille recomposée
2025	157	469	268
2024	146	368	241

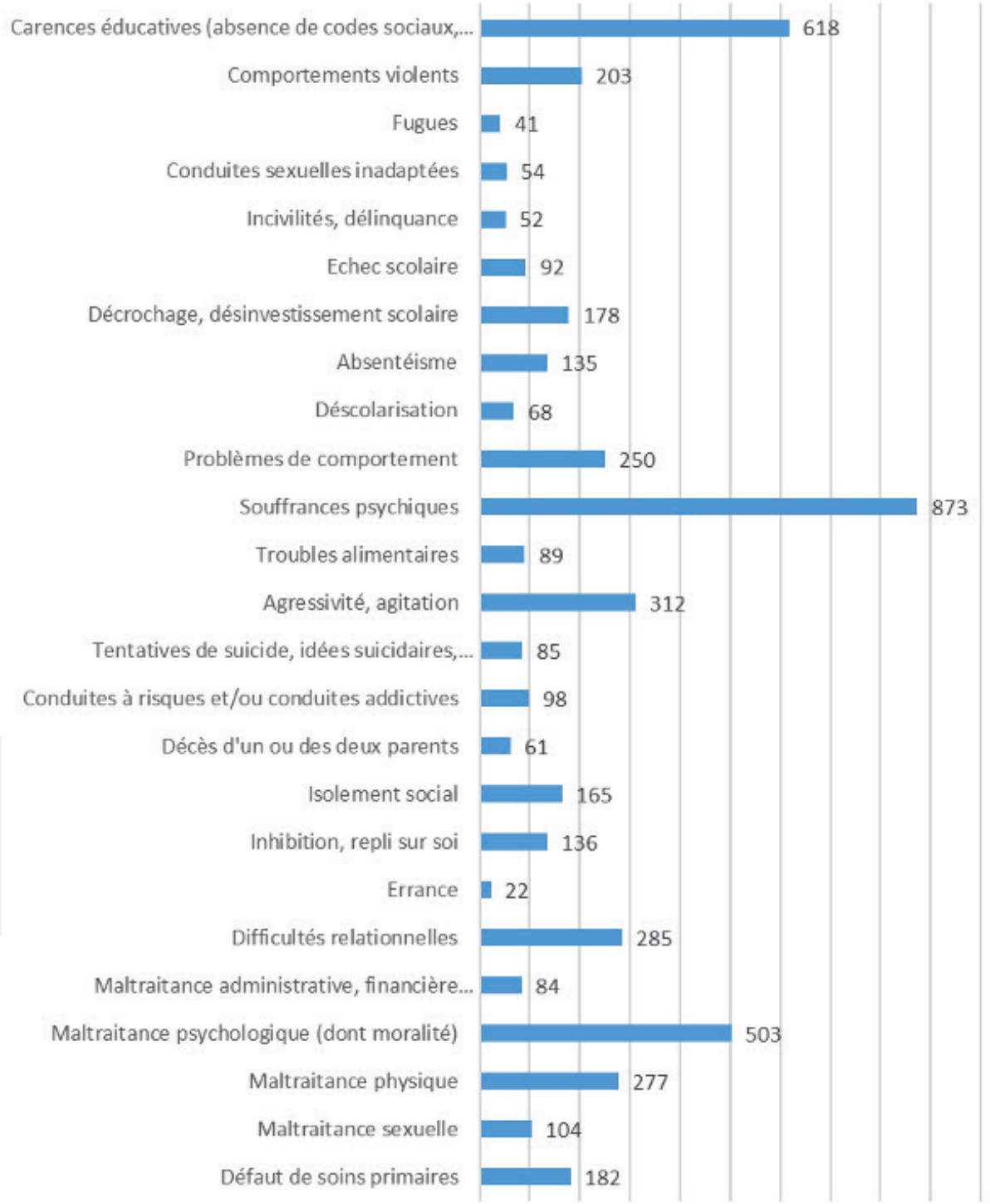
Entre 2024 et 2025, le nombre de familles monoparentales accompagnées a nettement augmenté (469 en 2025 contre 368 familles en 2024) soit 52,4 % des accompagnements du dispositif.

29,9 % de l'accompagnement éducatif concerne les familles recomposées.

Bien que stable par rapport à 2024, ces données doivent être prises en considération dans le travail quotidien des référents éducatifs ; elles impliquent des temps de déplacement supplémentaires et des temps de rencontre auprès des différents parents de la situation de l'enfant.

La famille nucléaire représente aujourd'hui seulement 17,5 % de nos interventions auprès des familles.

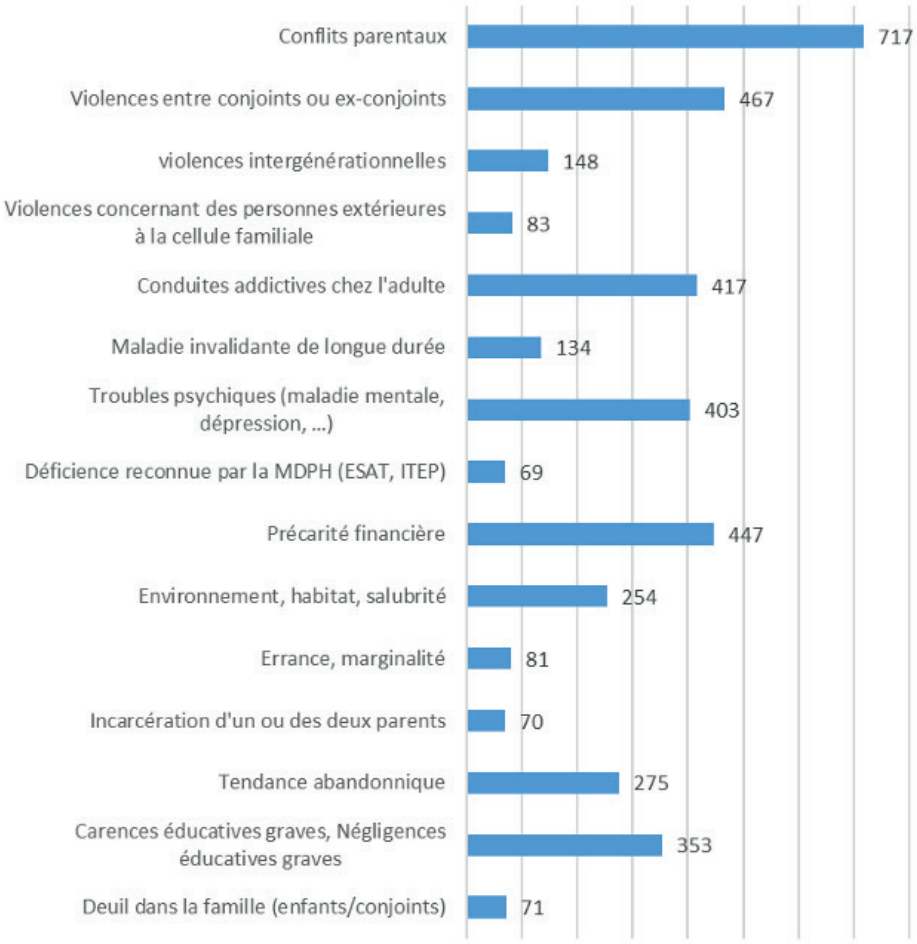
• Les problématiques principales observées chez l'enfant en 2025 :



En 2022, nous avons retravaillé les indicateurs de la grille CPOM lors d'une séance de travail avec la Référente établissements et services – Service qualité, analyse et développement de la DPEEF.
Tous les chiffres sont importants mais certains doivent venir nous alerter sur le champ de la prévention et de la protection. Nous constatons une augmentation substantielle depuis 2023 des enfants identifiés en souffrance psychique, passant de 715 à 873, représentant 65 % des enfants accompagnés dans l'année. Nous devons nous alerter de ce taux en constante progression.
Le constat reste le même que l'année dernière concernant les prises en charge via le CMPEA /CMPP dont les délais d'attente sont très importants (délais de prise en charge qui varie de 18 mois à 2 ans). Cela impacte le temps d'intervention des psychologues qui viennent, quand elles le peuvent, rencontrer certains enfants ou parents de façon ponctuelle.
Des droits de visite médiatisée ont été réalisés dans le cadre des mesures AEMO, placement chez un des deux

parents, MDAI dans l'attente avec des droits de visites qui relève de la compétence de l'ASE normalement.
Ces droits de visites ont été structurés par l'équipe pour faire face à nos obligations et permettre aux enfants de bénéficier de ces droits de façon sécurisée. Cette activité est prise sur le temps de travail des référents éducatifs.
104 enfants sont identifiés ayant subis des maltraitances sexuelles (reconnues ou suspicions) et 277 enfants subissent des maltraitances physiques, 503 enfants des maltraitances psychologiques.

• Les problématiques principales observées chez les parents en 2025 :



En 2025, les conflits parentaux, les violences conjugales, la précarité financière font partie des problématiques majeures dans nos accompagnements auprès des enfants et des familles.

Pour autant, certains chiffres doivent attirer notre attention et notamment par rapport à 2024 :

- **Dans le cadre des conflits parentaux, 717 sont victimes de violences conjugales,** soit 52 % des mesures accompagnées dans l'année (augmentation par rapport à 2024)

- **275 adultes ont été identifiés avec des tendances abandonniques** envers l'enfant,

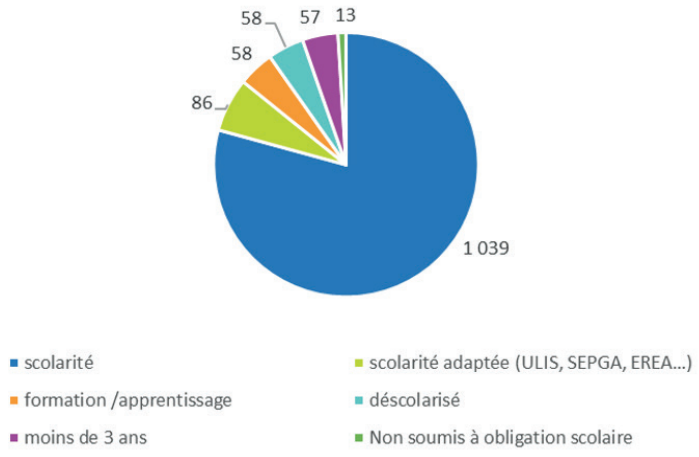
- **417 adultes avec des conduites addictives,** soit 30 %,

- **447 adultes en précarité financière,** chiffre en augmentation constante depuis 2022,

- **403 adultes ont des problèmes de santé** avec des troubles psychiques,

- **71 parents ont été confrontés au deuil** pendant la mesure (enfants, conjoint).

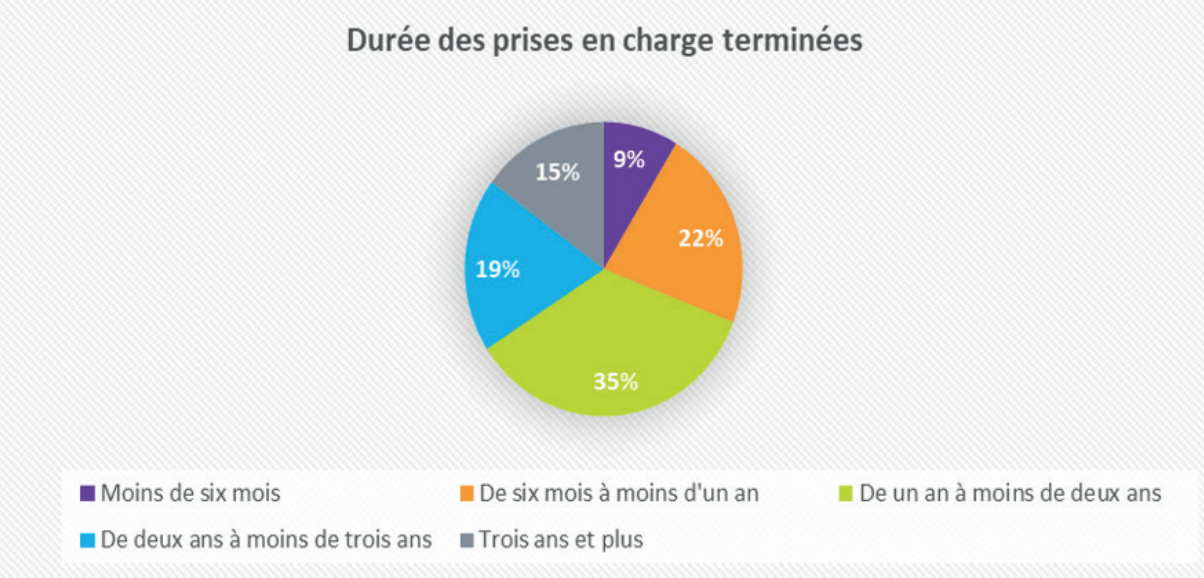
• Scolarité des jeunes enfants suivis en 2025 :



Depuis 2022, on constate une augmentation du nombre d'enfants déscolarisés sur l'ensemble des accompagnements du service, passant de 33 à 58 enfants soit 4,42 % des mineurs accompagnés durant l'année.

6,55 % des enfants sont pris en charge dans le cadre d'une scolarité adaptée à leur situation et relevant d'une notification MDA.

• Durée moyenne des mesures achevées en 2025 :



La moyenne de la durée des mesures en AEMO achevée en 2025 est de 20 mois. Le calcul de la durée des AEMO est comptabilisé dans le logiciel de suivi OMEGA à compter de la date de l'ordonnance et non à compter la date de l'attribution de la mesure.

MOYENNE DE LA DURÉE DES PRISES EN CHARGE	
Année 2024	20 mois
Année 2025	20 mois

On constate que la durée moyenne des mesures est équivalente à l'année 2024.

•Orientations des jeunes à la fin de prise en charge :

Sur les 469 enfants sortis au cours de l'année 2025 :

66,73 %
sont en fin de prise en charge sans suivi

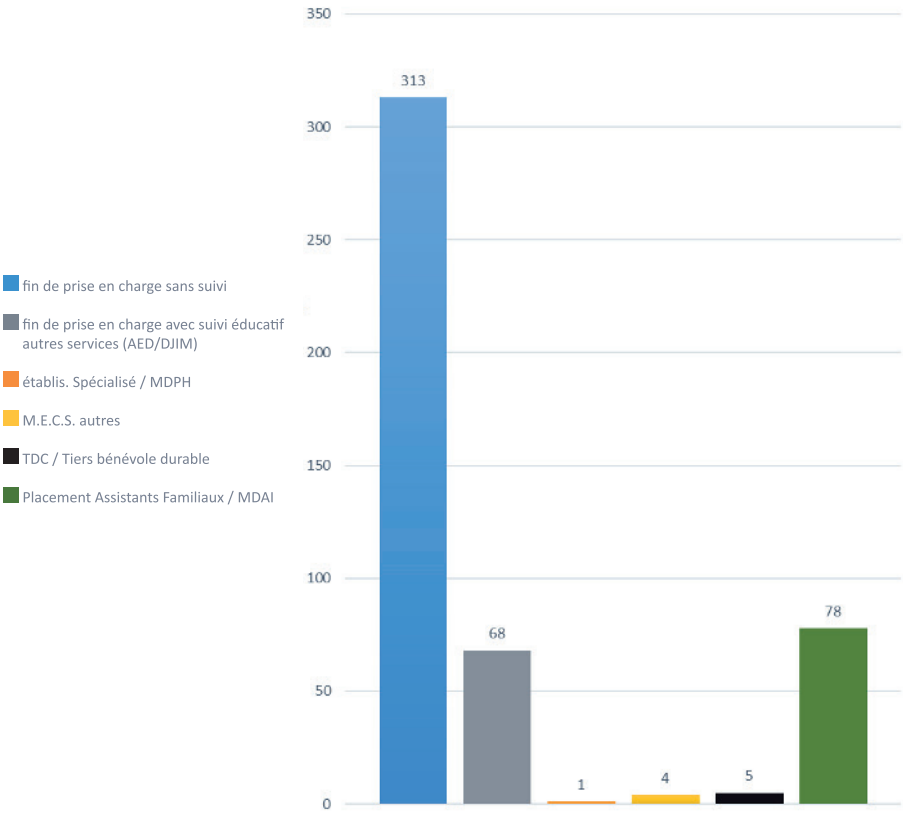
14,50 %
sont en fin de prise en charge avec suivi éducatif autres services (AED/DJIM) / autres services extérieurs

0,22 %
établissement spécialisé / MDPH

0,85 %
sont en MECS Autres

1,07 %
sont en TDC/Tiers bénévole durable

16,63 %
sont en placements familiaux/MDAI



ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO) - AEMO RENFORCÉE (AEMO R)

NORD (TOURLAVILLE)	CENTRE (ST-LÔ)	SUD (AVRANCHES)
260 rue des Noisetiers TOURLAVILLE 50110 Cherbourg-en-Cotentin Tél : 02 33 88 57 20 smo.nord@adseam.asso.fr	586 rue de l'Exode 50000 SAINT-LO Tél : 02 33 77 44 70 smo.centre@adseam.asso.fr	6 Rue de la 4ème DBA 50300 AVRANCHES Tél : 02 33 89 28 89 smo.sud@adseam.asso.fr
	Cheffes de service	
Virginie LOQUET / Guillaume DIGNE	Marie COPLO	Ophélie PENET

AUTORISATION/ HABILITATION

L'arrêté d'habilitation du service en date du 20 juillet 2023 précise que la capacité du service est de « 100 mesures éducatives en milieu ouvert renforcées sont créées et réparties sur le département de la manche ».

CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée au titre de l'exercice budgétaire 2025 a été fixée à 36 500 journées pour 14,28 ETP de travailleurs sociaux. La capacité du service est de 100 jeunes suivis simultanément, soit 7 mineurs pour 1 ETP d'intervenant.

POPULATION ACCUEILLIE

Le service intervient auprès de mineurs (jeunes garçons et filles) âgés de 0 à 13 ans, en cas de fratrie l'âge est étendu pour l'intérêt des mineurs.

FINANCEMENT

Le budget 2025 a été fixé le 16 juin 2025 par un arrêté conjoint de Monsieur le Préfet de la Manche et de Monsieur le Président du Conseil Départemental.
Le prix de journée a été fixé à 10.33 € à compter du 1er juillet 2025. Il fixe un prix de journée global pour l'Action éducative en milieu ouvert simple ou renforcée.

MISSIONS

« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice. » (Art. 375 code civil).

L'assistance éducative peut être ordonnée à la requête des père et mère, conjointement ou de l'un des deux, du mineur lui-même ou du ministère public qui peut être avisé par le président du Conseil Départemental. Le juge des enfants peut se saisir d'office, à titre exceptionnel.

C'est dans ce cadre que le juge des enfants peut désigner notre service avec mission d'aider la famille à surmonter les difficultés éducatives qu'elle rencontre et à accompagner le développement de l'enfant. Il est précisé : « à chaque fois qu'il est possible le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. »

La mesure éducative a pour mission première de protéger l'enfant, donc de veiller à écarter toute situation de danger.

Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le service est amené à travailler sur différentes problématiques autour de la maltraitance : carences éducatives, soutien des parents dans des situations de crise, conséquences de conflits parentaux (rupture, abandon, conflit de loyauté…), dans le but d'accroitre les compétences parentales traversées par les évolutions familiales et sociétales.

A l'échéance de sa mission et à tout moment qui le nécessite (crise, nouveau danger…), le service informe le magistrat et conjointement le Responsable de Territoire (RT) de l'ASE du déroulement de son intervention et de l'évolution de la situation.

ACTIONS

Le Juge des Enfants désigne directement le service pour exercer la mesure d'AEMO Renforcée. A réception du jugement, en lien avec la liste d'attente, un référent éducatif est nommé, chargé d'exercer la mesure éducative jusqu'à son échéance.

Sont alors concernés : Les enfants désignés sur le jugement, leurs parents ou autres responsables légaux.
Au cours de la première rencontre, Le référent éducatif reçoit la famille, le jugement est intégralement lu.

Un Document Individuel et Familial de Prise en Charge (DIFPC) est élaboré en tenant compte des attendus du magistrat puis remis à la famille. Le livret d'accueil est transmis à la famille, ainsi que le numéro d'astreinte en cas de besoin.

Modalités d'organisation de la mesure :

Parents et enfants sont associés à l'ensemble des démarches entreprises au cours de l'intervention.
Lors d'entretiens fixés par l'intervenant, les difficultés relevées par le Juge des Enfants sont abordées.
L'objectif du travail est que la famille et chacun de ses membres s'efforcent d'écarter le danger repéré pour le(s) enfant(s).

Chaque enfant doit être rencontré toutes les semaines, soit individuellement, soit en présence de ses parents et/ou de sa fratrie.
Il existe quatre formes d'intervention auprès de la famille : les visites à domicile (VAD), les entretiens, les actions socio-éducatives et le rendez-vous de recadrage, en cas de nécessité.

Les membres de l'équipe pluridisciplinaire interviennent régulièrement sur des temps clés de la vie quotidienne de l'enfant qui peuvent nécessiter de l'accompagnement. Ils sont donc amenés à se déplacer tôt le matin, en soirée, le samedi, avec un objectif de travail ciblé dans le projet pour l'enfant et en cas de séparation des parents

Temporalité de la mesure AEMO Renforcée :

J — Attribution de la situation après lecture du jugement par Chef de service après lecture du dossier dématérialisé transmis par le service précédent (ASE, partenaires de la protection de l'enfance).

J+ 15 — Rencontre et mise en place de la mesure avec les professionnels à l'origine de la demande d'AEMO R (RDV de passation).

2ème mois — Signature projet individualisé en présence de l'équipe pluridisciplinaire et de la famille.

4ème mois — Evaluation de la situation, élaboration des préconisations avant l'échéance.

5ème mois — Rédaction du rapport.
Lecture du rapport à la famille.
Recueil écrit de l'avis de la famille sur les préconisations.
Envoi au TPE + ASE.

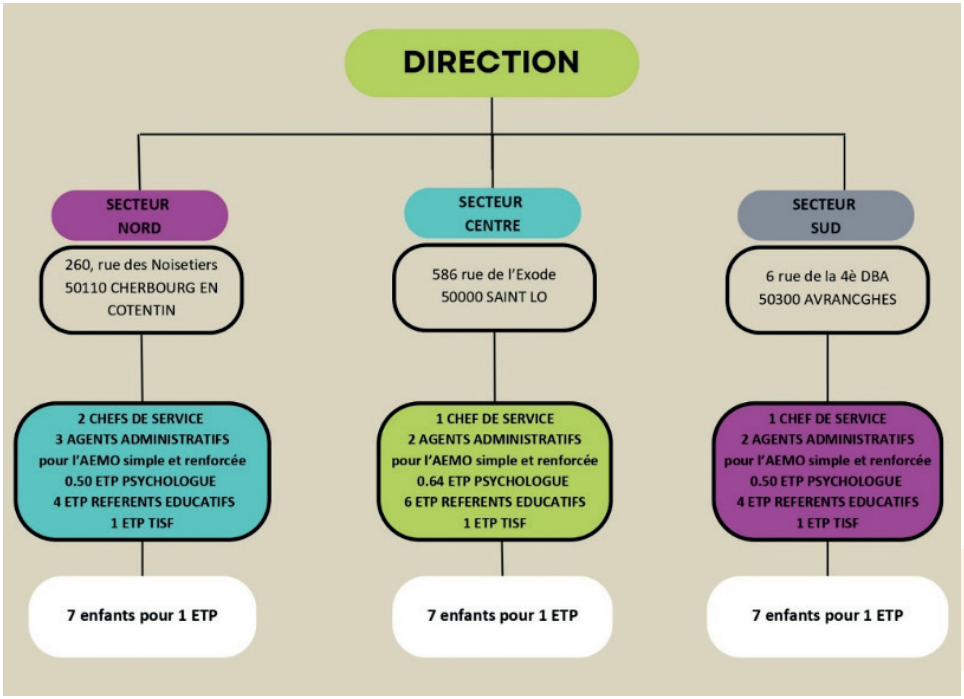
6 mois — Audience.

SECTEURS D'INTERVENTION ET ORGANIGRAMME ACTUEL

Les Services d'Actions Educatives en Milieu Ouvert interviennent sur 3 secteurs dans le département de la Manche :

1 SITE sur le NORD MANCHE	1 SITE sur le CENTRE MANCHE	1 SITE sur le SUD MANCHE
Cherbourg en Cotentin : 260 rue des Noisetiers TOURLAVILLE	Saint-Lô : 586, rue de l'exode	Avranches : 6 rue de la 4ème DBA

Ces 3 sites recouvrent les **9 secteurs géographiques des territoires de Solidarité** (Cf.la carte dans le rapport d'activité de l'AEMO).



ACTIVITÉ 2025

Le service a été ouvert le 2 mai 2023 suite aux négociations du CPOM dont celui-ci a été délibéré en salle des conseils le 24 mars 2023.
Le CPOM a été signé le 21 juin 2023 par les représentants du Conseil Départemental de la Manche, de l'ARS et du Président de l'ADSEAM.

Le déploiement de la mesure d'AEMO Renforcée a été inscrit dans l'objectif 3 du CPOM 2023 – 2027. Un préprojet a été rédigé en vue d'une présentation au Conseil Départemental le 07 octobre 2022, en présence des représentants du Conseil Départemental en charge du CPOM, le directeur général de l'ADSEAM, la directrice des Milieux Ouverts et les Juges des Enfants de Coutances et Cherbourg.
Le projet de l'AEMO Renforcée tel que pensé en 2023 a demandé, comme tout nouveau projet, quelques réajustements. Un travail de bilan et de réorganisation du service sur le département a eu lieu sur la deuxième partie de l'année. Il est à la date d'écriture de ce rapport en finalisation.

Les principales évolutions portent sur :

• L'AEMO est un seul service se déclinant sous deux modalités, l'AEMO Renforcée et l'AEMO simple,

• Les postes départementaux ne sont pas efficients, d'où la répartition de l'encadrement par territoire et l'organisation des psychologues par territoires, renforcée par la transformation du poste d'infirmière puéricultrice en temps de psychologues,

• Précision du sens de l'intervention à domicile, du "faire avec",

• Révision du fonctionnement des instances de travail collectif.

Les mouvements de l'activité 2025 du service sont résumés dans le tableau, ci-contre :

	DÉCISION D'UNE JURIDICTION DE L'ENFANCE		
	GARÇONS	FILLES	TOTAL
Jeunes en charge au 01/01/25	86	95	**181**
Jeunes entrés en 2025	59	58	**117**
Jeunes sortis en 2025	36	37	**73**
Jeunes en charge au 31.12.2025	91	86	**177**
Jeunes suivis sur l'année 2025	**127**	**123**	**250**

Mesures AEMO Renforcées ordonnées en 2025 dans l'attente d'une mesure placement sur le département.

SERVICE AEMOR ADSEAM

	Nombre de Mesures ordonnées « en attente de « sur l'année				Nombre OPP				Nombre de Mesures hors du cadre du projet de service		
	AEMOR EN ATTENTE DE PLACEMENT MDAI	AEMOR EN ATTENTE DE SEMO	AEMOR EN ATTENTE DE PLACEMENT AVEC SEPARATION	TOTAL DES MESURES AEMOR EN ATTENTE DE PRISE EN CHARGE	OPP PRISE EN CHARGE ASE *(placement familiale ou etablissement)*	OPP PLACEMENT MERE	OPP PLACEMENT PERE	OPP PLACEMENT TIERS	MESURE AEMOR SUITE A UN ECHEC DE PLACEMENT	NOMBRE DE MESURES NECESSITANT MINIMUM UNE INTERVENTION PAR SEMAINE	AEMOR AVEC MAINTIEN SOUS CONDITIONS
ST-LÔ											
En nombre d'enfants	2	1	1	4	8	3	-	1	4	-	3
En nombre de familles	1	1	1	3	7	2	-	1	3	-	2
AVRANCHES											
En nombre d'enfants	0	0	2	0	0	0	0	0	0	-	5
En nombre de familles	0	0	2	0	0	0	0	0	0	-	3
CHERBOURG											
En nombre d'enfants	3	2	2	7	2	0	0	0	0	-	20
En nombre de familles	3	2	1	6	1	0	0	0	0	-	10
TOTAL											
En nombre d'enfants	**5**	**3**	**5**	**11**	**10**	**3**	**0**	**1**	**4**	**0**	**28**
En nombre de familles	**4**	**3**	**4**	**9**	**8**	**2**	**0**	**1**	**3**	**0**	**15**

En 2025 :

7
ENFANTS
placés à l'aide sociale à l'enfance.

Sur 250 JEUNES accompagnés dans l'année,
14 Ordonnances de Placement Provisoire ont été prononcées dont 10 enfants ont été pris en charge par l'ASE et 4 enfants confiés à un des parents.

28
ENFANTS
dans le cadre d'une mesure AEMO sous conditions nécessitant un suivi plus important auprès de la famille.

Ainsi, nous poursuivons notre accompagnement auprès des enfants dans un contexte de saturation des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance. Il est à noter une liste d'attente de plus en plus importante, effet boomerang prévisible à l'ouverture d'un nouveau dispositif dans le champ de la protection de l'enfance. La liste d'attente est plus importante sur le Centre, conséquence des difficultés de recrutement. Le service sur le territoire de Saint-Lô a fonctionné en mode dégradé avec 1/3 des professionnels. Début 2026, un poste est encore vacant.

Répartition de l'activité en 2025 par secteur géographique

	CHERBOURG	ST LÔ	AVRANCHES	TOTAL
2024	9 920	12 548	8 881	31 349
2025	11 547	10 167	10 248	31 962

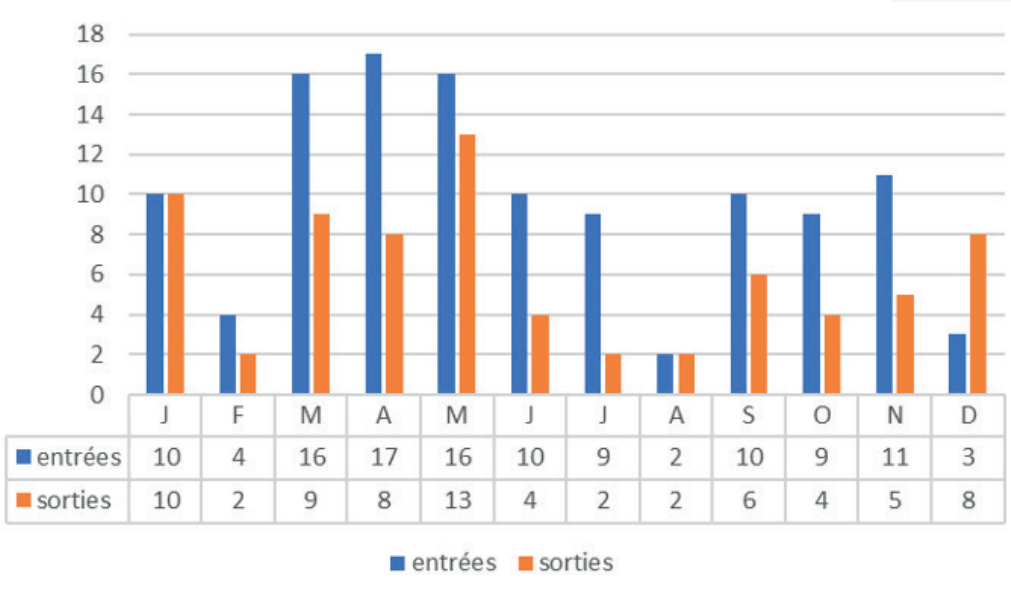
Le taux d'activité est globalement le même qu'en 2024.
Cependant, il est important de noter qu'il a augmenté au Nord et au Sud et baissé à Saint-Lô. Cette situation s'explique par le nombre de postes non pourvus sur l'année 2025. Cette situation s'est stabilisée fin 2025

La répartition de l'activité entre le Nord, le Centre et le Sud du département est :

	CHERBOURG	ST LÔ	AVRANCHES
2025	36%	32%	32%

Cette répartition est équilibrée alors que le Centre devrait être à 42% et les autres secteurs à 38%. Comme évoqué plus haut, les difficultés de recrutement en sont la raison.

Nombre de jeunes entrés et sortis en AEMO Renforcée en 2025



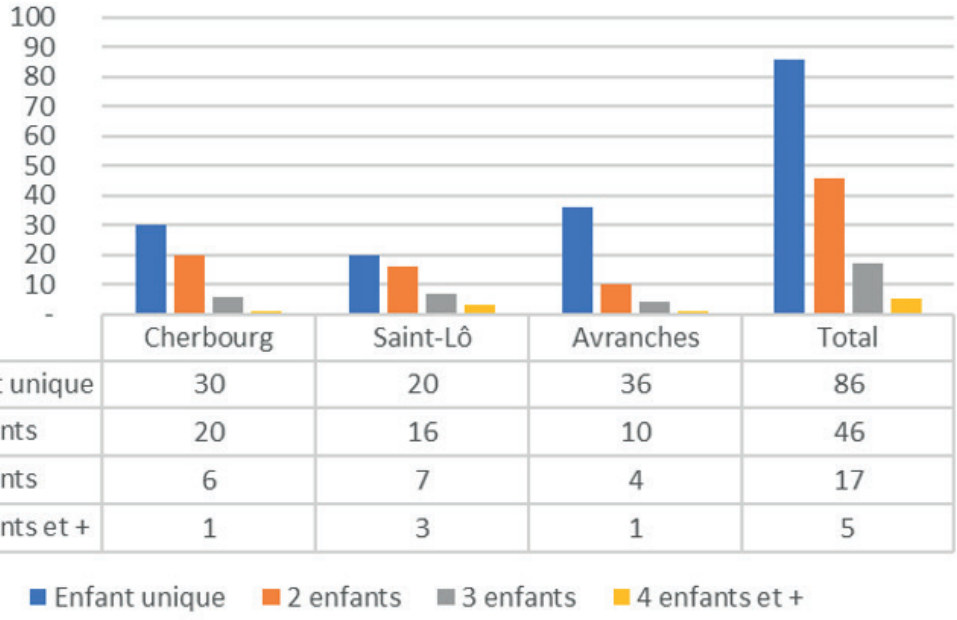
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
entrées	10	4	16	17	16	10	9	2	10	9	11	3
sorties	10	2	9	8	13	4	2	2	6	4	5	8

Etude concernant les fratries suivies en 2025 :

Le graphique, ci-dessous, indique le nombre de familles par taille de la fratrie :
Ainsi, sur 154 familles suivies en 2025 :

- **56 % concerne des mesures uniques**
- **30 % des fratries de 2 enfants**
- **11% des fratries de 3 enfants**
- **3 % des fratries de 4 enfants et +**

Les argumentaires développés dans l'action éducative simple sont identiques en AEMO Renforcée.



	Cherbourg	Saint-Lô	Avranches	Total
Enfant unique	30	20	36	86
2 enfants	20	16	10	46
3 enfants	6	7	4	17
4 enfants et +	1	3	1	5

Nous constatons malheureusement la même mécanique sur le dispositif AEMO R, avec des situations fortement dégradées lorsque la mesure AEMO R se met en place, notamment lorsqu'elle est mise en place dans l'attente d'un placement éducatif à domicile ou lorsque le placement n'est pas effectif auprès de l'ASE.

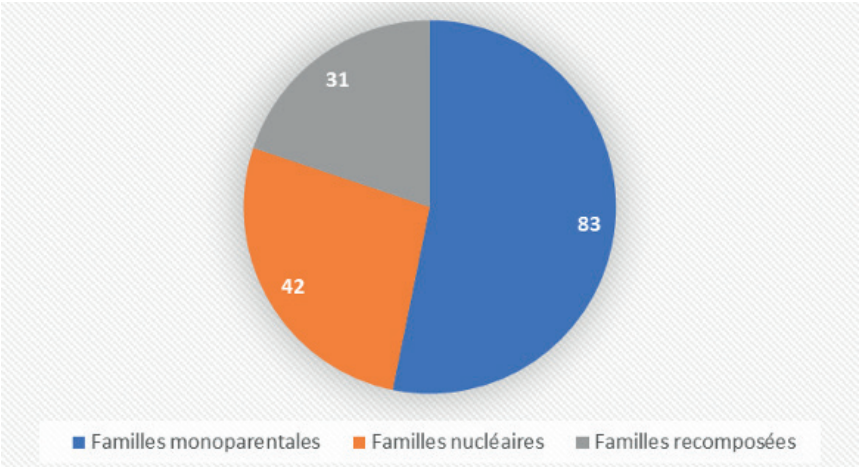
La temporalité entre la saisine judicaire, l'ordonnancement et l'attribution de la mesure par nos services accentue ce constat.

Types de familles suivies en 2025

Sur 156 familles accompagnées dans l'année :
- 54 % des familles concerne les familles monoparentales
- 27 % les familles nucléaires
- 19 % les familles recomposées

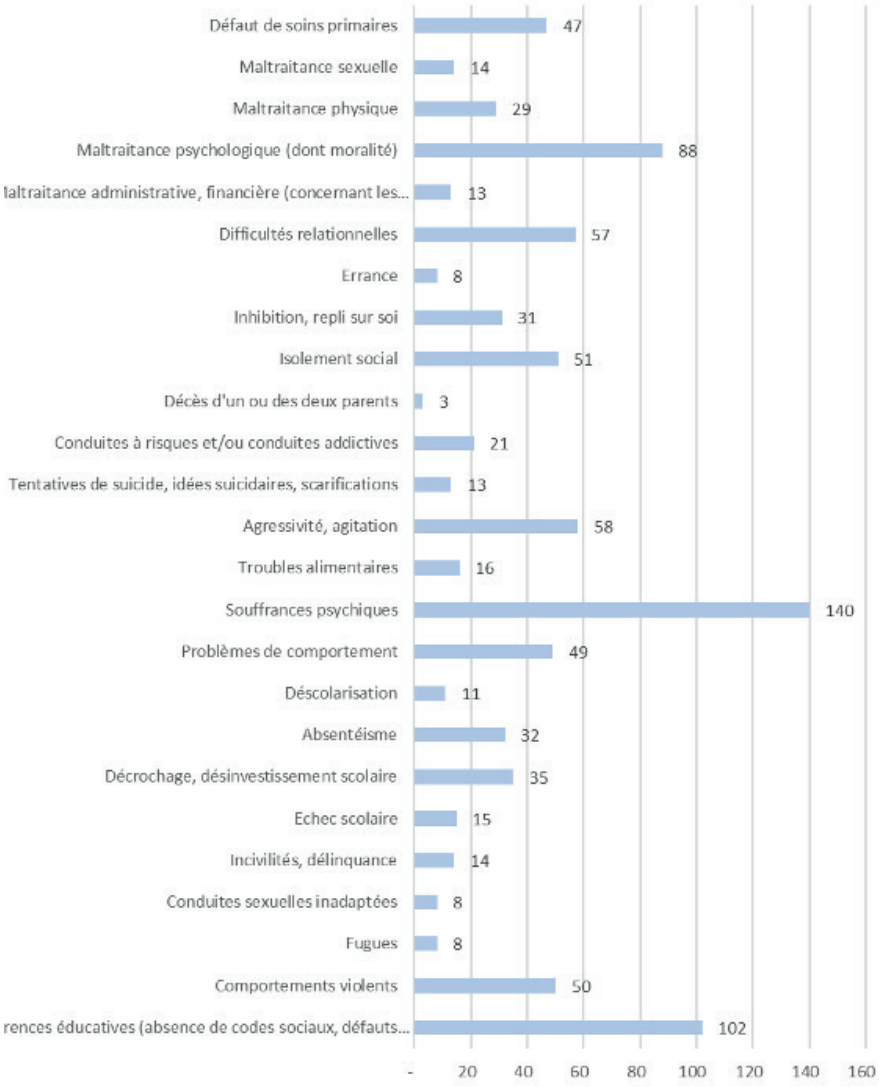
La famille monoparentale est majoritaire en AEMO R, tout comme en AEMO.

A titre de comparaison sur l'AEMO, la famille nucléaire reste à la marge avec 16% alors qu'elle est de 27% en AEMO R.



Nous devons rester vigilants sur ces chiffres par rapport aux nombres d'accompagnement qui est à prendre en compte dans l'analyse.

Les problématiques principales observées chez l'enfant en 2025



Tous les chiffres sont importants mais certains doivent venir nous alerter sur le champ de la prévention et de la protection :

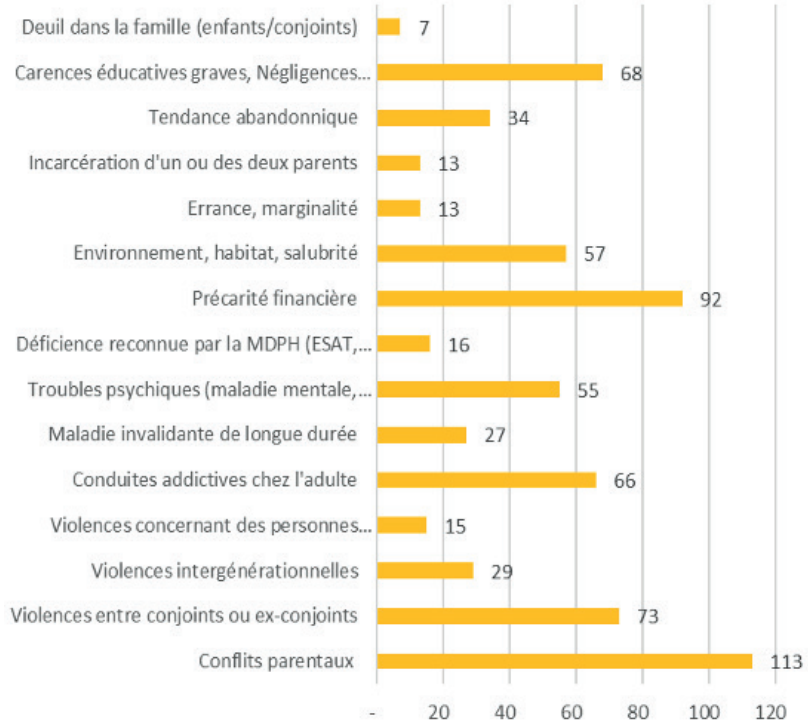
- **140 enfants sont identifiés en souffrance psychique.** Le constat reste le même qu'en AEMO concernant les prises en charge via le CMPEA /CMPP, dont les délais d'attente sont très importants (délais de prise en charge qui varie de 18 mois à 2 ans). Cette situation impacte le temps d'intervention des psychologues qui viennent quand elles le peuvent rencontrer certains enfants ou parents de façon ponctuelle.

- **47 enfants sont en défauts de soins primaires,** les 1000 premiers jours sont déterminants dans l'accompagnement

- **14 enfants sont identifiés ayant subi des maltraitances sexuelles (reconnues ou suspicions) et 29 enfants subissent des maltraitances physiques, 88 enfants des maltraitances psychologiques.**

Ces chiffres sont en légère hausse par rapport à 2024.

Les problématiques principales observées chez les parents en 2025



La précarité financière et le conflit parental restent les problématiques majeures rencontrées par les familles accompagnées en AEMO R.

Certains chiffres doivent attirer notre attention :

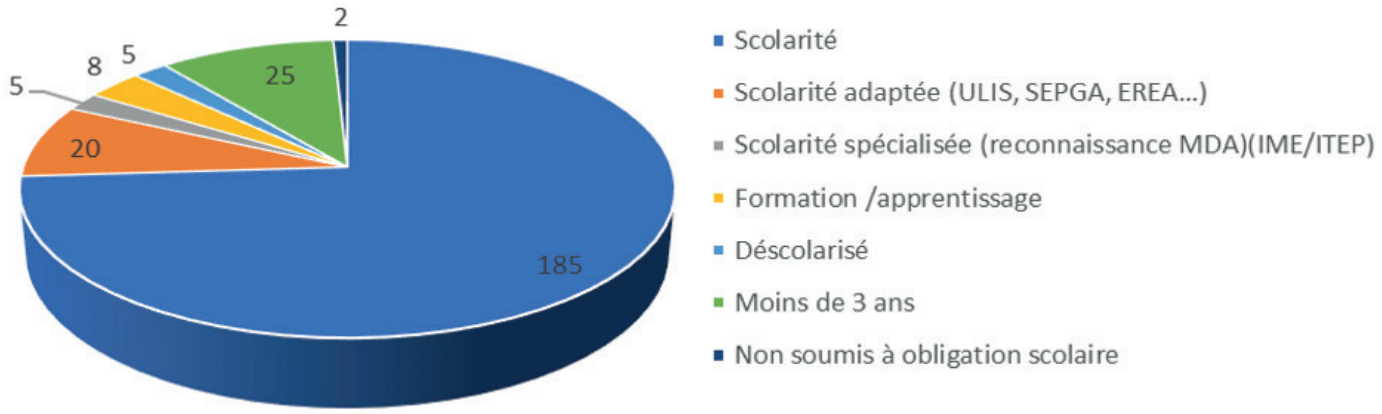
- **Dans le cadre des conflits parentaux, 73 sont victimes de violences conjugales**

- **66 adultes avec des conduites addictives**

- **92 adultes en situation de précarité**

- **82 adultes ayant des problèmes de santé dont 55 avec des troubles psychiques.**

Scolarité des jeunes enfants suivis en 2025



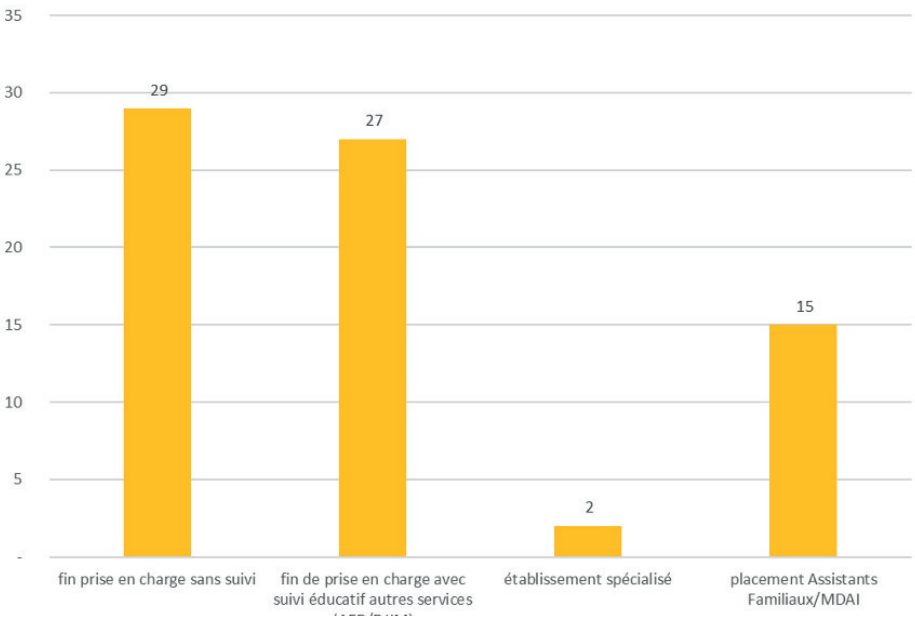
- 5 enfants sont déscolarisés sur l'ensemble des accompagnements du service en 2025.
- 20 enfants sont pris en charge dans le cadre d'une scolarité adaptée à leur situation et relevant d'une notification MDA.

Orientations des jeunes à la fin de prise en charge

Sur les 73 enfants sortis au cours de l'année 2025 :

- 40 % sont en fin de prise en charge sans suivi
- 21 % sont en placements familiaux/ MDAI
- 37 % sont en fin de prise en charge avec suivi éducatif
- 2 % sont en établissement spécialisé

Ces chiffres permettent de mesurer la pertinence de la mesure renforcée, le nombre de séparations reste faible, bénéfices pour l'enfant et la famille et réduction de l'impact sur le nombre d'enfants en attente de placement.



RETROSPECTIVE SUR L'ANNEE ECOULEE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Zoom sur l'activité du secteur Nord

Les SMO du nord terminent l'année 2025 avec une équipe de 32 professionnels regroupant divers services (AEMO, AEMO renforcée, SIS, Médiation familiale et ERPE).

Durant cette année 2025, le service a de nouveau été impacté par de nombreux mouvements RH. En février, nous notons plusieurs arrêts de travail qui ont engendré des difficultés dans la prise en charge des situations des mineurs : augmentation de la liste d'attente, surcroit d'activité sur l'ensemble des collègues. A cela, soulignons les difficultés de recrutement toujours présentes sur nos secteurs d'activités.

Au nord, le jeune service d'AEMO R a été repris par les deux chefs de service de l'AEMO. Les temps de réflexion et de travail en AEMO et AEMOR ont fusionné. Ce nouveau fonctionnement a renforcé l'esprit de collaboration au sein des équipes de milieu ouvert.
Cette réorganisation modifie également le poste de psychologue. De ce fait un mi-temps est en cours de recrutement sur le service.

Le délai d'attente en vigueur sur le dispositif AEMOR reste très conséquente. Dans l'idéal une ouverture de poste viendrait répondre à la situation de tension que le service rencontre.
Malgré les difficultés rencontrées et les réorganisations, les professionnels ont su répondre présents. A partir du mois de juin 2025, en parallèle d'un changement de direction au sein des SMO, la situation s'est équilibrée, pour retrouver dès le mois de septembre 2025 avec le retour d'un congé maternité, un fonctionnement efficient.

Ainsi, nous soulignons sur 2025 : deux retours de congés maternité et une démission sur l'équipe du Nord, ainsi qu'un congé maternité en décembre 2025, qui a été immédiatement remplacé.

Concernant l'activité, les services de l'AEMO et AEMOR nord terminent l'année en excédent, signe d'une forte activité et d'une réactivité du service face à la mouvance dans les accompagnements.
Le service a également dû s'adapter à l'organisation souhaitée par le Tribunal pour Enfants, liée à l'absence d'un juge pour enfants. Ainsi, les situations familiales pour lesquelles un renouvellement était préconisé, et lorsque les détenteurs de l'autorité parentale étaient en accord avec la proposition du service, ont vu leurs accompagnements renouvelés sans audience.
Depuis le mois de septembre 2025, une nouvelle magistrate a pris ses fonctions au sein du Tribunal pour Enfants de Cherbourg.

Ajoutons que cette année, les équipes ont rencontré différents partenaires (procureur, maison pour tous), bénéficié de 20 invitations pour la cité de la mer et ont continué de participer aux actions du « Trident » touchant 15 mineurs accompagnés de leurs parents et des « Artzimutés » sur la boom des enfant, organisée dans le cadre du festival permettant à une dizaine de mineurs avec les parents de profiter de cette après-midi festive, preuve d'un lien solide.

Les séances d'ADPP ont perduré et ont été renouvelées sur 2026 avec les mêmes intervenants.

Zoom sur l'activité Service AEMO du secteur Centre

Le partenariat institutionnel a continué à se développer au cours de l'année. Différentes rencontres ont été organisées, permettant de maintenir un lien régulier avec les partenaires. Les échanges entre les chefs de service et les cadres de l'ASE ont contribué à fluidifier la circulation des informations et à renforcer la coordination autour des situations familiales les plus complexes. Par ailleurs, un temps de travail dédié a réuni les équipes éducatives et les deux juges des enfants de Coutances, afin de consolider la collaboration engagée et d'améliorer l'articulation entre l'accompagnement éducatif et les décisions judiciaires.

Durant l'année 2025, les rencontres entre les différents partenaires et le service AEMO se sont poursuivies :

- **3 réunions entre les cadres ASE du territoire et les Chefs de service des SMO.**
- **1 rencontre entre l'équipe et les 2 juges des enfants de Coutances.**
- **1 rencontre avec l'équipe du SPIP de Coutances.**

AEMO simple

Le service AEMO du territoire centre est composé de 11 travailleurs sociaux équivalent à 10,70 ETP, d'une psychologue (0,50 ETP), 1 chef de service. Les 2 assistantes administratives se partagent l'activité des différents services présents au sein du même établissement, rue de l'exode à Saint Lô à savoir l'AEMO, l'AEMO R, la MJIE et la médiation.
Au cours de cette année 2025, l'équipe a dû s'adapter à des mouvements de personnel et notamment, l'arrivée d'un nouveau directeur au sein des Services en milieu ouverts en mai 2025.
Fin février, le retour après un congé maternité d'une collègue a permis au service de retrouver la complétude de ses effectifs.

En mars, l'arrivée d'une nouvelle psychologue est venue répondre aux besoins indispensables, tant des professionnels que des familles, de bénéficier d'un regard clinique permettant de penser le changement des fonctionnements familiaux nécessaires à une meilleure protection des enfants.

En octobre, une collègue fut en arrêt maladie pour une période à ce jour encore indéterminée. Malgré des recherches intenses, cette absence n'est, à l'heure de cet écrit, toujours pas compensée mettant ainsi en exergue les difficultés rencontrées lors des recrutements. Le service pâtit lui aussi de manque de candidats ou de profils trop "fragiles" pour occuper des missions de protection de l'enfance très exigeantes, tant sur le plan du savoir-être que du savoir-faire.
Enfin, en décembre 2025, une professionnelle est partie en congés maternité. Ce départ ayant pu être anticipé, une remplaçante a été recrutée dès le 08/12/2025, offrant ainsi aux professionnelles une période de passation nécessaire pour un relais efficient et plus rassurant pour des familles où l'instabilité peut parfois être source d'angoisse.

L'équipe est une entité qui est, par définition, fluctuante. Cependant favoriser sur le temps long la pérennité de ses membres est une priorité et gage de qualité pour les accompagnements proposés auprès des familles. A ce titre, il est de notre responsabilité d'anticiper l'avenir et de transmettre les savoirs ; c'est pourquoi le service a accueilli en septembre une apprentie pour une durée de 3 ans et reste disponible pour l'accompagnement des stagiaires.

Au niveau de l'activité, le service finit l'année 2025 en léger déficit malgré une forte demande émanant des Juges des enfants, ce biais s'explique principalement par une réelle problématique en ressources humaines qu'il nous faudra résoudre en 2026.

AEMO Renforcée

L'équipe d'AEMO R est constituée d'un ETP de chef de service, d'un ETP d'assistant administratif, de 6 ETP de référents éducatifs, et d'un ETP de TISF.
Par ailleurs, au cours du premier semestre, le service a traversé une

période de crise qui a impacté notablement les ressources humaines. Plusieurs arrêts de travail et certains départs au sein de l'équipe, dont l'arrêt du chef de service, ont accentué les difficultés de fonctionnement et réduit la capacité d'encadrement opérationnel. La situation a été renforcée par un arrêt suivi d'un congé maternité, intervenu fin janvier 2025.
Dans ce contexte dégradé, l'équipe a dû fonctionner pendant plusieurs mois avec un effectif très réduit. La charge de travail des professionnels présents s'en est trouvée nettement augmentée, nécessitant une organisation quotidienne ajustée pour assurer la continuité des missions essentielles.
Dès son arrivée, le directeur a engagé, comme évoqué plus haut, un travail visant à faire évoluer l'organisation d'une logique départementale vers une sectorisation des postes, afin notamment de renforcer la cohérence territoriale des interventions. En parallèle, le directeur a instauré une réunion hebdomadaire au bénéfice de l'équipe et en présence du chef de service, afin de soutenir les professionnels face à l'intensité des interventions, offrant ainsi un espace régulier d'échanges, de régulation et d'appui dans la conduite des accompagnements.
Dans le prolongement de ces réajustements, de nouveaux recrutements ont dû être opérés afin de stabiliser l'équipe, restaurer un fonctionnement normal et garantir la continuité du service rendu au public.
Cette démarche s'inscrivait dans un contexte particulièrement tendu marqué par plusieurs postes vacants : un poste de référent éducatif en CDD destiné à remplacer la professionnelle en congé maternité, deux postes supplémentaires de référents éducatifs ainsi que le poste de TISF en CDI. À cela se sont ajoutés les départs successifs de l'infirmière puéricultrice et de la psychologue.
Les premiers recrutements n'ont pu être finalisés qu'en octobre 2025, avec l'arrivée d'une référente éducative ainsi qu'une TISF, permettant d'amorcer progressivement une stabilisation. Cette dynamique a été complétée par l'arrivée d'une référente éducative supplémentaire en novembre 2025.
Afin de soutenir cette phase de reconstruction, le service bénéficie d'un appui externe dédié à la construction d'équipe. Ces interventions permettent aux professionnels de travailler à l'élaboration de repères communs et de favoriser l'émergence progressive d'une identité d'équipe partagée. Cet accompagnement vise à poser les fondations d'un cadre de travail solide et commun, propice à la reprise d'une dynamique collective cohérente et structurée.

Zoom sur l'activité du Service d'AEMO secteur Sud

AEMO Simple :

En termes de ressources humaines, cette année a été celle de la stabilité, aucune carence de personnel n'est à déplorer. Les professionnels sont en poste, toutes fonctions confondues, depuis un peu plus de 7 ans. L'équipe développe sa maturité, les plus « anciens » transmettent leurs connaissances et expériences aux plus récemment arrivés. La dynamique de groupe est positive.

La mixité des ADPP, AEMO simple et renforcée, a permis d'amplifier le partage d'expérience et de co-construction des liens professionnels. Les temps d'évaluation pluridisciplinaire pour les situations suivies sont aujourd'hui communs. Il nous faudra pour l'année prochaine, revoir la fréquence du planning et le contenu de ceux-ci, un manque de temps et une perte de sens est repérée par les professionnels, les modalités de fond et de forme seront à redéfinir.

L'année 2025, a été riche en rencontres partenariales. En effet, nous avons organisé dans nos locaux une rencontre le 25.03.25 avec le CSAPA et le CARUD ; le 25.04.25 avec l'ACJM. Certains professionnels ont été sensibilisés à la Justice Restaurative, lors d'une après-midi animée par le SPIP et l'ACJM, avec les professionnels du territoire, le 13.05.25.

Le 18.11.25 nous avons reçu la juge des enfants, avec notamment des questionnements et réponses portant sur la cellule VIF du Parquet de Coutances ; sur les écrits professionnels, sur l'articulation entre services, les délais d'attente et les réponses possibles etc.

L'équipe, par l'intermédiaire de quelques professionnels, est investie dans les groupes de travail du réseau VIF Sud-Manche et dans celui de Granville. Nous avons participé aux bilans et à la journée des 10 ans de celui du Sud-Manche. Par ailleurs, celui-ci développe un groupe « culture » qui correspond aussi à une orientation portée par le Conseil Départemental et l'Aide Sociale à l'Enfance à travers le programme « Vivre et pratiquer les arts et la culture Manche 2030 ». Nous avons assisté à une première rencontre le 21 novembre 2025, nous envisageons suivre les réflexions et actions pour l'année prochaine.

L'équipe se mobilise pour mettre en œuvre une nouvelle modalité d'intervention ponctuelle, à travers un séjour médiatisé. Plusieurs groupes de travail ont déjà eu lieu pour définir les contours du projet, les problématiques retenues, les ressources nécessaires, les limites du projet … L'assistante RH des SMO a été associée au projet. Le porteur du projet, avec l'appui des cheffes de services, a rencontré les référentes famille et parentalité du CCAS de Granville qui ont déjà organisé ce type de séjour pour des familles accompagnées dans le cadre d'AED. Ce temps de travail a permis de réfléchir aux points de vigilance, à la participation en amont avec les parents, les enfants etc. Nous pensons que 2026, sera l'année de la concrétisation de ce projet.

Concernant les locaux, le site dans lequel se trouvent les bureaux des professionnels et les salles d'entretiens, a bénéficié de deux phases de travaux : peintures et sols, durant lesquelles nous nous sommes installés dans un autre site, à l'ERPE. Durant l'été, les conditions

de travail ont été éprouvantes en raison de la chaleur et d'une connexion internet insuffisante. Nous avons donc aménagé les conditions de travail, favorisant le travail à distance pendant la période de congés, la continuité de service a été assurée.

Le mois de septembre a été celui de la prise de mesures, par un cabinet d'architecte, de la maison dans laquelle nous sommes installés afin de constituer l'étude de faisabilité pour travaux. Le bâtiment vieillissant n'est pas conforme aux normes PMR, n'est pas isolé thermiquement, présente des problèmes de plomberie et est insuffisant en termes d'espace pour offrir des conditions de travail optimales ; il ne permet pas non plus d'accueillir le service d'ERPE.

Nous avons rencontré les élus de la mairie d'Avranches et des membres du CCAS afin de leur transmettre nos besoins, nous renseigner aussi sur les locaux disponibles de la commune, ayant appris que nous ne pourrions louer ceux de la CPAM. Comme les années précédentes, le contexte en tension de l'immobilier ne leur permet pas de nous faire des propositions. Plusieurs administrations sont elles aussi en recherche.

Cet échange a également été l'occasion de présenter nos missions, et de constater que notre partenariat avec les écoles, les lieux périscolaires (centre de loisirs, espaces jeunes des quartiers), relevant de la compétence des communes, est à entretenir. Encore trop peu d'agents communaux, en lien avec l'enfance, connaissent notre travail. Nous devrons donc pour l'année prochaine, nous rapprocher nous faire connaitre et pour mieux répondre à nos préoccupations communes.

Enfin, nous avons organisé un premier exercice d'évacuation incendie. L'évaluation montre les marges de progression, nous devrons donc procéder à un nouvel entraînement. Par ailleurs, en fin d'année, plusieurs professionnels ont bénéficié de la formation « action incendie » dispensée par ACI 50.

AEMO Renforcée :

Depuis l'ouverture du service en mai 2024, c'est la première année, que l'équipe de travailleurs sociaux est au complet sur le secteur Sud. Néanmoins les départs successifs de la psychologue départementale et de l'infirmière puéricultrice départementale ont nécessité un réajustement dans la pratique de la mesure. Un 10% supplémentaire a été proposé et accepté à la psychologue AEMO/MJIE du service permettant ainsi un soutien clinique à l'équipe.

Cette année marque également un changement important dans le service : une véritable équipe AEMO est constituée regroupant l'AEMO Simple et l'AEMO Renforcée.

L'ensemble des actions collectives mais aussi des différentes rencontres avec les partenaires sont communes aux deux équipes. L'ADPP commune, ainsi que les évaluations mixtes que nous devons davantage développer en 2026, participent également à cette entité.

Tout comme l'année précédente, les temps de créativités se poursuivent sur l'ensemble des vacances scolaires. Une réflexion du déploiement de ces actions sur l'ensemble du secteur pour l'année prochaine est en projet, afin de permettre à l'ensemble des jeunes de participer à ces actions qu'ils affectionnent tout particulièrement.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Les rapports d'activité des années précédentes ont mis en évidence une actualité forte et chargée : déménagement de sites, création de l'AEMO renforcée, évaluation externe, contrôle réglementaire, mise en place du dossier unique de l'usager. Il n'y a pas d'orientations nouvelles pour l'AEMO mais l'objectif est de stabiliser les équipes pour stabiliser l'activité. En parallèle, la réécriture du projet de service de l'AEMO R et son articulation avec l'AEMO simple comme deux modalités d'AEMO sont des priorités pour début 2026.
Depuis quelques années, les équipes ont structuré la mise en place des droits de visites médiatisées pour les enfants suivi en AEMO, ceci en maintenant l'activité. La spécificité de cette activité de droits de visites sera formalisée. Les SMO vont expérimenter des droits de visites en présence d'un tiers pour des enfants en famille d'accueil. Ces deux modalités de droit sont à réfléchir en parallèle des ERPE
Le déploiement du logiciel Nux de Socianova est à finaliser pour optimiser le suivi des dossiers, en conformité avec les attendus du droit des personnes accompagnées.
Le service poursuit la mise en place du logiciel RH de l'Association.
Une étude immobilière pour Avranches a été validée par le Conseil d'Administration de l'ADSEAM. Le projet sera finalisé en 2026, pour une phase de travaux qui se poursuivra au moins sur 2 années. Notre énergie va être mobilisée pour trouver des locaux temporaires et une organisation pour maintenir l'activité.
Le service se mobilise dans la préparation du schéma départemental de l'enfance, ainsi que dans l'ODPE avec la participation au copil du projet de la Manche « Paroles de jeunes ».
Il est important de rappeler que, derrière ces perspectives et développements, les professionnels restent mobilisés sur ce qui est prioritaire, à savoir l'accompagnement des enfants et des familles, ce que les professionnels font avec qualité.

MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE (MJIE)

NORD (TOURLAVILLE)	CENTRE (ST-LÔ/COUTANCES)	SUD (AVRANCHES)
260 rue des Noisetiers TOURLAVILLE 50110 Cherbourg-en-Cotentin Tél : 02 33 88 57 20 smo.nord@adseam.asso.fr	586 rue de l'Exode 50001 SAINT-LO Tél : 02 33 77 44 70 smo.centre@adseam.asso.fr	6 rue de la 4ème DBA 50300 AVRANCHES Tél : 02 33 89 28 89 smo.sud@adseam.asso.fr

Chef de service : Baptiste HENRY

AUTORISATION/ HABILITATION

Depuis la parution de la circulaire du 31 décembre 2010 relative à la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative applicable au 2 janvier 2011, cette mesure se substitue à l'Enquête Sociale et à la mesure d'IOE.

Le service est autorisé à exercer 175 mesures par an.

Le projet de dispositif MJIE a été réécrit et validé par le conseil d'administration de l'ADSEAM cette année. Il propose notamment une organisation départementale et propose différentes temporalités pour répondre aux besoins des juges.

CAPACITÉ AUTORISÉE

En 2022, l'activité a été autorisée pour 175 MJIE, par arrêté préfectoral du 29 juin 2022.

POPULATION ACCUEILLIE

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative a pour but de recueillir des éléments sur la personnalité de mineurs (0 à 18 ans) et leur environnement. Elle est ordonnée par le Juge des Enfants et elle n'est pas susceptible d'appel.

L'origine et les motifs de la mesure sont :

La CRIP
(Cellule de Recueil d'Information Préoccupante),
le parquet et la saisine directe du Juge des Enfants.

Les éléments ayant motivé la demande de MJIE reposent principalement sur des notions/ interrogations de danger chez un mineur autour de carences éducatives, conflits parentaux, des problèmes d'addiction, des troubles psychiques parentaux et des violences morales, physiques et sexuelles envers les mineurs.

FINANCEMENT

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative est financée et tarifée suivant un prix à l'acte, fixé tous les ans conformément au décret DRPJJ du 6 octobre 1988.

Par arrêté du Préfet de la Manche en date du 30 mai 2024, le prix de l'acte pour l'année a été fixé à 2840.80 €.

La tarification des services habilités est indiquée dans la circulaire de la DRPJJ de juillet 2020.

MISSIONS

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative, conformément à la circulaire, a pour objectif de « recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale et sur le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit ».
Cette mesure est une aide à la décision des magistrats. Elle doit permettre de vérifier si les « conditions d'une intervention judiciaire sont réunies et nécessaires ».

Cette mesure peut concerner un ou plusieurs mineurs d'une même fratrie signalée en danger par les services sociaux du département, lorsque les évaluations ou les aides proposées par la Cellule de Recueil d'Information Préoccupante (CRIP) ne se sont pas révélées possibles ou efficientes.

ACTIONS

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative s'attache à évaluer :

- Les conditions de prise en charge du mineur par sa famille,
- La prise en compte de ses besoins fondamentaux,
- Les difficultés des adultes responsables du mineur,
- Les ressources parentales et environnementales,
- Les capacités de mobilisation et d'évolution des membres de la famille,
- L'histoire familiale.

En ce qui concerne le déroulement de la mesure, sont répertoriés :

- Les rencontres avec les membres de la famille ou le tuteur des mineurs (famille, couple, individuelles) et les différents intervenants,
- Le lieu des entretiens (service, domicile, autre),
- Les temps d'évaluation interdisciplinaire,
- Les contacts extérieurs (partenaires sociaux, médecins, psychologues…),
- L'attitude des intéressés par rapport à l'intervention : coopération / hostilité / réticence / évolution au cours de la mesure / mobilisation par rapport à l'éventuelle problématique spécifique relevée par le magistrat.

Concernant l'analyse de la situation, en préambule, une compréhension de l'histoire familiale dans laquelle évolue le mineur fait partie des investigations prioritaires.

Ensuite, à partir d'échanges avec les différents membres de la famille sur la représentation qu'ils se font des problèmes relevés, l'intervenant social peut progresser dans une meilleure compréhension du système familial. Il va alors être mis en évidence les éventuels dangers pour le mineur, mais aussi les compétences parentales susceptibles d'y remédier, les améliorations attendues, les capacités de changement de la famille, ainsi que son adhésion aux aides proposées.

Enfin, l'évaluation interdisciplinaire de la situation est enrichie par la confrontation entre le point de vue des membres de la famille et les éléments d'information (qui leur sont rapportés), recueillis dans leur environnement (services sociaux et médico-sociaux, établissements scolaires, médecins …) et l'analyse critique et interdisciplinaire de ceux-ci.

Cette intervention vise à l'alimentation du débat contradictoire, en permettant aux mineurs et à leurs responsables légaux de s'exprimer sur leur situation et d'impulser :

- Une démarche dynamique de la famille,
- Une prise de conscience du danger encouru par le ou les mineur(s) concerné(s),
- Une mobilisation parentale visant à apporter le changement nécessaire à l'évolution de la situation,
- Une élaboration de propositions, exposée et discutée avec les intéressés, propres à résoudre les difficultés repérées.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur trois territoires du département, en lien avec les limites géographiques des deux juridictions :

SECTEUR NORD
À CHERBOURG
(260 rue des Noisetiers, Tourlaville)

SECTEUR CENTRE
À SAINT-LÔ
(586 rue de l'Exode, Saint-Lô)

SECTEUR SUD
À AVRANCHES
(6 rue de la 4ème DBA, Avranches)

Cette répartition territoriale sur un département géographiquement étendu permet un travail de proximité avec les usagers et les partenaires.

Le partage des locaux avec les autres dispositifs des Services en Milieu Ouvert (AEMO, AEMO R, Espace de rencontre Parents Enfants, Médiation Familiale) permet une mutualisation des moyens et une réduction des coûts.

ACTIVITÉ 2025

En 2025, le service a reçu 90 ordonnances des deux Tribunaux Judiciaires, concernant 141 mineurs.

Ainsi, au 31 décembre 2025, l'activité du dispositif est :

	MINEURS	ORDONNANCES
Terminées	152	98
En cours	75	50
File active	227	148
Liste d'attente	17	9

Nombre de mineurs par famille / décision	1	2	3	4	5	6	TOTAL
Nombre de familles / décision judiciaire	56	34	6	1	1	1	98
nombre de mineurs	56	68	18	4	5	6	152
Pourcentage	37	45	12	3	4,3	4	100

Sur 98 ordonnances, 56 familles n'ont qu'un enfant, soit 55% de l'activité réalisée au niveau départemental.

Evolution globale des mesures réalisées de 2023 à 2025 :

	RÉALISÉES	PRÉVISIONNELLES
2023	115	175
2024	116	175
2025	152	175

Comme les années précédentes, le service a rencontré des difficultés en termes de ressources humaines.
Le dispositif a connu des arrêts maladie, déséquilibrant l'activité, et des réorganisations ont dû s'opérer en interne afin d'assurer à minima la continuité de service. Cette situation s'est améliorée sur la deuxième partie de l'année, avec un recrutement et une mobilité interne, permettant de répondre à la liste d'attente. L'activité s'est alors équilibrée en fin d'année, restant cependant en deçà de l'attendu. Néanmoins le service a réussi à trouver sa stabilité et son mode d'organisation. Le lien avec les juges pour enfants, eux-mêmes au complet, finalise cette stabilité.

Au niveau ressources humaines au niveau départemental en 2025, la DRTPJJ attribue à l'ADSEAM :

4,30 ETP référents éducatifs, seul un poste à 0,89 ETP sur le nord

1,13 ETP psychologue attribués

0,45 ETP chef de service

0,05 ETP direction

1,16 ETP administratif

Chaque secteur décrit dans le zoom, par activité, les vacances de poste, les arrêts maladies, les mouvements internes.
Les indicateurs sont détaillés dans le rapport d'activité pour affiner le niveau d'analyse par secteurs géographiques.

L'âge des jeunes au moment de la décision du Magistrat :
- **41 % avaient 6 ans et moins**
- **16 % avaient entre 7 et 9 ans**
- **16 % avaient entre 10 et 12 ans**
- **17 % avaient entre 13 et 15 ans**
- **10 % avaient entre 16 et 17 ans**

Ainsi, en 2025 :
- **41 % des mesures concernaient des enfants de 0 à 6 ans**
- **16 % des 7-9 ans.**

La part des enfants de moins de 10 ans est de 57 %.
- **La part des 10 et 12 ans reste stable à 16 %.**
- **On constate une diminution dans la catégorie d'âge 16 ans à 17 ans**

La part des enfants de moins de 6 ans est très importante (41 %) et vient appuyer le fait qu'une intervention auprès des très jeunes enfants doit être rapide afin d'évaluer le danger, notamment dans les 1000 premiers jours de vie de l'enfant.

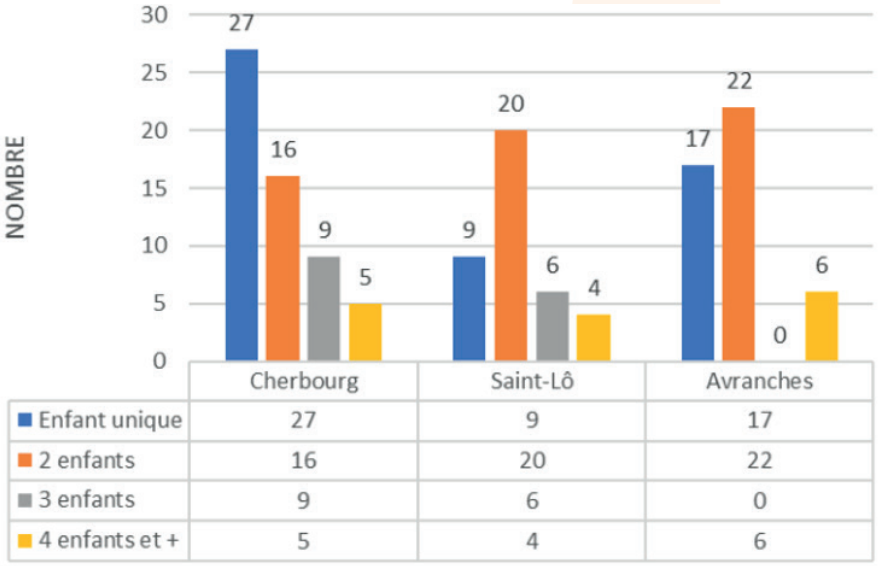
La MJIE est très souvent ordonnée en tant que primo mesure, lorsque la famille n'est pas connue du Juge des Enfants. Pour autant, cette mesure peut également être ordonnée dans le cadre de la mesure éducative ou du placement, pour répondre à un besoin d'investigation ciblé, ce qui est peu pratiqué dans le département.

Le ratio fratrie

Afin de tenir compte de la charge de travail moyenne des mesures prescrites dans l'allocation des moyens, un ratio fratrie est calculé pour chaque établissement.

Le ratio fratrie se calcule sur les 3 dernières années validées en compte administratif.

Ainsi, le ratio est de 1,615 pour 2020, 2021 et 2022 en dessous de 1,65.



	FACTURÉES	NOMBRE D'ORDONNANCES	FRATRIES				CALCUL DU RATIO FRATRIE SUR LES 3 ANNÉES PRÉCÉDENTES
			ENFANT UNIQUE		> 2 ENFANTS		
			Nb Enfants	% par rapport nb mesures	Nb Enfants	% par rapport nb mesures	
2020	144	93	55	59%	38	41%	1,62
2021	138	77	45	58%	93	121%	1,64
2022	117	77	47	61%	30	39%	1,61
2023	115	67	36	54%	31	46%	1,67
2024	116	65	40	61%	76	39%	1,67
2025	152	98	56	55%	96	45%	1,66

Ce chiffre ne prend pas en compte les mesures en cours au 31 décembre ni les mesures en attente.

L'activité 2025 s'est rétablie pour atteindre le niveau de 2019. L'équipe est au complet, le recrutement d'une professionnelle sur un CDD long pour couvrir plusieurs absences partielles permet d'assurer la continuité dans les investigations et l'activité.

La durée des mesures est de 6 mois maximum au sein du dispositif.

Nous intervenons également sur des mesures courtes allant de 1 mois à 3 mois en fonction de la demande du magistrat et conformément au projet du dispositif validé en avril 2024.
Ainsi, en 2025 13 mesures courtes ont été réalisées.

Sorties au cours de l'année 2025

Les mineurs sortis dans l'année ont concerné 66 garçons et 86 filles sur tout le département.

ORIGINES DES DEMANDES	TRIBUNAL POUR ENFANTS DE COUTANCES		TRIBUNAL POUR ENFANTS DE CHERBOURG		TOTAL	
	ORDONNANCES	ENFANTS	ORDONNANCES	ENFANTS	ORDONNANCES	ENFANTS
En cours au 01/01/25	35	45	23	38	58	83
Entrées dans l'année	53	88	37	53	90	141
Sorties dans l'année	60	91	38	61	98	152
En cours au 31/12/25	27	42	23	33	50	75

Les mesures entrées/sorties



	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
ENTREES	22	13	12	10	5	18	5	8	11	10	13	14
SORTIES	15	8	19	9	14	17	16	4	14	13	12	11

L'analyse des pratiques

Le service a bénéficié de 6 séances d'analyse des pratiques.

L'objectif est de permettre au personnel du dispositif, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies dans le contexte du dispositif MJIE. Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation.

Cette analyse des pratiques a été menée par Madame Corinne LE BARS et mutualisée pour les équipes d'Avranches, Cherbourg et Coutances qui sont en charge des MJIE.

Zoom sur l'activité de la MJIE à Cherbourg

Sur le territoire du Nord, l'année 2025 a été marquée par une pleine stabilité de l'équipe, composée des deux référents éducatifs et de la psychologue. Cette continuité a permis de consolider les pratiques et d'assurer un traitement fluide des mesures ordonnées.

Fait notable cette année, aucune liste d'attente n'a été constituée, et l'on

31/12/2025	MINEURS	ORDONNANCES
Terminées	61	38
En cours	33	23
Liste d'attente	7	3
File active	101	64

observe plutôt une diminution du nombre d'ordonnances par rapport à 2024. Cette baisse semble pouvoir s'expliquer, en partie, par la solitude prolongée du juge des enfants, le tribunal ayant été dépourvu de renforts une grande partie de l'année.

Les mesures ont néanmoins été réalisées dans un cadre organisationnel stabilisé, permettant une disponibilité réactive de l'équipe lorsque certaines mesures étaient en attente sur le territoire du Centre.

Secteur NORD	Prévisionnel	1	2	3	4	5	TOTAL
Nombre d'ordonnances		20	14	3	1	0	**38**
TOTAL jeunes	77	20	28	9	4	0	**61**
Pourcentage		32,8	45,9	14,8	6,5	0	**100**

L'année 2025 confirme ainsi une dynamique apaisée sur le territoire du Nord, avec une qualité d'investigation maintenue. L'arrivée d'une nouvelle juge des enfants depuis septembre, laisse entrevoir une future hausse de l'activité.

Zoom sur l'activité de la MJIE à Saint-Lô

Sur le territoire du Centre, l'année 2025 a été marquée par une forte mobilité humaine, qui a profondément structuré le rythme d'activité. L'arrivée d'une psychologue au printemps a coïncidé avec le départ d'une référente éducative au 1er avril, laissant ce poste vacant pendant plus de six mois. Cette configuration a été d'autant plus délicate que la deuxième référente a été en mi-temps thérapeutique durant une grande partie de l'année, avant un retour à 70 % en septembre. Ces mouvements successifs ont réduit significativement les moyens humains du service, entraînant une baisse ponctuelle de la capacité d'investigation et une augmentation progressive de la liste d'attente au fil des mois.

La situation s'est toutefois nettement stabilisée à compter du 1er novembre, avec l'arrivée d'une nouvelle référente éducative. Cette recomposition a permis à l'équipe de retrouver un fonctionnement complet, de réengager les mesures à un rythme soutenu et de résorber intégralement la liste d'attente. La mobilisation de l'équipe du Nord ainsi que la coordination départementale mise en place en 2024, ont joué un rôle déterminant pour maintenir la fluidité des accompagnements malgré les contraintes du premier semestre.

31/12/2025	MINEURS	ORDONNANCES
Terminées	54	36
En cours	25	15
Liste d'attente	3	1
File active	82	52

Secteur CENTRE	Prévisionnel	1	2	3	4	TOTAL
Nombre d'ordonnances		20	14	2	0	**36**
TOTAL jeunes	67	20	28	6	0	**54**
Pourcentage		37	51,9	11,11	0	**100**

La fin d'année marque ainsi un retour à l'équilibre, avec une dynamique d'accueil rétablie et une équipe désormais stabilisée.

À ce jour, aucun enfant n'est en attente sur le territoire du Centre, attestant de la solidité de la réorganisation menée et de la capacité du service à absorber une année de transition.

Zoom sur l'activité de la MJIE à Avranches

Sur le territoire du Sud, l'année 2025 a débuté dans un climat stable et équilibré, l'arrivée de la psychologue en mars venant renforcer une équipe jusque-là isolée et permettant d'installer une dynamique de travail fluide et continue au premier semestre.

Cet équilibre a toutefois été fragilisé à partir de septembre, lorsque la référente éducative a été arrêtée pour raisons de santé. Cette absence a entraîné un ralentissement des interventions, d'abord sur les mesures en cours, puis sur les nouvelles mesures, débouchant progressivement sur la constitution d'une file d'attente.

Le redressement s'est amorcé en fin d'année : une référente éducative recrutée en interne a rejoint le service à partir de la mi-décembre, permettant une reprise immédiate des mesures en cours et la résorption complète de la file d'attente. Ce renfort, ainsi que celui d'une collègue du Centre dans quelques situations urgentes, ont permis au territoire de retrouver son équilibre et de rétablir une capacité d'accueil fluide, pour aborder 2026 dans de bonnes conditions.

Malgré les fluctuations du second semestre, le territoire du Sud confirme la dynamique positive amorcée en 2024, démontrant une réelle capacité d'adaptation face aux aléas d'équipe et une continuité de service assurée.

31/12/2025	MINEURS	ORDONNANCES
Terminées	37	24
En cours	17	12
Liste d'attente	7	5
File active	61	41

Secteur SUD	Prévisionnel	1	2	3	4	5	6	TOTAL
Nombre d'ordonnances		16	6	1	0	0	1	**24**
TOTAL jeunes	31	16	12	3	0	0	6	**37**
Pourcentage		43,2	32,4	8,1	0	0	16,3	**100**

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

La stabilisation du dispositif reste la priorité, afin de répondre aux demandes des magistrats dans un temps raisonnable pour l'analyse de la situation du mineur.

La mise en place d'un chef de service départemental dédié sur la MJIE a permis de stabiliser progressivement le dispositif depuis l'année 2024. Les effets sont positifs.

L'enjeu est de favoriser le travail en transversalité entre les secteurs. L'expérimentation des évaluations mutualisée entre le centre et le sud à Coutances en proximité du tribunal sont à poursuivre et évaluer.

MÉDIATION FAMILIALE

NORD (TOURLAVILLE)	CENTRE (ST-LÔ/COUTANCES)	SUD (AVRANCHES)
260 rue des Noisetiers TOURLAVILLE 50110 Cherbourg-en-Cotentin Tél : 02 33 88 57 20 smo.nord@adseam.asso.fr	586 rue de l'Exode 50000 SAINT-LO Tél : 02 33 77 44 70 smo.centre@adseam.asso.fr	36 Rue de Lille 50300 AVRANCHES Tél : 02 33 89 28 89 smo.sud@adseam.asso.fr

Chef de service : Baptiste HENRY

AUTORISATION/ HABILITATION

Depuis septembre 2007, après conventionnement passé avec la CAF et sur décision du comité départemental de la Médiation Familiale, l'ADSEAM est habilitée à créer un service de Médiation Familiale, déployé sur l'ensemble du département conjointement et en complémentarité sur le territoire avec l'UDAF.

CAPACITÉ AUTORISÉE

Conformément au schéma départemental des services aux familles 2016-2019 dont les signataires sont la CAF, le Conseil Départemental, la DDCS et la Cour d'Appel de Caen, l'activité est passée de 1.25 ETP au 01/01/18 à 2,25 ETP suite à la mise en place de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO).

Aussi, par arrêté du Garde des Sceaux, en date du 16 mars 2017, le Tribunal judiciaire (TJ) de Cherbourg a été désigné parmi les onze juridictions retenues pour participer à l'expérimentation de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO) inscrite dans la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIè siècle.

Les conditions d'organisation de cette nouvelle modalité de saisine du Juge aux Affaires Familiales sont prévues dans une convention multi partenariale, signée notamment avec le TJ de Cherbourg, le 8 septembre 2017. La convention a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2024.
Des moyens complémentaires ont alors été spécifiquement affectés sur le territoire de Cherbourg à hauteur de 1.5 ETP de médiateur pour la TMFPO, également répartis auprès des deux opérateurs (UDAF et ADSEAM), soit un 0.75 ETP pour l'ADSEAM.

L'activité prévisionnelle est établie sur la base du référentiel national de financement partenarial des services de médiation familiale V2 en novembre 2018 réalisé par la CNAF.
Selon le référentiel, un ETP de médiateur doit réaliser 50 mesures de médiation terminées ou en cours au 31 décembre de l'année N et 320 entretiens par an et par ETP.

Les informations individuelles et/ou collectives
en direction du public
(MJD, PAD, TGI
et autres lieux d'informations)

Les séances partenariales d'information collectives « parents après la séparation »
en direction du public et des professionnels

Les entretiens d'informations préalables
(qu'ils aboutissent ou non à une médiation familiale)

Les séances de médiation familiale

Les actions de promotion de la médiation familiale auprès des partenaires locaux
(Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, Point Info Famille, EICCF, PMI, Centres sociaux, etc.)
et par la sensibilisation spécifique de professionnels
(travailleurs sociaux, avocats, magistrats, etc.)

Les permanences
au TGI, MJD, PAD,
etc.

Pour 2,25 ETP de médiateur, notre activité prévisionnelle conformément au référentiel est de 112 médiations terminées et en cours au 31/12/N.

Ces mesures sont réparties de la façon suivante pour l'ADSEAM :

	ETP MÉDIATION JUDICIAIRE OU CONVENTIONNELLE	ETP DOUBLE CONVOCATION
CHERBOURG	0,65	0,35
CHERBOURG	-	0,40
COUTANCES	0,45	-
AVRANCHES	0,40	-
TOTAL	1,5	0,75

POPULATION CONCERNÉE

Les couples mariés ou non avec enfant(s), en situation de séparation.

Les parents déjà séparés ou divorcés qui veulent trouver de nouveaux accords

Les parents en rupture de liens avec un adolescent

Les parents en désaccord avec leur enfant, jeune adulte à propos de l'obligation alimentaire.

Les grands-parents souhaitant restaurer des liens avec leurs petits-enfants

Les frères et sœurs en désaccord au sujet des frais liés à la prise en charge d'un parent âgé, d'une succession...

FINANCEMENT

Conformément au référentiel national élaboré par la CAF, la prestation de service versée correspond à 75 % des frais de fonctionnement du service de Médiation Familiale, déduction faite des participations familiales (calculé selon le barème de participation retenu par la CNAF), de l'aide juridictionnelle et dans la limite d'un prix plafond déterminé également par la CNAF.

Le financement de l'activité est donc majoritairement assuré par la Caisse d'Allocations Familiales, complété par des subventions versées par la MSA, le Conseil Départemental et la Cour d'Appel.

MISSIONS

La Médiation Familiale se définit comme un espace de « reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication et la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. »

DEFINITION DU CONSEIL NATIONAL CONSULTATIF DE LA MEDIATION FAMILIALE, DE DECEMBRE 2003.

ACTIONS

La Médiation Familiale offre aux parents un lieu d'échange, de confrontation, de prise de décisions à propos de l'exercice concret de leur coparentalité. Elle peut étendre son champ d'action aux conflits familiaux autour du maintien des liens grands-parents/petits-enfants et entre parents et jeunes adultes.

Dans tous les cas, le processus de médiation permet aux personnes :

- de tenter de renouer un dialogue
- de négocier, voire de parvenir à des accords sur les thèmes qui leur importent.

La Médiation Familiale peut être exercée dans un cadre judiciaire ou conventionnel :

- **Soit à la demande du Juge aux Affaires Familiales :** médiation ordonnée suite à l'accord des personnes, recueillie en audience et injonction (obligation du rendez-vous d'information),
- **Soit par contact direct :** médiation conventionnelle,
- **Soit par le juge des enfants.**

Mais également, et exclusivement sur la juridiction de Cherbourg, dans le cadre de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire expérimentée depuis septembre 2017 :

• **À la demande d'un des parents souhaitant la révision d'un jugement existant concernant :**
- le lieu de résidence habituelle de ou des enfants
- le droit de visite et d 'hébergement
- la Contribution à l'Entretien et l'Education des Enfants (CEEE)
- les décisions relatives à l'autorité parentale (AP) pouvant être reprise par un JAF.

L'exercice de la Médiation Familiale repose sur trois grands principes : la neutralité, l'impartialité et la confidentialité, qui sont inscrits dans les principes déontologiques du médiateur arrêtés par le Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale.

Modalités de mises en œuvre :
Le premier rendez-vous est réservé à l'information sur les objectifs, le processus et les modalités d'organisation d'une médiation. Il est gratuit pour les familles et pris en charge par les financeurs. Il dure environ une heure. Les personnes peuvent venir en rendez-vous seules ou en couple.

En TMFPO, les personnes sont conviées ensemble à participer à un entretien d'information (également gratuit), immédiatement suivi d'une séance de médiation.
Cette phase préalable permet de recueillir l'adhésion ou le refus de chacun de s'engager dans la démarche.

Le nombre d'entretiens varie en moyenne d'un à six entretiens, selon les besoins et les demandes des personnes, et veille ainsi à respecter le caractère singulier et volontaire de la démarche.
Chaque entretien dure entre une à deux heures.

La médiation se termine donc :
- Lorsque des accords même partiels, écrits ou oraux, sont trouvés,
- Par interruption d'un commun accord, sans qu'un accord ait été trouvé,
- À la demande d'une seule des parties,
- Enfin, à l'initiative du médiateur : lorsque les conditions de la médiation ne sont pas réunies.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur trois territoires géographiques :

SECTEUR NORD À TOURLAVILLE	SECTEUR CENTRE À SAINT-LÔ ET COUTANCES	SECTEUR SUD À AVRANCHES
TMFPO et Médiation familiale	Médiation familiale *Conformément à la convention de territoire signé avec l'UDAF sur le centre*	Médiation familiale

ACTIVITÉ 2025

L'année 2025 est une année charnière à double titre. La fin de la TMFPO en décembre 2024 a laissé la place à une expérimentation appelée double convocation.
Le principe est de proposer aux familles un rendez-vous avant de répondre à la convocation du juge aux affaires familiales. Cette expérimentation se fait sur les 2 ressorts, Cherbourg et Coutances. Ce service a connu des difficultés de recrutement, cette double convocation a pu débuter à Cherbourg et non à Coutances/St Lô/ Avranches en raison d'absence de médiateurs. À la suite d'un départ, une médiatrice a été recrutée, mais elle a mis fin à sa période d'essai. Les chiffres indiquent une sous-activité en lien direct avec l'absence de professionnels.

Le service a vu 4 médiatrices en 2025 pour 1.46 ETP, contre 1.83 attendu.
Le dispositif de médiation est encadré par un chef de service sur les 3 secteurs et bénéficie de 0,20 ETP. Le dispositif fonctionne ainsi depuis mai 2023 et permet de mettre en place une stratégie départementale et une lecture globale de la prestation.

L'activité se calcule sur les mesures réalisées et les mesures en cours au 31/12/N. Ainsi, aux 75 médiations réalisées, il faut ajouter les 14 mesures en cours au 31 décembre 2024.

Un appel à projet auprès du SPIP de Cherbourg qui s'est poursuivi en 2025, mobilise une médiatrice dans le cadre de la prévention en milieu carcéral fermé et ouvert, cette activité s'ajoute à son activité. Ce travail commun avec le SPIP est une action importante auprès des auteurs.

La médiation en quelques chiffres

Rappel des cibles de volume d'activité minimum par ETP de médiateur et par an *(Source : Référentiel National de la MF) :*

- 320 entretiens individuels ou séances coll de promotion/information
- 50 mesures de médiation (terminées ou en cours au 31 décembre de l'année)

ENTRETIENS 2025				MÉDIATIONS RÉALISÉES 2025					
NORD	CENTRE	SUD	TOTAL	JUDICIAIRES	DOUBLE CONVOCATION	CONVENTIONNELLES	EN COURS	TOTAL	NB TOTAL SÉANCES MÉDIATION
241	71	98	**410**	19	1	60	12	**92**	**209**

Le service n'a pas pu effectuer le nombre théorique de médiations et d'entretiens en raison du départ d'une médiatrice et de la difficulté à recruter. Début 2026, deux candidatures sont en attente de dérogation par le comité des financeurs autorisant leur recrutement.

L'effectif réel a été de 1.46 ETP de médiateur, ce qui porte l'activité à 467 entretiens et 73 médiations. Le tableau ci-dessus fait apparaître un léger déficit d'entretiens, mais une suractivité au niveau des médiations terminées.

L'activité de la double convocation a débuté en décembre, le délai d'articulation avec le tribunal a permis de faire des entretiens préalables, et une médiation.

Il s'agira en 2026 d'avoir une lecture plus fine de ce dispositif expérimental avec le tribunal. Les chiffres permettront de prévoir et d'organiser l'évolution de cette disposition.

L'analyse des pratiques

L'objectif de l'analyse des pratiques est de permettre au personnel du service, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies dans le contexte de la médiation familiale.

Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation.

Madame Claire DUHAMEL a mené les 7 séances d'ADPP pour les médiatrices familiales de l'établissement. Ces instances sont partagées avec les professionnels de l'UDAF et de l'ACSEA.

Zoom sur l'activité de Cherbourg

L'année 2025 marque un moment charnière pour le territoire du Nord Cotentin, où l'équipe de médiation familiale a dû recomposer son organisation à la suite de l'arrêt de la TMFPO au 31 décembre 2024. Afin de maintenir une réponse amiable aux conflits familiaux et d'éviter une rupture dans les pratiques bien ancrées du ressort, une procédure de « Double Convocation » a été créée puis déployée début décembre 2025 en partenariat avec l'UDAF et le Tribunal Judiciaire de Cherbourg. Ce développement a permis le recrutement d'une médiatrice à mi-temps, entièrement dédiée à cette expérimentation. Ce chantier n'aurait toutefois pas pu aboutir sans un fort investissement du secrétariat, mobilisé tout au long du dernier trimestre. L'équipe administrative a dû créer de nouveaux outils, structurer des tableaux de suivi spécifiques, afin de rendre cette double convocation opérationnelle, lisible et compatible avec les exigences institutionnelles. Ce travail de fond constitue un socle indispensable à la consolidation de l'expérimentation en 2026.

En parallèle, l'année est marquée par la poursuite des interventions sur la parentalité en milieu carcéral, qui se sont prolongées cette année par un nouveau partenariat avec le SPIP de la maison d'arrêt de Coutances, permettant d'y proposer, pour la première fois, des ateliers équivalents à ceux menés sur Cherbourg. De même, la création de temps d'information auprès des personnes détenues et les premières séances de médiation conduites avec des parents incarcérés témoignent d'une volonté forte du service d'ouvrir la médiation à des publics encore peu touchés, mais fortement concernés par les enjeux familiaux.

Malgré les ajustements humains et les nouvelles attentes institutionnelles, le secteur Nord a maintenu une activité soutenue, témoignant d'une culture de l'amiable profondément enracinée sur ce territoire. Entre réorganisation, innovation et renouvellement des partenariats, 2025 apparaît comme une année d'élan, préparant un déploiement plus structuré de la médiation familiale en 2026.

Zoom sur l'activité de Coutances/Saint-Lô

L'année 2025 a été marquée par une configuration humaine réduite sur le secteur Centre, avec la présence d'une médiatrice durant sept mois (à 0,45 ETP) et l'absence de stabilité en fin d'année suite à une période d'essai non concluante. Malgré ce contexte, le service a assuré une activité cohérente avec les moyens disponibles, réalisant 13 mesures et 65 entretiens sur un objectif de 13 mesures et 84 entretiens, rapportés sur 7 mois d'activité réelle. La demande reste soutenue, comme en témoignent les 123 appels téléphoniques reçus, dont 21 ont pu être suivis d'un entretien d'information. La médiation conventionnelle demeure la modalité la plus sollicitée, avec 9 familles accompagnées à travers 19 séances. La médiation judiciaire poursuit également son développement avec 8 couples reçus à la demande du Juge aux Affaires Familiales. Des réunions départementales de médiation sont organisées mensuellement, renforçant

l'harmonisation des pratiques au niveau institutionnel.

Dans un contexte marqué par une fragilité en fin d'année, le territoire centre a maintenu une présence solide pendant une grande partie de 2025 et assuré une réponse adaptée aux besoins des familles du territoire. Cette année met toutefois en lumière la nécessité de sécuriser les ressources humaines pour maintenir une continuité durable de l'offre et ne pas voir disparaître la demande, jusque-là croissante, de résolution amiable des conflits familiaux sur le territoire.

Zoom sur l'activité d'Avranches

Sur le secteur Sud, l'année 2025 a été caractérisée par une dynamique soutenue, malgré un contexte humain similaire à celui du Centre : présence d'une médiatrice jusqu'à fin août (à 0,40 ETP), puis absence de stabilisation en fin d'année. Avec 24 mesures et 98 entretiens réalisés pour un objectif de 12 mesures et 75 entretiens, l'activité dépasse largement les attendus et témoigne d'un engagement particulièrement soutenu sur les sept mois effectifs.

La promotion du dispositif est particulièrement active sur le territoire et les sollicitations nombreuses, avec 138 appels téléphoniques, dont 25 suivis d'un entretien. L'activité est assez équilibrée entre mesures conventionnelles et judiciaires.

Ainsi, malgré une année marquée par l'instabilité RH en fin d'exercice, le secteur Sud a montré une forte mobilisation, une capacité d'organisation solide et une présence importante auprès des familles. Cette dynamique confirme l'enjeu de consolider les ressources afin de maintenir une réponse qualitative au regard du volume de sollicitations.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

L'année 2026 débute avec une vacance des postes de médiateurs de St Lo et Avranches. Le recrutement pourrait se faire avec une perspective de formation complémentaire.

Les tribunaux de la Manche souhaitent encourager la résolution des conflits à l'amiable et, à ce titre, encouragent la médiation par la double convocation. Les SMO participent à ce dispositif qui va s'intensifier en 2026. L'enjeu est d'évaluer la portée sur l'économie familiale et sur l'effectivité de l'activité.
La médiation familiale de l'Adseam a répondu à un appel à projet du département portant sur l'aide aux aidants, en proposant de la médiation et des groupes de paroles aidants/aidés sur le territoire de Cherbourg. Quelle que soit la réponse à cet appel à projet, la question de cette prestation est à envisager avec le comité des financeurs.

La poursuite de l'appel à projet avec le SPIP de Cherbourg et son développement sont en cours sur la juridiction du SPIP de Coutances.

ESPACES RENCONTRE PARENTS-ENFANTS (ERP)

NORD (TOURLAVILLE)	SUD (AVRANCHES)
260 rue des Noisetiers TOURLAVILLE 50110 Cherbourg-en-Cotentin Tél : 02 33 88 57 20 smo.nord@adseam.asso.fr	6 rue de la 4ème DBA 50300 AVRANCHES Tél : 02 33 89 28 89 smo.sud@adseam.asso.fr
Cheffes de service : Virginie LOQUET	Ophélie PENET

AUTORISATION/ HABILITATION

Ces services sont ouverts depuis 1998 à Cherbourg et 2003 à d'Avranches et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en 2013 leur permettant d'obtenir un agrément par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Depuis le 1er janvier 2015, la prestation de service « Espace Rencontre » a été créée et implique de respecter un cahier des charges national.

Depuis le 1er janvier 2022, un référentiel est établi par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales).

CAPACITÉ AUTORISÉE & CRÉNEAUX D'OUVERTURE

La capacité d'accueil est de 72 mesures par an, réparties entre les deux zones d'implantation, équitablement.
Le service Espace Rencontre parents enfants est ouvert un samedi sur deux de 13h30 à 18h30.

POPULATION ACCUEILLIE

L'Espace Rencontre accueille des enfants mineurs dont la situation familiale présente des difficultés nécessitant d'être accompagnés par un tiers « aux fins de suivi du droit de visite, dans des situations de danger réel ou supposé, de conflit violent ou de reprise de relation après une période de rupture prolongée » conformément aux articles 373-2-1, 373-2-9 et 375-7 du Code Civil et à l'art. D216-1 et suivants du CASF.

FINANCEMENT

Le financement de l'activité est assuré à hauteur de 60 % par la prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales. Des demandes de subventions sont réalisées chaque année auprès de la Cour d'appel, de la MSA, de la DDCS, des mairies afin d'assurer le fonctionnement du service.

Depuis le 2 mai 2023, le Conseil Départemental de la Manche participe financièrement dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

MISSIONS

Selon le référentiel national des Espaces Rencontre du 1er Janvier 2022 et conformément à l'article D. 216-1 du code de l'action sociale et des familles : « l'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité psychique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers».

L'espace de rencontre est un lieu sécurisant pour les familles, où des professionnels qualifiés assurent la qualité de l'accueil des enfants, des parents et des tiers et garantissent la sécurité physique et psychique de chacun.

L'espace de rencontre participe à l'apaisement du conflit parental et, dans les situations où cela est possible, à la recherche d'accord entre les parents dans l'intérêt de l'enfant.

ACTIONS

Pendant plusieurs années, les ERPE de l'ADSEAM se positionnaient sur un principe de neutralité et un projet d'intervention réduit sur 4 mois.

Le projet de ce dispositif a été réécrit et est en attente de validation par le Conseil d'Administration de l'Adseam.

Notre volonté est :

- **De développer les temps d'accueil pour les besoins des familles et de leurs enfants** dans le cadre de droits de visite médiatisés (DVM),
- **De mettre en valeur l'analyse des professionnels présents et faisant tiers pendant le droit de visite,** en lien avec l'expertise de leurs missions en prévention et protection de l'enfance,
- **D'ouvrir cet espace aux mandats des juges des enfants conformément à la loi,** dans le cadre de mesures de placement, de placement chez l'un des parents mais également dans le cadre des mesures de placement à domicile avec une AEMO dans l'attente, incluant des DV réalisés par nos services, aujourd'hui bénévolement.

L'intervention n'a pas vocation à être pérennisée. Elle doit permettre aux parents d'assumer dès que possible leur rôle parental centré sur l'enfant et les responsabilités qui y sont liées. Certaines situations nécessitent du temps d'accompagnement qui doit être évalué par le service lors des rencontres, et formalisé ensuite aux magistrats ou à l'organisme mandataire en charge de la situation.

L'organisation des rencontres peut prendre les formes suivantes :

- **La mesure d'accueil :** Il s'agit de rencontres organisées exclusivement dans les locaux de la structure, en présence de deux accueillants.
- **La mesure de passation :** Elle assure le transfert de l'enfant entre les parents, dans des conditions de nature à éviter la confrontation entre eux. Ce passage de bras de l'enfant d'un parent à un autre s'effectue ainsi dans les locaux du service, avec des sorties possibles hors des locaux sans la présence obligatoire d'un tiers. Le parent non-hébergeant quitte ainsi le lieu de rencontre pour accueillir à son domicile, ou dans un lieu de son choix, son enfant, pour une durée délimitée par le magistrat et dans le respect du projet de service. Pendant la durée de la passation, l'espace rencontre reste un lieu ressource auprès du parent. A l'issue de cette rencontre, le transfert des enfants vers le parent hébergeant est effectué et accompagné par les accueillants.
- **La mesure d'accueil individuelle sur Cherbourg :** un espace individuel à l'intérieur de l'ERPE permettant un droit de visite plus individualisé
- **Une mesure d'accueil en visio-conférence** suivant la demande du parent et son lieu de résidence.

A réception du jugement ou d'une mesure conventionnelle, chaque parent est rencontré en début et en fin de mesure, avec la possibilité de solliciter le service durant l'effectivité de la mesure.

L'espace de rencontre informe l'ordonnateur de la mesure la fin de celle-ci. Une note de fin de mesure est établie et communiquée, ainsi qu'aux parties qui peuvent, le cas échéant, la transmettre à leur avocat. Cette note comporte notamment :

- **Le calendrier des visites effectuées**
- **Leurs modalités** (durée, sorties effectives ou non)
- **Le motif de la fin de la mesure,** en indiquant s'il s'agit du terme prévu dans la décision, d'un accord des parents, d'une demande d'un parent en cas d'absence de l'autre parent, d'une demande de l'espace de rencontre (en cas d'incident, absence des parents, information préoccupante)
- **Le déroulement des rencontres** (décrivant notamment comment les parents et les enfants se sont investis dans la mesure).

Cette note factuelle doit permettre à l'ordonnateur de disposer de l'ensemble des éléments relatifs à l'exécution de la mesure qu'il a ordonnée et d'apprécier l'évolution de la situation familiale et les mesures à fixer pour l'avenir (ex. : maintien d'un droit de visite ou d'une remise de l'enfant dans un espace de rencontre ou non, reprise d'un droit de visite et d'hébergement classique à l'extérieur, fixation d'un droit de visite simple ou progressif, accompagnement à la rupture du lien quand cela est nécessaire pour l'enfant).

Dans cette note, l'espace de rencontre peut, le cas échéant, faire des préconisations au magistrat, après les avoir évoquées avec les parents.

« En cas de difficulté dans la mise en œuvre de la mesure, la personne gestionnaire de l'espace de rencontre en réfère immédiatement au juge » *(art. 1180-5 du code de procédure civile).* Il s'agit d'une obligation qui s'impose à l'espace de rencontre. Le juge doit être informé sans délai. Une copie du rapport écrit factuel relatif à l'incident est envoyé au juge et adressé aux parties. Concourant à la politique de protection de l'enfance dans le département au sens des articles L. 226-2-1 et L. 226-2-2 l'article du code de l'action sociale et des familles, les espaces de rencontre sont également tenus de transmettre au président du conseil départemental toute information préoccupante sur un mineur en danger ou en risque de l'être. Enfin, l'article 434-3 du code pénal oblige toute personne qui a connaissance de privations, de mauvais traitements, d'agressions ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur à en informer les autorités judiciaires ou administratives.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur deux territoires géographiques :

SECTEUR NORD À TOURLAVILLE

SECTEUR SUD À AVRANCHES

ACTIVITÉ 2025

L'activité se calcule sur les mesures réalisées et les mesures en cours au 31 décembre de l'année N.

Ainsi, le dispositif a réalisé 64 mesures, à cela s'ajoutent 26 mesures en cours au 31 décembre.
L'activité est donc de 90 mesures pour le département. L'activité est donc réalisée conformément à la capacité autorisée.

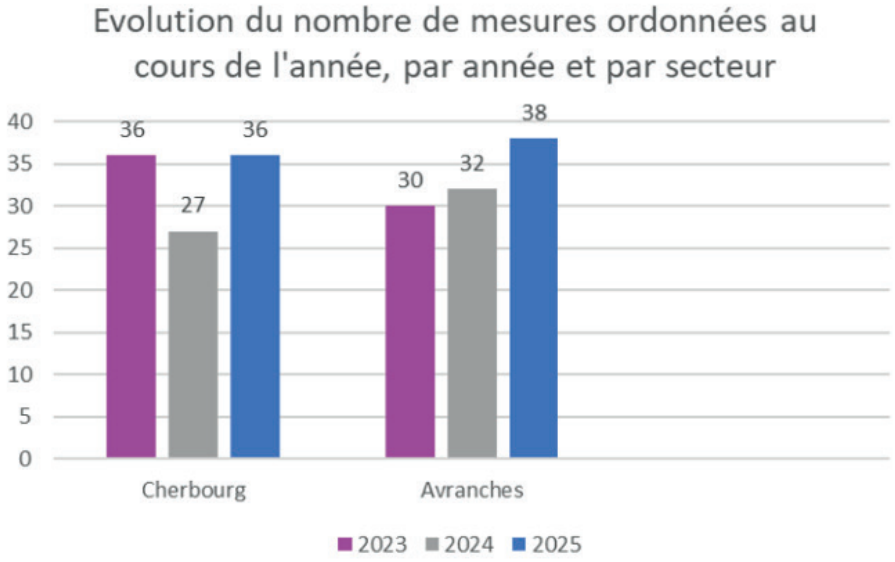
Nous pouvons indiquer également une liste d'attente de 27 situations au 31 décembre 2025.

En cas d'absence de salariés, nous ajustons la présence des référents éducatifs avec des salariés issus d'autres dispositifs du Milieu Ouvert et qui prennent part à ces réajustements, afin que les familles puissent le plus possible bénéficier de cet accompagnement. La constitution originale de l'équipe avec des référents éducatifs émargeant sur d'autres services est maintenue.

Si Avranches reste marquée par des difficultés récurrentes, notamment en lien avec l'attente de nouveaux locaux, l'année 2025 a vu l'émergence d'un projet immobilier qui permettra de joindre l'ERPE aux autres services du SMO sur un même site. Ce préprojet présenté en direction en décembre sera développé dès 2026, pour une installation espérée fin 2027.

En 2025, nous avons accompagné 256 droits de visite médiatisés (DVM) dans le cadre d'un jugement JAF et de l'ERPE ; contre 278 en 2024.

La mesure de médiation et d'accueil en quelques chiffres :



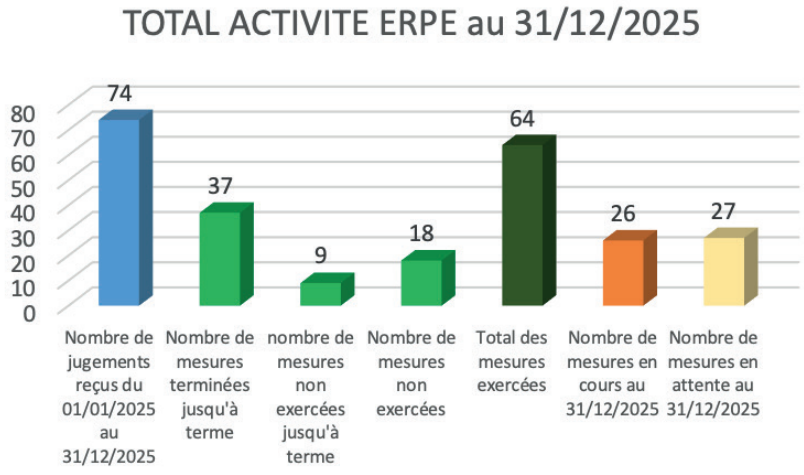
Le travail de clarification des listes d'attente engagé par les cadres a permis d'atteindre une activité correspondant aux attentes.

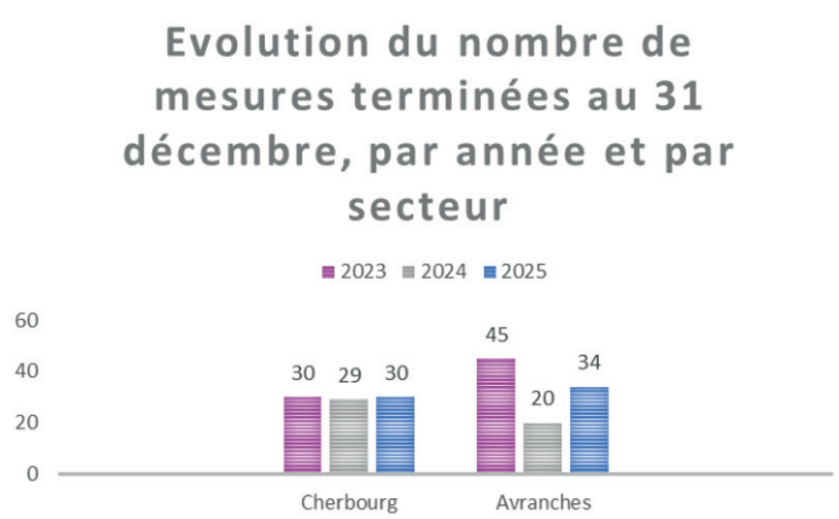
72 ordonnances ont été reçues en 2025 contre 59 en 2024. Cette augmentation amène une nécessaire réflexion sur nos capacités d'accueil et les créneaux d'ouverture.

L'activité est bien répartie entre le Nord et le Sud.

Sur une capacité de 72 mesures ERPE, les mesures sont réparties par territoire :

- 36 mesures sur Cherbourg
- 38 mesures sur Avranches





Le graphique ci-contre permet d'évaluer la progression des mesures exercées au cours de l'année. Ce graphique ne prend pas en compte les mesures en cours au 31/12.
Ainsi,

- **En 2025, 64 mesures plus 26 mesures en cours soit 90 mesures et 27 mesures en attente**

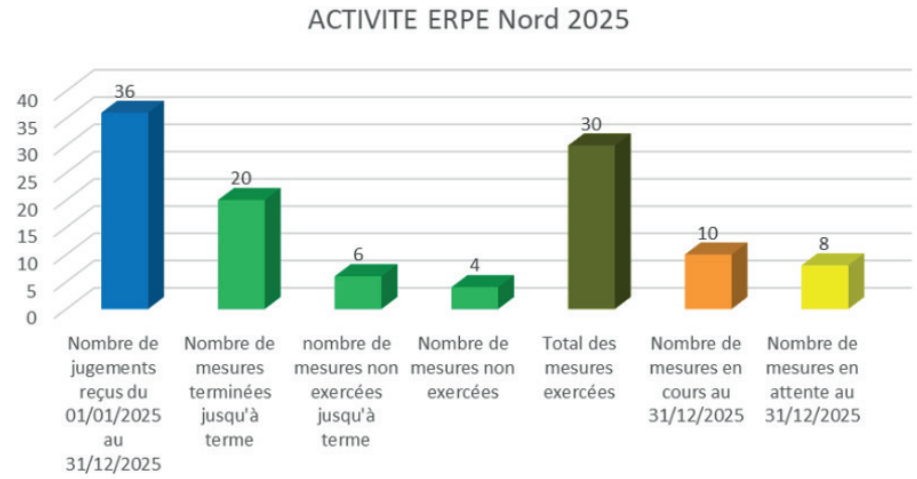
- **En 2024, 49 mesures plus 22 mesures en cours soit 71 mesures et 16 mesures en attente**

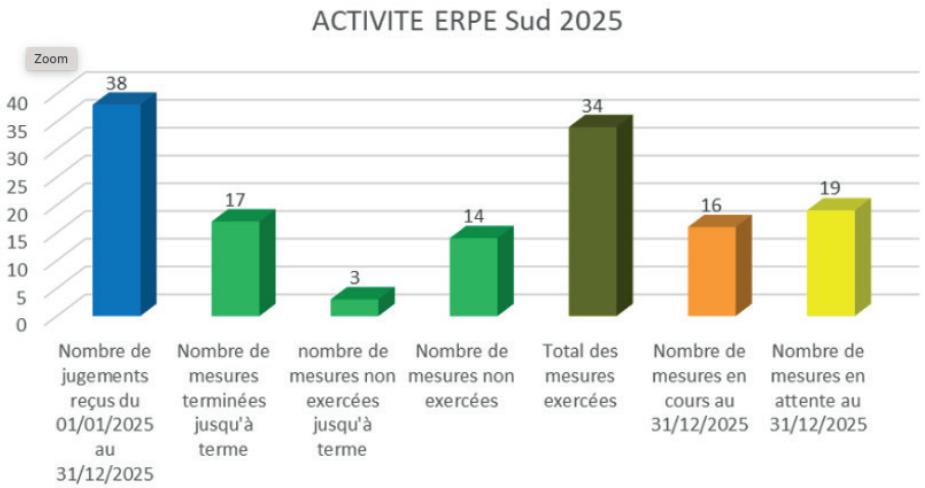
Pour conclure, l'activité est assurée et répond aux attentes des familles. Le projet de service prévoit l'étude de créneaux d'ouverture supplémentaires pour :

- **Répondre à la liste d'attente**
- **Proposer un créneau en matinée pour répondre aux besoins des plus petits**
- **Proposer un créneau de midi permettant un partage du repas parent/enfants.**

Les juges aux affaires familiales ont manifesté leur intérêt pour cet accroissement d'activité.

Précisions par secteur :





Les situations accompagnées

Durée des situation terminées

	2025	2024	2023	2022
Inférieure ou égale à 6 mois	**60**	46	31	11
Entre 6 mois et 1 an	**3**	3	26	54
Entre 1 an et 2 ans	**1**	0	18	0

On constate que la durée de prise en charge est majoritairement inférieure à 6 mois contrairement aux années précédentes.

L'activité se fluidifie et se stabilise avec un temps d'attente très largement diminué.

Nombre de visiteurs

	2025	2024	2023	2022
Parents	**39**	39	44	35
Grands-parents	**1**	0	0	1
Tante	**0**	0	0	0
Total	**40**	**39**	**44**	**36**

L'ERPE accompagne essentiellement des reprises de lien entre le parent et l'enfant, nous devons développer la communication vers les liens intergénérationnels.

Modalités des rencontres installées au départ

	2025	2024	2023	2022
Passages de bras	**0**	0	16	7
Rencontre sans sortie	**240**	238	249	243
Rencontre avec sortie	**21**	18	11	0
Total	**261**	**256**	**276**	**250**

On constate que l'activité principale est centrée sur les rencontres sans sorties, et qu'il n'y a eu aucun mandat de passages de bras en 2025.

Ainsi, nous pouvons dire que les mandats concernent de plus en plus des droits de visite encadrés par les professionnels et demandant un tiers dans la relation.

Âge des enfants



La répartition entre les enfants entre 2 et 7 ans et 7 et 11 ans reste stable pour la troisième année consécutive.

Cependant, dans la tranche 0 à 7, nous constatons un rajeunissement passant de 14 enfants en 2024 entre 2 et 7 ans à 22 en 2025.

Cette tendance confirme la pertinence de l'aménagement des espaces pour tout petits.

Nombre de familles ayant 1, 2, 3 enfants ou plus

	2025	2024	2023	2022
1 enfant	**34**	**29**	54	36
2 enfants	**6**	8	11	23
3 enfants	**0**	9	4	3
4 enfants ou plus	**0**	3	6	3
Total	**40**	**49**	**75**	**65**

La composition des familles a tendance à compter moins d'enfants, cependant l'analyse sur 4 ans ne révèle pas de tendances fortes.

L'analyse des pratiques

L'objectif de l'analyse des pratiques professionnelles est d'enrichir, d'échanger autour d'un intervenant au sein d'un groupe d'accompagnants ayant pour finalité première une plus grande prise en compte des besoins de l'usager, ainsi que la promotion de celui-ci et de ses projets à partir de l'observation et de la compréhension des situations éducatives et/ou pédagogiques concrètes vécues par les participants.

Elle doit permettre de donner du sens et de la cohérence aux interventions tout en intégrant la diversité des acteurs et les différences de points de vue. Ces séances d'analyse des pratiques s'articulent sur les thèmes suivants :

- Mettre à jour les pratiques professionnelles nécessitant une relecture collective,
-Mutualiser et développer les savoirs, savoir-faire et savoir-être de l'équipe,
- Développer la coopération et renforcer la cohérence des pratiques au sein de l'équipe,
- Apprendre et développer des stratégies collectives de réflexion et de créativité en matière d'interventions,
- S'accorder sur un sens commun aux interventions.

Madame Claire DUHAMEL a mené 3 séances pour les accueillants en 2024.

Zoom sur l'activité de l'ERPE de Cherbourg

Il est à noter une activité croissante tout au long de l'année. Les délais d'attente avoisinent les 6 mois en ce début d'année 2026. Cette liste d'attente est renforcée par un retard lié aux greffes du tribunal.

Le service a lui aussi été marqué par un arrêt maladie suivi d'une démission. Pour autant, les accueils n'ont pas été impactés, un membre de l'équipe étant venu en renfort durant cette absence.

Nous avons accueilli de très nombreux enfants âgés de moins de 3 ans. Ainsi, sur l'année 2025, cette tranche d'âge a représenté 44% des enfants accueillis. Cela nous a amené à repenser l'aménagement de l'espace.

Nous avons déposé un dossier de présentation du service auprès d'un mécène potentiel afin de créer un espace réservé à ces enfants en bas âge.

Par ailleurs, durant cette année, le projet de service a été revu et actualisé. Des réunions départementales sont organisées deux par an, afin que les équipes des deux ERPE puissent se rencontrer et travailler conjointement sur des projets communs.

En parallèle, les séance d'ADPP concernant les professionnels intervenant sur les ERPE sont reconduites.

Zoom sur l'activité de l'ERPE d'Avranches

L'équipe est constituée de 6 accueillants, cette année a été marquée par deux arrêts maladie, l'équipe n'a pu pallier l'ensemble des remplacements. Il a donc fallu faire appel aux professionnels des SMO sur quelques samedis.

Le délai d'attente est proche des 6 mois, restent prioritaires les parents qui contactent le service.
De jeunes enfants ont été accueillis, mais également des enfants en rupture de lien depuis plusieurs années. Après une réflexion d'équipe il a été proposé d'aménager les temps d'accueil en les rendant progressifs afin de permettre ainsi une reprise de lien efficiente.

La période des vacances d'été reste complexe, un grand nombre de droits ne sont pas honorés du fait de départ en vacances.

Cette année un rajeunissement des éléments de décoration a été réalisé par l'ensemble de l'équipe, des améliorations restent à apporter.

Les séances d'ADPP communes à l'ERPE de Cherbourg et d'Avranches, deux jours dans l'année, se poursuivent.

A la demande des deux équipes, deux rencontres sur l'année vont être programmées - une au Sud et une au Nord - afin de travailler sur des projets communs. Une première rencontre a été organisée sur le deuxième semestre 2025.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Le projet de dispositif est finalisé et sera présenté au Conseil d'Administration de l'ADSEAM en avril 2026.
La réflexion sur les créneaux d'ouverture va se poursuivre en réfléchissant aux temps de repas, aux jours et horaires.

En parallèle de l'ERPE les équipes d'AEMO mettent en place les droits de visites médiatisés pour les mesures judicaires suivies par le service. Il conviendra de formaliser cette activité afin d'avoir une double lecture qualitative et quantitative. L'impact sur l'activité d'AEMO est à mesurer.

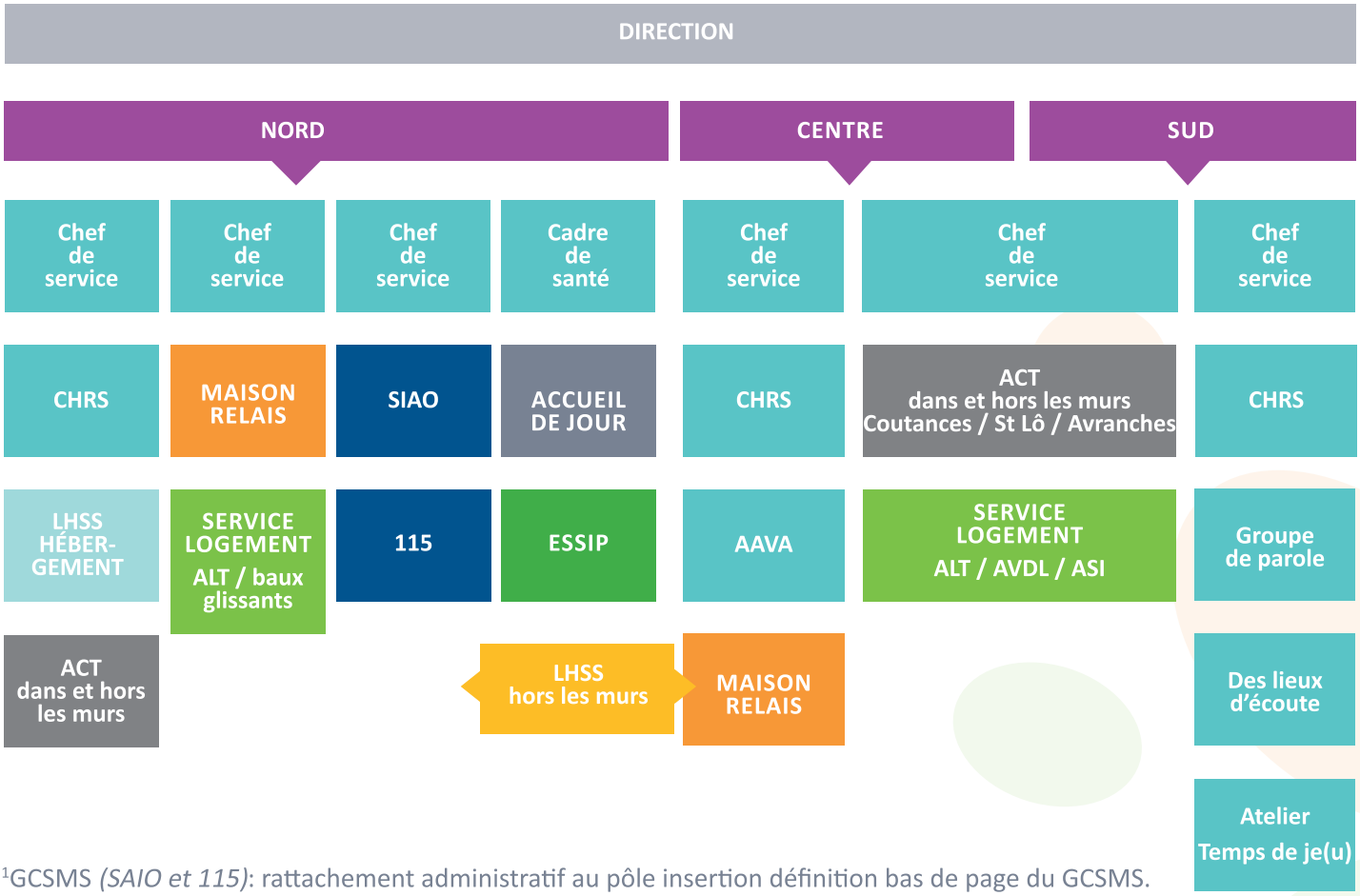
Au cours de la deuxième moitié de l'année 2025, la réflexion et la formalisation d'un projet de mise en place de droits de visites en présence d'un tiers ont été travaillées. Ce projet sous forme d'expérimentation répond à un objectif du CPOM et à une tentative de réponse nouvelle en cas de blocage entre la famille et l'ASE. Si cette expérimentation s'avérait positive et devait aboutir à un projet pérenne, la structuration en service devra être travaillée.

Le projet de rénovation/agrandissement des locaux d'Avranches amènera une meilleure qualité de l'accueil et une plus grande fluidité pour les professionnels.



INSERTION

ORGANIGRAMME PÔLE INSERTION



[1]GCSMS *(SAIO et 115)*: rattachement administratif au pôle insertion définition bas de page du GCSMS.

[1] GCSMS : Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale est un outil qui favorise la coopération et l'optimisation des ressources dans leurs secteurs respectifs, contribuant ainsi à une meilleure prise en charge des patients et des usagers.

Cette année 2025 s'inscrit dans la continuité des évolutions engagées en 2024, qui ont progressivement fait évoluer l'organisation du pôle insertion et les modalités d'intervention des équipes.

Plusieurs chantiers ont ainsi abouti, notamment la finalisation des projets de service des CHRS et la mise en œuvre de la réorganisation des ACT Centre et Sud, permettant le déploiement progressif de l'équipe ACT.

Le pôle insertion s'est également engagé dans une coopération multi partenariale à travers la plateforme de remobilisation et d'accompagnement renforcé vers l'emploi RARE. Le recrutement d'une assistante ressources humaines est venu compléter cette dynamique en renforçant l'organisation du pôle. L'année a été marquée par la fermeture de l'hébergement collectif du CHRS Le Prépont et par le passage à une organisation reposant principalement sur le logement diffus.

Initialement prévue à l'horizon 2026 dans le cadre du CPOM, la transformation du Prépont a été accélérée en 2025 en raison de fortes tensions en matière de ressources humaines, qui ne permettaient plus de maintenir un fonctionnement collectif dans des conditions satisfaisantes.

La suspension du collectif au printemps 2025 a ainsi constitué une étape déterminante dans l'évolution du service et dans la réorganisation de l'offre d'hébergement à l'échelle du territoire.

Parallèlement, les CHRS s'inscrivent désormais dans un cadre national en évolution, marqué par la réforme de la tarification et par la mise en œuvre du CPOM signé en décembre 2024. La disparition de la distinction entre places d'urgence et places d'insertion au profit de places CHRS uniques conduit à faire évoluer les modalités de fonctionnement des services.
L'accélération du projet de transformation du Prépont en 2025 a également conduit à mettre en œuvre plus rapidement ce nouveau cadre, en faisant évoluer les repères d'accompagnement et les pratiques professionnelles. Ainsi, à compter de 2026, chaque personne accueillie bénéficiera d'un accompagnement socle, reposant sur les outils prévus par la loi du 2 janvier 2002.

L'accueil ne pourra plus relever d'une simple mise à l'abri sans accompagnement formalisé. Ces évolutions ont nécessité une adaptation en profondeur de l'organisation du CHRS, tant sur le plan des pratiques professionnelles que sur celui des moyens mobilisés.
La réorganisation s'est traduite par un redéploiement des ressources entre les territoires et par une évolution des effectifs.
Des mobilités internes ont été mises en œuvre lorsque cela était possible et des licenciements ont été engagés en fin d'année afin d'adapter durablement les moyens à la nouvelle organisation. Cette réorganisation s'est accompagnée d'une évolution des effectifs.

Malgré les possibilités de reclassement interne qui ont été recherchées, plusieurs licenciements ont dû être engagés en fin d'année afin d'adapter les moyens à la nouvelle organisation. Ces décisions ont constitué une étape difficile dans la mise en œuvre de cette transformation.

Plusieurs projets ont également avancé au cours de l'année. L'agrément de l'AAVA a été renouvelé et une réponse a été déposée à l'appel à projet FEDER pour le financement d'un poste de coordonnateur du réseau Violences Intra-Familiales (VIF) sur le secteur d'Avranches, dont l'issue est attendue en 2026. L'année a également été marquée par la réponse positive à l'appel à projet Equipe Spécialisée Soins Infirmiers Précarité (ESSIP). La mise en place de ce nouveau service, avec le recrutement d'un cadre de santé, vient faire évoluer l'organigramme du pôle et renforcer l'articulation entre les LHSS hors les murs et l'accueil de jour.

Nadège AULNAY
Directrice Pôle Insertion

DONNÉES RH

POINT SUR LES ABSENCES 2025

Pour l'année 2025, 32 salariés ont fait l'objet d'au moins un arrêt de travail et 1 salarié a été licencié pour inaptitude.

Le nombre total de jours d'arrêt s'élève à 1 372 jours, incluant les arrêts maladie, les accidents du travail avec arrêt, ainsi que les congés de paternité et de maternité.

Par ailleurs, 20 accidents du travail sans arrêt ont été déclarés, dont 11 sur le site de Cherbourg et 7 sur celui de Coutances.

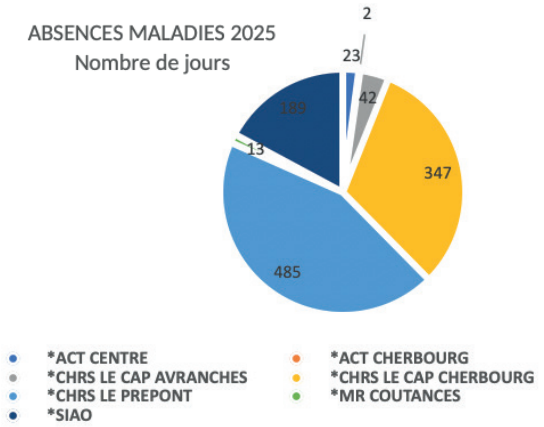
ABSENCE ET MOTIFS 2025

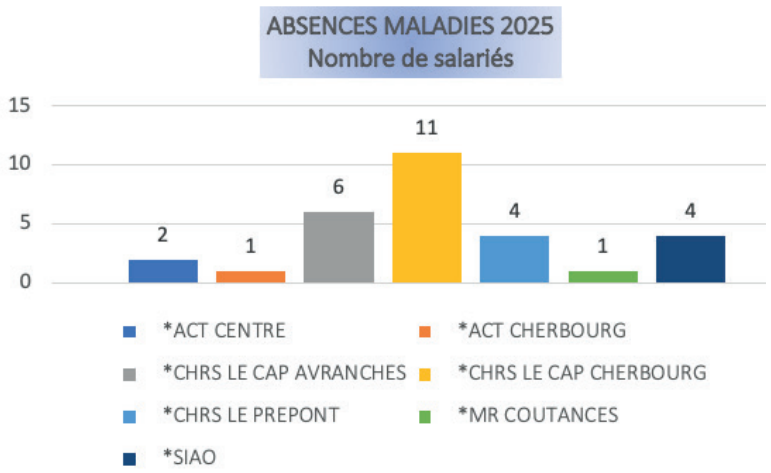
	NOMBRE DE SALARIÉS	NOMBRE TOTAL DE JOURS	DURÉE MAXIMALE	DURÉE MINIMALE	MOYENNE
Nombre de salariés concernés	33	1372			
Arrêts maladie	29	1101 jours			**38 JRS/ SALARIE**
*ACT CENTRE	2	23	9	1	
*ACT CHERBOURG	1	2	-	-	
*CHRS LE CAP AVRANCHES	6	42	13	2	
*CHRS LE CAP CHERBOURG	11	347	101	2	
*CHRS LE PREPONT	4	485	224	1	
*MR COUTANCES	1	13	13	-	
*SIAO	4	189	99	1	
AT avec arrêts	2	134	133	1	
PATERNITE	1	25	25		
MATERNITE	1	112	-	-	
Accidents de travail sans arrêt	20				
*ACT CENTRE	1				
*CHRS LE CAP AVRANCHES	1				
*CHRS LE CAP CHERBOURG	11				
*CHRS LE PREPONT	7				
INAPTITUDE	1				
Temps partiel thérapeutique	0				
MP	0				

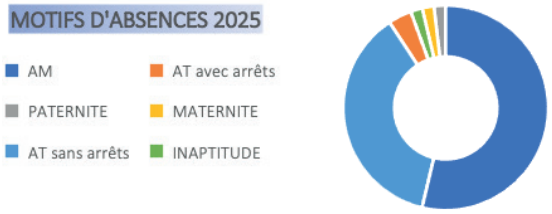
Le volume le plus important de jours d'arrêt est constaté au CHRS Le Cap, sur les sites de Cherbourg et de Coutances.

À Cherbourg, le nombre total de jours d'arrêt s'élève à 347 jours, avec une durée maximale de 101 jours pour un même salarié. 11 salariés sont concernés.

À Coutances, le total atteint 485 jours d'arrêt, avec une durée maximale de 224 jours pour un même salarié. 4 salariés concernés.

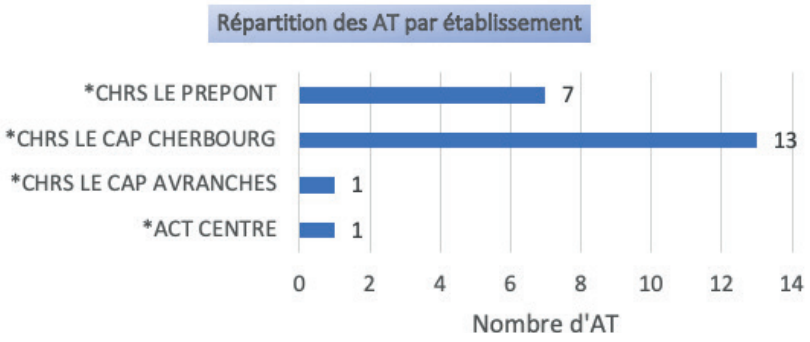


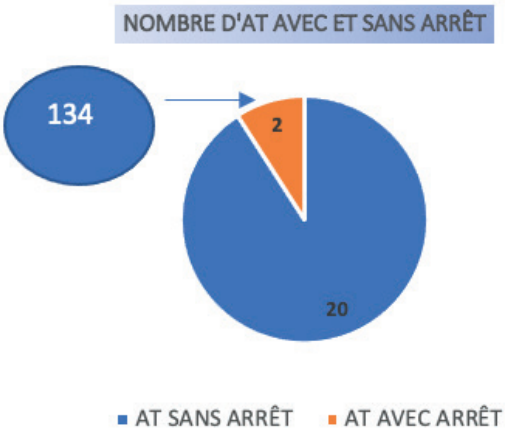


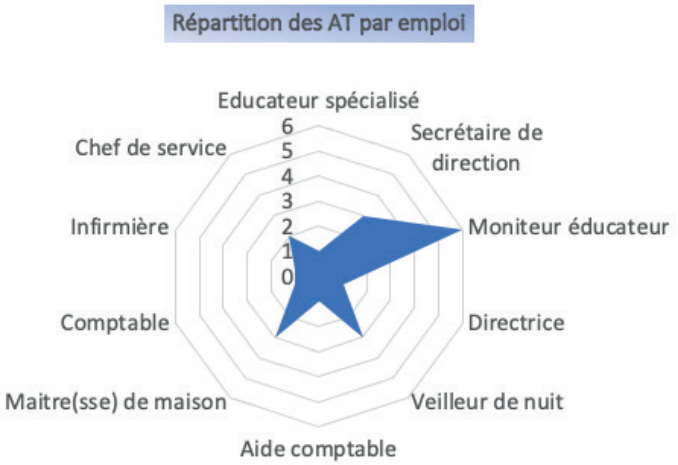


ABSENCE ET MOTIFS 2025

Malheureusement, trois événements graves sont survenus cette année : le décès d'un collègue et de deux personnes accompagnées. Ces situations exceptionnelles expliquent le nombre élevé d'accidents du travail déclarés sans arrêt de travail.







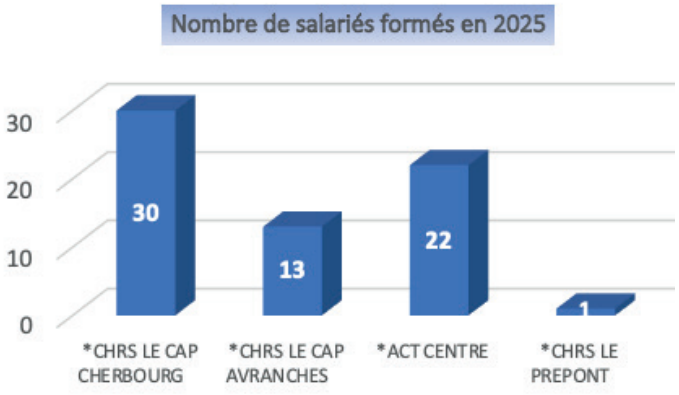
LES FORMATIONS

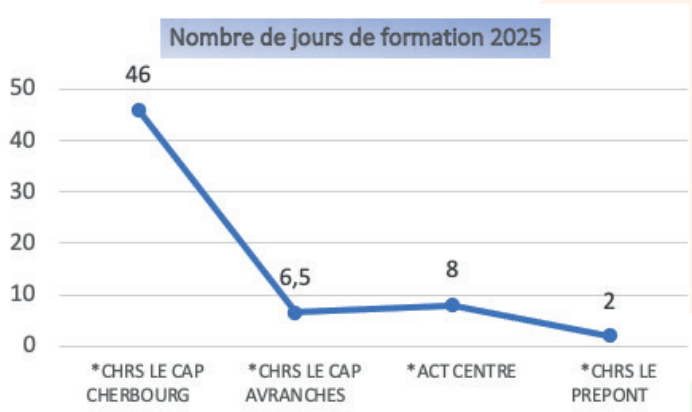
En 2025, le pôle insertion a formé 66 salariés. Le nombre total de jours de formation s'élève à 62, correspondant à 334.5 heures de formation sur l'année.

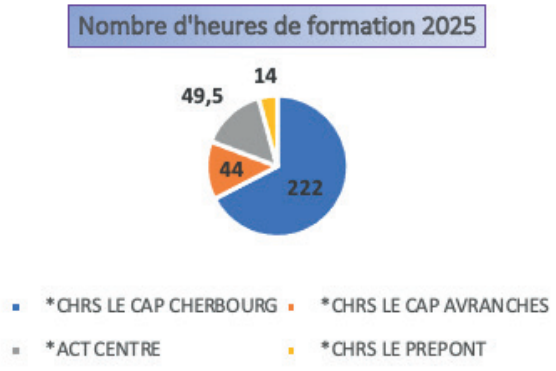
Par ailleurs, l'apprenti du CHRS Le CAP de Cherbourg a cumulé 513,67 heures pour 2025 (en plus des 334.5 heures) dans le cadre de son contrat de professionnalisation.

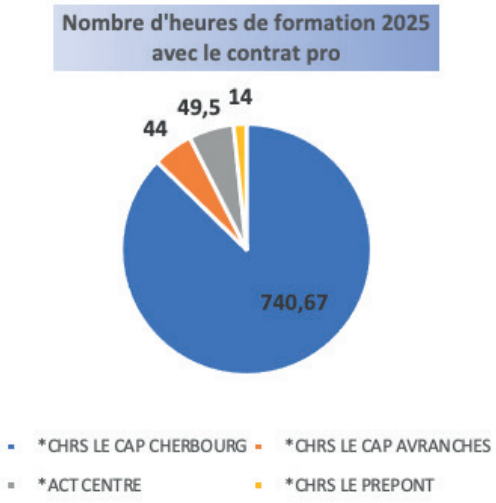
Étant donné que l'effectif de l'établissement est d'environ soixante salariés, on peut en déduire que la quasi-totalité du personnel a bénéficié d'une formation au cours de l'année 2025.

	NB SALARIÉS FORMÉS	NB JOURS	NB HEURES	AVEC CONTRAT PRO
CHRS LE CAP CHERBOURG	30	46	227	740.67
CHRS LE CAS AVRANCHES	13	6.5	44	44
ACT CENTRE	22	7.5	49.5	49.5
CHRS LE PREPONT	1	2	14	14
TOTAL	**66**	**62**	**334.5**	**848.17**









POINT SUR LA DEMARCHE QUALITE DU POLE INSERTION

Entre avril et juin 2025, six groupes de travail ont été constitués afin de réaliser l'évaluation des risques dans le cadre du DUERP.
Chaque groupe de travail s'est réuni à deux reprises :
• Une première réunion dédiée à l'évaluation des taux de criticité des risques identifiés,
• Une seconde réunion visant à recenser les moyens de prévention existants et à définir ceux à mettre en œuvre.

Les évaluations ont concerné les services suivants :
• SIAO / 115
• Maisons Relais
• Le Cap Avranches
• ACT / ALT
• Accueil de jour
• Le Cap Cherbourg

L'évaluation du CHRS Le Prépont n'a pas pu être réalisée, en raison de la réorganisation du service.

À l'issue de cette démarche d'évaluation, des plans d'actions ont été paramétrés afin d'assurer le suivi de la démarche qualité (DUERP et RPS). L'analyse s'est concentrée sur les risques présentant un taux de criticité compris entre 4 et 16.
Il en ressort des actions à mettre en œuvre, réparties comme suit :

• 39 actions pour des criticités tolérables (de 4 à 8) ;
• 44 actions pour des criticités inacceptables (de 8 à 16) ;
• Les risques avec une criticité acceptable (de 1 à 3) ne nécessitent pas de plan d'action spécifique.

Un Comité Qualité s'est tenu le 05 novembre 2025, avec pour objectifs :
• La présentation du fichier de suivi des actions du Pôle insertion ;
• La formalisation du PAPRIPACT ;
• La création des plans d'actions relatifs aux criticités supérieures à 8 (inacceptables).

PERSPECTIVES 2026

Le fichier de suivi du plan d'actions est un outil évolutif, mis à jour tout au long de l'année par la référente Qualité ainsi que par les pilotes d'actions. Une mise à jour régulière des actions mises en place sera réalisée dans l'onglet Plan d'Action, colonne « Action mise en place ».

Deux réunions de suivi sont programmées en 2026, le Comité Qualité se réunira deux fois par an :

• 1er avril 2026 à Saint-Lô : suivi du plan d'actions DUERP et RPS ;

• 4 novembre 2026 à Saint-Lô : focus sur les criticités de niveau intermédiaire (orange).

Enfin, les évaluations DUERP seront réalisées annuellement, par le biais de groupes de travail par service, afin d'assurer leur actualisation régulière.

BILAN DES EI/EIG

NOMBRE D'EVENEMENTS INDESIRABLES ET EVENEMENTS INDESIRABLES GRAVES

Au cours de la période observée, le Pôle Insertion a enregistré 18 événements indésirables, dont 7 ont concerné l'ensemble d'un groupe de salariés et/ou de résidents.

Ces données permettent d'identifier les situations à risque et de mettre en place des actions correctives adaptées pour améliorer la sécurité et le bien-être des personnes concernées.

	2025
Nombre d'EI	18
dont EIG	7

NOMBRE D'EI PAR SERVICE

En 2025, les événements indésirables et graves se concentrent principalement sur les ACT et les CHRS, en lien avec les spécificités des publics accompagnés et des modalités d'intervention.

2025	Nombre d'EI par service	Nombre d'EIG par service
ACCUEIL DE JOUR CHERBOURG	1	
ACT CENTRE	2	1
ACT AVRANCHES	4	1
CHRS LE CAP CHERBOURG	5	3
CHRS LE PREPONT	3	2
CHRS LE CAP AVRANCHES	1	
LHSS	2	
TOTAL	18	7

Sur les ACT d'Avranches, les EI sont liés à une situation complexe ayant fortement mobilisé l'équipe. L'EIG correspond au décès d'un usager.
Nous déplorons deux décès d'usagers sur l'année.
L'événement le plus marquant reste toutefois le décès d'un collègue sur son lieu de travail, qui a profondément ébranlé l'équipe et marqué durablement l'année.

Sur les CHRS, le nombre d'événements s'explique par la gestion du collectif, plus exposée aux tensions et aux incidents du quotidien.

À l'inverse, peu d'EI et d'EIG sont déclarés sur l'Accueil de Jour, malgré une forte exposition des professionnels. Il convient de renforcer la communication sur la nécessité de déclarer, dans une logique d'amélioration continue de la qualité et de réponses à apporter aux équipes.

DECLARATIONS FAITES SUITES AUX EI

Trois événements indésirables ont donné lieu à des déclarations d'accident du travail concernant 20 salariés, dans le respect de la procédure en vigueur au sein de l'ADSEAM.

	Déclaration d'AT	Dépôt de plaintes	
ACCUEIL DE JOUR CHERBOURG			
ACT CENTRE		1	
ACT AVRANCHES	1	1	
CHRS LE CAP CHERBOURG	1		
CHRS LE PREPONT	1		
CHRS LE CAP AVRANCHES			
LHSS			
TOTAL	3	2	5

Ces trois événements correspondent à deux décès de résidents et au décès d'un membre de l'équipe du CHRS Le Cap de Cherbourg, survenu sur son lieu de travail.
Par ailleurs, deux dépôts de plainte ont été effectués à la suite d'incidents majeurs : un acte de vandalisme sur un véhicule et un incendie dans l'appartement d'un résident.
Ces situations rappellent l'importance de maintenir un niveau de vigilance élevé en matière de prévention et de sécurité, tant pour les professionnels que pour les résidents.

MOTIF DES EI / EIG

Sur les 18 événements indésirables recensés, 12 motifs différents ont été identifiés.

	CHRS Le Cap Cherbourg	ACT Avranches	ACT Centre	CHRS Le Prépont	LHSS	CHRS Le Cap Avranches	Accueil de jour Cherbourg	
Agressivité		3	1					**4**
Décès d'un résident	1	1		1				**3**
Décès d'un salarié	1							**1**
Dégât matériel	1							**1**
Erreur médicamenteuse					2			**2**
Feu dans un appartement			1					**1**
Menace				1				**1**
Punaise de lit	1							**1**
Problème social RH				1				**1**
Addiction, insécurité	1							**1**
Violence physique entre deux résidents							1	**1**
VIF						1		**1**
	5	**4**	**2**	**3**	**2**	**1**	**1**	**18**

PLANS D'ACTIONS MIS EN PLACE

À la suite des événements survenus cette année, les plans d'action suivants ont été mis en place pour chaque type d'EI afin de prévenir leur récurrence et d'améliorer la sécurité des résidents et du personnel.

MOTIF EI	PLANS D'ACTION
ADDICTION, INSÉCURITÉ	- Gestion de la situation par le chef de service - Transmissions des mesures à tenir
AGRESSIVITÉ (4 EI)	- Information du chef de service - RDV de mise au point fixé
DÉCÈS D'UN RÉSIDENT	- Rdv avec la famille - Déclaration d'AT - Réunion exceptionnelle avec la direction et les équipes - ADPP spécifique - Rencontre avec les autres résidents
MENACE	- Information de la police - Re vérification des accès pour que ce soit sécurisé
DÉCÈS D'UN SALARIÉ	- Soutien psychologique Salariés et résidents - Cellule CUMP mise en place - Déclaration d'AT
PROBLÈME SOCIAL RH	- Accueil d'urgence 115, hôtel, appartement diffus - Renfort du temps de chef de service - Réorganisation du service
VIOLENCE PHYSIQUE ENTRE DEUX RÉSIDENTS	- Exclusion des 3 personnes pendant 1 mois

DÉCÈS D'UN RÉSIDENT	- Information direction et professionnels de santé référent.
VIF	- Accompagnement de la personne - Intervention de la police
DÉGÂTS MATÉRIELS	- Sécurisation du véhicule
FEU DANS UN APPARTEMENT D'UNE RÉSIDENTE	- Relogement du résident - Cellule psychologique - ADPP et réunion d'équipe
PUNAISES DE LITS	- Suivi du protocole de Punaise de lit - Mise en 40aine - Contact d'une entreprise spécialisé
DÉCÈS D'UN RÉSIDENT	- Déclaration AT - Information des équipes - Sollicitation SISTO possible
ERREURS MÉDICAMENTEUSES	- Contact du 15 - Surveillance renforcée
ERREURS MÉDICAMENTEUSES	- Information du cadre d'astreinte - Pilulier corrigé - Information aux équipes : Procédure du circuit du médicament

LES CHRS
CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE LE CAP ET LE PRÉPONT

CENTRE (PRÉPONT)	NORD	SUD
14 rue de la Verjuzières 50200 COUTANCES Tél : 02.33.19.06.69 fgalles@adseam.asso.fr	60 Rue Robert Lecouvey - BP 11 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX Tel : 02.33.88.41.00 ygirot@adseam.asso.fr	24 Avenue du Quesnoy 50300 ST MARTIN DES CHAMPS Tel : 02.33.60.94.26 cernouf@adseam.asso.fr
Chef(fe)s de service :		
Florence GALLES	Yann GIROT	Caroline ERNOUF

CAPACITE AUTORISEE

Pour le CHRS de Cherbourg : 31 places dont 4 d'urgence, 27 places en insertion.

Pour le CHRS de Coutances : 23 places dont 4 d'urgence, 19 places en insertion.

Pour le CHRS de St Martin-des-Champs : 28 places dont 22 places en insertion, 6 places en urgence et 2 places dédiées aux femmes victimes de violences.

POPULATION ACCUEILLIE

Pour le CHRS de Cherbourg :
Hommes majeurs seuls ou accompagnés, couples, familles, en grande précarité et détresse sociale, à la rue ou en risque de l'être. Les personnes accueillies peuvent sortir d'établissements médicaux, sociaux ou pénitentiaires.

Pour le CHRS de Coutances :
Hommes majeurs seuls

Pour le CHRS de St Martin-des-Champs :
Femmes majeures seules avec ou sans enfant(s), confrontées à des difficultés d'insertion sociale et d'hébergement. Près de 80% des personnes sont accueillies pour des problématiques de violences conjugales (p 102).

EQUIPES

Secteur Nord et Sud CHRS Le Cap
- 3 ETP Direction/Encadrement,
- 2.35 ETP pour l'Administration/Gestion,
- 8,66 ETP pour le personnel Socio-éducatif

Soit 14,01 ETP

Secteur Centre CHRS Le Prépont
- 1 ETP Direction/Encadrement,
- 0,5 ETP pour l'Administration/Gestion,
- 5,84 ETP pour le personnel Socio-éducatif

Soit 7, 34 ETP

TERRITOIRES D'INTERVENTION

POUR LE CHRS DE CHERBOURG
L'hébergement collectif se situe dans le quartier du Maupas à Cherbourg. Nous disposons également d'appartements en diffus, situés dans un périmètre de quelques kilomètres autour du collectif, sur les communes de Cherbourg en Cotentin.

POUR LE CHRS LE PRÉPONT À COUTANCES
L'hébergement collectif se situe 14 rue de la Verjuzière à Coutances. Nous disposons également de quelques appartements en diffus, situés dans le centre-ville.

POUR LE CHRS D'AVRANCHES
Les places d'urgence se trouvent dans une maison d'habitation située à Avranches, à côté des bureaux du service. Les appartements en diffus se situent dans un périmètre de quelques kilomètres autour de l'accueil d'urgence, mais également sur la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

CHRS LE CAP CHERBOURG

PROPOS INTRODUCTIFS

2025 a été une année marquante pour le CHRS.

Nous avons travaillé collectivement dès 2024 sur le nouveau projet de service qui a été validé en 2025 par le Conseil d'Administration. Dans ce cadre et pour anticiper les évolutions des CHRS, nous avons amorcé la réflexion sur une réorganisation d'équipe permettant d'intervenir à domicile des personnes accueillies dans les appartements du CHRS. En effet, depuis toujours, l'accompagnement social était basé sur le collectif du CHRS qui captait toute la présence éducative, ne permettant pas aux référents de travailler à domicile avec les personnes qui quittaient le collectif, le lien social et l'accompagnement au logement. Cette réflexion d'équipe menée en groupe de travail sur le deuxième semestre 2025 aura permis d'échanger sur nos attentes, nos pratiques (aidé par l'ADPP), en lien avec d'autres professionnels du pôle insertion (du service logement et des ACT) qui effectuent déjà ce travail d'accompagnement directement au logement des usagers.
Cette nouvelle organisation a été planifiée pour une mise en application début d'année 2026. L'équipe bénéficiera ainsi d'un bureau secondaire localisé au rez-de-chaussée de l'accueil de jour, proche de la majeure partie de nos logements, et sans interférence avec le collectif du CHRS.

Cette année, notre calendrier prévoyait également l'évaluation interne du service. Une épreuve intéressante dans sa préparation et la réflexion qu'elle permet, mais malgré tout une organisation très chronophage.

Le CHRS le Cap de Cherbourg a également été impacté par le redéploiement des places du CHRS de Coutances. Ainsi, ce sont 3 nouvelles places de LHSS qui ont été intégrées sur le collectif du service, et 3 places de CHRS en diffus. Pour permettre ce redéploiement, nous avons sollicité le bailleur Presqu'île Habitat pour l'attribution de 4 nouveaux logements (3 studios et 1 T3). Nous pourrons donc dès 2026 accueillir les 3 nouvelles places de Coutances ainsi qui les 3 places du collectif (reprises par les LHSS) qui vont passer en diffus.

De fait, l'équipe éducative s'agrandit et a fait le choix de créer un poste de TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale) pour axer le travail sur le suivi en appartement centré sur l'entretien du logement, le bien être au logement, l'hygiène des locaux, l'alimentation...

2025 a été aussi marquée par l'arrivée d'un psychologue qui vient enrichir l'équipe et permet d'accompagner les besoins des personnes souffrant de troubles psychiques, de traumatismes et d'addictions.

Dans la même lignée, deux professionnelles (une infirmière et une éducatrice) qui avaient débuté en octobre 2024 leur DU en addictologie, ont pu le valider en 2025 et venir enrichir l'équipe de leurs connaissances. Elles les ont diffusées à l'équipe, toujours en lien avec l'ADPP, pour faire évoluer nos conceptions de l'accompagnement global des personnes concernées par les addictions.

Les groupes de paroles qui avaient été créés il y a 3 ans ont laissé la place à des ateliers d'écritures animés par l'éducatrice ayant bénéficié de cette formation en addictologie. Elle a pu dynamiser un groupe de participants, intégrer le projet des ateliers d'écriture des Mercuriels organisé par la ville de Cherbourg et permettre à ces résidents de participer au spectacle final.

Malheureusement, 2025 aura également été marquée par un nouveau traumatisme pour l'équipe du Cap et pour le pôle insertion par le décès, sur site, d'un éducateur, membre historique de l'équipe, emporté par une crise cardiaque qui l'aura emporté malgré les efforts pour tenter de le sauver. Les résidents et tous les membres de l'équipe présents ce 1er avril, jour d'ADPP auront vécu ces heures suspendues aux gestes des urgentistes qui hélas constateront le décès.

L'équipe et les résidents ont finalement réussi à faire leur deuil, aidés par le soutien de psychologues et par un soutien réciproque des uns envers les autres.

ACTIVITE DU CHRS LE CAP CHERBOURG EN COTENTIN

A - Insertion

	JOURNÉES	COLLECTIF	DIFFUS	TAUX D'OCCUPATION
Insertion 2023	9258	2233	7040	**94%**
Insertion 2024	9127	1849	7278	**93%**
Insertion 2025	9034	1695	7339	**92%**
		92,88%	**91,39%**	

Notre activité sur le collectif est en baisse pour la 3ème année consécutive.

Nous avions pour habitude de prioriser les demandes d'insertion sur le collectif en empiétant sur les places LHSS lorsqu'une place était libre. Mais cela ayant fréquemment amené à refuser ensuite des demandes pour les LHSS faute de disponibilité de la place à l'instant T, nous avons cessé ce mode de fonctionnement. De fait, nous n'avons plus possibilité d'atténuer la variation de demande d'hébergement par des périodes de suractivité. Et comme les chiffres le montrent un peu plus loin, certaines périodes de l'année et notamment le printemps sont des temps de faible activité.

	COLLECTIF	DIFFUS	TOTAL
Janvier	103	528	631
Février	132	504	636
Mars	126	587	713
Avril	118	597	715
Mai	113	616	729
Juin	165	573	738
Juilllet	181	589	770
Août	152	693	845
Septembre	156	670	826
Octobre	176	707	883
Novembre	157	614	771
Décembre	116	661	777
	1695	**7339**	**9034**

L'accueil en diffus a encore connu une hausse d'activité comparativement à l'an dernier du fait de l'accueil de familles occupant les grands appartements à 100% de leurs capacités, de même que l'accueil d'hommes exerçant leurs droits de garde et d'hébergement auprès de leurs enfants. Cependant nous demeurons à un taux d'occupation de 91,39% car nos 13 appartements ne sont pas tous occupés à 100% du nombre de places théoriques, sans être vacants pour autant.

a) Typologie des publics accueillis sur le collectif et le diffus

Composition familiale à l'arrivée

Diffus

Hommes seuls	
TOTAL	**25**

Collectif

20	Hommes seuls	**Soit 20 adultes**	
4	Couple avec enfants	**Soit 8 adultes**	**Soit 8 enfants**
1	Isolés avec 1 enfant	**Soit 1 adulte**	**Soit 1 enfant**
	TOTAL	**29 adultes**	**9 enfants**

a.1) Tranches d'âge

Le nombre de seniors augmente, la précarité ou les ruptures familiales touchent également des personnes retraitées.

Collectif

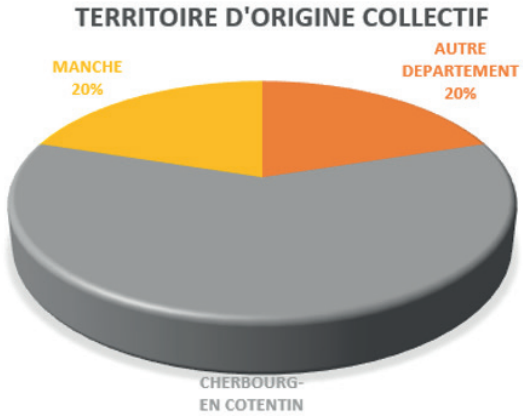
Âge	Moins de 3 ans	Entre 3 et 17 ans	Entre 18 et 24 ans	Entre 25 et 59 ans	60 ans et +	TOTAL
Nombre de personnes	0	0	2	20	3	25
%	0%	0%	8%	80%	12%	100%

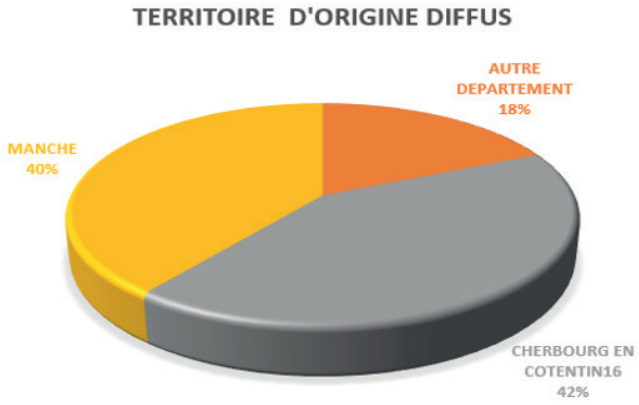
Diffus

Âge	Moins de 3 ans	Entre 3 et 17 ans	Entre 18 et 24 ans	Entre 25 et 59 ans	60 ans et +	TOTAL
Nombre de personnes	3	5	3	25	2	38
%	8%	13%	8%	66%	5%	100%

a.2) Origine géographique

L'attractivité économique du territoire de Cherbourg, très porteuse ces dernières années, explique probablement l'attrait de notre région pour de nouvelles personnes. Ainsi, on peut remarquer que presque 1/3 des personnes accueillies en 2025, comme ces deux dernières années, venaient d'autres départements que la Manche. Mais l'attractivité économique n'est pas la motivation de toutes ces personnes. Peu étudient les cartes géographiques du chômage pour choisir leur destination. L'instabilité géographique est souvent la résultante d'une instabilité psychologique, une logique de fuite en avant. L'accompagnement proposé en CHRS, avec sa logique de projet, peut-être un cap trop dur à atteindre, confrontant ces personnes à de nouvelles ruptures.





b) Prescripteurs de demande d'accueil

Les personnes accueillies au CHRS entrent dans un premier temps sur le collectif. Nous pouvons ainsi évaluer leurs besoins et leur autonomie, travailler le lien avant proposer un passage en appartement du CHRS. Seules les familles ou les couples entrent directement en diffus. Nous avons encore suivi cette procédure en 2025, tout en travaillant en équipe et autour du projet de service, sur une nouvelle organisation visant à axer l'accompagnement social sur les appartements. Nous prévoyons ainsi d'accueillir directement des personnes en appartement sans être dans une logique "d'escalier".

Collectif

115/CONSCIENCE HUMANITAIRE/ITINERANCE	3
ACCUEIL DE JOUR	2
CCASS/CMS	7
CDHAT	3
CHRS	1
FRANCE TERRE D'ASILE COALIA	1
CIO	1
FJT	1
LE BÉNÉFICIAIRE/FAMILLE	2
LHSS	4
TOTAL	**25**

Diffus

115/CONSCIENCE HUMANITAIRE/ITINERANCE	6
AUTRES	2
CCASS/CMS	16
CDHAT	3
FRANCE TERRE D'ASILE COALIA	6
LE BÉNÉFICIAIRE/FAMILLE	2
LHSS	3
TOTAL	**38**

c) Motifs de demande d'accueil des ménages

Collectif

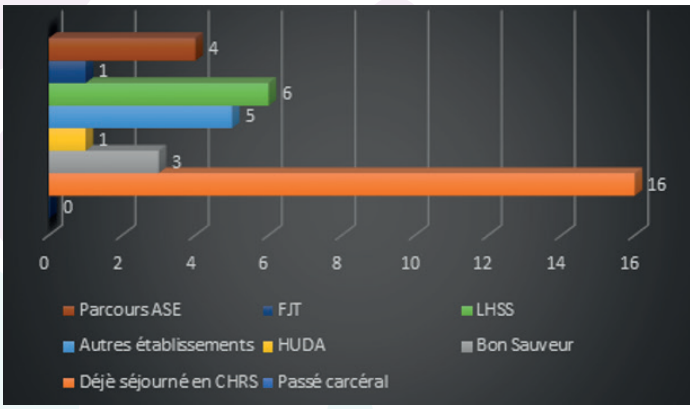
MOTIF DE LA DEMANDE	
FIN D'ACCUEIL CADA	1
FIN D'ACCUEIL LHSS	4
HÉBERGÉ CHEZ 1/3	1
IMPAYÉS (Expulsions, antécédents d'impayés, dettes…)	2
RUPTURES FAMILIALES	1
SANTÉ	1
SDF	11
SORTIE DIFFUS	4
TOTAL	**25**

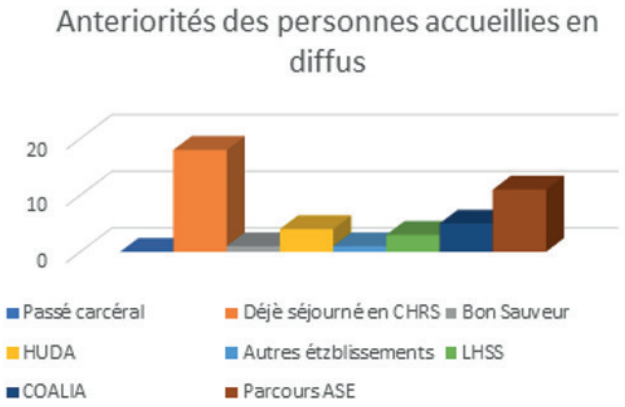
Diffus

MOTIF DE LA DEMANDE	
FIN D'ACCUEIL CADA	5
FIN D'ACCUEIL LHSS	2
IMPAYÉS (Expulsions, antécédents d'impayés, dettes…)	3
ACCUEIL ENFANT	1
FIN D'ACCUEIL COLLECTIF	16
SDF	8
VIOLENCES FAMILIALES	3
TOTAL	**38**

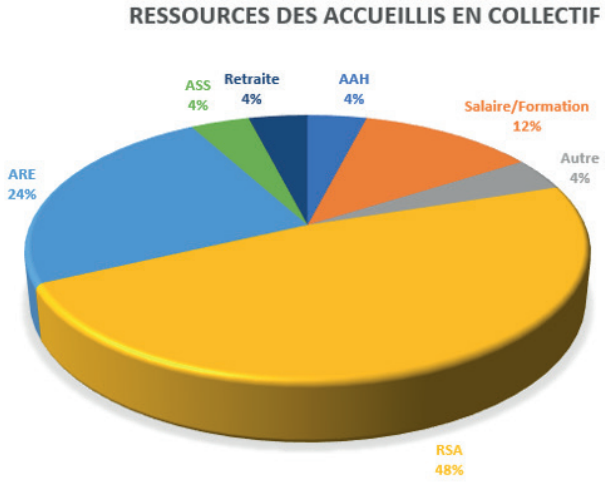
La majeure partie des personnes accueillies sur le collectif sont des SDF. En revanche pour le diffus, nous accueillons principalement des personnes qui ont séjourné préalablement sur le collectif ou des familles qui ont été expulsées de leur logement et n'entrent pas dans le collectif, mais directement en appartement.

d) Antériorité des personnes accueillies





e) Ressources des ménages



Certains ménages ont plusieurs sources de revenus d'où un nombre supérieur à 100% des origines des ressources. Afin de ne pas fausser les chiffres, les enfants ne sont pas comptabilisés.

Le pourcentage de personnes accueillies sur le diffus ayant des ressources liées à l'emploi démontre que l'accompagnement social mené au CHRS permet aux personnes de se réinsérer dans le travail. A l'arrivée sur le diffus, ils sont presque la moitié à être bénéficiaires du RSA et ne sont plus que 29% lors du passage sur le diffus et 28 % en emploi.

f) Type d'hébergement à la sortie

Collectif

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES
115	10
LHSS	1
ENTRÉES SUR LE DIFFUS	11
TOTAL	**22**

Diffus

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES (ADULTES + ENFANTS)
115	4
RETOUR COLLECTIF	1
MAISON PARENTALE	3
LHSS	1
MAISON RELAIS	1
BAIL GLISSANT	3
BAILLEUR PRIVÉ	1
BAILLEUR PUBLIC	3
TOTAL	**17**

La population accueillie en 2025 était encore marquée par la polytoxicomanie. Ce type d'accompagnement vers la réinsertion est le plus difficile et le plus incertain. Les pulsions d'addictions sont telles que la gestion du budget est inaccessible au travail d'accompagnement social.

En effet, les polytoxicomanes priorisent les consommations de toxiques, quand bien-même la plupart bénéficie de traitements de substitution. Incapacité à prioriser les dépenses, défaut de paiement des participations financières, trafic sur site, amènent à des ruptures de séjour et des sorties vers le 115 ou chez des tiers, ce qui représente 50% des cas de figure.

50 % des personnes accueillies au sein du collectif accèdent par la suite à un logement en diffus et poursuivent ainsi leur parcours d'insertion. Parmi ces personnes orientées vers un appartement, près des deux tiers parviennent à stabiliser leur situation et à accéder à une solution d'hébergement correspondant à leurs choix et à leurs capacités.

Pour autant, cette étape peut s'avérer fragile pour certaines personnes. L'accès à un logement autonome confronte parfois à un sentiment de solitude difficile à supporter, pouvant entraîner une dégradation de l'état psychique et une reprise des conduites addictives.

Ce fut notamment le cas d'un homme accueilli initialement sur le collectif, puis orienté vers un appartement. Atteint d'une cirrhose au stade 4, son état de santé s'est rapidement dégradé dans un contexte de consommation massive d'alcool et d'isolement. Face à cette situation, il a été hospitalisé durant deux mois en service d'hépato-gastroentérologie. À sa sortie, et afin de garantir sa sécurité et un suivi médical adapté, il a été réintégré en LHSS sur le collectif.

Lors de la reprise du logement, celui-ci présentait un état sanitaire particulièrement dégradé : présence d'excréments sanguinolents, sanitaires bouchés et déchets jetés par la fenêtre, notamment des bouteilles d'alcool, à proximité immédiate d'une école. Cette situation illustre les limites que peut représenter, pour certaines personnes très fragilisées, un passage trop rapide vers le logement autonome.

g) Durée de séjour des sorties au 31.12.2025

Collectif

Sur le collectif, La durée moyenne est de 77 jours soit 2.55 mois.

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2025	%
Séjours < à 8 jours	2	9%
8 jours < séjours < 6 mois	19	86%
Séjours > 6 mois	1	5%
TOTAL	22	100%

Diffus

Sur le diffus, le séjour moyen est de 315 jours, soit 10,4 mois. Les personnes qui sont passées en diffus réussissent la plupart du temps leur projet d'insertion.

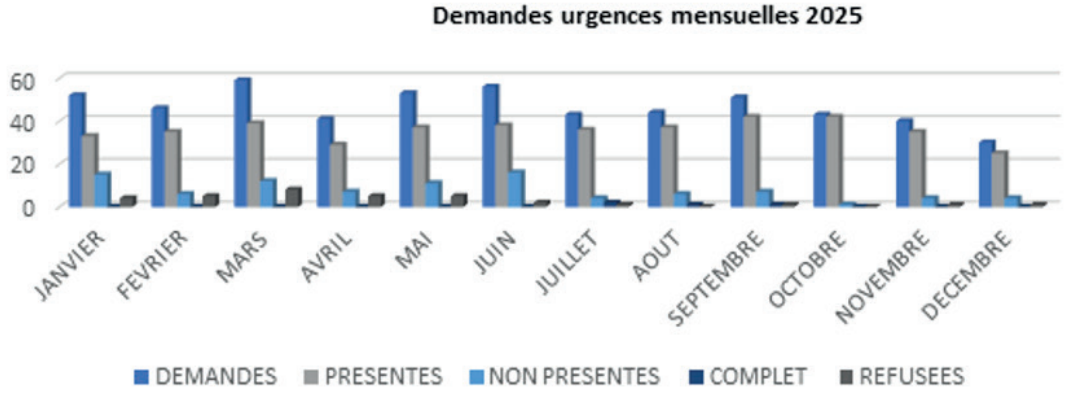
NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2025	%
Séjours < à 8 jours	0	0%
8 jours < séjours < 6 mois	8	47%
Séjours > 6 mois	9	53%
TOTAL	17	100%

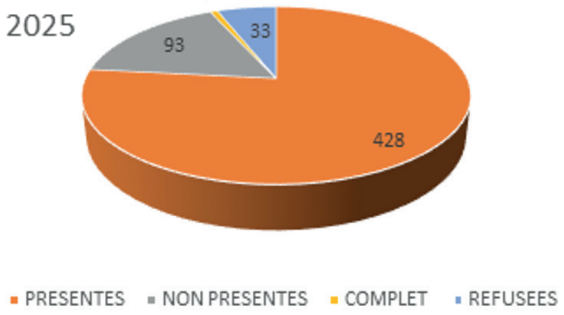
B - Urgences

a) Demandes hébergement d'urgence

Nous avons eu 558 demandes d'hébergement en urgence.
Nous avons répondu favorablement à 76.70 % et 16% des personnes ne se sont pas présentées ou sont reparties.
Pour certaines personnes, le fait de ne pas pouvoir ressortir est insupportable, soit qu'elles soient dans une errance pathologique, soit qu'elles aient besoin de consommer à fortes doses des produits.

Ci-dessous le graphique mensuel des traitements de ces demandes.
Les demandes "refusées" concernent des personnes qui se présentent sous l'emprise de produits type alcool ou stupéfiants et qui présentent un danger pour les professionnels et résidents du collectif. Il arrive que des personnes soient dites indésirables sur le service durant un temps défini, lorsqu'elles y ont commis des agressions verbales ou physiques, ou lorsque leur comportement (manque de respect des autres, sociopathie...) n'est pas tolérable dans un cadre collectif.





b) Taux d'occupation

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION
Urgence	1217	83,36%

c) Durée du séjour

MOIS	TOTAL MENSUEL	%	TAUX D'OCCUPATION mensuel pour 4 places
JANVIER	94	8%	76%
FÉVRIER	94	8%	84%
MARS	93	8%	75%
AVRIL	70	6%	58%
MAI	91	7%	73%
JUIN	92	8%	77%
JUILLET	104	9%	84%
AOÛT	114	9%	92%
SEPTEMBRE	111	9%	93%
OCTOBRE	122	10%	98%
NOVEMBRE	114	9%	95%
DÉCEMBRE	118	10%	95%
TOTAL	**1217**	**100%**	**83,36%**

Nous avons cumulé 1 217 nuitées d'urgence en 2025, correspondant à 402 séjours de 134 personnes différentes.

La durée moyenne est de 2.92 jours consécutifs, ce qui est conforme à nos règles de fonctionnement.

d) Typologie

d.1) Composition familiale à l'arrivée

402	HOMMES SEULS	Soit 402 personnes
TOTAL		**402**

d.2) Origine de la demande

ORIGINE DE LA DEMANDE D'ACCUEIL	
115 CONSCIENCE HUMANITAIRE ITINÉRANCE	395
CHRS DIFFUS	1
POST CURE	1
CCAS	5
TOTAL	**402**

d.3) Tranche d'âge

	NOMBRE DE PERSONNES	%
3 ans et 17 ans	0	0,00%
18 ans et 24 ans	51	12,69%
Entre 25 et 59 ans	324	80,60%
Entre 60 ans et +	27	6,71%
TOTAL	**402**	**100%**

Les jeunes accueillis en insertion sont rarement intéressés par un projet d'insertion. Chez les moins de 25 ans, l'inconstance est plus présente, la volonté de profiter d'opportunités au jour le jour, gros consommateurs de cannabis et polytoxicomanes. Certaines personnes à la rue depuis longtemps ne cherchent pas non plus à se stabiliser, mais seulement à trouver parfois quelques nuits de répit au chaud et à l'abri.

Il existe parmi les demandeurs du 115, des chroniques de l'accueil d'urgence qui refusent de s'engager dans un projet d'insertion et qui, des années durant, vont solliciter des mises à l'abri.

PERSPECTIVES 2026

La fin de l'année 2025 a également été marquée par une nouvelle évolution du pôle insertion avec l'ouverture d'un nouveau service : l'Equipe Spécialisée en Soins Infirmiers Précarité (ESSIP). Dans ce cadre, Mme Diouf, jusqu'alors infirmière des LHSS, a évolué vers un poste de cadre de santé afin d'en assurer la coordination.

Ce mouvement a conduit au recrutement d'un nouvel infirmier, auparavant en poste en addictologie au Bon Sauveur, dont l'expérience constitue un atout important pour renforcer l'accompagnement des personnes confrontées à des problématiques d'addiction.
L'année à venir verra également le déploiement renforcé de l'équipe éducative sur les appartements du service. Une professionnelle sera spécifiquement dédiée aux interventions à domicile afin d'intensifier la présence éducative dans les logements et de prévenir certaines situations de dégradation des conditions de vie ou d'isolement déjà rencontrées par le passé. Un bilan de cette organisation sera réalisé à la fin de l'année 2026 afin d'en évaluer les effets.

Par ailleurs, les places historiquement identifiées comme « accueil d'urgence » évoluent désormais vers des places de CHRS à part entière. Elles intégreront un accompagnement social structuré ainsi qu'une présence en journée pour les personnes accueillies. Les personnes souhaitant poursuivre leur parcours au sein du service pourront s'engager dans le cadre d'un contrat de séjour d'un mois renouvelable, avec pour objectif, lorsque la situation le permet, une orientation vers un logement diffus du CHRS.

CHRS LE PRÉPONT COUTANCES

PROPOS INTRODUCTIFS

En 2025, l'ADSEAM gère le CHRS Le Prépont, situé à Coutances, disposant de 23 places.

Le coût de fonctionnement du CHRS Le Prépont rend le service particulièrement vulnérable, à la fois en raison d'un déficit structurel, mais aussi au regard de la réforme à venir de la tarification des CHRS, visant à harmoniser les coûts à des niveaux plus bas.

Dans le même temps, plusieurs éléments fragilisent la possibilité de maintenir l'activité sur Coutances :

- Une baisse des demandes d'admission est observée sur le territoire, faisant peser un risque réel de sous-activité durable.
- Depuis mai 2025, le fonctionnement en hébergement collectif est suspendu, plusieurs salariés étant en arrêts prolongés et non remplacés, faute de candidatures et de marges budgétaires suffisantes.
- Afin de garantir la continuité de l'accompagnement, les personnes hébergées sont alors réorientées vers les sept logements diffus encore disponibles.

Ces événements impactent fortement l'activité du service, qui ne dispose plus que de sept appartements pour assurer l'accueil et l'accompagnement des personnes. Cette situation est d'autant plus contrainte que le parc locatif du territoire est aujourd'hui saturé, limitant les possibilités de captation de nouveaux logements.
Avec l'accord du financeur, cette situation conduit à accélérer la transformation initialement prévue à l'échéance fin 2026 dans le cadre de notre CPOM, avec un impact salarial important.
La réduction de l'activité sur le site de Coutances et l'évolution de l'organisation du service conduisent ainsi à adapter les effectifs. Malgré l'étude de possibilités de redéploiement au sein de l'association, plusieurs postes ne peuvent être maintenus. Cette situation conduit à la mise en œuvre de licenciements économiques en fin d'année 2025.

ACTIVITE DU CHRS LE PRÉPONT COUTANCES

A - Insertion

a) Taux d'occupation

En 2025, 27 ménages ont étés accueillis, correspondant à 27 hommes et 2 enfants.

	JOURNÉES	COLLECTIF	DIFFUS	TAUX D'OCCUPATION
Insertion 2023	6420	4538	1882	**92.57%**
Insertion 2024	5651	3702	1949	**81.49 %**
Insertion 2025	4846	1663	3183	**69.88%**

En 2025, il y a eu 11 entrées en insertion et 20 sorties.

Le taux d'occupation a significativement baissé en 2025 en raison de la fermeture des places sur le collectif et également par le manque de logements en diffus à disposition pour accueillir le public.

À partir du 23 mai 2025, les résidents accueillis sur l'hébergement collectif sont réorientés vers les appartements diffus du CHRS, les logements disponibles étant mobilisés pour assurer la continuité de l'accueil.

La baisse du nombre de personnes accueillies entre juin et décembre s'explique par cette réorganisation. Pour certains résidents, le passage vers le logement diffus a nécessité une adaptation. Un résident n'a pas souhaité poursuivre son accompagnement dans ce cadre, la cohabitation dans un espace restreint s'étant révélée difficile pour lui ; il a fait le choix de quitter le service.

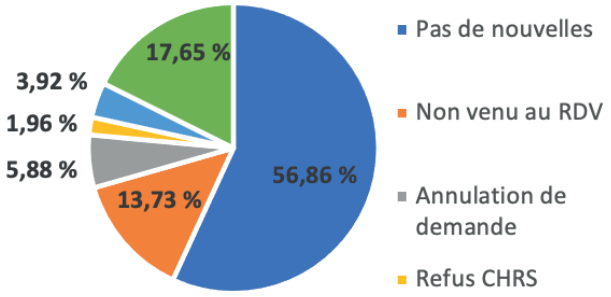
	COLLECTIF	SEMI-AUTONOME	TOTAL
Janvier	372	172	544
Février	326	137	463
Mars	336	141	477
Avril	364	150	514
Mai	265	251	516
23 mai 2025 : fermeture du collectif – passage en diffus			
Juin	0	390	390
Juilllet	0	400	400
Août	0	372	372
Septembre	0	288	288
Octobre	0	332	332
Novembre	0	278	278
Décembre	0	272	272
	1663	**3183**	**4846**

Par ailleurs, en novembre 2025, le décès d'un résident dans un incendie survenu dans un appartement contribue également à la baisse du nombre de personnes accueillies.

c) Demande d'admission non abouties en 2025 suite aux orientations SIAO

Total des demandes non abouties sur l'année : 51

Répartitions des motifs :
- Pas de nouvelles : 29 (56.86%)
- Non venu au RDV : 7 (13.73%)
- Annulation de demande : 3 (5.88%)
- Refus CHRS : 1 (1.96%)
- Refus de la personne : 2 (3.92%)
- Autres motifs (orientation vers une autre structure, changement de département) : 9 (17.65%)



d) Typologie

HOMME SEUL	27
ENFANTS	2
TOTAL	**29**

e) Tranches d'âge des adultes

	NOMBRE DE PERSONNES
25 – 34 ans	6
35 – 44 ans	8
45 – 54 ans	10
55 ans et +	3

La moyenne d'âge des personnes accueillies est de 43 ans.
Les 2 enfants présents en 2025 sont âgés de 6 ans et 13 ans.

f) Origine géographique

	ORIGINE
France	27

g) Prescripteurs et motifs des demandes d'accueil

PRESCRIPTEURS DES DEMANDES D'ACCUEIL	
115	5
CCAS / CMS	16
ETABLISSEMENT DE SANTÉ	2
SPIP	3
GENDARMERIE	1
TOTAL	**27**

h) Motifs des demandes d'accueil

MOTIFS DES DEMANDES D'ACCUEIL	
HÉBERGEMENT PRÉCAIRE	4
RUPTURES FAMILIALES	5
SANS DOMICILE FIXE	11
PLACEMENT EXTÉRIEUR	2
FIN DE PEINE	1
EXPULSION	2
SORTIE HÔPITAL	1
PLACE ÉVICTION CONJOINT VIOLENT	1
TOTAL	**27**

i) Ressources à l'arrivée

ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE	3
AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI	8
INDEMNITÉS JOURNALIÈRE	1
RETRAITE	1
RSA	11
SANS REVENU	3
TOTAL	**27**

j) Durée de séjour des personnes sorties dans l'année

Il y a eu 20 sorties en 2025.

NOMBRE DE JOURS	
Séjour < 3 mois	5
3 mois < séjour < 6 mois	2
Séjour > 6 mois	13
TOTAL	**20**

Au 31 décembre 2025 La durée moyenne de séjour des personnes sorties est de 368 jours ce qui reflète un accompagnement de longue durée, pour favoriser leur insertion.

5 personnes ont fait un séjour de moins de trois mois, 2 d'entre elles sont parties d'elle-même, les 3 autres ont été exclues pour comportement inapproprié. Ces décisions ont été nécessaires pour préserver le bon fonctionnement de l'établissement et garantir un cadre sécurisant pour l'ensemble des résidents et des salariés.

Pour 13 personnes, la durée du séjour a dépassé 6 mois, voire bien plus pour certains. Cette durée s'explique principalement par des difficultés d'accès au logement, frein majeur à une sortie. Le territoire Coutançais est tendu en matière de logements, tant sur le parc social HLM que sur le parc locatif privé, avec des loyers très élevés.

k) Type d'hébergement à la sortie

FJT	1
HÉBERGEMENT CHEZ DES TIERS	3
HÉBERGEMENT PARC PRIVÉ	1
LOCATAIRE PARC HLM	4
MAISON RELAIS	1
SANS DOMICILE	9
DÉCÈS	1
TOTAL	**20**

B - Urgence

a) Demandes d'accueil

En 2025 du 01 janvier au 23 Mai, il y a eu 158 demandes d'accueil.

114 demandes ont été acceptées, 41 ont été refusées pour motifs :

- CHRS Complet : 31
- Profil psychiatrique : 3
- Non-respect du règlement : 5
- Personne à mobilité réduite : 2

a) Taux d'occupation

En 2025, entre le 1er janvier et le 23 mai, il y a eu 114 séjours correspondant à 52 personnes.

Pour cette période, le taux d'occupation est de 89.61 %.

Ce chiffre correspond à 52 personnes différentes sur le dispositif, soit à 114 séjours ce qui fait un total de 509 Nuits.

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION
Urgence	509	89,61%

	TOTAL MENSUEL	%
Janvier	124	100%
Février	99	88%
Mars	105	85%
Avril	115	96%
Mai	66	75%
	509	**89.61%**

c) Durée du séjour

Le règlement stipule un accueil sur la base de trois nuitées.

La durée moyenne de séjour sur cette période 2025 est de 4,5 jours consécutifs.

Ce chiffre s'explique en raison du fait que certaines personnes peuvent rester plus longtemps sur le dispositif si :
- Elles ont une activité professionnelle à proximité
- Si elles ont une orientation CHRS validée par le SIAO et qu'elles sont attentes d'une place en insertion.

d) Typologie

52	HOMMES SEULS	Soit 52 personnes
TOTAL		**52**

e) Tranches d'âge

	NOMBRE DE PERSONNES
18 - 24 ans	8
25 - 34 ans	11
35 - 44 ans	21
45 - 54 ans	11
55 ans et +	1

La moyenne d'âge des personnes accueillies sur l'urgence est de 37 ans.

f) Origine de la demande d'accueil

115	111
hôpital	2
Police/Gendarmerie	1
TOTAL	**114**

La majorité des personnes accueillies sur le dispositif d'urgence est orientée via le 115.

C - Placement extérieur

Le placement extérieur est une mesure qui a vocation à assurer la réinsertion des personnes placées sous-main de justice et à prévenir la récidive, en s'appuyant sur le partenariat privilégié du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

Aménagement de peine sous écrou, le placement à l'extérieur permet à une personne condamnée de bénéficier d'un régime particulier d'exécution de sa peine, l'autorisant à quitter l'établissement pénitentiaire afin d'exercer une activité professionnelle, de suivre un enseignement, une formation professionnelle, de rechercher un emploi, de participer de manière essentielle à sa vie de famille, de suivre un traitement médical ou de s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive favorisant ainsi la sortie de la délinquance.

L'intérêt de cette mesure réside dans le fait que la peine n'est pas conçue uniquement comme une contrainte ou une privation de liberté, mais enclenche avant la fin de la peine une dynamique de préparation à la sortie. Une convention passée avec le SPIP permet d'accueillir annuellement deux personnes en placement extérieur.

Sur l'année 2025, 1 homme a bénéficié de cette mesure. Avant d'être accueilli en placement extérieur, le CHRS reçoit les hommes susceptibles de bénéficier de cette mesure lors de permissions de trois jours, ce qui permet à l'équipe d'amorcer un projet avec le futur résident.

a) Tranches d'âge

	NOMBRE DE PERSONNES
18 - 24 ans	-
25 – 34 ans	-
35 – 44 ans	-
45 – 54 ans	1
55 ans et +	-

b) Durée de la mesure

	NOMBRE DE JOUR DE PRESENCE SUR 2025
MESURE 1	102
TOTAL	**102**

c) Sortie de la mesure

Cette mesure a pris fin en 2025. Au 31 décembre 2025, nous n'avons aucune mesure en cours.

PERSPECTIVES 2026

Depuis le 24 mai 2025, l'accueil des personnes se fait exclusivement en appartements diffus. Ce changement modifie en profondeur les modalités d'intervention de l'équipe et les pratiques d'accompagnement.

L'enjeu pour 2026 est d'accompagner la nouvelle équipe dans la mise en œuvre de l'accompagnement en logement diffus, de renforcer la coordination avec les partenaires mobilisés autour des personnes accueillies et de retrouver un niveau d'activité correspondant à la capacité du service.

L'année 2026 sera également marquée par le déménagement du site « Le Prépont » vers de nouveaux locaux administratifs situés rue de la Gare à Coutances.

Pour 2026, la capacité d'accueil est fixée à 15 places en hébergement diffus :

- **11 places sur Coutances,**
- **4 places créées sur Avranches, afin de répondre au déficit de places CHRS pour les hommes avec ou sans enfants et couples avec ou sans enfants sur le territoire sud du département.**

L'ATELIER D'ADAPTATION À LA VIE ACTIVE (AAVA)

PROPOS INTRODUCTIFS

En raison du départ du moniteur d'atelier au 1er août 2025, l'activité de l'AAVA n'a pas pu être maintenue sur la fin de l'année. Malgré les démarches engagées, les difficultés de recrutement rencontrées n'ont pas permis de pourvoir rapidement le poste.

Il a été fait le choix de prendre le temps de recruter un professionnel correspondant aux exigences du poste et à nos attendus, tant sur les compétences techniques que sur le positionnement éducatif nécessaire. L'expérience montre en effet que l'animation d'un atelier nécessite un cadre clair, notamment en matière de respect des consignes de sécurité et de posture professionnelle auprès des résidents.

Dans ce contexte, et afin de repartir sur des bases solides, l'AAVA a été fermée du 1er août au 31 décembre 2025. Le présent rapport d'activité porte donc sur la période du 1er janvier au 31 juillet 2025, correspondant à la période effective de fonctionnement de l'atelier.
Par ailleurs, l'agrément de l'AAVA a été renouvelé au cours de l'année 2025, confirmant l'intérêt de cet outil dans le parcours d'accompagnement des personnes accueillies au CHRS.

ACTIVITE

Au total 17 personnes ont fréquenté l'atelier d'insertion en 2025.

a) Les tranches d'âges

	NOMBRE DE PERSONNES
18 - 24 ans	1
25 - 34 ans	3
35 - 44 ans	4
45 - 54 ans	8
55 ans et +	1

La moyenne d'âge des personnes accueillie est de 42 ans.

b) Secteurs d'activité des personnes ayant eu un emploi

	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES
Espaces verts	2
Grande distribution	1

3 personnes fréquentant l'atelier en 2025 ont trouvé un emploi.

c) Freins à l'insertion

	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES
Problèmes d'alcool	13
Problèmes psychologiques	6
Problèmes poly toxicomanie	4
Problèmes familiaux, carence affective	5
Santé	6
Immaturité	2

Les principaux freins à l'insertion sont les problèmes d'addiction à l'alcool.

d) Situation à la sortie

Sur les 17 participants à l'atelier, 12 résidents sont sortis au cours de l'année.

d.1) Motifs de sortie

	NOMBRE DE PERSONNES	%
Décès	1	8 %
Départ volontaire	4	34 %
Exclusion du CHRS	6	50 %
Maison Relais	1	8 %

d.2) Situation à la sortie au regard de l'emploi

	NOMBRE DE PERSONNES	%
Contrat d'insertion	1	8 %
CDI	1	8 %
Sans emploi	10	84%

d.3) Situation à la sortie au regard du logement

	NOMBRE DE PERSONNES	%
Logement autonome	1	9 %
Hébergement chez un tiers	1	9 %
Errance ou Inconnu	7	64 %
FJT	1	9 %
Maison Relais	1	9 %

e) Ventilation des heures effectuées au cours de l'année

Au cours de l'année 2025, l'atelier d'insertion a réalisé 2 511 heures de travail.

INTERVENTIONS DE L'ATELIER AVA	NB D'HEURES EFFECTUÉES	NB D'HEURES FACTURÉES
Clients privés/Associations et collectivités	1367	1005
Entretien CHRS	346	0
Entretien de l'atelier	237	0
Entretien logements ALT	0	0
Entretien logements S.A.	144	22
Entretien maison relais	0	0
Entretien autres structures ADSEAM	29	25
Déménagement des résidents	6	4
Travaux CHRS	0	0
Travaux logements ALT	0	0
Travaux Atelier	26	0
Travaux logements S.A.	25	0
Réunions et Pédagogie	331	0
TOTAL	**2511**	**1 056**

PERSPECTIVES 2026

Le recrutement d'un Éducateur Technique Spécialisé en janvier 2026 a permis la reprise de l'activité de l'AAVA. L'atelier s'oriente désormais vers la réalisation d'ouvrages pour des clients extérieurs, permettant de proposer aux personnes accompagnées des activités concrètes et valorisantes.
Dans le contexte d'évolution et de restructuration du CHRS Le Prépont, il apparaît nécessaire d'engager la rédaction d'un projet de service spécifique à l'AAVA. Celui-ci permettra de préciser ses objectifs, ses modalités d'accompagnement et son articulation avec le CHRS Le Cap – site de Coutances.

CHRS LE CAP SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS / AVRANCHES

PROPOS INTRODUCTIFS

Dès début Janvier 2025, le ton était donné. Si le dernier trimestre 2024 était intense avec l'écriture du projet de service des ACT et du CHRS du Sud, on pouvait s'attendre à une phase plus calme. Il s'agissait de faire valider par le conseil d'administration de l'Adseam, le projet de service du CHRS LE CAP Avranches avec ses dispositifs adossés, « des lieux d'écoute », le temps de Je(u), le groupe de parole. Et l'équipe pouvait alors s'appuyer sur ce projet très complet décrivant de manière précise le fonctionnement du service, ses valeurs et l'ensemble de ses activités permettant de garantir une qualité d'accompagnement des personnes.

Concernant l'activité hébergement en tant que telle, il s'agissait de poursuivre et de développer les différents plans d'actions, notamment celui émanant de ce projet de service, de créer un livret d'accueil et d'écrire certaines procédures.

Mais c'était sans compter sur la loi de tarification des CHRS et les orientations fixées dans le CPOM signé en 2025, qui venaient déjà nous indiquer que nos organisations allaient devoir être revisitées. La situation rencontrée au CHRS Le Prépont est venue accélérer ce mouvement.
À cela se sont également ajoutées les évaluations CHRS prévues en fin d'année et le déploiement du SharePoint associatif, deux chantiers qui ont demandé un investissement important de l'ensemble de l'équipe.

Par ailleurs, ce ton était aussi rythmé par notre engagement dans le réseau VIF. En effet, suite à la rencontre en janvier avec la région, le CHRS LE CAP s'est positionné pour porter le poste de coordonnateur. Dès lors, avec les membres actifs du réseau, le service s'est lancé dans l'écriture de cette candidature qui devait être restituée en juin. Parallèlement, il s'agissait aussi de préparer un grand événement pour les 10 ans du réseau qui s'est déroulé le 21 novembre 2025.

Au quotidien, l'équipe éducative a poursuivi son engagement dans l'accueil et l'accompagnement du public avec une activité restant soutenue. Ce rapport d'activité propose de découvrir les données chiffrées illustrant concrètement cette activité.

ACTIVITE DU CHRS D'AVRANCHES (SAINT MARTIN DES CHAMPS)

A. Les Admissions (dispositif d'insertion et d'urgence)

a) Appels pour demandes d'admission ou informations diverses

Au cours de l'année 2025, 129 fiches d'appels téléphoniques sur la ligne du CHRS ont été traitées, dispositif Urgence et Insertion confondu, contre 178 en 2024.

	APPELS TELEPHONIQUES
2023	139
2024	178
2025	**129**

- **82 appels ont concerné l'accueil d'Urgence.**
- **9 appels ont concerné le dispositif d'Insertion.**
- **25 appels ont concerné une demande d'information sur les services du CHRS (urgence et insertion).**
- **13 appels ont concerné le dispositif « des lieux d'écoute.**

Parmi les 129 appels :
- **70 appels ont concerné des femmes seules**
- **59 appels ont concerné des femmes avec des enfants.**

Parmi ces 59 appels, 8 appels ont concerné des femmes avec des enfants de moins de 3 ans, contre 18 appels en 2024.

Les principales origines de l'appel proviennent :

20 appels	Appel du 115, soit 15.50%
26 appels	De la personne elle-même, soit 20.15%
22 appels	Appel du CMS (Pôle Action Sociale) Avranches/Granville/Saint Hilaire/Coutances…, soit 17.05%
9 appels	Appel du CH Avranches/Granville/Estran/Saint Lô/Vire
5 appels	Gendarmerie (secteur sud manche) et Groupe Protection des Familles (GPF)
4 appels	Famille / Amie
43 appels	Autres

Selon nos habitudes de travail, les personnes sont invitées à contacter le service pour un accueil sur le dispositif de l'urgence ou de l'insertion, afin qu'elles soient actrices de leur projet. Cette posture de l'équipe est alors cohérente avec l'augmentation significative des appels des personnes demandeuses.

Les solutions apportées

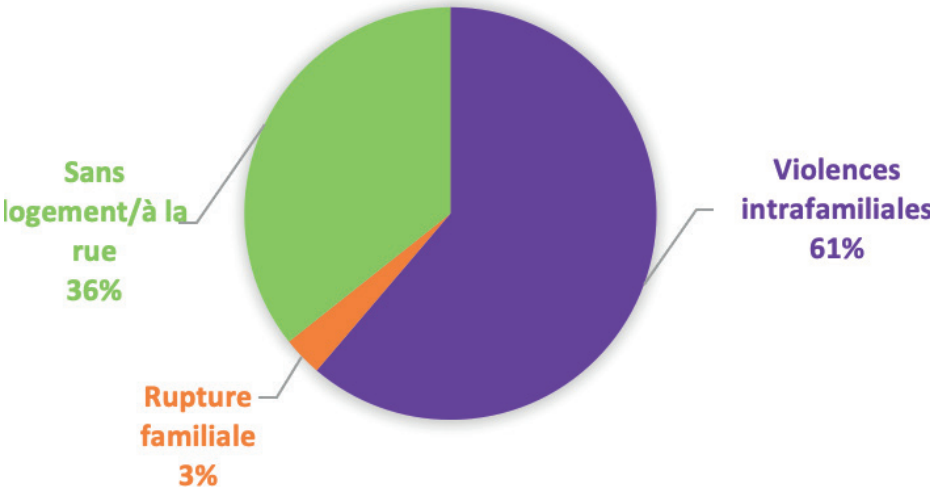
URGENCE – 82 appels	
18 appels	• Accueil immédiat, soit 21.95%
13 appels	• Nuitée hôtel, soit 15.85%
19 appels	• Pas de disponibilité, soit 23.17%
8 appels	• Pas adapté à la personne
9 appels	• Ne donne pas suite, soit 10.98%
1 appels	• Communiquer coordonnées CHRS AVRANCHES
5 appels	• Orienté vers le dispositif 115
3 appels	• Orientation vers une autre structure
1 appel	• Orientation vers hébergement camping
6 appels	• Orientation vers le dispositif « des lieux d'écoute »
INSERTION – 9 appels	
1 appel	• Rdv entretien admission
5 appel	• Demande SIAO à faire par l'AS
1 appel	• Non adhésion de la personne
2 appels	• Sur liste d'attente
LIEU D'ECOUTE – 13 appels	
13 appels	• Orientation vers les lieux d'écoute
0 appel	• Ecoute téléphonique

Au regard de ces chiffres, la plupart des appels concerne l'accueil d'urgence. S'il n'est pas aisé de s'assurer de la réponse aux besoins d'hébergement d'urgence, force est de constater que régulièrement le service refuse d'accueillir faute de disponibilité.

A contrario, la proportion de prises de contact pour le dispositif insertion est très faible. Ces données seront approfondies ultérieurement dans la partie SIAO.

a) Motifs de la demande

Sur les 129 fiches téléphoniques, nous remarquons que le pourcentage des motifs de demande concernant les violences intrafamiliales reste constant.



Par ailleurs, les violences ne sont pas toujours identifiées au moment de la demande, mais elles seront repérées ultérieurement lorsque le lien de confiance et la relation éducative seront établis, notamment pour les personnes sans logement et/ou vivant à la rue. Ces personnes sont souvent très méfiantes et banalisent les violences vécues, voire sont inscrites dans une forme de déni.

La proportion de personnes accueillies rencontrant des problèmes psychiatriques reste faible, tout comme celles qui sont confrontées à une problématique addictive. C'est une des conséquences de l'organisation de service puisque, n'ayant pas de personnel éducatif présent sur la structure les soirées, nuits, weekends et jours fériés, nous sommes régulièrement obligés de refuser ces demandes d'accueil faute d'autonomie de la personne dans son quotidien. En effet, nous devons garantir la sécurité de la personne demandeuse, mais aussi des autres résidentes, et surtout les enfants accueillis.

B. L'Insertion

a) Taux d'occupation pour 22 places en insertion

	NOMBRE DE JOURNÉES
2023	8542
2024	8670
2025	**8290**

Au regard du nombre de journées, 8290 contre 8670 en 2024, une légère baisse de 380 journées est constatée. Il ne s'agit pas pour autant d'une baisse d'activité pour l'équipe éducative. Ces données varient le plus souvent en fonction de la composition des familles. En effet, le taux d'occupation varie selon le nombre d'enfants accueillis sur l'année.

b) Nombre total de journées par mois en 2025 pour 22 places en insertion

MOIS	NOMBRE DE PERSONNES			NOMBRE DE NUITS	TAUX D'OCCUPATION %
	TOTAL	FEMMES	ENFANTS		
JANVIER	24	10	14	744	109,09%
FÉVRIER	29	13	16	694	112,66%
MARS	27	12	15	837	122,73%
AVRIL	28	12	16	815	123,48%
MAI	35	14	21	700	102,64%
JUIN	18	8	10	538	81,52%
JUILLET	26	11	15	562	82,40%
AOÛT	23	11	12	689	101,03%
SEPTEMBRE	26	12	14	727	110,15%
OCTOBRE	26	12	14	666	97,65%
NOVEMBRE	23	12	11	605	91,67%
DÉCEMBRE	23	11	12	713	104,55%
TOTAL				**8290**	**103,24%**

Le taux d'occupation sur l'année 2025 s'élève à 103.24 % contre 107.97% en 2024.

Cetauxd'occupationrestetoujourstrès satisfaisant, reflétant un dynamisme certain du fonctionnement de l'équipe. Cette donnée chiffrée est aussi sans aucun doute le reflet du repérage de la compétence du CHRS par les partenaires. En outre, l'organisation du dispositif en modèle diffus répond aussi à un certain public, notamment le public femmes victimes, qui apprécie la discrétion de l'accueil et la confiance accordée sur la mise à disposition d'un logement meublé et équipé. Cette organisation en diffus est moins stigmatisante pour certaines personnes qu'un accueil qu'elles nomment « accueil en foyer ».

En 2025, nous avons accueilli 62 personnes, contre 51 personnes en 2024. Le nombre de personnes est plus conséquent expliquant ainsi davantage de mouvements (entrées/ sorties).

Observons plus précisément la durée du séjour ci-après.

c) Durée du séjour

Nous comptabilisons 39 personnes sorties dans l'année (sur les 62 personnes accueillies) sur le dispositif d'insertion en 2025. Pour rappel, certains ménages sont accueillis depuis 2023 et 2024. D'où le calcul de la durée du séjour à partir de l'accueil depuis 2023.

Nous comptabilisons au 31 décembre 2025, 11135 nuitées pour les 39 personnes sorties.

La durée moyenne de séjour pour les personnes sorties est de 285.51 jours, soit environ 9 mois et demi contre 10 mois et demi l'an passé. Une famille a été accueillie pendant 777 jours, allongeant de fait la durée moyenne du séjour.

L'équipe éducative est presque systématiquement obligée de solliciter une demande de prolongation de séjour auprès de la DDETS en motivant sa demande.

Si une légère baisse de la durée de séjour en 2025 est constatée par rapport à l'année 2024, cette durée de séjour reste supérieure à 6 mois, délai de rigueur. La durée moyenne de séjour est plus longue, en lien avec la saturation du parc locatif constaté sur le territoire depuis plusieurs années maintenant.

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2025	%
Séjours < à 8 jours	0	0
8 jours < séjours < 6 mois	17	43.59%
Séjours > 6 mois	22	56.41%
TOTAL	**39**	**100%**

Ce pourcentage de 56.41% au 31/12/25 est davantage révélateur de la durée de séjour au CHRS d'Avranches sur le dispositif d'insertion. Cette durée de séjour reste tout à fait raisonnable au regard du travail à mener. En outre, il est parfois important de ne pas précipiter le relogement pour permettre une réinsertion durable et éviter les répétitions dans les parcours. L'équipe éducative a cette veille constante dans l'accompagnement social proposé, se traduisant notamment dans le faire avec, sans faire à la place de.

d) Typologie

d.1) Composition familiale à l'arrivée par personnes et par ménage

9 femmes seules	Soit 9 personnes	Soit 9 ménages
10 mères avec 1 enfant	Soit 20 personnes	Soit 10 ménages
5 mères avec 2 enfants	Soit 15 personnes	Soit 5 ménages
2 mères avec 3 enfants	Soit 8 personnes	Soit 2 ménages
2 mères avec 4 enfants	Soit 10 personnes	Soit 2 ménage
TOTAL	**62 personnes**	**28 ménages**

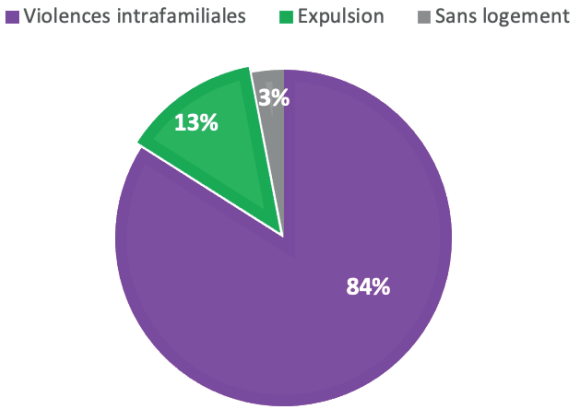
Nous avons accueilli 62 personnes sur le dispositif insertion en 2025, contre 51 personnes en 2024.

d.2) Motifs des demandes des personnes accueillies

Violences Intra Familiales	52 personnes	• 7 femmes seules • 10 mères avec 1 enfant • 4 mères avec 2 enfants • 2 mères avec 3 enfants • 1 mère avec 4 enfants
Sans logement	2 personnes	• 2 femmes seules
Expulsion du logement	8 personnes	• 1 mère avec 2 enfants • 1 mère avec 4 enfants

- 83.87% des demandes concernent des violences intra familiales.
- 3.23% des demandes concernent des personnes sans logement.
- 12.90% des demandes concernent une expulsion du logement.

A l'évidence, ces données concernant le motif des demandes d'accueil restent constantes, avec une part importante des personnes victimes de violences intrafamiliales.



	2021	2022	2023	2024	2025
Femmes victimes de violence	79.17%	79.17%	69.09%	84.71%	**83.87%**

Informations complémentaires des personnes accueillies (51) en insertion en 2024.

Femmes victimes de violence (avec ou sans enfant)	**24 personnes**
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée	**1 personne**
Personnes placées sous-main de justice	**0 personne**
Personnes présentant des troubles psychiques	**0 personne**
Personnes victimes de violence	**52 personnes**
Jeunes majeurs (18 – 25 ans)	**3 personnes**
Personnes en situation de grande marginalité	**0 personne**
Personnes sortant d'incarcération	**0 personne**
Personnes en situation de handicap (reconnaissance MDPH)	**5 personnes**
Personnes bénéficiant d'un suivi psychologique (CMP et psychologue au service)	**24 personnes**

Ressources	• RSA : 2 personnes • Salaire : 4 personnes • Retraite : 1 personne • Allocations Familiales : 5 personnes • Indemnité pôle emploi : 2 personnes • AAH : 1 personne • RSA et CAF : 3 personnes • Salaire et CAF : 4 personnes • PCH et CAF : 1 personne • AEH et CAF : 1 personne • AAH et CAF : 2 personnes • Pas de ressources : 2 personnes

d.3) Tranches d'âge

Age	Moins de 3 ans	Entre 3 et 17 ans	Entre 18 et 24 ans	Entre 25 et 59 ans	60 ans et +	TOTAL
Insertion	2	32	3	24	1	62
%	3,23	51,61	4,84	38,71	1,61	100

Nous avons accueilli sur le dispositif Insertion, 34 enfants âgés de 0 à 17 ans contre 26 enfants en 2024, ce qui correspond à 54.84% des personnes accueillies. Cette donnée confirme toujours l'intérêt pour les femmes de pouvoir être accueillies avec leurs enfants.

Notons que sur l'atelier temps de je(u), 22 enfants ont fréquenté le lieu sur l'année 2025 contre 20 en 2024.

e) Origine des demandes

CMS GRANVILLE	1 femme seule 1 mère avec 2 enfants	ELLE -MÊME	1 femme seule 1 mère avec 2 enfants
CMS AVRANCHES	3 mères avec 1 enfant 2 mères avec 2 enfants	FONDATION BON SAUVEUR	1 mère avec 4 enfants
CMS COUTANCES	2 femmes seules 1 mère avec 1 enfant	GENDARMERIE GPF	1 femme seule
115	2 femmes seules	ITINÉRANCE	1 mère avec 1 enfant
ATMPM	1 mère avec 4 enfants	PREAMIS	1 mère avec 3 enfants
CAF	1 femme seule 2 mères avec 1 enfant	CADA	1 mère avec 1 enfant
CCAS COUTANCES	1 femme seule	HÔPITAL AVRANCHES	1 mère avec 2 enfants
CHRS VILLA MYRIAM	1 mère avec 3 enfants	UMJ	1 mère avec 1 enfant
		AEMO	1 mère avec 1 enfant
		TOTAL	62 PERSONNES

Comme ce tableau l'indique, l'origine des demandes reste variée soulignant la diversité et la multiplicité du réseau de partenaires de l'équipe du CHRS.

f) Type d'hébergements à la sortie du dispositif d'insertion

Nous comptabilisons 39 personnes sorties en insertion en 2025 contre 27 en 2024.

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE FAMILLES	NOMBRE DE MÉNAGES
LOGEMENT PUBLIC SOCIAL	31 personnes	• 3 femmes seules • 6 mères avec 1 enfant • 1 mère avec 2 enfants • 2 mères avec 3 enfants • 1 mère avec 4 enfants	13 ménages
LOGEMENT PRIVÉ	5 personnes	• 1 mère avec 4 enfants	1 ménage
HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS	3 personnes	• 3 femmes seules	3 ménages
Total		39 personnes sorties	

En 2025, 79.49% des familles accompagnées sont relogées dans le logement public social. 1 famille (1 mère avec ses 4 enfants) a eu accès au logement privé.

Mouvements en 2025
- 2 personnes présentes en insertion en 2025.
- 39 personnes sorties en insertion au 31/12/2025.
- 23 personnes présentes, soit 11 femmes et 12 enfants, en insertion au 31/12/2025.

C. L'Urgence

Les 4 places dédiées Femmes Victimes de Violences (FVV), respectivement attribuées en 2019 et en 2021, sont devenues pérennes en janvier 2022. La capacité d'accueil du dispositif d'urgence est alors de 10 places soit 4 FVV et 6 classiques.

a) Taux d'occupation pour 10 places d'urgence

MOIS	NOMBRE DE PERSONNES			NOMBRE DE NUITS	TAUX D'OCCUPATION %
	TOTAL	FEMMES	ENFANTS		
JANVIER	15	9	6	359	115,81%
FÉVRIER	14	8	6	340	121,42%
MARS	11	7	4	310	100,00%
AVRIL	12	8	4	295	98,33%
MAI	20	13	7	274	88,39%
JUIN	16	9	7	328	105,81%
JUILLET	21	10	11	306	98,71%
AOÛT	17	10	7	306	98,71%
SEPTEMBRE	12	7	5	312	104,00%
OCTOBRE	11	6	5	341	110,00%
NOVEMBRE	15	8	7	302	100,67%
DÉCEMBRE	12	7	5	310	100,00%
TOTAL				**3783**	**103,64%**

Le taux d'occupation est de 103.64% sur l'année 2025 pour 10 places, contre 81.23 % en 2024.

Nous avons accueilli 53 personnes sur le dispositif de l'urgence en 2025 contre 94 personnes en 2024. Ainsi, il y a eu moins de mouvements sur l'accueil d'urgence. Pour autant, le service était constamment complet.
48.89 % des personnes accueillies à l'urgence ont été ensuite accueillies en insertion au CHRS LE CAP d'Avranches. Ce pourcentage est en augmentation et montre l'intérêt de la diversité d'offres de prestation au sein du service. Très souvent, lorsque la relation de confiance s'est construite dans une situation d'urgence, les personnes sont intéressées et demandeuses de poursuivre le travail engagé avec cette même équipe et sollicitent l'accueil sur le dispositif insertion.

b) Durée de séjour à la sortie

Nous comptabilisons 45 personnes sorties de l'urgence au 31/12/2025.

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2025	%
Séjours < à 8 jours	9	20,00%
8 jours < séjours < 6 mois	32	71,11%
Séjours > 6 mois	4	8,89%
TOTAL	**45**	**100%**

Près de 71.11% des personnes ont été accueillies plus de 8 jours et mois de 6 mois sur le dispositif d'urgence contre 53.57% en 2024. En d'autres termes, la durée de séjour est plus longue sur l'année 2025, et de fait moins de personnes accueillies.

Nous comptabilisons 45 personnes sorties dans l'année (sur les 53 personnes accueillies) sur le dispositif d'urgence en 2025.

Nous comptabilisons au 31 décembre 2025, 3122 nuitées pour les personnes sorties.
La durée moyenne de séjour pour les personnes sorties est de 69 jours, contre 61 jours en 2024.

Cette durée de séjour s'est considérablement allongée. Elle est notamment liée à la durée d'accueil des femmes sur les places femmes victimes. En effet, leur santé est souvent dégradée suite aux violences subies, le délai des procédures judiciaires est conséquent et le relogement est rarement envisageable avant 6 mois. Par ailleurs, la saturation du parc locatif est aussi à considérer.

Toutefois, il est important de rappeler que pour ces profils la durée de séjour reste convenable, car les conséquences des violences subies sur la santé sont importantes et ce temps de reconstruction est extrêmement long.

c) Typologie

c.1) Composition familiale à l'arrivée

URGENCES			
22	femmes seules	Soit 22 personnes	Soit 22 ménages
9	mères avec 1 enfant	Soit 18 personnes	Soit 9 ménages
3	mères avec 2 enfants	Soit 9 personnes	Soit 3 ménages
1	Mères avec 3 enfants	Soit 4 personnes	Soit 1 ménages
Total		**53 personnes**	**35 ménages**

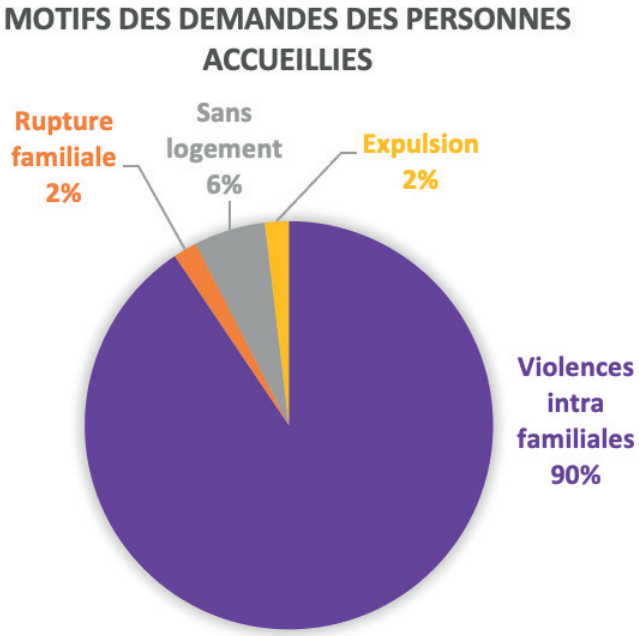
Nous avons accueilli 53 personnes sur le dispositif d'urgence en 2025

HÔTEL		
13	femmes seules	Soit 13 personnes
3	mères avec 1 enfant	Soit 6 personnes
1	mère avec 3 enfants	Soit 4 personnes
Total		**23 personnes**

c.2) Motifs de la demande des personnes accueillies en urgence

Violences Intra Familiales	48 personnes	30 ménages	17 femmes seules 9 mères avec 1 enfant 3 mères avec 2 enfants 1 mères avec 3 enfants
Sans logement	1 personne	1 ménages	1 femme seule
Expulsion du logement	3 personnes	3 ménages	3 femmes seules
Rupture familiale	1 personne	1 ménage	1 femme seule

- **90.56%** des accueils en urgence ont pour motif un contexte de **violences intrafamiliales**
- **1.89%** des accueils en urgence ont pour motif **une rupture familiale**
- **5.66%** des accueils en urgence ont pour motif **sans logement**
- **1.89%** des accueils en urgence ont pour motif **expulsion**



Force est de constater que la proportion de personnes accueillies pour motif de violences intrafamiliales reste conséquente, reflétant la spécificité du public accueilli sur le service.
Informations complémentaires des personnes accueillies (53) à l'urgence en 2025. Les items correspondent aux items de l'ENC.

Femmes victimes de violence (avec ou sans enfant)	30 personnes
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée	0 personne
Personnes placées sous-main de justice	0 personne
Personnes présentant des troubles psychiques	0 personne
Personnes victimes de violence	48 personnes
Jeunes majeurs (18 – 25 ans)	3 personnes
Personnes en situation de grande marginalité	0 personne
Personnes sortant d'incarcération	0 personne
Personnes en situation de handicap (reconnaissance MDPH)	3 personnes

c.3) Tranches d'âges

Âge	Moins de 3 ans	Entre 3 et 17 ans	Entre 18 et 24 ans	Entre 25 et 59 ans	60 ans et +	TOTAL
Dispositif d'urgence	3	15	3	30	2	53
%	5.66	28,30	5,66	56,60	3,78	100

L'accueil des enfants au CHRS répond à un réel besoin des femmes accueillies.
Nous avons accueilli 18 enfants âgés de 0 à 17 ans, soit 33.96% des personnes accueillies contre 36.17% en 2024.

d) Origine des demandes des personnes accueillies sur le dispositif d'urgence

115	5 femmes seules
CMS Avranches	1 femme seule 3 mères avec 1 enfant
CMS Coutances	1 femme seule 1 mère avec 1 enfant
CMS Granville	1 femme seule 1 mère avec 1 enfant 1 mère avec 2 enfants
Gendarmerie GPF	1 femme seule
Gendarmerie Avranches	1 femme seule
Police Granville	1 femme seule
CHRS Villa Myriam	1 mère avec 3 enfants
ACJM	1 femme seule
Elle-même	2 femmes seules
CH Avranches	1 femme seule 1 mère avec 2 enfants
CAF	1 mère avec 1 enfant
AEMO	1 mère avec 1 enfant
ATMPM	1 femme seule
Avocat	1 mère avec 2 enfants
Un ami	1 mère avec 1 enfant
CADA	1 femme seule
Fondation Bon Sauveur	1 femme seule
Huissier de justice	1 femme seule
Resto du coeur	1 femme seule
SAVS	1 femme seule
SPIP	1 femme seule
UMJ	1 mère avec 1 enfant
TOTAL	**53 PERSONNES**

Nous remarquons que les PAS ont orienté 16 personnes à l'urgence, soit 30.19%.

e) Type d'hébergement à la sortie (84 personnes sorties)

Nous comptabilisons 27 personnes sorties en insertion en 2024 contre 28 en 2023.

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE FAMILLES	NOMBRE DE MÉNAGES
ACCUEIL SUR LE DISPOSITIF INSERTION AU CHRS LE CAP AVRANCHES	22 personnes	3 femmes seules 6 mères avec 1 enfant 1 mère avec 2 enfants 1 mère avec 3 enfants	11 ménages
LOGEMENT SOCIAL PUBLIC	4 personnes	2 femmes seules 1 mère avec 1 enfant	3 ménages
LOGEMENT PRIVÉ	1 personne	1 femme seule	1 ménage
HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS	5 personnes	5 femmes seules	5 ménages
HÉBERGEMENT DANS UN CAMPING	1 personne	1 femme seule	1 ménage
RETOUR AU DOMICILE	2 personnes	2 femmes seules	2 ménages

HÔTEL	3 personnes	1 mère avec 2 enfants	1 ménage
RETOUR AU DOMICILE DE LA MÈRE	1 personne	1 femme seule	1 ménage
SANS SOLUTION (Retour à la rue)	**6 personnes**		**6 personnes**
Répartis de la manière suivante :			
Délai accueil 7 jours passés	3 personnes	3 femmes seules	3 ménages
Non - respect du règlement	2 personnes	2 femmes seules	2 ménages
Partie sans prévenir	1 personne	1 femmes seule	1 ménage
Total	**45 personnes**		**37 ménages**

En 2025, voici les proportions les plus conséquentes sur 3 thématiques retenues :

-48.89% des personnes accompagnées ont été accueillies sur le dispositif insertion au CHRS LE CAP AVRANCHES
-11.11% des personnes accompagnées sont reparties chez un tiers.

-13.33% des personnes accompagnées sont concernées par des fins d'accueils liées à des motifs différents : le délai d'accueil est passé, non-respect du règlement, ou la personne est partie sans prévenir.

Mouvements en 2025

Nous avons accueilli 53 personnes sur le dispositif d'urgence en 2025, soit 35 ménages

Nous comptabilisons 45 personnes sorties du dispositif d'urgence au 31/12/2025, soit 31 ménages

Nous comptabilisons 8 personnes présentes, soit 1 femme seule et 2 mères avec 1 enfant et 1 mère avec 2 enfants, sur le dispositif d'urgence au 31/12/2025, soit 4 ménages.

E. Commissions SIAO 2025

En 2025, 152 personnes, soit 95 ménages, ont été orientées vers le dispositif d'insertion du CHRS LE CAP AVRANCHES contre 98 personnes et 58 ménages en 2024. Les personnes orientées par le SIAO et qui prennent contact avec le service, sont systématiquement reçues en entretien par un membre de l'équipe éducative.

En outre, ces orientations nécessitent aussi une gestion conséquente des dossiers par l'agent administratif du service.

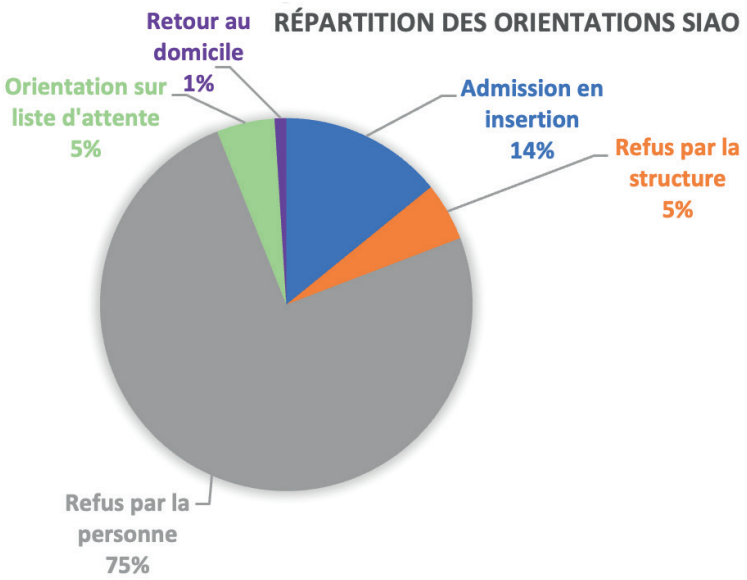
Répartition des orientations SIAO

Sur les 152 personnes orientées, soit 95 ménages :

• 30 personnes, soit 13 ménages, ont été admises en insertion au CAP (13.68%)

• 106 personnes, soit 71 ménages, ont refusé l'orientation.

• 6 personnes, soit 5 ménages sont sur liste d'attente.



• La structure a refusé l'orientation préconisée par le SIAO pour 9 personnes, soit 5 ménages faute d'adhésion lors de l'entretien d'admission mené.

• 1 personne orientée, soit 1 ménage, a réintégré son domicile.

Cette année, suite aux commissions SIAO, nous remarquons que seulement 14% des personnes orientées ont donné suite à l'orientation et ont été admises sur le dispositif insertion, contre 19% en 2024.

PERSPECTIVES/REFLEXIONS

Activité, accueil, humanité, patience, adaptabilité, dynamique, engagement, investissement, réactivité sont autant de termes qualifiant la vie du service au profit du public accueilli.

En effet, le contexte des politiques publiques, les besoins des personnes amènent la nécessité de constamment s'adapter. Ce rapport d'activité illustre à nouveau ce savoir-faire et ce savoir-être du service.

En ce sens, l'année 2025 s'est achevée avec les évaluations imposées par la haute autorité de santé aux établissements sociaux et médico-sociaux, où le rapport fourni démontre cette qualité du service rendu. Et dès à présent l'équipe est engagée dans une réflexion suscitée par les mutations à l'échelle du pôle insertion pour considérer la loi de la tarification et les orientations CPOM, énoncées lors du rapport d'activité précédent notamment avec la refonte du CHRS LE PREPONT.

A ce jour, nous disposons de 37 places. La phase de recherches de logements arrive à son terme et d'ici avril nous disposerons de trois appartements supplémentaires.

La réflexion plus large sur le versant immobilier sera à poursuivre. En effet, de nouvelles places, un nouveau poste de coordonnateur réseau vif, se traduit par l'arrivée de nouveaux salariés. L'organisation s'en trouve modifiée et nous devons penser une nouvelle organisation spatiale de nos locaux/bureaux. Mais d'ores et déjà le constat est là ; nous serons à l'étroit dans les mois à venir. L'Association a validé l'idée de réfléchir à un projet d'achat mais cette démarche nécessite d'être bien au clair sur nos besoins, nos attentes et nos priorités. Il s'agit d'un axe de travail de l'année 2026.

Parallèlement, il a fallu revoir notre projet de service : c'est chose faite ! Ecrire et modifier les procédures d'accueils et les outils adossés : c'est chose faite ! Créer un flyer, outil de communication : c'est chose faite ! Après quelques mois, l'enjeu sera d'évaluer ces nouveaux process afin de les ajuster, si nécessaire.

Le CHRS LE CAP Avranches est connu et reconnu par son dynamisme et aussi dans ses relations partenariales. Cette démarche nécessite d'être constamment en mouvement. Il est prévu une rencontre inter-équipe avec Addictions France, avec la MADO, la CAF et bien d'autres encore. Il s'agit d'un objectif perpétuel. Cette interconnaissance est essentielle et elle contribue à l'ADN du service pour atteindre notre objectif : permettre l'insertion, au sens large, des personnes accueillies.

LE DISPOSITIF « DES LIEUX D'ÉCOUTE » ADOSSÉ AU CHRS LE CAP SAINT MARTIN DES CHAMPS

Ce dispositif s'adresse à toute personne s'interrogeant sur son contexte de vie, qui pense être ou avoir été victime de violence.

Le professionnel veille à offrir un accueil chaleureux afin de proposer une écoute active, sécurisante et rassurante pour comprendre au mieux la situation actuelle de la personne. Si des violences sont repérées, l'objectif du professionnel sera de permettre la prise de conscience de la personne en ayant recours à l'information des droits. Puis, d'indiquer à la personne qu'il existe des solutions pour revenir à sa place de sujet et aller vers un mieux-être.

Chaque rencontre dure en moyenne une heure et la personne a la possibilité de solliciter un ou plusieurs rendez-vous. **Gratuit, ce dispositif ne se substitue pas à un suivi psychologique.**

Nombre de permanences proposées au public sur l'année 2025

Les permanences sont tenues à Avranches dans les locaux du CHRS, à Villedieu les Poêles à l'INTERCOM de Saint Hilaire au CCAS et à Mortain au FORUM DU MORTAINAIS.

Avranches : 36 permanences de 2h, soit 72h d'écoute
Saint Hilaire du Harcouët : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute
Villedieu Les Poêles : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute
Mortain : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute

144 h d'écoute

Temps dédié au transport pour se rendre sur les lieux de permanence :

Avranches : aucun, les rendez-vous ayant lieu dans les locaux du CHRS
Saint Hilaire du Harcouët : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport
Villedieu Les Poêles : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport
Mortain : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport

36 h de trajet

36h de temps de trajet soit 2 088 kms.

Recensement des personnes reçues aux permanences des lieux d'écoute du 1er janvier au 31 décembre 2025

- **61 personnes ont pris rendez-vous aux permanences proposées :**
- 6 personnes n'ont pas honoré le rendez-vous et 4 personnes ont annulé le rendez-vous.

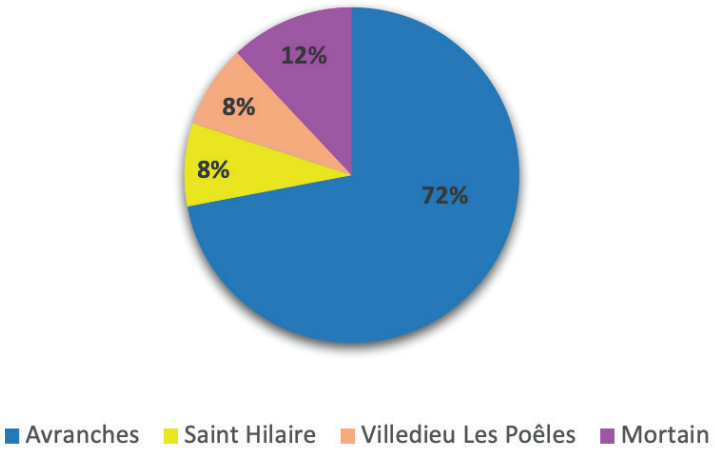
Avranches :
- **44** personnes ont honoré le rendez-vous, ce qui correspond **à 81.50 h d'écoute car la personne peut revenir plusieurs fois sur les permanences des lieux d'écoute.**
- **2** personnes ont annulé le rdv.
- **6** personnes n'ont pas honoré le rendez-vous.

Villedieu Les Poêles :
- **5** personnes ont honoré le rendez-vous, ce qui correspond à **6h75** d'écoute.

Saint Hilaire du Harcouët :
- **5** personnes ont honoré le rendez-vous, ce qui correspond à **6h25** d'écoute.
- **1** personne a annulé le rendez-vous.

Mortain :
- **7** personnes ont honoré le rendez-vous ce qui correspond à **12h** d'écoute.
- **1** personne a annulé le rendez-vous.

Répartition des personnes par lieux d'écoute



Au regard des données chiffrées, la majeure partie de l'activité se situe logiquement sur Avranches puisque cela correspond à 3 créneaux de permanence par mois contre 1 créneau par mois sur les sites satellites (Mortain/Villedieu/Saint-Hilaire). Au-delà de ce constat, l'équipe a tendance à penser qu'il est plus simple de venir vers un professionnel qui accueille dans un service de droit commun, mais la question reste entière. Le repérage du CHRS sur Avranches par le réseau partenarial reste facilitateur.

Sur l'année 2025, il y a beaucoup moins de rendez-vous non honorés. C'est satisfaisant car cela signifie une orientation adaptée.

Notons également que 106.5 heures d'écoute ont été réalisées contre 75 heures en 2024, il s'agit alors d'une augmentation significative correspondant à 30 h d'écoute supplémentaire.

Origine des demandes / les organismes orienteurs

Sur les 61 personnes qui ont pris rendez-vous, le service a connaissance de l'organisme orienteur pour 59 personnes d'entre elles.

Assurément, sur ce dispositif il existe une vraie diversité de la provenance des demandes, illustrant une fois de plus ce large réseau de partenaires avec lequel travaille l'équipe du CHRS.

Personne sortie du dispositif insertion LE CAP	7 personnes
Personne sortie du dispositif urgence LE CAP	2 personnes
115	1 personne
ACJM	3 personnes
Ami, famille	5 personnes
Assistante Sociale de Secteur	8 personnes
Avocat	2 personnes
CCAS	1 personne
CIDFF	1 personne
CLAJ	1 personne
CMP	1 personne
Défenseur des droits	1 personne
Flyer lieu d'écoute	1 personne
Gendarmerie	9 personnes
GPF	3 personnes
Hôpital CHAG et ESTRAN	2 personnes
Internet	1 personne
MSA	1 personne
Mairie/Elu	1 personne
Psychologue libéral	1 personne
Sage-femme	3 personnes
SPIP	1 personne
UMJ	3 personnes
Non renseignée	2 personnes

Conseils et orientations prodigués aux personnes écoutées

AS Secteurs	20 personnes
Avocat	26 personnes
UMJ-consultation victimologie	3 personnes
ACJM	4 personnes
Aide Sociale à l'enfance	4 personnes
CAF	7 personnes
CCAS	2 personnes
Accueil en insertion au CHRS LE CAP AVRANCHES	8 personnes
Accueil à l'urgence au CHRS LE CAP AVRANCHES	12 personnes
CIDFF	4 personnes
CLAJ	1 personne
CMP	7 personnes
CPAM	1 personne
CSAPA	1 personne
France Travail	1 personne
Gendarmerie - 17	15 personnes
GPF (Dépôt de plainte)	15 personnes
Hébergement chez un tiers	4 personnes
Médecin traitant	9 personnes
Maison parentale	1 personne
PMI	2 personnes
Pôle famille	1 personne
Psychologue libéral	13 personnes
SPIP	1 personne
Tribunal/Signalement Procureur	2 personnes
Urgences PSY	1 personne

Nous observons là aussi une grande diversité des orientations, rappelant le large réseau partenarial sur lequel l'équipe éducative du CHRS d'Avranches s'appuie au quotidien. Ce réseau de partenaire est une vraie richesse pour les personnes reçues, l'interconnaissance facilite la sortie de l'isolement des personnes victimes et optimise leur accompagnement.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Si les chiffres sur les permanences satellites restent faibles, de façon générale ce dispositif répond à un réel besoin et facilite le repérage des personnes victimes, ainsi que la sortie du silence. L'écoute proposée permet d'engager des démarches ou simplement une reconnaissance, contribuant à une amorce pour aller vers un mieux-être en respectant le rythme de la personne.

Ainsi, en termes de perspectives pour l'année 2026, nos objectifs seront de :

• Poursuivre la communication et renouveler la distribution du flyer, avec pour objectif une délivrance dans les mairies et toujours dans les cabinets médicaux et paramédicaux.

• Réaliser des actions de communication et de sensibilisation. La priorité se situe sur le site de Villedieu car aucune action n'a été menée jusqu'alors.

• Plus largement, ce dispositif met en exergue les besoins d'un accueil de jour qui permettrait de répondre aux nombreuses demandes des personnes écoutées d'être accompagnées pour le dépôt de plainte, démarche dans laquelle nous ne pouvons nous engager avec les moyens alloués. En ce sens, il serait opportun d'écrire un préprojet, travail déjà amorcé depuis quelques années pour mobiliser les financeurs, voire candidater si un appel à projet devait être diffusé.

LES LITS HALTE SOINS SANTE LHSS

CENTRE (PRÉPONT)	NORD
14 rue de la Verjuzières 50200 COUTANCES Tél : 02.33.19.06.69 fgalles@adseam.asso.fr	60 Rue Robert Lecouvey - BP 11 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX Tel : 02.33.88.41.00 ygirot@adseam.asso.fr
Chef(fe)s de service : Florence GALLES	Yann GIROT

AUTORISATION/ HABILITATION

Cherbourg : Autorisation en date du 28 février 2011 par l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit d'un établissement médico-social.

Coutances : Autorisation date du 20 juillet 2022, par l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit d'un établissement médico-social

CAPACITE AUTORISEE

Cherbourg : Le service dispose de 5 lits halte soins santé avec hébergement. Depuis le 1er juillet 2021, l'établissement comprend également des LHSS hors les murs (LHSS HLM). 5 mesures supplémentaires nous ont été attribuées en 2025.

Coutances : Le service dispose de 3 lits halte soins santé avec hébergement.

POPULATION ACCUEILLIE

Personnes sans domicile fixe ou ayant un logement qui ne permet pas de recevoir des soins adaptés. Ces personnes présentent une pathologie ou un état général, somatique ou psychique, qui ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée, mais est incompatible avec la vie à la rue.

FINANCEMENT

Les LHSS sont financés par l'ARS par une instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement sur la base d'un nombre de places.

EQUIPE

CHERBOURG

LHSS avec hébergement
- 0,08 ETP Médecin
- 0.25 ETP Chef de service
- 0,55 ETP Infirmière
- 0,70 ETP Maîtresse de Maison
- 1,11 ETP Encadrant de nuit
- 0,52 ETP Educateur spécialisé
- 0,13 ETP Agent de maintenance
- 0,39 ETP remplacement

LHSS hors les murs
- 0,07 ETP Médecin
- 0,22 ETP Infirmière
- 0,25 ETP Educateur spécialisé

COUTANCES

LHSS avec hébergement
- 0,10 ETP Chef de service
- 0,30 ETP Infirmière
- 0,5 ETP Maître de Maison
- 0,57 ETP Encadrant de nuit
- 0,30 ETP Educateur spécialisé
- 0.03 ETP Agent administratif

MISSIONS

Proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient, et de participer à l'éducation, à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies.

Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits de la personne accueillie.

Elaborer avec la personne un projet de sortie individuel.

La mission des LHSS hors les murs est rattachée aux LHSS du pôle insertion de l'ADSEAM. Le principe du hors les murs repose sur le « aller vers ». Il vise à accompagner, dans leurs lieux de vie, des personnes qui cumulent une situation de précarité dans le logement et un besoin d'accompagnement dans des soins.

ACTIONS

La durée prévisionnelle est de deux mois, éventuellement renouvelable.

Les actions reposent sur un suivi médical assuré par un médecin et une infirmière, qui reçoivent les demandes d'admission, les étudient et échangent ensuite en réunion de service avec l'équipe éducative. La décision d'admission est prise conjointement avec la direction.

Les actions s'articulent autour de la constitution du dossier médical, des relations avec les médecins généralistes et spécialistes partenaires. L'infirmière peut être amenée à dispenser des « formations / ateliers » sur des sujets de prévention (diététiques, addiction ...).

En plus du volet médical, il y a le volet coordination sociale. Les éducateurs sont à l'écoute des besoins et peuvent intervenir sur les démarches administratives, l'accès aux droits, l'insertion sociale vers d'autres solutions d'hébergements ou vers un retour vers un logement autonome.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les LHSS avec hébergement sont adossés aux CHRS.
L'équipe des lits halte soins santé hors les murs peut se rendre sur toute la communauté d'Agglomération du Cotentin (Cherbourg, la Hague, Bricquebec, Valognes ...).

LHSS CHERBOURG

PROPOS INTRODUCTIFS

Les LHSS HLM de l'ADSEAM ainsi que de l'Association Femmes ont assuré toute l'année 2025 des permanences à l'infirmerie de l'accueil de jour, afin de rencontrer le public très précarisé qui fréquente ce lieu (migrants, SDF) souffrant de nombreux maux. De la prévention de la galle à son traitement en renvoyant vers la PASS, aux soins des plaies, l'activité y a été intense.

Les problèmes d'addictions (alcool, drogue) viennent fréquemment se cumuler aux problèmes psychiques et un travail partenarial avec le Bon Sauveur a, comme chaque année, été réalisé. La coopération avec le secteur psychiatrique, que ce soit l'équipe mobile, l'équipe de liaison en addictologie, le centre de cure, le service Presqu'île pour la toxicomanie, reste un maillon important du travail sur les Lits Halte Soins Santé. La tendance constatée est à l'augmentation du nombre de personnes présentant des troubles de toxicomanie accueillies (en CHRS et LHSS). Elle tend à supplanter les addictions à l'alcool. Elle crée d'autres difficultés, car contrairement à l'alcool qui est légal, les drogues sont illicites, chères et extrêmement addictives. Ces personnes amènent du « trafic » sur le service, des comportements individualistes et sont en repli sur elles-mêmes. Notre mission devient plus complexe à mener.

Aussi, lorsque l'infirmière des LHSS ainsi qu'une éducatrice de l'équipe éducative ont souhaité se former en addictologie via un diplôme universitaire à l'université de Caen, nous avons soutenu ce projet. Elles ont pu entrer en début de cycle au mois de novembre 2024.

A. Taux d'occupation

En 2025, l'activité a augmenté de presque 10% comparativement à l'année précédente. Les demandes ont été plus importantes que les années précédentes et d'autre part, nous avons géré avec une grande rigueur les places disponibles.

	NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ
LHSS 2023	1018	55,8%
LHSS 2024	1615	88,5%
LHSS 2025	1777	97,4%

En effet, les LHSS sont intégrés au collectif du CHRS le Cap, si bien que des personnes qui quittaient les LHSS au terme de leur projet de soins, poursuivaient leur parcours dans la même chambre, mais sous un statut "d'insertion" ce qui bloquait une place effective pour les LHSS. Notre politique pour 2025 a été de faire en sorte qu'une sortie des LHSS se fasse vers un autre lieu.

B. Demandes d'admission

Nous avons reçu 24 demandes d'admission cette année.

Demandes refusées

- **Nous avons refusé 3 demandes d'admissions :** 2 personnes dont les personnalités et troubles du comportement présentaient un sérieux danger pour une vie collective, et une personne dont la maladie déclarée (un cancer) était fictive.
- **3 personnes ne se sont pas présentées le jour de leur admission** après avoir passé leur entretien d'admission et obtenu l'accord du service pour un suivi.
- **5 n'ont pas donné suite** alors qu'elles étaient sur liste d'attente
- **1 personne rencontrée a été orientée vers les ACT** et y a été accueillie.

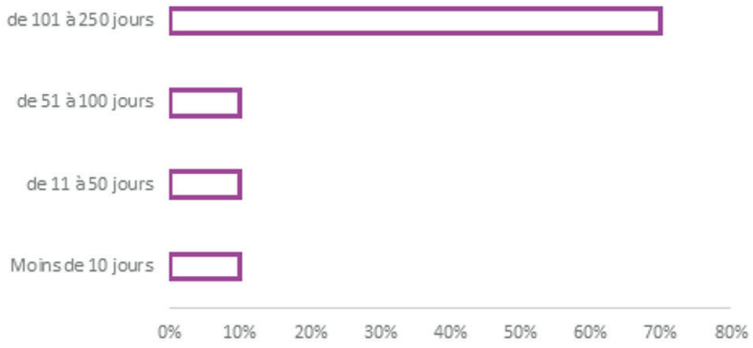
C. Répartition de l'occupation sur l'année

RÉPARTITION SUR L'ANNÉE	NOMBRE DE LITS OCCUPÉS	NOMBRE DE JOURNÉES
JANVIER	7	202
FÉVRIER	5	125
MARS	5	151
AVRIL	6	122
MAI	6	185
JUIN	6	125
JUILLET	5	131
AOÛT	5	148
SEPTEMBRE	5	136
OCTOBRE	5	126
NOVEMBRE	5	133
DÉCEMBRE	7	193
TOTAL		**1 777**

Durée moyenne du séjour des 9 personnes sortantes en 2025

En 2025, le séjour le plus long est de 299 jours et le plus court de 7 jours. Nous avons eu globalement plus de séjours longs que les années précédentes. Les besoins d'accompagnement sont importants pour certaines personnes accueillies, pour cause de maladies graves (insuffisance rénale stade 4 ; invalidité ; diabète sévère avec séquelles physiques de tortures…).

La durée moyenne de séjour est de 137.6 jours, soit 4.58 mois.



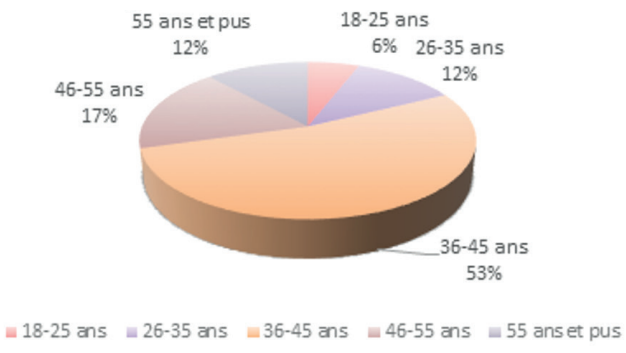
D. Typologie

a) Personnes présentes en 2025

17 personnes ont fréquenté les LHSS.

Hommes seuls	**17**

b) Tranche d'âge des personnes présentes en 2025

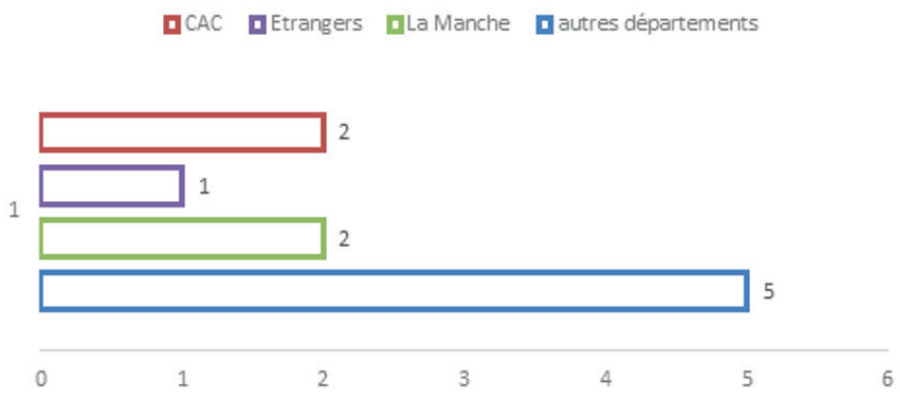


Ces données incluent les 7 personnes présentes au 01/01/2025 et les 10 personnes entrées au cours de l'année.

La catégorie des 36-45 ans qui était quasi inexistante il y a deux ans et avait significativement augmenté en 2024, s'est encore accrue cette année.

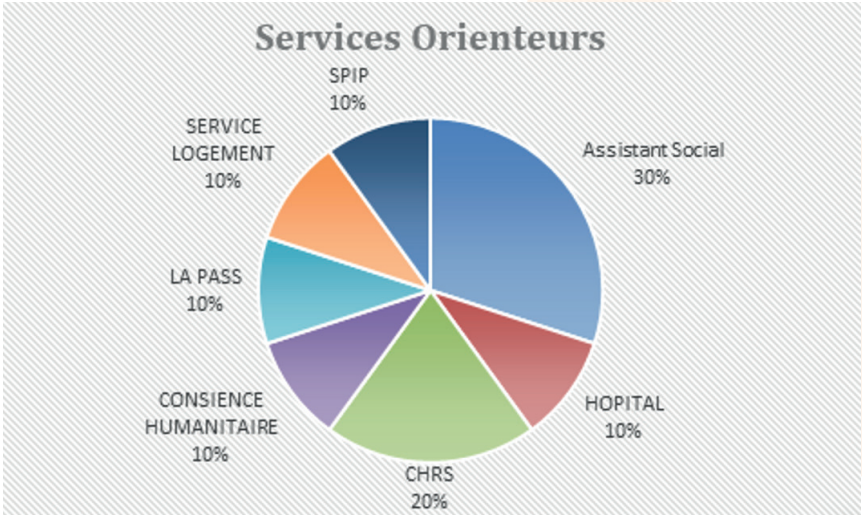
La moyenne d'âge est de 43 ans cette année.

c) Origine géographique des 10 personnes entrées en 2025

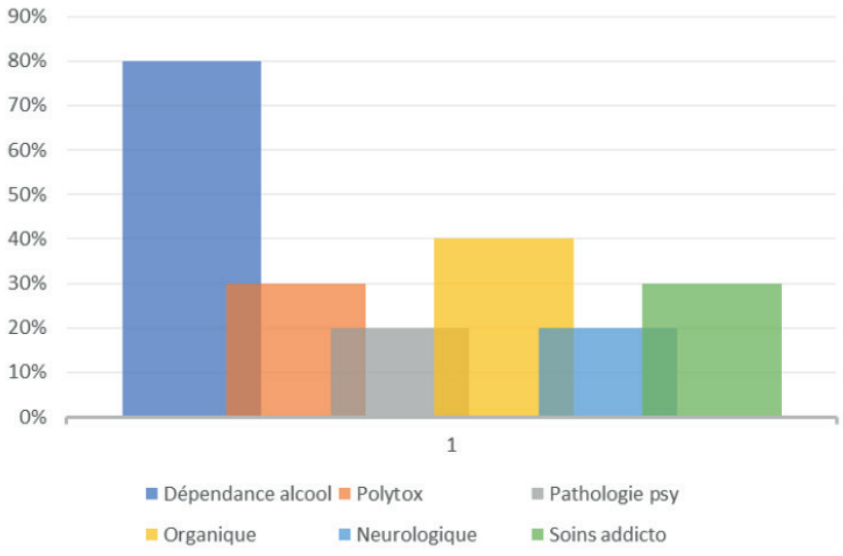


d) Services orienteurs

Les données prises en compte ne concernent que les personnes accueillies et non l'ensemble des demandes d'admission. Les LHSS sont bien connus des partenaires locaux et nous constatons que les services orienteurs sont nombreux.



e) Motif de l'accueil

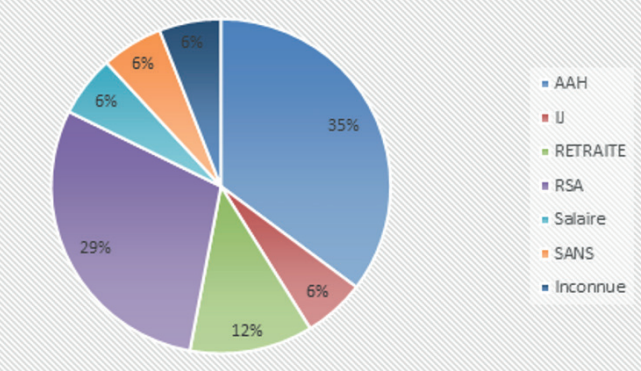


Les problèmes d'addiction et les troubles physiologiques et neurologiques associés sont très importants cette année encore : 80% des personnes entrantes sont concernées par l'addiction à l'alcool et 30% sont polytoxicomanes. Les ravages occasionnés par des années de consommation massive engendrent des séquelles neurologiques lourdes, des atteintes neuropathiques, des atteintes à la circulation sanguine.

Qu'il s'agisse d'alcool, de toxicomanie ou de polytoxicomanie le plus fréquemment, nous avons accueilli des personnes avec un très mauvais état de santé générale.

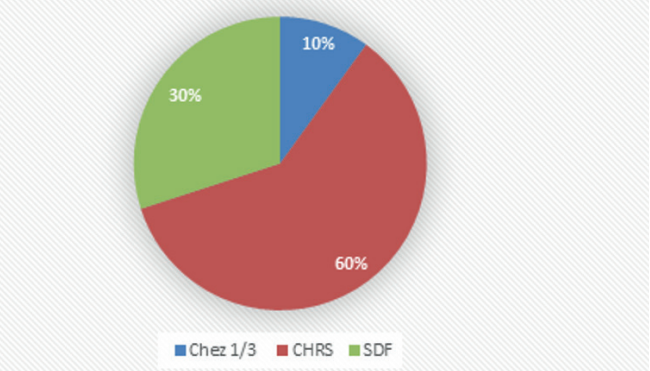
Parmi les personnes accueillies, certaines étaient atteintes de sclérose en plaque, de maladie de Verneuil, du syndrome de Gilles de la Tourette.

f) Ressources des personnes à la sortie



Les personnes accueillies en LHSS ne sont pas en état physique de tenir un emploi à leur arrivée.

g) Situation des personnes accueillies



La proportion des sorties à la rue est très importante cette année. Elle correspond pour la plupart au départ de personnes présentant des troubles addictifs de polytoxicomanie, qui ne parviennent pas à choisir le soin.

La majeure partie des personnes ayant quitté les LHSS ont poursuivi leur séjour en insertion au CHRS au terme de leurs soins.

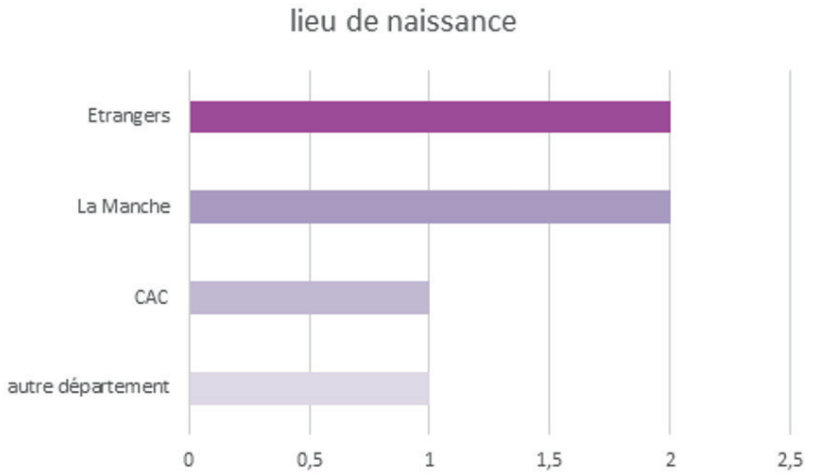
E. Les Lits Halte Soins Santé Hors Les Murs

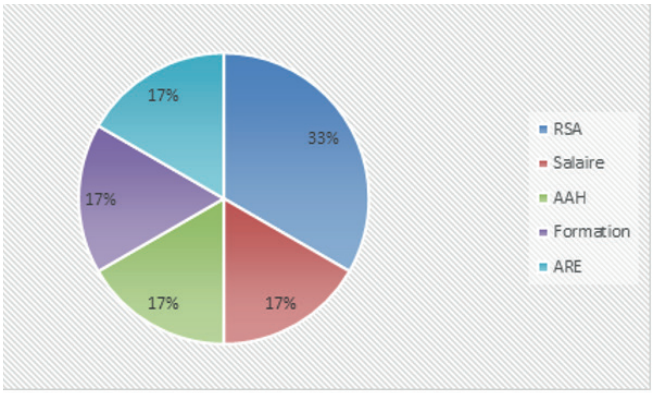
Nous distinguons deux types de décompte différents pour les suivis Hors Les Murs. Ceux réguliers pour lesquels nous assurons des rencontres régulières et une coordination de soins, et les personnes rencontrées épisodiquement, notamment lors des permanences à l'accueil de jour.

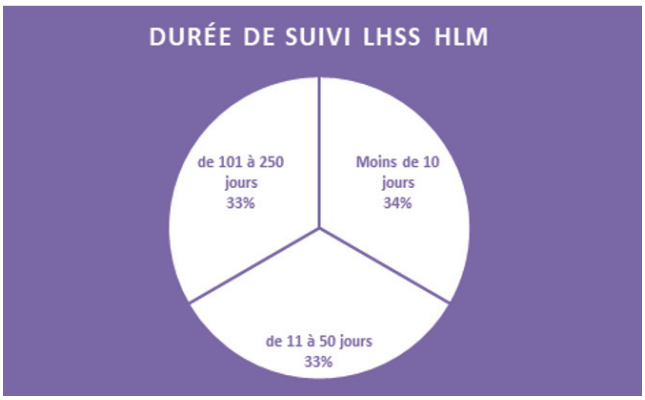
Mais nous faisons apparaitre également les résultats des suivis des consultations gynécologiques qui ne sont pas directement financées par l'ARS, bien que cette mission assurée, par l'infirmière des LHSS, soit inscrite dans les attendus. Seuls les frais de la sage-femme sont financés par l'ADSEAM.

- 6 personnes ont été accompagnées Hors Les Murs (HLM). Deux de ces suivis ont concerné des personnes préalablement accueillies en LHSS dans les murs. Une était en CHRS et la seconde a réintégré les LHSS Dans Les Murs.
- Les suivis HLM se sont adressés principalement à des hommes, d'une moyenne d'âge de 45 ans. Le plus jeune est âgé de 27 ans et le plus vieux de 58 ans.

- 3 personnes sont sorties du dispositif en 2025.







Permanences de l'infirmière en accueil de jour

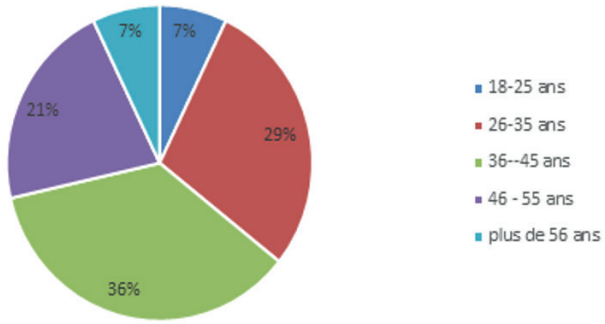
Sont comptabilisés dans ces accompagnements toutes les consultations effectuées lors des permanences dans les locaux de l'accueil de jour de l'ADSEAM. Ce sont ainsi **90 personnes rencontrées** pour des soins divers, soit 63 personnes différentes. La baisse de la population de migrants à Cherbourg a eu un effet de baisse de la fréquentation des permanences de l'accueil de jour, qui bénéfice aux personnes à la rue, qui sont revenues en plus grand nombre.

Consultations gynécologiques

L'infirmière des LHSS HLM participe également à des consultations gynécologiques à l'accueil de jour en binôme avec une sage-femme. **6 séances** ont eu lieu cette année encore au bénéfice de **14 nouvelles patientes**. 2 personnes orientées ne se sont pas présentées.

Les examens proposés sont : l'examen gynécologique clinique, le dépistage de MST, le dépistage de cancer du col de l'utérus, la palpation mammaire pour le dépistage du cancer du sein, la pose ou le retrait d'implant contraceptif ou de stérilet et le bilan infirmier (bilan sanguin complet, vérification des paramètre vitaux et prise de constantes, vérification de la vaccination, bilan sanguin lié à la contraception).
Le temps infirmier mobilisé pour ces séances et le traitement des prélèvements, des accompagnements hors séance a représenté **70 heures d'intervention** en 2025.

a) Ages



L'âge moyen des femmes reçues en consultation est de 38 ans.

b) Origine des demandes

Les consultations ne sont pas limitées au seul public du Pôle Insertion de l'ADSEAM.

L'information de la mise en place de cette permanence a été communiquée à différents partenaires : la Fondation Bon Sauveur, la PASS, Conscience Humanitaire, COALLIA…

c) Motif des demandes

Il est souvent difficile d'isoler un motif en particulier, tant les personnes à la rue cumulent les difficultés de santé, d'addictions, et de dommages collatéraux.

Plusieurs femmes n'ont pas eu de consultation gynécologique depuis plusieurs années, ou n'en ont jamais eu. Certaines, ayant déjà bénéficié d'une consultation les années précédentes, sont revues dans le cadre d'un suivi annuel.

Les motifs de consultation les plus courants concernent la contraception, des douleurs ou gènes pelviennes et/ou vaginales et des demandes de dépistage d'IST ou de cancer.

d) Durée d'accompagnement

La durée prévue d'une consultation est de 45 minutes, afin de laisser le temps nécessaire pour créer un climat de confiance et rassurer les patientes les plus angoissées.

La consultation peut parfois donner lieu à des suites en cas de bilan sanguin ou de prescription d'examens complémentaires, pour communiquer les résultats soit dans le cadre d'un échange téléphonique, soit dans le cadre d'un nouveau rendez-vous de consultation.

Enfin, l'action peut se poursuivre sur plusieurs années pour certaines femmes qui reprennent rendez-vous dans le cadre d'un suivi annuel.

e) Situation à la fin de l'accompagnement

Le principe de l'accompagnement HLM implique qu'il n'y ait pas de « sortie ». La mesure prend fin, mais ce ne sont pas les personnes qui quittent la structure. Pour chaque personne, une tentative est faite pour améliorer sa situation au regard de l'hébergement et de ses conditions de vie. Mais nous travaillons sur la base du souhait de la personne et nous devons respecter ses choix, même lorsqu'ils consistent à ne rien changer et à ne pas réduire les risques liés à l'hébergement précaire.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En 2026, 3 places supplémentaires "dans les murs" redéployées du CHRS de Coutances seront intégrées sur le site de Cherbourg. L'évaluation externe du service a été positive et a mis en évidence la qualité du travail effectué. Il reste cependant quelques axes à améliorer, notamment autour des outils de communications et de la participation des résidents.

L'arrivée au pôle insertion du nouveau service, l'ESSIP en début d'année 2026 va amener des changements dans l'équipe des LHSS puisque l'infirmière des LHSS deviendra cadre de santé de l'ESSIP et des LHSS HLM, ainsi que de l'accueil de jour. Nous avons donc dû recruter un nouvel infirmier, issu de l'addictologie, qui prendra ses fonctions en février 2026.

La formation en addictologie de deux professionnelles (dont l'infirmière sortante) achevée en 2025 a permis de revisiter l'accompagnement et de développer des actions collectives comme les ateliers d'écriture.

Avec l'arrivée d'un nouvel infirmier spécialisé en addictologie, nous espérons développer de nouveaux outils d'accompagnement et améliorer encore la connaissance et la compréhension des particularités des personnes addictes.

LITS HALTE SOINS SANTE (LHSS) COUTANCES

Sur l'année 2025, il y a eu 7 entrées et 8 sorties.

A. Taux d'occupation

	NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ
LHSS 2025	**998**	**91,15%**

L'activité théorique de 100 % pour 2025 est de 1095 journées, nous avons réalisé 998 journées soit 91,15%.

B. Demandes d'admission

a) Demandes totales

Nous avons reçu 8 demandes en 2025.

b) Demandes refusées

En 2025, 5 demandes ont été refusées pour les motifs suivants :

- Ne donne pas suite et refus du soin.
- Pas de maladie chronique
- Altération d'état général, hospitalisation
- Plus de place disponible

C. Répartition de l'occupation sur l'année

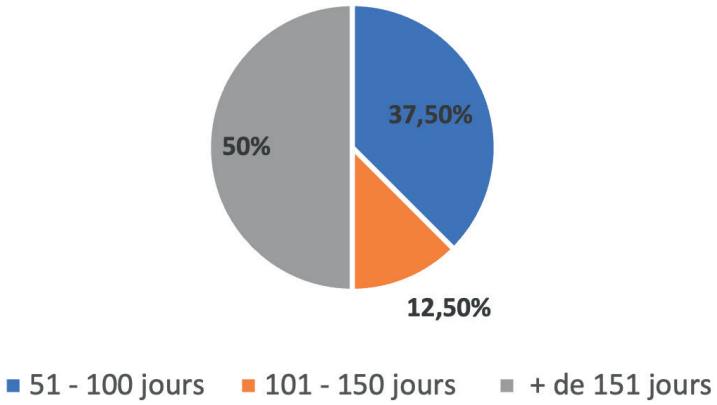
RÉPARTITION SUR L'ANNÉE	NOMBRE DE LITS OCCUPÉS	NOMBRE DE JOURNÉES
JANVIER	3	73
FÉVRIER	3	84
MARS	3	92
AVRIL	4	100
MAI	3	93
JUIN	3	90
JUILLET	3	93
AOÛT	3	93
SEPTEMBRE	3	81
OCTOBRE	3	93
NOVEMBRE	3	82
DÉCEMBRE	3	24
TOTAL		**998**

a) Durée moyenne du séjour des 6 personnes sortantes en 2025

La durée moyenne de séjour en LHSS est de 144 jours.

Le renouvellement d'un séjour en LHSS au-delà des deux mois initiaux (dans la limite de renouvellement) peut être justifié par plusieurs motifs, généralement fondés sur une évaluation médicale et sociale partagée.

Durée totale des séjours des personnes sortantes en 2025



Voici les principales raisons de renouvellement :

1. Raisons médicales

- État de santé non stabilisé nécessitant la poursuite des soins dans un environnement sécurisé (suites opératoires plus longues que prévues car chutes...)
- Pathologies chroniques encore insuffisamment équilibrées (diabète non stabilisé, troubles psychiques...)
- Suites de soins hospitaliers en cours (post-opératoire, convalescence, soins infirmiers réguliers)
- Démarche de soins engagée mais inachevée (bilans médicaux, examens spécialisés, mise en place ou ajustement des traitements)
- Problématiques addictives nécessitant un temps supplémentaire de stabilisation et d'adhésion aux soins (mise en place d'un suivi en centre d'addictologie, en post cure parfois hors département...).

2. Raisons sociales

- Absence de solution d'hébergement ou de logement à la sortie malgré des démarches actives
- Retard administratif indépendant de la personne (ouverture de droits, renouvellement AME/CSS, prestations sociales en attente)
- Projet d'insertion en cours de construction, nécessitant un temps supplémentaire pour être sécurisé.

3. Raisons liées à l'adhésion et à l'évolution de la personne

- Engagement récent dans l'accompagnement, avec des progrès observés mais encore fragiles (besoin de plus de temps pour la consolidation d'une stabilité afin éviter une rupture de parcours)
- Reprise de soins après une longue période de rupture, demandant un accompagnement prolongé (trouver un médecin traitant, reprise de suivis spécialistes, coordination des rendez-vous...).

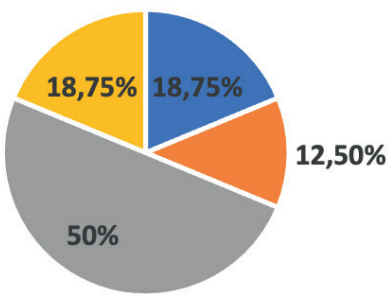
Le renouvellement est justifié lorsque la poursuite de l'accueil en LHSS apparaît nécessaire, pertinente et bénéfique, afin de sécuriser l'état de santé et l'orientation de la personne, tout en évitant une sortie prématurée vers une situation de grande précarité.

D. Typologie

a) Personnes présentes en 2025

Hommes seuls	9

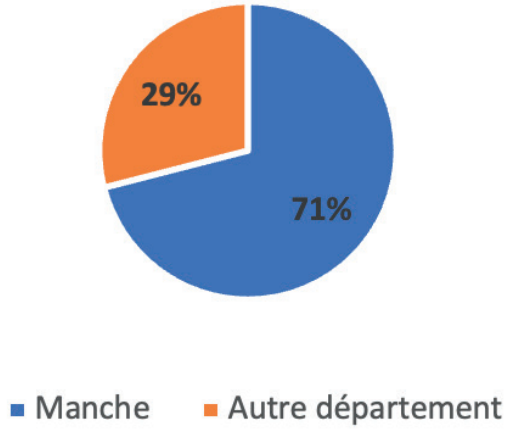
b)Tranches d'âges des personnes présentes



La moyenne d'âge des personnes accueillies en LHSS est de 46 ans, cela s'explique par les effets cumulés de la précarité sur la santé. Après plusieurs années de vie à la rue ou d'hébergement instable, squat, les personnes présentent un vieillissement prématuré, une dégradation de l'état de santé (nécessitant des soins, interventions etc..) et une accumulation de pathologies chroniques, souvent associées à des troubles psychiques et des addictions (alcool, stupéfiants...).

À cet âge charnière, elles sont trop fragiles pour rester à la rue, sans pour autant relever encore de dispositifs gériatriques. Le LHSS intervient ainsi comme un dispositif intermédiaire, permettant la stabilisation de l'état de santé et la reprise d'un parcours de soins adapté.

c) Origine géographique des personnes entrantes



E. Services orienteurs

Les données prises en compte concernent uniquement les personnes accueillies et non l'ensemble des demandes d'admission. Les sept personnes entrées en 2025 ont toutes été orientées par le SIAO.

F. Motif de l'accueil

Il s'agit avant tout de personnes sans domicile ou en situation de grande instabilité résidentielle. La vie à la rue ne permet pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée, adaptée à leurs pathologies ou à leur état de santé global, qu'il soit somatique ou psychique.

À ces situations déjà complexes s'ajoutent des facteurs aggravants. Les addictions, qu'elles soient liées à l'alcool, aux produits stupéfiants ou à la polytoxicomanie, occupent fréquemment une place centrale dans le parcours de vie des personnes accueillies. Elles contribuent à la dégradation de leur état de santé déjà fragile, et accentuent leurs difficultés personnelles, sociales et professionnelles.

Pour la majorité d'entre elles, le suivi médical a été interrompu depuis de nombreuses années. L'accompagnement vise alors à assurer la coordination des soins pour des personnes souffrant de maladies chroniques stabilisées (diabète, troubles respiratoires type asthme, pathologies cardiovasculaires, troubles psychiques, addictions, etc.) ou nécessitant des soins hospitaliers spécifiques (suites opératoires, accidents, etc.). Il s'inscrit dans une démarche globale intégrant également un soutien dans les démarches administratives et d'insertion professionnelle.

G. Situation des personnes à la sortie

À la sortie du dispositif LHSS avec hébergement, plusieurs situations sont possibles selon l'évolution de l'état de santé, le degré d'autonomie retrouvé et l'avancée des démarches sociales. Voici les principales orientations de sortie :

1. Orientation vers un logement ou un hébergement adapté :
- Accès à un hébergement type CHRS, FJT
- Retour ou maintien chez un tiers (famille, proches), lorsque cela est possible et sécurisé.

2. Orientation vers une structure médico-sociale ou sanitaire :
- Admission en structure médico-sociale spécialisée (Centre d'addictologie, psychiatrie Bon Sauveur) lorsque l'état de santé le nécessite.
- Mise en place d'un suivi médical de droit commun (médecin traitant, infirmiers libéraux, CMP, CSAPA).

3. Stabilisation et retour à une plus grande autonomie :
- Stabilisation de l'état de santé permettant une meilleure autonomie dans les soins.
- Reprise ou régularisation d'un suivi médical et d'un traitement.
- Ouverture ou réactivation des droits sociaux (Sécurité sociale, AME, CSS, AAH, RSA, etc.).

4. Insertion sociale et professionnelle :
- Engagement dans un parcours d'insertion (chantier d'insertion, formation, accompagnement vers l'emploi).
- Démarches de régularisation administrative ou de stabilisation de la situation judiciaire, si nécessaire (obligation de soins, acquittement de dette).

5. Sorties plus fragiles ou non stabilisées :
- Retour à la rue ou à un hébergement très précaire lorsqu'aucune solution durable n'a pu être trouvée.
- Rupture de suivi ou refus de poursuite de l'accompagnement.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La fermeture de l'hébergement collectif du Prépont en 2026 entraînera la fin des LHSS avec hébergement sur ce site.
Le passage à une organisation entièrement en logements diffus ne permettra plus de répondre aux exigences du cahier des charges des LHSS, qui prévoit notamment une présence d'encadrants de nuit en grande proximité des personnes accueillies.
Dans ce contexte, l'activité évoluera vers le déploiement de 4 à 5 mesures de LHSS Hors Les Murs, afin de maintenir un accompagnement médico-social pour des personnes en situation de grande précarité, tout en l'adaptant à la nouvelle organisation du service.

À compter de 2026, ces mesures de LHSS Hors Les Murs seront placées sous la responsabilité d'un cadre de santé, qui assurera également le pilotage du nouveau service ESSIP ainsi celui de l'accueil de jour.

L'ACCUEIL DE JOUR

1 rue de Cambrésis
50100 CHERBOURG EN COTENTIN
Tel : 02.33.95.27.16
E-mail : ygirot@adseam.asso.fr

Chef de service : **Yann GIROT**

AUTORISATION/ HABILITATION

Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) 2010.

POPULATION ACCUEILLIE

Le service s'adresse à toute personne majeure. Il est fréquenté principalement par des personnes en très grande précarité.

Le public accueilli se répartit selon trois critères :

- **Les personnes sans-abris :** personnes sans hébergement ou en hébergement précaire (rue, hôtel, camping, squat ...)
- **Les personnes hébergées :** personnes accueillies dans une structure d'insertion ou de soins (Maison Relais, Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), CHRS, Lits Halte Soins Santé (LHSS) ...)
- **Les personnes logées :** personnes en logement autonome.

Le public que nous recevons est de toutes tranches d'âge et présente les caractéristiques suivantes :
- personnes vivant principalement dans la rue
- personnes en errance, de passage à Cherbourg et s'y installant quelques temps ou définitivement
- personnes en situation de rupture sociale et familiale
- personnes en rupture d'hébergement ou expulsées de leur logement
- personnes étrangères
- personnes ou familles vivant dans un logement très précaire
- personnes sortant de prison
- mineurs accompagnés par leurs familles ou par un adulte référent

Les personnes accueillies rencontrent différentes problématiques :
- difficultés à s'adresser à une institution et besoin d'être orientées et/ou accompagnées
- absence de demande spécifique ou difficulté pour formuler des demandes
- solitude
- besoin de se reposer, de se réfugier, de se protéger de la rue et des autres
- forte désocialisation et dégradation physique et psychologique
- manifestation de troubles du comportement, de pathologies psychiatriques, d'addiction
- méconnaissance des structures existantes localement ou décrochage de ces structures, ne souhaitant plus s'y rendre
- situation d'urgence et/ou de crise.

FINANCEMENT

L'accueil de jour est financé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

EQUIPE

2 ETP travailleurs sociaux	**1 ETP médiateur accueillant**	**0.10 ETP de psychologue**	**+ 1 équipe de 5 bénévoles**

MISSIONS

L'accueil de jour définit sa mission dans le respect de deux principes :
- L'accueil inconditionnel
- La nécessité d'une adhésion de l'ensemble des acteurs d'un même territoire à une responsabilité partagée et pleinement associée à cette mission d'accueil.

ACTIONS

Pour répondre aux sollicitations des personnes, l'accueil de jour met en œuvre trois prestations génériques :

- Un accueil physique (ou téléphonique) garantissant la confidentialité
- Une écoute professionnelle
- Une analyse des besoins immédiats de la personne et l'identification des réponses à lui apporter.

Les travailleurs sociaux sont donc en mesure et en capacité :

- D'identifier les besoins en matière d'accès aux droits
- D'assurer un suivi de l'orientation et de la réorientation
- D'assurer un accompagnement physique si nécessaire
- De développer le réseau et le partenariat afin de mobiliser les compétences des services, institutions et structures existantes.

L'accueil de jour est un lieu de sociabilité, d'échange et d'abri dans la journée, où il est essentiel de recréer le lien social.
D'autres prestations et services sont donc proposées : aide alimentaire ponctuelle, blanchisserie, aide à la rédaction de courriers, bagagerie, douche …

Ses objectifs sont aussi de :

- Assurer un accueil individualisé, non ségrégatif et respectant l'anonymat, à toute personne qui en manifeste le besoin
- Aider la personne à retisser des liens sociaux à travers la participation à la vie de l'accueil de jour
- Aider la personne à se retrouver dans la dignité, notamment par un travail sur l'image de soi, le bien-être, l'hygiène
- Favoriser la relance du projet de vie et faire émerger le désir d'insertion
- Permettre à chacun de retrouver l'accès à ses droits et ses devoirs
- Favoriser, en lien avec des lieux lieux de soins, les démarches relatives à la santé et notamment l'accès aux soins.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'accueil de jour est situé sur les hauteurs de la ZUP d'Octeville 1 rue de Cambrésis à Cherbourg. Les éducateurs du service participent également à la maraude une fois par semaine, organisée sur la ville de Cherbourg et ses alentours proches.

ACTIVITÉS 2025

PROPOS INTRODUCTIFS

L'année 2024 avait été marquée par une modification de la fréquentation du service. En effet, nous avions pu constater que le public migrant devenait marginal sur le service, au profit des personnes à la rue d'origine locale. Ce fait s'est confirmé cette année de nouveau. Le renforcement des mesures anti-intrusion sur le port de commerce a probablement eu un effet dissuasif sur les étrangers qui souhaitaient passer en Angleterre et qui se sont dirigés vers d'autres zones. De fait, l'activité tout au long de cette année a été relativement constante, avec une fréquentation de femmes encore plus importante que l'année précédente.
Nous avons maintenu les réunions mensuelles de veille sociale partenaires, qui rassemblent les membres des associations qui concourent au suivi des personnes vulnérables. Participent ainsi la PASS, l'association Conscience Humanitaire, Coallia pour les maraudes et l'accueil d'urgence, les LHSS hors les murs, le SIAO 115, les ACT, le CHRS le Cap.
A ces réunions mensuelles viennent s'ajouter des « cafés rencontre » une fois par trimestre,

avec l'élue en charge des affaires sociales de la ville de Cherbourg, qui prend ainsi le pouls social des personnes en précarité dans la ville de Cherbourg. Ces « cafés rencontre » sont des Conseils à la Vie Sociale qui permettent aux usagers du service de s'exprimer sur le fonctionnement du service, mais également de faire remonter des demandes ou remarques sur leur place dans la cité.

L'affluence a diminué à l'accueil de jour au profit des populations locales plus marginalisées qui boudaient jusqu'alors ce service. Ces dernières plutôt que de rester à la rue et de s'y alcooliser en groupe, fréquentent l'accueil de jour et y trouvent un rythme et un lieu de socialisation.

Le nombre d'évènements indésirables a été très faible en 2025 au regard de la population accueillie et de ses troubles addictifs. Le renforcement de l'équipe, la stabilité qu'elle apporte ainsi que la disponibilité aux personnes a permis de réduire les tensions.

Ponctuellement, à l'occasion de la nouvelle année et de l'été, le service organise un repas festif, préparé par les salariés et quelques personnes accueillies. Ces temps de convivialité sont appréciés et aident à resserrer les liens. Les salariés animent parfois des petits ateliers crêpes ou pâtisseries qui amènent un parfum délicieux et accueillant dans le service.

De même, aux beaux jours, quelques fois dans l'année, le service ferme et se déplace à la plage pour un pique-nique, des jeux de plage. Ou bien c'est une promenade qui est organisée. Sortir des murs pour un accueil de jour peut sembler décalé, mais c'est le partage de moments de bien-être et de convivialité qui est recherché. Dans ces moments-là, les personnes accueillies suspendent momentanément leur consommation d'alcool et autres substances.

Les séances d'analyse des pratiques débutées il y a déjà un an, spécifiquement pour les professionnels avec le chef de service se sont poursuivies et ont permis de travailler sur les rôles de chacun. Les bénévoles qui soutiennent l'équipe sont de moins en moins nombreux chaque année et actuellement l'équipe compte 4 bénévoles contre 5 l'an dernier. Certaines personnes fatiguent, les années et les soucis de santé impactant leur endurance.

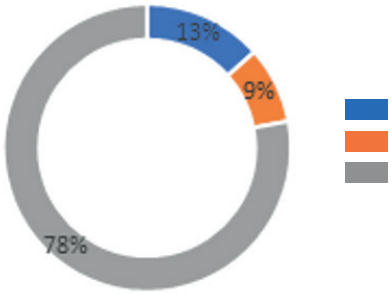
Une infirmerie a été équipée et accueille deux fois par semaine en matinée, des infirmières des LHSS Hors les Murs des services de l'ADSEAM et de l'Association Femmes. Elles y effectuent des consultations individuelles pour toute personne de l'accueil de jour qui en a besoin. A ces temps de présence s'ajoutent des permanences gynécologiques tous les deux mois avec une sage-femme secondée par l'infirmière des LHSS hors les murs de l'ADSEAM. Elle peut ausculter, effectuer des prélèvements, conseiller, orienter les femmes qui le souhaitent.
Nous avons réussi cette année encore à assurer les ouvertures complémentaires des samedis durant la période hivernale du mois de novembre 2025 à la fin mars 2026.

A. L'activité sur l'année

	2022	2023 8559	2024	2025
JANVIER	1 229	952	1722	**955**
FÉVRIER	1 166	1 053	1384	**803**
MARS	1 433	1 026	1246	**776**
AVRIL	1 110	794	1056	**764**
MAI	1 017	921	929	**784**
JUIN	1 036	1 026	868	**606**
JUILLET	1 058	881	977	**806**
AOÛT	951	1 111	779	**761**
SEPTEMBRE	1 097	1 060	943	**910**
OCTOBRE	1 317	1 587	947	**936**
NOVEMBRE	993	1 395	800	**928**
DÉCEMBRE	793	1 531	775	**1144**
TOTAL	**13 200**	**13 337**	**12426**	**10 173**

La fréquentation 2025 est plus constante que les années précédentes. La baisse de fréquentation du public migrant est très nette sur le premier trimestre 2025.

NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES	13 200	13 337	12 426	10 173
NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE	251	256	266	270
FRÉQUENTATION MOYENNE/JOUR	52	52	46	38



Parmi les personnes en logement, on retrouve des anciens du service qui ont accédé au logement social et qui continuent à fréquenter le service.

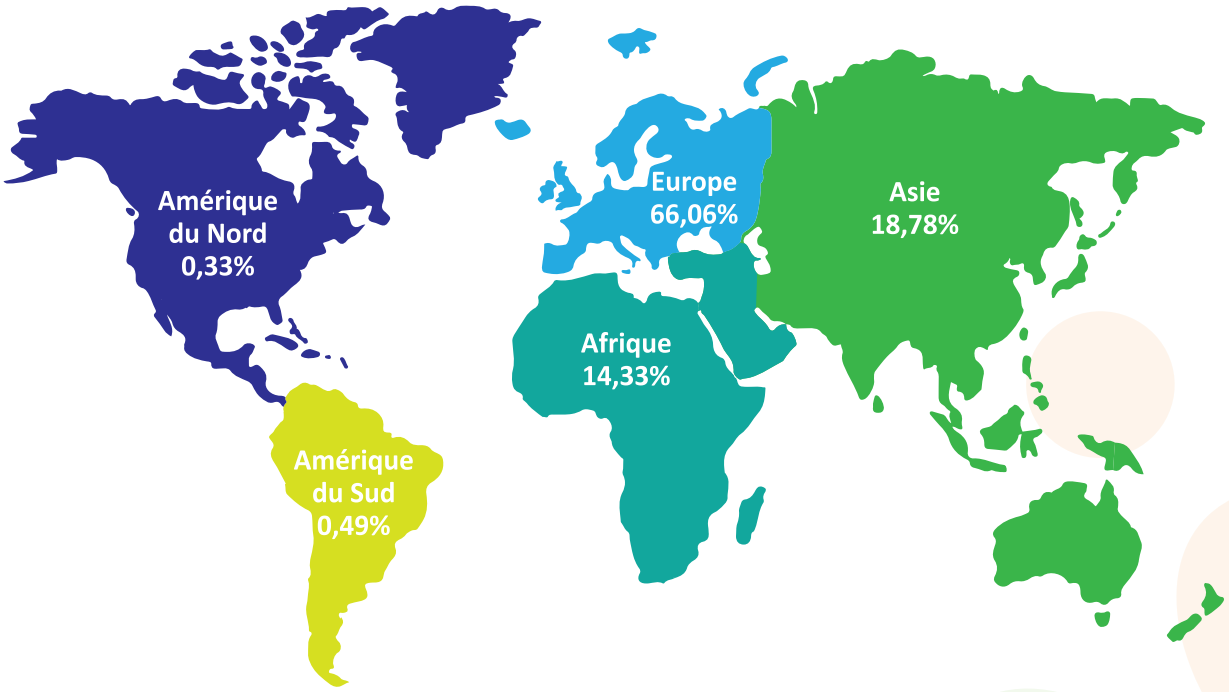
Cette poursuite du lien est nécessaire pour ne pas fragiliser l'intégration au logement et renforcer le lien avec les pairs. Pour certains ils deviennent un exemple à suivre, une réinsertion possible.

	MOYENNE DES FEMMES ACCUEILLIES / JOUR

Le nombre de femmes à la rue augmente encore cette année sur le service. Ces femmes à la rue sont rarement seules, elles font partie de groupes souvent rassemblés autour de consommation d'alcool, de drogue et de vie marginale avec des troubles et des souffrances psychiques.

					Evolution de la fréquentation du public étranger entre 2024 et 2025					Evolution de la fréquentation du public français entre 2024 et 2025
JANVIER	1011	846	1287	358	-72%	218	106	435	597	**37%**
FÉVRIER	966	956	929	214	-77%	200	97	455	589	**29%**
MARS	1152	837	822	178	-78%	281	189	424	598	**41%**
AVRIL	838	632	619	137	-78%	272	162	437	627	**43%**
MAI	769	629	483	168	-65%	248	292	446	616	**38%**
JUIN	767	778	337	153	-55%	269	248	531	471	**-11%**
JUILLET	841	641	331	206	-38%	217	240	646	600	**-7%**
AOÛT	686	787	312	131	-58%	265	324	467	630	**35%**
SEPTEMBRE	759	720	374	207	-45%	338	340	569	703	**24%**
OCTOBRE	1094	1065	330	226	-32%	223	522	617	710	**15%**
NOVEMBRE	772	1006	299	248	-17%	221	389	501	680	**36%**
DÉCEMBRE	678	1137	275	232	-16%	115	394	500	912	**82%**
TOTAL	**10333**	**10034**	**6398**	**2 458**		**2867**	**3303**	**6028**	**7 733**	

La fréquentation des étrangers sur le service est devenue marginale désormais. Les chiffres démontrent bien qu'avec la baisse de la fréquentation des migrants, ce sont les locaux qui (re)viennent avec 83% d'augmentation.



La population européenne est représentée à l'Accueil de Jour par 66.06 % de personnes de nationalité européenne, presque exclusivement Françaises. Concernant le continent asiatique la population majoritaire est de nationalité afghane pour 18,78%. Il a été accueilli 50 nationalités différentes sur 2025.

Le service considère comme nouvel arrivant toute personne n'ayant jamais fréquenté le service ou revenant sur le service après un an d'absence.

Bien que la fréquentation globale soit en baisse, on peut constater que le nombre de nouveaux arrivant s'est encore accru cette année.

JANVIER	46	72	47	36
FÉVRIER	39	40	50	43
MARS	69	37	32	26
AVRIL	55	17	63	51
MAI	78	52	41	40
JUIN	69	55	40	29
JUILLET	49	36	41	50
AOÛT	64	23	27	35
SEPTEMBRE	95	20	51	58
OCTOBRE	75	20	32	45
NOVEMBRE	66	13	29	38
DÉCEMBRE	89	26	24	37
TOTAL	**794**	**411**	**477**	**488**
MOYENNE/JOUR	**3,16**	**1,61**	**1,79**	**1,81**

C.4. Tranches d'âge

CATÉGORIES D'ÂGES	TOTAL 2024	2025	2024	2023	2022
Moins de 10 ans	18	3%	6%	1%	2%
Moins de 18 ans	35	7%	4%	6%	13%
18 à 20 ans	38	7%	7%	14%	10%
21 à 24 ans	82	16%	10%	19%	15%
25 à 34 ans	139	27%	25%	33%	29%
35 à 44 ans	104	20%	23%	13%	14%
45 à 54 ans	65	12%	15%	7%	10%
55 à 64 ans	23	4%	5%	3%	4%
Plus de 65 ans	9	2%	1%	1%	1%
Age inconnu	9	2%	4%	3%	2%

D. Les permanences gynécologiques

Mise en place dans le cadre d'une réponse à appel à projet, cette permanence gynécologique a bénéficié de la création d'une pièce dédiée à l'infirmerie dans les nouveaux locaux de l'accueil de jour. Du matériel spécifique a été adapté sur la table de consultation.

Une sage-femme assure ces permanences, en lien avec l'infirmière des LHSS de l'ADSEAM.

6 permanences ont eu lieu en 2025 et ont bénéficié à 14 femmes, d'une moyenne d'âge 38 ans, qui n'avaient bénéficié d'aucun suivi depuis de très nombreuses années.

Les consultations ont permis de réaliser des examens sur place, mais également des prélèvements portés ensuite en laboratoire pour analyse et suivi.

E. Les permanences des LHSS Hors les murs

Deux permanences hebdomadaires sont assurées les lundis matin et jeudis matin. Les infirmières accueillent individuellement des personnes ayant besoin de soins, (coupures, plaies, pansements) mais aussi d'avis médicaux et besoin d'orientation le cas échéant. Mais également pour parler de sa santé physique et mentale, ses addictions. Beaucoup de migrants sollicitent ces consultations pour des problèmes de galle, de plaies. Ces permanences sont des occasions de rencontrer et d'orienter un public qui n'aurait pas forcément sollicité d'aide auprès d'un service médico-social classique.

Au total, 29 permanences ont été tenues, au bénéfice de 81 personnes, soit une moyenne de 3 personnes par permanence. 73% sont des hommes et 27% des femmes moyenne d'âge 37.5 ans.

F. Récapitulatif des douches prises

	DOUCHES PRISES				MOYENNE DES DOUCHES PRISES PAR JOUR			
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
JANVIER	624	654	969	275	27	31	40	10
FÉVRIER	535	597	852	233	18	30	34	9
MARS	757	620	488	219	32	27	20	10
AVRIL	659	439	691	164	36	23	35	8

MAI	578	401	536	137	27	20	28	7
JUIN	572	390	462	173	25	18	23	9
JUILLET	708	394	503	171	36	20	22	7
AOÛT	525	401	412	217	26	18	22	11
SEPTEMBRE	616	565	381	234	29	27	15	9
OCTOBRE	806	779	364	267	40	35	14	10
NOVEMBRE	607	688	303	300	30	30	12	13
DÉCEMBRE	333	830	224	345	18	36	8	12
TOTAL	**7320**	**6758**	**6 185**	**2 735**	**29**	**26**	**23**	**10**

Les personnes fréquentant l'accueil de jour bénéficient souvent de douches sur leurs lieux d'hébergement d'urgence et nos installations sont moins sollicitées que lorsque les migrants qui campaient à la "jungle" sans eau ni électricité venaient au service.

G. Les demandes d'hébergements

	2022	2023	2024	2025
JANVIER	46	37	107	**14**
FÉVRIER	17	46	90	**17**
MARS	30	42	73	**6**
AVRIL	16	39	41	**32**
MAI	21	59	55	**42**
JUIN	14	52	76	**40**
JUILLET	10	34	96	**70**
AOÛT	24	26	30	**44**
SEPTEMBRE	33	19	74	**60**
OCTOBRE	40	27	67	**46**
NOVEMBRE	23	18	38	**34**
DÉCEMBRE	20	25	17	**35**
TOTAL	**294**	**424**	**764**	**440**

E. Les maraudes

Les maraudes ont lieu le jeudi matin entre 10h30 et 14h. Elles sont effectuées par un éducateur du service et un membre de l'Association Conscience Humanitaire.

	2022		2023		2024		2025	
	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS
JANVIER	7	13	5	11	2	19	**4**	**8**
FÉVRIER	5	29	4	15	3	7	**3**	**9**
MARS	8	42	1	9	2	13	**3**	**10**
AVRIL	1	7	4	13	3	19	**4**	**20**
MAI	6	62	2	12	3	20	**2**	**15**
JUIN	8	73	3	11	1	24	**3**	**19**
JUILLET	4	23	2	14	2	21	**2**	**23**
AOÛT	6	12	3	12	0	21	**0**	**7**

SEPTEMBRE	6	23	3	12	2	29	**3**	**27**
OCTOBRE	4	40	3	14	2	8	**4**	**30**
NOVEMBRE	1	10	3	14	3	24	**3**	**24**
DÉCEMBRE	2	16	2	16	3	17	**3**	**25**
TOTAL	**58**	**350**	**35**	**153**	**26**	**222**	**34**	**217**

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'accueil de jour était jusqu'alors un lieu isolé du pôle insertion de l'ADSEAM. Les permanences des LHSS Hors Les Murs ont amené plus de relations avec les autres professionnels du pôle, mais la nouveauté en 2026 sera l'installation de deux autres services sur le site.

L'Equipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité (ESSIP) (un infirmier et une aide-soignante) et l'équipe du CHRS s'y installeront dans un bureau au rez-de-chaussée pour optimiser l'accompagnement des résidents accueillis en appartements. Dans le cadre de son redéploiement, L'ESSIP et l'accueil de jour bénéficieront d'un chef de service, cadre de santé, qui prendra la responsabilité de ces deux services.

L'accueil de jour va donc devenir un lieu centralisateur du pôle insertion et permettre un décloisonnement des équipes du pôle, une meilleure interconnaissance.

LES APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE ACT

CENTRE /SUD	NORD
25 rue du Dr Guillard 50200 Coutances Tél : 06 68 53 29 51 ehourlierbassang@adseam.asso.fr	60 Rue Robert Lecouvey - BP 11 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX Tel : 02.33.88.41.00 ygirot@adseam.asso.fr
Chefs de service : Emmanuel HOURLIER BASSANG	Yann GIROT

AUTORISATION/ HABILITATION

Les ACT sont un service médico-social.

Cherbourg : Autorisation en date du 1er décembre 2017 par l'Agence Régionale de Santé.
Avranches : Autorisation en date du 1er décembre 2020.
Coutances : Autorisation en date du 20 juillet 2022.
Saint Lô : Autorisation en date du 12 juin 2024.

POPULATION ACCUEILLIE

Le service doit accueillir un public mixte, majeur, seul ou accompagné, atteint de malades chroniques (cumulant des troubles de santé médicaux et psychosociaux relevant d'une ALD - affection longue durée) en situation de précarité et sans logement.

FINANCEMENT

Les ACT sont financés par l'Assurance Maladie, ventilé par la DGS en direction des ARS, par une instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement sur la base du nombre de places. Il est également demandé une participation aux résidents.

EQUIPE

NORD
- 0,08 ETP Médecin
- 0,20 ETP Chef de service
- 0,8 ETP Infirmière
- 1,25 ETP Educateur spécialisé
- 0,20 ETP Psychologue
- 0,10 ETP Agent de maintenance
- 0,35 ETP Agent Administratif
- 0,10 ETP Agent entretien

CENTRE/SUD
- 0,09 ETP Médecin
- 1 ETP Chef de service
- 2,7 ETP Infirmière
- 2,75 ETP Educateur spécialisé
- 0,80 ETP Psychologue
- 0,15 ETP Agent de maintenance
- 0,5 ETP Secrétaire Administrative
- 0,10 ETP Agent entretien
- 0,30 ETP Aide comptable
- 0,8 ETP Assistante RH/Qualité
- 0,15 ETP Agent de maintenance

MISSIONS

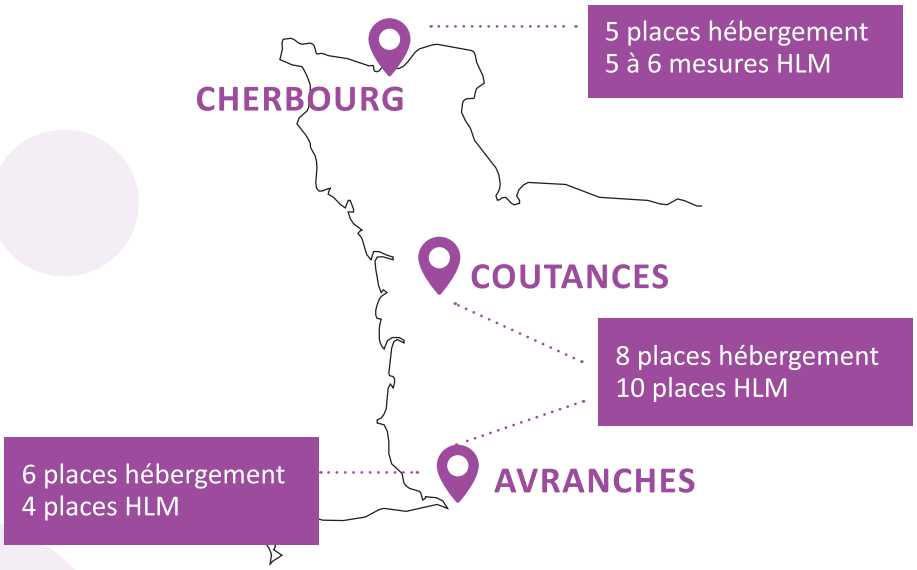
Les ACT sont destinés à héberger temporairement des personnes atteintes de maladie(s) chronique(s) en situation de fragilité psychologique et sociale.
Les ACT Hors Les Murs sont destinés à accompagner, à leur domicile, des personnes atteintes de maladies chroniques, en situation de fragilité psychologique et sociale.
Le rôle du service est de proposer un accompagnement pluridisciplinaire centré sur la coordination thérapeutique et décloisonné entre le champ de la santé, celui de l'accompagnement social et celui de l'hébergement/logement. L'objectif est d'accompagner les personnes dans leur parcours de santé, médico-social et résidentiel

ACTIONS

Nos actions reposent sur une coordination médicale assurée par un médecin coordonnateur et par une infirmière. Leurs actions tournent autour de la constitution et la gestion du dossier médical, les relations avec les médecins prescripteurs, les spécialistes, l'éducation et la prévention à la santé, des conseils en nutrition, la prise en compte des addictions, le soutien psychologique de la personne accompagnée mais aussi de l'entourage.

L'autre volet est celui de la coordination sociale et psychosociale, assurée par un psychologue et une éducatrice. Ses actions sont axées sur l'écoute des besoins et le soutien psychologique, l'accès aux droits et la facilitation des démarches administratives, l'aide à l'insertion sociale, professionnelle, la gestion du logement (hygiène, sécurité, rapports de voisinage …)

SECTEURS D'INTERVENTION



ACTIVITÉ

Le service ACT CENTRE et SUD MANCHE est réparti à :

- **Avranches**
- **Coutances**
- **Saint Lô**

Pour Avranches, nous disposons de 6 places ACT Dans Les Murs (avec hébergement) 365 jours par an, soit une activité potentielle de 2190 nuitées sur l'année 2025 et de 4 places ACT Hors les murs, soit nous disposons de 6 places ACT Dans Les Murs (avec hébergement) 365 jours par an, soit une 1460 nuitées.

L'activité en 2025 se traduit par 2 872 nuitées :

- **ACT Dans Les Murs : 1892 nuitées**
- **ACT Hors Les Murs : 980 nuitées**

Un appartement a été mis sous scellé pendant plusieurs mois (d'avril à décembre) suite au décès d'un de nos résidents, ce qui explique la baisse du nombre de nuitées par rapport à l'exercice précédent.

A Coutances, nous disposons de 3 places ACT « Dans Les Murs » (avec hébergement) sur 365 jours, soit une activité potentielle de 1095 nuitées sur l'année 2025.
L'activité sur 2025 se traduit par 783 nuitées.

A Saint Lô, nous disposons de 5 places ACT « Dans Les Murs » (avec hébergement) sur 365 jours, soit une activité potentielle de 1825 nuitées sur l'année 2025
L'activité se traduit par 537 nuitées.

A Saint Lô, l'activité n'a pu débuter que fin mars le temps de la captation des appartements. Au 31 décembre nous disposons de 4 appartements (2 studios dans le parc privé et 2 T4 dans le parc social).

Le Centre dispose de 5 places Hors les Murs.
Une place ACT Hors les murs correspond à 365 jours pour 2025.
Le service a accompagné 3 personnes ACT Hors Les Murs, soit 210 nuitées

Une extension de 5 places Hors les murs a été attribuée sur l'ensemble du service à partir du mois de septembre 2025.

A. Les demandes d'Admission en 2025

Nous avons reçu 39 demandes d'admission au cours de l'année 2025.

Les demandes concernent majoritairement des hommes, qui représentent plus de 58% des dossiers reçus.

Dès la réception des dossiers, plus de 50% ont été étudiés dans un délai de15 jours, tandis que 30% l'ont été au-delà, par l'équipe des ACT en commission médicale. Les 17% restants ont été traités plus tardivement en raison de pièces manquantes.

DEMANDE D'ADMISSION PAR GENRE	DEMANDES	%
Femmes	16	41,03%
Hommes	23	58,97%
Total	**39**	**100%**

DELAIS DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE	EFFECTIFS	%
- de 15 jours	20	51,28%
De 15 à 29 jours	12	30,77%
Dossier incomplet + de 30 jours	7	17,95%
Total	**39**	**100%**

L'origine des demandes d'admissions

89% des demandes proviennent du département de la Manche, contre 4 dossiers sur 39 issus du Calvados.

ORIGINE DES DEMANDES	EFFECTIFS	%
MANCHE	35	89,74%
CALVADOS	4	10,26%
AUTRES REGIONS	0	0,00%
Total	**39**	**100%**

Sur les trois secteurs, celui de Saint-Lô concentre le plus grand nombre de demandes avec 19 dossiers, 14 pour Avranches et 6 pour Coutances.

ORIGINE	EFFECTIFS	%
ACT - AVRANCHES	**14**	35,90%
ACT COUTANCES	**6**	48,72%
ACT SAINT-LO	**19**	48,72%
Total	**39**	**100%**

Moyenne d'âge des demandes d'admission

L'âge moyen des demandeurs est de 32 ans en 2025.

En 2025, on observe une augmentation des demandes des personnes de moins de 25 ans. Les personnes âgées de plus de 50 ans représentent plus de 42% des demandes, tandis que les quarantenaires constituent 33% des situations.

ÂGE DES DEMANDEURS	EFFECTIFS	%
Moins de 20 ans	3	7,69%
De 20 à 24 ans	3	7,69%
De 25 à 29 ans	1	2,56%
De 30 à 34 ans	2	5,13%
De 35 à 39 ans	0	0,00%
De 40 à 44 ans	9	23,08%
De 45 à 49 ans	4	10,26%
De 50 à 54 ans	8	20,51%
De 55 à 59 ans	7	17,95%
de 60 à 64 ans	0	0,00%
65 ans et plus	2	5,13%
Total	**39**	**100%**

Demandes orientées par :

On observe une hétérogénéité des partenaires qui adressent des dossiers et l'apparition de nouveaux acteurs tels que l'adulte relais du quartier et le FJT. Les Centres Hospitaliers ont instruit 9 dossiers, soit 22%, alors qu'aucune orientation n'a été réalisée par le CADA contre 5 en 2024. L'UDAF et l'ATMPM, nous ont cependant adressées 5 dossiers.

SERVICE SOCIAL INSTRUCTEUR	EFFECTIFS	%
CMS	3	7,69%
COALLIA	3	7,69%
CSAPA	4	10,26%
CCAS	4	10,26%
HOPITAL AS	5	12,82%
CHRS	3	7,69%
FJT	2	5,13%
UDAF/ATMPM	5	12,82%
HABITAT JEUNE	1	2,56%
ADULTE RELAIS	1	2,56%
HOPITAL PSYCHIATRIQUE	4	10,26%
ASSOCIATION	2	5,13%
LA PASS	2	5,13%
Total	**39**	**100%**

Les dossiers médicaux ont été majoritairement complétés par des médecins traitants (17), mais la part des médecins spécialistes est en augmentation par rapport à 2024, soit 33%.

SERVICE MÉDICAL INSTRUCTEUR	EFFECTIFS	%
MEDECIN TRAITANT	17	43,59%
MEDECIN SPECIALISTE	13	33,33%
MEDECIN MEDICO-SOCIAUX	4	10,26%
MEDECIN HOSPITALIER	5	12,82%
Total	**39**	**100%**

Profils médicaux des demandes d'admission

Sur 39 demandes d'admission, les pathologies les plus représentées sont les addictions et les pathologies psychiatriques, chacune concernant 26% des demandes. Les pathologies endocrinologiques, cardiaques et les douleurs chroniques sont représentées à plus de 7%.

PATHOLOGIES DES PERSONNES	EFFECTIFS	%
ADDICTION	10	25,64%
ENDOCRINOLOGIE	3	7,69%
MALADIE NEUROLOGIQUE	2	5,13%
MALADIE DIGESTIVE	1	2,56%
TROUBLES VISUELS	1	2,56%
MALADIE CARDIO-VASCULAIRE	3	7,69%
DOULEURS CHRONIQUE	3	7,69%
DERMATHOLOGIE	2	5,13%
MALADIE INFECTIEUSE	1	2,56%
MALADIE PNEUMOLOGIQUE	2	5,13%
MALADIE GYNECOLOGIQUE	1	
PSYCHATRIE	10	25,64%
Total	**39**	**97,44%**

Les conditions d'hébergement des demandes d'admission

CONDITIONS D'HEBERGEMENT	EFFECTIFS	%
SANS DOMICILE FIXE	9	23,08%
LOCATAIRE	6	15,38%
HEBERGEMENT	12	30,77%
HOSPITALISATION	2	5,13%
DISPOSITIF AHI	9	23,08%
CENTRE PENITENTIAIRE	1	2,56%
Total	**39**	**100%**

En 2025, 23% des personnes étaient sans domicile fixe, contre 16% en 2024. L'hébergement chez un tiers représente 31% des demandes, en forte hausse comparativement à 2024 (11%).

Les entretiens des demandes d'admission

f) Les entretiens des demandes d'admission

NOMBRE D'ENTRETIENS	EFFECTIFS	%
ENTRETIEN	17	43,59%
PAS D'ENTRETIEN	22	56,41%
Total	**39**	**100,00%**

AVIS FAVORABLE POUR L'ENTRETIEN	EFFECTIFS	%
ADMISSION	14	82,35%
ABSENT A L'ENTRETIEN	1	5,88%
PAS DE PATHOLOGIE CHRONIQUE	1	5,88%
REORIENTATION LORS DE L'ENTRETIEN	1	5,88%
Total	**17**	**100,00%**

Un entretien a été proposé dans 43% des situations étudiées, soit 7 entretiens sur 39 demandes. A l'issue de l'entretien, 82% des personnes ont été admises aux Appartements de Coordination Thérapeutique. 1 personne ne s'est pas présentée à l'entretien et 2 personnes ont été réorientées.

Motifs de refus d'accueil

AVIS MOTIVE SUR LE REFUS	EFFECTIFS	%
HOSPITALISATION PROLONGEE	1	4,55%
REORIENTATION	2	9,09%
ANNULATION DE LA PERSONNE	4	18,18%
PAS DE LOGEMENT ADAPTES	2	9,09%
BESOIN D'UNE STRUCTURE MEDICALISEE	4	18,18%
DOSSIER ADMISSION INCOMPLET	2	9,09%
PAS PRESENT A L'ENTRETIEN	1	4,55%
PAS DE PATHOLOGIE CHRONIQUE EVOLUTIVE	5	22,73%
EN ATTENTE	1	4,55%
Total	**22**	**100%**

- 2 dossiers étaient incomplets sans retour après plusieurs mois.

- 2 personnes ont été réorientées.

Certaines situations n'ont pas pu être retenues en raison de logements inadaptés ou de besoins médicaux nécessitant une présence soignante continue.

A. ACT dans les murs

Taux d'occupation

Pour rappel, le calcul de l'activité des ACT comprend uniquement l'accompagnement des personnes présentant une pathologie chronique. Les accompagnants ne sont pas pris en compte dans le taux d'occupation.

TAUX D'OCCUPATION	NUITÉES 2025	%
ACT dans les murs	3212	62,86%
ACT hors les mus	1249	22,81%

Nous comptabilisons pour le service ACT CENTRE et SUD MANCHE :

- **ACT Dans les murs : 3 212 nuitées pour 5 110 nuitées d'activité potentielle**
- **ACT Hors les murs : 1 249 nuitées pour une activité potentielle de 5 475 nuitées**

Taux d'occupation ACT Centre / Sud Manche 2025

	Nuitées avranches		Nuitées coutances		Nuitées Saint-Lô		TOTAL NUITÉES PAR MOIS	Nombre de personnes accompagnées dans et hors les murs
	Dans les murs	Hors les murs	Dans les murs	Hors les murs	Dans les murs	Hors les murs		
JANVIER	186	31	93	0	0	0	310	10
FÉVRIER	168	28	83	0	0	0	279	10
MARS	173	39	62	0	5	0	279	11
AVRIL	150	60	60	0	30	0	300	10
MAI	155	62	62	0	31	0	310	10
JUIN	142	68	55	26	30	0	321	14
JUILLET	155	76	62	31	31	0	355	12
AOÛT	155	93	62	31	41	0	382	13
SEPTEMBRE	150	106	60	30	60	8	414	15
OCTOBRE	155	124	62	31	63	30	465	15
NOVEMBRE	148	132	60	30	90	0	430	18
DÉCEMBRE	155	182	62	31	156	0	555	20
TOTAL	1892	1001	783	210	537	38	**4461**	

TOTAL NUITEES DANS LES MURS	**3212**	Taux d'occupation à 90%	**56,57%**
TOTAL NUITEES HORS LES MURS	**1249**	Taux d'occupation à 90%	**20,53%**

B. LES ADMISSIONS ACT « DANS LES MURS » en 2025

10 personnes ont été admises dans l'année de référence : 6 hommes seuls et 1 homme avec sa famille,1 femme seule et 2 femmes avec conjoint et enfants :

GENRE	DEMANDES	%
Femmes	3	30,00%
Hommes	7	70,00%
Total	**10**	**100%**

10 nouvelles personnes ont intégré en ACT « Dans les murs » au cours de l'année 2025 :

ANNÉE D'ENTRÉE DU RÉSIDENT	EFFECTIFS	%
2022	2	11,76%
2023	2	11,76%
2024	3	17,65%
2025	10	58,82%

Les accompagnants

	USAGERS FEMMES	USAGERS HOMMES	TOTAL	%
AVEC ACCOMPAGNANTS	2	1	3	30,00%
SANS ACCOMPAGNANTS	1	6	7	70,00%
Total	**3**	**7**	**10**	

Les conditions d'hébergement au moment de la demande

CONDITIONS D'HÉBERGEMENT	EFFECTIFS	%
STRUCTURE D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE	1	10,00%
LOCATAIRE EXPULSION	2	20,00%
FJT	2	20,00%
SANS DOMICILE FIXE	1	10,00%
HEBERGEMENT	4	40,00%
Total	**10**	**100%**

Plus de 50% des personnes étaient sans domicile fixe ou hébergées de manière précaire au moment de la demande. 2 personnes sur 10 étaient concernées par une mesure d'expulsion.

Motifs de la demande au niveau médical

COMPOSITION	EFFECTIFS	%
ENDOCRINOLOGIE	4	40,00%
ADDICTION	1	10,00%
MALADIE INFECTIEUSE	2	20,00%
ONCOLOGIE	1	10,00%
DERMATOLOGIE	1	10,00%
DOULEURS CHRONIQUE + PSY	1	10,00%
Total	**10**	**100%**

Les pathologies chroniques représentées aux ACT sont diverses, avec une prédominance des pathologies endocriniennes et infectieuses (plus de 60%).
1 nouveau suivi de pathologie chronique en dermatologie.

Composition des ménages

En 2025, la composition familiale est hétérogène.
14 personnes sur 19 sont hébergées seules au sein des logements des ACT.

COMPOSITION	EFFECTIFS	%
CELIBATAIRE	14	74%
FEMME SEULE + 4 ENFANTS	1	5%
COUPLE + 3 ENFANTS	4	21%
Total	**19**	**100%**

Les personnes accompagnées en ACT « dans les murs » 2025

Les hommes représentent 63% des personnes accompagnées contre 36% de femmes

PERSONNES ACCOMPAGNEES EN 2025		
Femmes	7	36,84%
Hommes	12	63,16%
Total	**19**	**100%**

Moyenne d'âge

ÂGE	EFFECTIFS	%
Moins de 20 ans	2	10,53%
De 20 à 24 ans	1	5,26%
DE 25 à 29 ans	1	5,26%
De 30 à 34 ans	2	10,53%
De 35 à 39 ans	1	5,26%
De 40 à 44 ans	4	21,05%
De 44 à 49 ans	1	5,26%
De 50 à 54 ans	4	21,05%
De 54 à 59 ans	2	10,53%
Plus de 60 ans	1	5,26%
Total	**19**	**100%**

En 2025, l'âge moyen des personnes vivant aux ACT est de 40 ans contre 37 ans en 2024.

Services orienteurs

SERVICES ORIENTEURS	EFFECTIFS	%
LA PASS	2	10,53%
CSAPA	2	10,53%
ITINERANCE	1	5,26%
ASI	1	5,26%
PRSA	1	5,26%
CADA	3	15,79%
SPIP	1	5,26%
ASE	1	5,26%
CHU	5	26,32%
FAMILLE	1	5,26%
CCAS	1	5,26%
Total	**19**	**100%**

Les services orienteurs sont plus nombreux, avec 36% des résidents orientés par le CHU et la PASS.

L'ASE et le PRSA apparaissent comment nouveaux partenaires en 2025.

Situation professionnelle des bénéficiaires présents au cours de l'année

SITUATION PROFESSIONNELLE	A L'ENTRÉE	%	TOTAL	%
RSA	2	11%	**1**	5%
PENSION D'INVALIDITE	2	10,53%	**2**	10,53%
SANS EMPLOI	6	32%	**2**	11%
SITUATION IREGULIERE	4	21,05%	**3**	15,79%
EMPLOI	1	5%	**4**	21%
AAH	4	21,05%	**7**	36,84%
Total	**19**	**100%**	**19**	**100%**

A leur arrivée aux ACT, 18 résidents étaient sans emploi. Au cours de l'accompagnement, 4 résidents ont repris une activité professionnelle. 3 résidents ont obtenu la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) durant leur accompagnement.

Les ressources à l'arrivée et pendant l'hébergement

A leur arrivée sur la structure, 8 résidents sur 19 étaient sans ressources financières ou bénéficiaient d'aides financières variables. 3 résidents ont pu obtenir l'AAH, dont 2 personnes auparavant sans ressources.

Parmi les 5 personnes restant sans ressources, 3 sont en attentent de leur régularisation.

TYPES DE RESSOURCES	A L'ENTRÉE	%	TOTAL	%
RSA	3	16%	**1**	5%
SANS RESSOURCE	8	42,11%	**5**	26,32%
CHOMAGE	1	5%	**0**	0%
PENSION D'INVALIDITE	1	5,26%	**1**	5,26%
AAH	5	26,32%	**8**	42,11%
SALAIRE	1	5,26%	**4**	21,05%
Total	**19**	**100%**	**19**	**100%**

Durée de séjour des personnes accompagnées en 2025

RÉSIDENTS	- DE 3 MOIS	4 À 6 MOIS	7 À 9 MOIS	10 À 12 MOIS	13 À 15 MOIS	16 À 18 MOIS	19 MOIS ET +	TOTAL
PRESENTS au 31/12/2025	5	3	1	0	1	0	3	**13**
SORTIS en 2025		1	2	1		1	1	**6**

En décembre 2025, 13 résidents sont toujours présents aux ACT.
4 résidents se situaient en fin d'accompagnement. 6 résidents sont sortis du service des ACT au cours de l'année.

Orientation à la sortie

A l'issue de l'accompagnement, 4 résidents sont devenus locataire de leur logement. 1 décès est survenu au cours de l'année 2025.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT	EFFECTIFS A L'ENTRÉE	EFFECTIFS A LA SORTIE
SANS ABRIS	1	
LHSS	1	
EXPULSE / HEBERGEMENT	2	
CADA	2	
ETABLISEMENT MEDICO-SOCIAL		1
LOCATAIRE		4
DECES		1
Total	**6**	

C. L'activité ACT hors les murs

Nous disposons de 14 places en ACT "Hors Les Murs".
En 2025, 11 personnes ont été accompagnées en ACT HLM.

Les demandes d'admission en ACT Hors Les Murs 2025

Sur les 39 demandes reçues, 13 ont été orienté par la suite en ACT Hors Les Murs. 5 personnes étaient en attente d'un accompagnement ACT Dans Les Murs.

ORIENTATION ACT HORS LES MURS	EFFECTIFS	%
EN ATTENTE DES ACT DANS LES MURS	5	38,46%
NE S'EST PAS PRESENTE A L'ENTRETIEN	1	7,69%
SUITE ACT	4	30,77%
REORIENTATION APRES ENTRETIEN	2	15,38%
FAVORABLE	1	7,69%
Total	**13**	**100%**

GENRE	EFFECTIFS	MOYENNE D'ÂGE	%
Femmes	5	38 ans	38,46%
Hommes	8	29 ans	61,54%
Total	**13**		**100%**

61% des demandes étaient majoritairement pour des hommes avec une moyenne d'âge de 29 ans contre 38 ans pour des femmes.

Demandes orientées par :

4 personnes accompagnées en ACT Hors Les Murs étaient précédemment dans le service des ACT Dans Les Murs. 2 personnes étaient suivies au CHRS d'Avranches.

SERVICE SOCIAL INSTRUCTEUR	EFFECTIFS	%
ACT	4	30,77%
CSAPA	1	7,69%
HOPITAL AS	1	7,69%
CHRS	2	15,38%
FJT	1	7,69%
HABITAT JEUNE	1	7,69%
ASSOCIATION	2	15,38%
LA PASS	1	7,69%
Total	**13**	**100%**

Motifs de la demande au niveau médical

Comme pour les admissions Dans Les Murs, les pathologies endocriniennes et les addictions sont les plus représentées.

PATHOLOGIES DES PERSONNES	EFFECTIFS	%
ENDOCRINOLOGIE	4	30,77%
ADDICTION	3	23,08%
DOULEURS CHRONIQUE	2	15,38%
MALADIE PNEUMOLOGIQUE	1	7,69%
ONCOLOGIE	2	15,38%
MALADIE INFECTIEUSE	1	7,69%
Total	**13**	**100%**

Les entretiens des demandes d'admission

ADMISSION	EFFECTIFS	%
ADMISSION	11	84,62%
REFUS OU REORIENTATION	2	15,38%
Total	**13**	**100,00%**

Un entretien a été proposé pour l'ensemble des demandes étudiées. 11 personnes ont été admises aux ACT HLM.

Les personnes accompagnées en ACT HORS LES MURS en 2025

GENRE	EFFECTIFS	%
Femmes	5	45,45%
Hommes	6	54,55%
Total	**11**	**100%**

Les personnes accompagnées se répartissent entre 5 femmes et 6 hommes. La majorité sont célibataires ; une femme est accompagnée avec son conjoint et ses filles.

CONDITIONS D'HÉBERGEMENT	EFFECTIFS	%
LOCATAIRE	4	37 %
LOCATAIRE SOUS EXPULSION	2	18 %
HEBERGEMENT	2	18 %
FJT	1	9 %
DISPOSITIF AHI	2	18 %
Total	**11**	**100%**

3 personnes locataires de leur logement étaient auparavant accompagnées en ACT Dans Les Murs. 2 personnes sont concernées par une procédure d'expulsion et sont en attente d'un accompagnement ACT Dans Les Murs.

Les ressources financières

Concernant les ressources financières, 2 personnes ont bénéficié de l'AAH au cours de leur accompagnement, 1 personne a accédé à un emploi en CDI.

TYPES DE RESSOURCES	A L'ENTRÉE	%	PENDANT HÉBERGEMENT	%
RSA	2	18%		0%
SANS RESSOURCE	1	9,09%	1	9,09%
CHOMAGE		0%		0%
PENSION D'INVALIDITE	3	27,27%	3	27,27%
AIDE FINANCIERE	2	18,18%	1	9,09%
AAH	2	18,18%	4	36,36%
SALAIRE	1	9%	2	18%
Total	**11**	**100%**	**11**	**100%**

Motifs de la demande au niveau médical

Les maladies endocriniennes représentent plus de 30% en 2025 contre 66% en 2024. Les addictions concernent 23% des résidents.

PATHOLOGIES DES PERSONNES	EFFECTIFS	%
ENDOCRINOLOGIE	3	27,27%
ADDICTION	2	18,18%
DOULEURS CHRONIQUE + PSY	2	18,18%
ONCOLOGIE	1	9,09%
DERMATOLOGIE	1	9,09%
MALADIE INFECTIEUSE	1	9,09%
ENDOCRINOLOGIE + DOULEUR CHRONIQUE + ADDICTION +PSY	1	9,09%
Total	**13**	**90,91%**

Les personnes sorties des ACT « Hors Les Murs » en 2025

	- de 3 mois	4 à 6 mois	7 à 9 mois	10 à 12 mois	13 à 15 mois	16 à 18 mois	TOTAL
PRÉSENTS au 31/12/2025	3	2	-	-	-	1	**6**
SORTIS au 31/12/2025	4	-	1	-	-	-	**5**

4 résidents ont été en ACT Hors Les Murs avant d'intégrer les ACT Dans Les Murs.

Le suivi par l'équipe pluridisciplinaire des ACT

En 2025 :

83 %
des entretiens avec l'infirmière ont été réalisés contre 17 % d'absentéisme.

84 %
des entretiens avec l'éducatrice ont été réalisés contre 16 % d'absentéisme.

Le psychologue a rencontré **10 résidents,** ce qui représente **65 rendez-vous et 10 entretiens téléphoniques.**

Le suivi par les partenaires extérieurs

	PARTENAIRES	RÉSIDENTS
MÉDICAL	Cabinets infirmiers - *Centre et Sud*	17
	Psychiatres - *Avranches + Saint hilaire*	6
	Médecins Généralistes - *Dr Solty, Dr Christome, Dr Lhoutellier, Dr Trenet, Dr Le doze, Dr Boisaubert*	24
	Kiné - *Saint Senier Sous Avranches + Patton + Coutances*	9
	Diabétologue - *3 médecins de St Malo*	8
	Néphrologue - *AUB avranches (Dr Duquennoy, Dr Leduc, Dr Podevin)*	1
	Ophtalmologue - *Cabinet de la polyclinique*	17
	Dentistes - *Avranches, Genêt, Marcey-les-grèves, Sartilly*	11
	Cardiologue - *Avranches, Caen*	10
	Médecin vasculaire / Gastro - *Avranches, Caen, Saint-Lô*	2
	Médecin infectiologue - *Caen*	2
	Oncologue - *Baclesse, Eugène Marquis*	6
	ORL - *Caen*	2
	Médecin de la douleur - *Saint-Lô + CHAG*	5
	Pneumologue - *CHAG + Caen*	6
	Pédicure - *Avranches*	4
	Dermatologue - *Pontchaillou*	3
	CMP - *Avranches, Saint hilaire, Saint-Lô, Coutances*	10
	EMPP - *Pontorson*	2
	Infirmières CSAPA / Addictologue - *CSAPA Avranches, Saint-Lô*	6
	Hôpital de jour - *Caen*	1
	Pharmacies - *Avranches, Saint-hilaire, Brecey, Granville*	19
	DAC - *Sud et Centre Manche*	3
	LA PASS CHAG - *Saint-Lô*	6
	Taxis - *Sociétés de taxis*	11
	SAMSAH - *Avranches*	1
	Centre de lutte anti tuberculose - *Saint-Lô*	1
	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé - *Coutances*	-
TOTAL	**26 organismes et professionnels partenaires**	
SOCIAL	Passerelles - *Avranches*	1
	Avocats - *Coutances + Cherbourg + Saint-Lô*	8
	Préfecture - *Saint-Lô*	13
	Auto-école - *Monteubault, AUTOP, PRSA*	9
	CIO – VAE - *Avranches*	1
	Boite d'intérim - *Interaction, JOB&BOX, Arc-en-ciel*	4
	Conseiller emploi - *France Travail Avranches et Saint-Lô*	5
	CAP emploi - *Saint-Lô*	1
	IPE Emploi - *Saint-Lô*	1
	Conseiller formation - *AFPA, France travail*	5
	Référent RSA (CCAS) - *Avranches*	1
	Mission locale - *Avranches, Saint-Lô*	3
	ATMPM - *Saint-Lô*	1

SOCIAL

- ADMR - *Avranches*
- GRETA - *Avranches, Saint-Lô*
- Finances publiques - *Avranches, Saint-Lô*
- MDA - *Saint-Lô*
- CAF - *Avranches, Saint-Lô, Coutances*
- TISF - *Avranches*
- Service logement - *Avranches, Granville, Mairie*
- CCAS - *Avranches, Saint-Lô, Argentan*
- CMS - *Avranches, Saint-Lô*
- L'Esc-Halles et Mercier - *Avranches, Saint-Lô*
- France Terre D'asile - *Saint-Lô*
- Café partenaires - *Avranches, Granville*
- PRSA (AAJD) - *Saint-Lô*
- CPAM - *Avranches, Saint-Lô, Coutances*
- Agences immobilières - Pozzo, Folliot
- Itinérances - *Avranches*
- Conseiller SPIP - *Avranches, Coutances*
- Trésorerie Hospitalière - *Rennes, Avranches, Granville*
- AS CSAPA - *Avranches*
- Référente aide sociale - *Avranches, Saint-Lô*
- Assistante sociale CH - *Fougères, Granville, Coutances, Arg*
- Manche Habitat - *Avranches, Saint-Lô, Coutances*
- Planeth patient - *Manche*
- Un toît un chien - *Coutances*
- Communauté commune - *Salle de la piscine Coutances*
- FFSA - *Randonnées*
- Notaire - *Avranches*
- Résidence autonomie - *Avranches*
- Les Unelles - *Coutances*
- Ecole - *lycée Curie Corot, école l'Yser*
- GEM - *Saint-Lô, Avranches*
- AS de secteur - *Département*
- Collectif d'aide aux migrants - *Saint-Lô*
- Ressourceries - *Saint-Lô, Coutances*
- Accueil emploi - intermédiaire - *chantier d'insertion, dispos*
- Restos du cœur - *Avranches, Saint-Lô*
- Secours catholique / Populaire - *Avranches, Saint-Lô, Couta*
- Emmaüs - *Fougères, Granville, Avranches, Coutances*
- CHRS - *Avranches, Saint-Lô*
- Services technique Bailleurs sociaux - *Coutances, Saint-Lô*
- Direction et l'insertion de l'emploi (Conseil départemental

TOTAL **52 organismes et professionnels partenaires**

Plus de 90 partenaires médicaux sont régulièrement sollicités pour les rendez-vous médicaux et le suivi de santé des 30 résidents.
Plus de 100 partenaires sociaux pour le suivi administratifs des résidents, les ateliers thérapeutiques et l'insertion sociale et professionnelles.

17 résidents ont eu recours à des infirmières à domicile. 13 résidents ont eu des démarches administratives à réaliser avec la préfecture. 20 résidents ont réalisé une demande MDA. 18 résidents bénéficient de l'aide des restos du cœur.

Dans le cadre de la création et du développement du service en 2025, nous avons rencontré de nombreux acteurs du territoire : CMS, CCAS, Association de protection de majeurs, Fondation Bon sauveur, PASS, DAC, etc.…afin de leur présenter nos missions et notre nouvelle organisation.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2025 a été une année de construction du service. Le développement de l'activité sur le territoire est en progression constante, que ce soit dans ou hors les murs.

En septembre, l'ARS nous a octroyé 5 places supplémentaires Hors les murs, ce qui amène donc un agrément de 14 places dans les murs et 14 places hors les murs sur l'ensemble du service.

Fin décembre toutes les places dans les murs étaient occupées et nous avons pu accompagner 11 personnes hors les murs sur l'année.

L'équipe a pu bénéficier de plusieurs formations au cours de cette année :

- **Accompagner les professionnels face à la mort des usagers**
- **Sauveteurs Secouristes du Travail**
- **Génogramme**

APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTHIQUE - ACT NORD -

PROPOS INTRODUCTIFS

Notre local situé avenue Henri Poincaré baptisé "l'AntrACT" nous a permis de créer une vraie dynamique collective au sein des ACT. Tous les mardis matin, ce lieu accueille au sein du quartier du Maupas, les résidents qui le souhaitent pour un café, des jeux, échanges, lecture et commentaires de la presse.

L'équipe y anime également des ateliers petit déjeuner équilibré, des temps fort comme le repas de Noël, la confection et dégustation de la galette des rois, les CVS...
Des promenades et pique-niques ont eu lieu, ainsi que des sorties cinéma.

Le service des ACT a procédé à son évaluation externe en 2025, l'occasion de faire un état des lieux sur nos pratiques et de vérifier nos écarts aux bonnes pratiques de la HAS.

Cet exercice très positif a été validé très positivement par les évaluateurs.

A. L'Activité ACT dans les murs

Deux familles d'origine étrangères accueillies depuis 4 ans pour l'une et plus de deux ans pour l'autre, ont vu leurs droits au séjour évoluer favorablement et ont enfin pu être relogées en 2025.

a) Taux d'occupation

Nous disposons de 5 places sur 365 jours, soit un nombre théorique de 1825 nuitées. 2 personnes sur une même famille étaient accompagnées par les ACT, une mère et sa fille présentant toutes deux des pathologies distinctes, génétique pour l'une et auto-immune pour l'autre.
Un troisième membre de la même famille a dû être à son tour accompagné au cours de cette année suite à un infarctus qui l'a invalidé et occasionné une perte d'emploi temporaire alors qu'il était soutien de famille.

De fait, sur 5 places, nous avons accompagné transitoirement jusqu'à 8 personnes, ce qui a généré un sureffectif.

Cependant, le départ de deux familles qui résidaient dans les appartements depuis plusieurs années nous ont obligé à des remises en état plus longues qu'à l'accoutumée. Dans un appartement, il a fallu remplacer la cuisinière et le lave-linge et dans les deux appartements, l'état des murs nécessitait un récurage complet ainsi qu'une remise en peinture, ce qui a généré une vacance des appartements.

	NUITÉES RÉALISÉES	NOMBRE DE NUITS THÉORIQUES	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ %
2023	2022	1825	110,8%
2024	1988	1825	109%
2025	1832	1825	100,4%

b) Les demandes d'admissions en 2025 - Association Femmes et ADSEAM

Nous avons étudié 38 demandes d'admission, hommes, femmes, familles.

b.1) Demandes par genre

DEMANDES	
Hommes	26
Femmes	15
Enfant	0
Dont familles	3
Total	**44**

b.2) Demandes orientées par

SERVICES ORIENTEURS	
DAC	7
AS de secteur	12
CDHAT	1
LHSS	3
CHRS	2
Mandataires judiciaires	3
FTDA	2
Conscience Humanitaire	2
Hôpital	3
SPIP	1
Personne elle même	2
Total	**38**

Le nombre de demandes d'admission est équivalent à l'année dernière. Il s'agit des demandes dans les murs et hors les murs. En effet, même si une demande nous est adressée avec une pré-orientation, après étude et rencontre, nous affinons notre avis et proposons l'accompagnement qui nous paraît le plus pertinent.

c) Les Admissions ADSEAM

c.1) Les admissions

Le service a **admis 3 personnes** au cours de l'année 2025 : deux hommes seuls et un accompagnant.

c.2) Motifs de la demande

PATHOLOGIES	
Addiction	2
Cardiovasculaire	1

PATHOLOGIES	
Addictions	15
Psychiatrie	11
Rééducation	1
Diabète	3
Sclérose en plaque	1
Cardiaque	6
Maladie nerveuse et musculaire	1
Cancer	2
Fibromyalgie	2
VIH	1
Total	**43**

Certaines personnes cumulent plusieurs pathologies, d'où un chiffre total supérieur au nombre de situations étudiées.

b.3) Motifs de refus d'accueil

MOTIF	
Refus de soins (addiction)	5
Situation administrative incompatilble	1
Situation médicale trop lourde	1
Manque d'autonomie	1
Orientation vers autres services	7
Pas de problème médical	1
Refus de la personne	3
Total	**19**

d) Les personnes accompagnées en 2025

Figurent dans ces tableaux les personnes arrivées en 2025, ainsi que les personnes présentes au 31/12/2024. Au total, 9 ménages ont séjourné aux ACT au cours de l'année 2025, soit 11 personnes accompagnées par le service. En effet, pour un couple avec enfants accueilli depuis 2022, nous accompagnions la mère et sa fille atteintes de maladies différentes. L'accident cardiaque du père de famille nous aura contraint à accompagner également un troisième membre de cette famille en cours de séjour.

Taux d'occupation mensuel

	NOMBRE DE NUITÉES	%
JANVIER	189	122%
FÉVRIER	149	106%
MARS	184	119%
AVRIL	150	100%
MAI	155	100%
JUIN	150	100%
JUILLET	149	96%
AOÛT	124	80%
SEPTEMBRE	141	94%
OCTOBRE	155	100%
NOVEMBRE	150	100%
DÉCEMBRE	136	88%
TOTAL	**1832**	**100%**

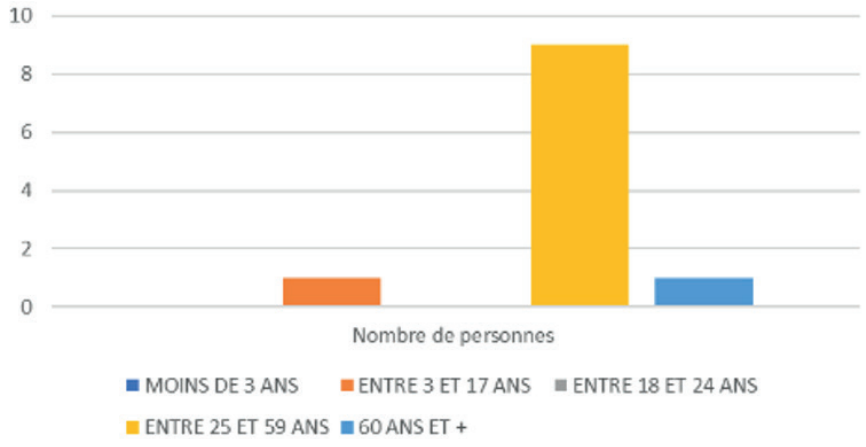
e) Situation des bénéficiaires présents au cours de l'année

RESSOURCES	
RSA	3
AAH	3
SALAIRE	2
RETRAITE	1
INVALIDITE	1
SCOLARISE	1

f) Composition des ménages

SITUATION	
CELIBATAIRE	6
MARIE	3
SEPARE	1
ENFANT	1

g) Age des personnes accompagnées



h) Orienteurs

SERVICES ORIENTEURS	
CHRS	2
CSAPA	1
CDHAT	1
HOPITAL	1
COALLIA	1
APPUI SANTE	1
ACT	1
ITINERANCE	2
Etablissement judiciaire	1
Total	**11**

i) Les ressources à l'arrivée des 3 nouveaux entrant en 2025

TYPE DE RESSOURCES	
RSA	2
Indemnités journalières	1

j) Les accompagnants

PERSONNES ACCOMPAGNANTES	
FEMMES	1
HOMMES	2
ENFANTS MINEUR	3
ENFANTS MAJEUR	2
Total	**8**

k) Les personnes sorties en 2025

7 Personnes ont quitté les ACT : 2 familles accompagnées de leurs enfants ont été relogées en logement public, de même qu'une personne en transition de genre. 2 hommes seuls polytoxicomanes sont sortis : l'un sans solution, l'autre vers un CHRS.

k.1) Nombre / sexe

GENRE	
Hommes	3
Femmes	3
En transition	1
Total	**7**

k.2) Durée de séjour des personnes sorties en 2025

La durée moyenne de séjour est de 29 mois. Ce chiffre élevé s'explique par le temps de séjour exceptionnellement long des deux familles étrangères accueillies depuis 2022, et qui ont obtenu des titres de séjour et pu accéder au relogement en 2025.

Le nombre de jours figurant dans le second tableau est un cumul du nombre de journées par genre, raison pour laquelle la moyenne qui en découle est inférieure.

moins de 6 mois	de 6 à 12 mois	de 12 à 18 mois	de 18 à 24 mois	plus de 24 mois	moyenne en jours
0	2	1	1	5	880

NOMBRE DE JOURS	
Femmes	1495
En transition	1195
Hommes	3467
Moyenne en jours	**880**

k.3) Les ressources à la sortie

RESSOURCES	
RSA	2
AAH	2
Salaire	2
Scolarisé	1

k.4) Orientation à la sortie

HÉBERGEMENT À LA SORTIE	
BAILLEUR PUBLIC	5
CHRS	5
SANS	1

l) Le suivi avec la psychologue du service

Seul le premier rendez-vous est obligatoire pour chaque personne, afin de faire connaissance et pour permettre à la psychologue de se présenter. Les rencontres suivantes se font à la demande de la personne ou sur suggestion de l'équipe auprès de la personne accueillie. Cette manière d'introduire la professionnelle permet une accroche et les personnes accueillies n'hésitent plus à prendre un rendez-vous lorsqu'elles se sentent prêtes.

Pour certaines, ces rencontres seront l'occasion de prendre conscience de leur envie d'aller mieux et parfois de débuter ou de reprendre un suivi psychologique au sein d'une structure correspondant au mieux à leurs besoins (CMP, Centre Presqu'île, associations, CIDFF…). Les suivis psychologiques s'appliquent aussi aux personnes en Hors Les Murs.

NOMBRE DE RDV	< 5	> 5	> 10
NOMBRE DE PERSONNES	1	4	2

Le nombre de personnes accompagnées par la psychologue du service a été en progression cette année. Les personnes passées Hors Les Murs ont bénéficié de la poursuite des rencontres, ce qui n'était pas le cas auparavant. Certains ont été très réguliers et fréquents.

B. L'Activité ACT hors les murs

Nous disposons de 6 places en ACT HLM.
10 personnes en file active ont été accompagnées cette année contre 9 l'an dernier. 5 nouvelles personnes ont bénéficié cette année de nos interventions, parfois dans l'attente d'une place dans les murs, parfois pour soutenir des personnes manquant d'autonomie dans leurs soins et dans la vie courante, ou dans l'attente de la mise en place d'un SAVS. Chaque demande est singulière.

Au total, nous avons effectué 1 567 journées en 2025 contre 1 316 journées d'accompagnement en 2024.

Les ACT HLM pour lesquels nous avions imaginé un accompagnement allégé par rapport aux ACT dans les murs ont beaucoup sollicité les équipes. Les situations sont lourdes, l'étayage nécessaire est important. Certaines situations vont plus mobiliser les travailleurs sociaux, d'autres l'équipe infirmière.

a) Suivis par genre (file active)

DEMANDES	
Hommes	7
Femmes	3
Dont familles	0
Total	**10**

b) Les entrants 2025

GENRE	
Hommes	1
Femmes	3
Total	**4**

c) Les services orienteurs

ORIENTEURS	
CMS	1
Psychiatrie	1
Curatelle	2
Total	**4**

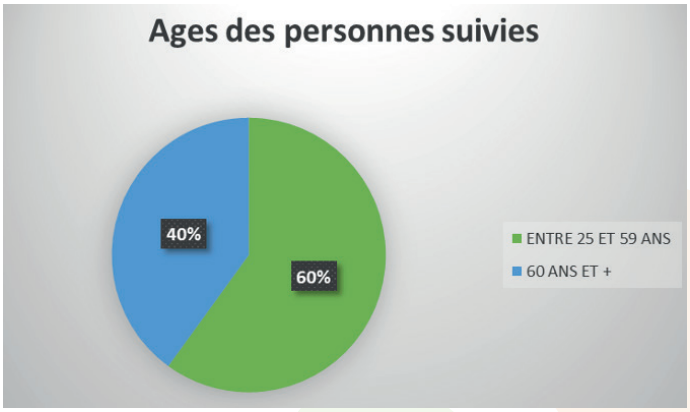
d) Motifs de la demande

PATHOLOGIES	
Addiction	1
Psychiatrie	2
Douleur chronique	1
Neurologique	1
Autres	1

e) Les personnes accompagnées en 2025

RESSOURCES	
RSA	1
AAH	4
RETRAITE	4
IJ	1

GENRE	
Célibataire	9
Concubinage	1



SERVICES ORIENTEURS	
ATMPM	2
CDHAT	1
SORTIE ACT DLM	1
PSYCHIATRIE	1
LHSS	1
CMS	1
APPUI SANTE	1
CHU	1
CHRS	1
Total	**10**

f) Conditions d'hébergement pendant l'accompagnement

CONDITIONS D'HEBERGEMENT	NOMBRE	%
BAILLEUR PUBLIC	1	10%
BAILLEUR PRIVE	2	20%
MAISON RELAIS	2	20%
SOLIBAIL	1	10%
SERVICE LOGEMENT	2	20%
Chez 1/3	1	10%
CARAVANE	1	10%
Total	**10**	**100%**

g) Les personnes sorties en 2025

moins de 6 mois	de 6 à 12 mois	de 12 à 18 mois	de 18 à 24 mois	plus de 24 mois	moyenne en jours
0	2	1	1	0	380

C. Le partenariat en 2025

Liste des partenaires

- ASE
- SPIP
- Mandataire judiciaire
- PASS
- Généralistes
- Spécialistes
- Cabinets infirmiers
- CMP
- Hôpitaux
- Centres addictologie
- Appui Santé
- Services psychiatriques
- Antenne psychiatrique d'urgence du CHPC
- Centre anti douleurs pour adultes et enfants
- Clinique et polyclinique
- CDHAT
- Service Logement
- Services Associations Femmes et ADSEAM

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'équipe est expérimentée et le service stable, avec un turn-over assez faible. Nous avons effectué l'évaluation externe en 2025 et poursuivrons la démarche qualité.

Nous allons veiller à maintenir cette cohésion et la qualité des accompagnements.

MAISONS RELAIS

CENTRE	NORD
5 rue Paul MAUNDRELL 50200 COUTANCES	2 Rue Cotis Capel 50651 CHERBOURG EN COTENTIN
fgalles@adseam.asso.fr	mvaulegeard@adseam.asso.fr
Chef(fe)s de service : Florence GALLES	Mathieu VAULEGEARD

AUTORISATION/ HABILITATION

DDETS – Convention pluriannuelle relative au financement de la Maison Relais Simone et Antoine Veil, signée par le Préfet de la Manche et la Présidente de l'Association Femmes, pour une gestion assurée par l'Association Femmes et l'ADSEAM.

Convention pluriannuelle relative au financement de la Maison Relais de Coutances, signée par le Préfet de la Manche, pour une gestion assurée par l'ADSEAM.

CAPACITE AUTORISEE

54 PLACES
sur Cherbourg en Cotentin

23 PLACES
sur Coutances

POPULATION ACCUEILLIE

Les Maisons Relais accueillent des personnes dont la situation personnelle ne leur permet généralement pas d'accéder au logement autonome et indépendant.

- Personnes à faible niveau de ressources ;
- Personnes en situation d'isolement affectif, familial ou social ;
- Personnes ayant un parcours antérieur fait de ruptures ;
- Personnes rencontrant des difficultés de santé, physiques ou psychologiques qui les fragilisent.

La structure est aussi destinée à accueillir des familles, monoparentales ou non. Son projet social a vocation à évoluer et à être réévalué régulièrement pour s'adapter au paysage social dans lequel elle se déploie (public accueilli, fonctionnement, …).

FINANCEMENT

Le financement est assuré par les services de l'Etat et de la DRETS.

EQUIPE

NORD	CENTRE
1 coordinateur : 0.80 ETP 3 hôtes : 2.20 ETP 1 agent administratif : 0,50 ETP 1 agent d'entretien : 0,20 ETP Remplacements : 0.20 ETP	1 cheffe de service 1 assistante administrative : 0,20 ETP 2 hôtes : 1.75 ETP

MISSIONS

La Maison Relais associe des logements privatifs et autonomes en sous-location et un espace de vie collectif favorisant les relations de la vie quotidienne entre les habitants et avec les hôtes. Son fonctionnement vise à se rapprocher le plus possible du mode de fonctionnement et de vie d'une maison ordinaire. Elle offre un cadre valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. La Maison Relais s'inscrit dans une logique d'habitat durable, permettant une stabilisation de la situation des bénéficiaires sans limite de durée.

Les hôtes de la Maison Relais animent et régulent les espaces et les temps communs aux locataires, facilitent les relations interpersonnelles et sont à l'écoute pour faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif. Ils organisent les liens avec l'environnement local (Maison de quartier, équipements publics, services d'animation, de loisirs, de culture…), recherchant ainsi l'intégration de la structure et des personnes dans le tissu social local.

L'équipe d'hôtes a aussi en charge les tâches de gestion locative liées à l'activité de la Maison Relais : admission des nouveaux locataires, surveillance et maintien du bon entretien des logements et de l'espace collectif, perception des loyers et respect du règlement de fonctionnement.

Lors de la procédure d'admission, l'équipe d'hôtes évalue, avec les personnes et les partenaires orienteurs, les besoins en termes d'étayage afin de sécuriser le parcours et l'entrée à la Maison Relais.

Elle s'assure du maintien des contacts et instaure un partenariat fort avec les services extérieurs intervenant auprès des personnes accueillies (services sociaux de secteur ou spécialisés, services de protection des majeurs, services d'accompagnement à domicile, services de soins...). Lorsque c'est possible, la Maison Relais associe au projet de relogement l'entourage soutenant de la personne ou de la famille (parent, enfant, ami…).

ACTIONS

Les actions menées par les hôtes de la Maison Relais s'articulent autour de trois axes : intervention collective, intervention individualisée, partenariat et travail de réseau.

- INTERVENTION COLLECTIVE : Les hôtes ont une fonction d'accueil et d'animation de groupe : ils gèrent l'organisation quotidienne du service en assurant une présence sur le lieu de vie collectif et en accueillant les visiteurs. Ils organisent et régulent des temps collectifs conviviaux qui permettent aux locataires de se retrouver et de créer du lien : repas, goûters, sorties, visites, ateliers, jeux de société, rencontres thématiques. Ils élaborent et mettent en place de nouveaux projets d'animation en y associant les locataires du service. Ils favorisent aussi la socialisation de chacun vers l'extérieur, en s'appuyant sur les ressources locales : Maisons de Quartier, associations culturelles, sportives et de loisirs.

- INTERVENTION INDIVIDUELLE : Les hôtes cherchent à développer le lien de confiance et l'adhésion de la personne. Ils sont à l'écoute, attentifs à chacun, adultes et enfants. Conformément à leurs missions, ils sont particulièrement mobilisés sur l'accompagnement de la personne ou la famille dans l'investissement de son logement. Dans ce but, l'hôte rend régulièrement visite aux locataires à leur domicile, s'assurant ainsi de la bonne installation et du bon usage du logement. Par leurs échanges avec les locataires, leurs conseils et leur aide humaine et matérielle, ils leur permettent d'habiter mieux leur logement, d'en faire un lieu sécurisant et agréable. L'équipe de la Maison Relais a la conviction que ce travail d'appropriation du logement constitue une fondation sur laquelle les personnes vont pouvoir construire, dans la durée, leur propre projet d'insertion.

- PARTENARIAT ET TRAVAIL DE RÉSEAU : Chaque locataire de la Maison Relais est accompagné par un ou plusieurs référents sociaux extérieurs : référent RSA, assistant social de secteur, curateur ou tuteur, conseiller d'insertion et de probation, accompagnant social à domicile, conseiller en économie sociale et familiale,référéntéducatifdestructure d'hébergement… les possibilités de mesures d'accompagnement social sont nombreuses. La Maison Relais, dans sa mission de stabilisation du parcours de la personne à long terme, assure une veille sociale permanente qui peut être vue comme un support permettant à ces mesures de s'exercer de façon plus efficiente. Ainsi, l'hôte prend systématiquement contact avec les professionnels extérieurs intervenant auprès de la personne afin de proposer une coordination entre les services. Son rôle peut être selon les besoins, de médiatiser ou faciliter la relation d'accompagnement, d'interpeller le partenaire ou d'agir en collaboration dans un objectif commun. Pour les locataires, ce travail de réseau tisse un maillage cohérent, soutenant, contenant, et au final, rassurant.

MAISON RELAIS SIMONE ET ANTOINE VEIL CHERBOURG

PROPOS INTRODUCTIFS

L'année 2025 a été une année difficile pour la Maison Relais Simone et Antoine Veil, puisqu'elle a été malheureusement marquée sur une courte période, de décembre 2024 à février 2025, par trois décès et deux expulsions pour impayés de loyer. Ces évènements, qui font certes partie de la vie d'une pension de famille, ont des conséquences durables sur l'activité de l'établissement à plusieurs niveaux :

- Au niveau du collectif, les locataires de la Maison Relais sont bien entendu impactés par ces situations.
Les expulsions les renvoient à leur propre condition de locataires, qui, bien qu'accompagnés et soutenus par l'équipe d'hôtes, n'en sont pas moins soumis aux mêmes obligations que tout locataire et aux mêmes conséquences du non-respect de ces obligations.
Le groupe a dû également être accompagné dans le processus de deuil suite au décès d'un locataire. Les personnes décédées faisaient partie de leur quotidien, ils se connaissaient, souvent s'appréciaient, ils avaient pour certains des relations amicales, et même sentimentales. Comme nous l'avons déjà écrit dans le rapport d'activité précédent, dans ce contexte, l'équipe de la Maison Relais se doit d'être à l'écoute de chacun et d'incarner un cadre bienveillant et transparent vis-à-vis des démarches entreprises pour la personne décédée, mais aussi contenant et structurant pour garantir le respect des sentiments et de la dignité de chacun.
En termes de dynamique collective, nous avons constaté que ces évènements ont eu pour conséquences un désinvestissement général dans la durée, s'accompagnant parfois d'un mal-être individuel engendrant isolement, retour ou renforcement des conduites addictives, laisser-aller sur l'hygiène et l'entretien du logement, etc...

- Au niveau de l'équipe d'hôtes, il faut accompagner les proches, la famille quand il y en a une, dans les démarches liées aux obsèques, dans le respect de leur peine et en partageant avec eux le regard bienveillant que nous portons sur leur proche disparu. Il nous faut également accompagner le groupe de locataires, tout en faisant simultanément face à notre propre tristesse, voire sidération, d'apprendre la mort d'une personne que nous accompagnons parfois quotidiennement depuis plusieurs années. Les décès sont toujours des moments forts en émotions, mais le fait d'accompagner des personnes isolées jusqu'au bout, et même au-delà en veillant à ce qu'ils bénéficient d'obsèques dignes et à leur image, nous révèle également la noblesse de notre mission et le sens profond de notre travail.

Ainsi, la succession de décès auxquels nous avons malheureusement dû faire face et les expulsions qui peuvent être vécues comme un échec, ont mis à rude épreuve l'engagement professionnel de chacun des membres de l'équipe. Cependant, l'équipe a su prendre le recul nécessaire, avec le soutien de la direction des associations gestionnaires et avec l'aide des groupes d'analyse des pratiques professionnelles. Face au constat de la perte de dynamique collective consécutive à ces évènements, l'équipe d'hôtes a été en capacité de se réunir et de revisiter ses pratiques pour relancer l'activité de l'établissement.

- Au niveau du taux d'activité de la maison relais, les décès et expulsions ont également eu des effets délétères. En effet, dans les deux cas de figure, il s'agit de sorties non accompagnées car elles ont lieu dans un contexte imprévu dans le cas du décès, ou conflictuel dans le cas de l'expulsion. Cela a systématiquement occasionné une immobilisation longue du logement avant de pouvoir le remettre effectivement en service : les logements doivent être vidés des affaires personnelles et des meubles laissés par la personne, nettoyés, parfois avec l'intervention nécessaire d'une entreprise spécialisée, et l'un d'eux a dû être traité contre une infestation de punaises de lit. Des travaux ont également dû être réalisés pour remettre en état plusieurs logements : tapisserie, peinture, menuiseries...

Tout cela constitue un coût financier important pour l'établissement et une baisse du taux d'occupation liée à l'immobilisation des logements. De plus, il faut ajouter un délai de réattribution des logements libérés, qui ne correspondent pas forcément au besoin et à la typologie des ménages en attente d'admission.
Pour cette année, le taux d'activité est de 93% avec 803 jours de vacances de logement.

Ces évènements illustrent également la capacité de l'équipe d'hôtes de la Maison Relais à s'adapter au contexte et à la dynamique collective pour continuer à faire en sorte que la Maison Relais reste un lieu d'échanges bienveillants, qui permette aux locataires de rompre l'isolement affectif et de continuer à développer des relations sociales positives.

A. Admissions et effectif de la maison relais

Pour l'année 2025, la Maison Relais comptabilise 18 276 journées de présence correspondant à un taux d'occupation de 93 %. La durée cumulée de vacances de logement est de 803 jours.

L'effectif au 31 décembre 2024 est de 51 personnes, 33 ménages.
L'effectif au 31 décembre 2025 est de 51 personnes, 30 ménages.

Sur 2025, la Maison Relais a logé 37 ménages, soit 58 personnes réparties entre 17 femmes, 22 hommes et 19 enfants.
25 demandes d'admission ont été enregistrées et traitées.

ENTRÉES
- Entrée dans l'effectif d'un enfant dans le cadre d'une évolution positive d'un placement vers la mise en place de droits d'hébergement.
- 3 admissions d'hommes seuls.
- Admission d'une femme avec 3 enfants.

DÉPARTS
- Départ de la fille majeure d'une locataire.
- Départ d'une locataire par transfert de bail, en accord avec le bailleur social.
- Arrêt des droits d'hébergement pour l'enfant d'une locataire.
- Départ d'une locataire dans le cadre d'une séparation de couple.
- Départ d'un locataire vers une autre région.
- Décès d'un locataire dans son logement.

B. Orientations SIAO

	En nombre de personnes	En nombre de ménages
Nombre de personnes (et en nombre de ménages) orientées en 2023 et entrées en 2025	0	0
Nombre de personnes (et en nombre de ménages) orientées en 2024 et entrées en 2025	1	1
Nombre de personnes (et en nombre de ménages) orientées en 2025 et entrées en 2025	5	3
Nombre de personnes (et en nombre de ménages) orientées en 2025 en attente	8	6
Nombre de personnes (et en nombre de ménages) orientées en 2025 et refusées	15	15

La Commission SIAO-50 a validé en 2025 l'orientation de 24 ménages vers la Maison Relais.

Trois commissions d'admission ont eu lieu pour examiner 7 de ces demandes. Les commissions ont validé 6 admissions :

Deux ménages sont effectivement devenus locataires de la Maison Relais ; un homme seul et une femme avec trois enfants.

Deux ménages sont en attente ; un homme seul attendu début 2026 et une jeune femme seule qui bénéficie d'un dispositif d'hébergement pour jeunes majeurs en transition vers un logement.

Deux ménages n'ont pas donné suite malgré l'accord de la commission d'admission ; une femme avec un enfant qui a finalement changé de projet de vie et un homme seul hébergé en Lits-Halte-Soins-Santé dont l'état de santé s'est malheureusement dégradé, l'obligeant à revoir son projet.
La commission d'admission a également refusé l'orientation de deux personnes.

Cela représente en tout 137 orientations en 7 années d'existence. Sur ces 137 orientations, 59 ont donné lieu à une entrée à la Maison Relais. Autrement dit, 43 % des orientations SIAO vers la Maison Relais se sont concrétisées par une admission.

C. Services ayant orienté des ménages vers la Maison Relais Simone et Antoine Veil depuis l'ouverture

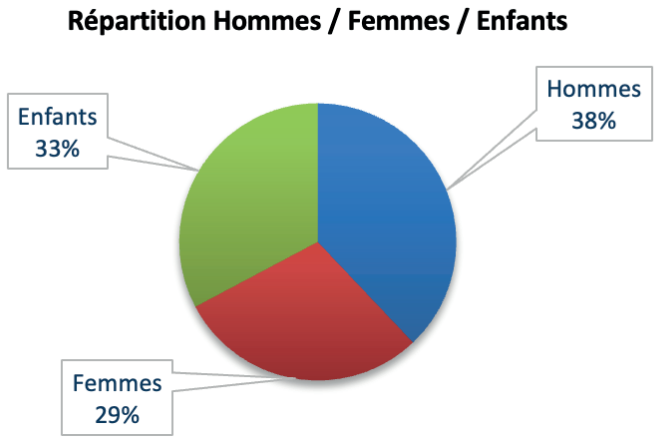
SERVICE ORIENTEUR	De 2019 à 2024	2025	TOTAL
Fondation Bon Sauveur	17	6	23
UDAF	14	4	18
CMS	14	2	16
ADSEAM	13	3	16
Association Femmes	11	1	12
MJPM indépendant	9	1	10
ATMPM	7	3	10
CCAS Cherbourg	9	-	9
CDHAT	7	-	7
Autre CCAS	3	1	4
SIAO autre département	2	1	3
SPIP	3	-	3
ASE (DJIM)	1	1	2
Accueil emploi Coutances	1	-	1
SAVS	1	-	1
CLLAJ	1	-	1
Conscience Humanitaire AVDL	-	1	1
TOTAL	**113**	**24**	**137**

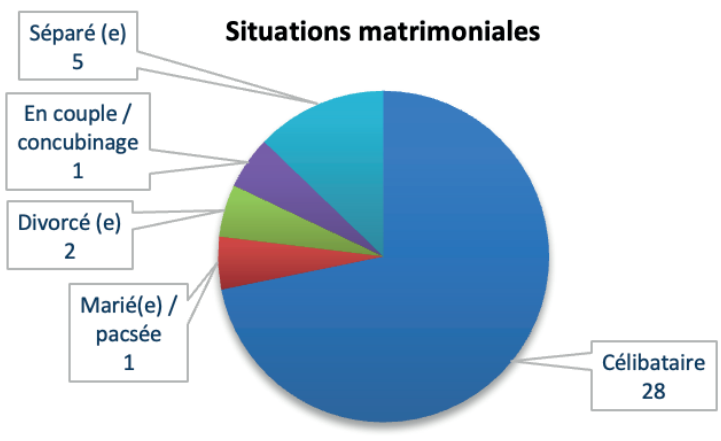
Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs sont à l'origine de 28 % des demandes.
20 % des personnes orientées sont sortantes de structures d'hébergement.
18 % des personnes sont orientées par les services de psychiatrie ou d'addictologie.

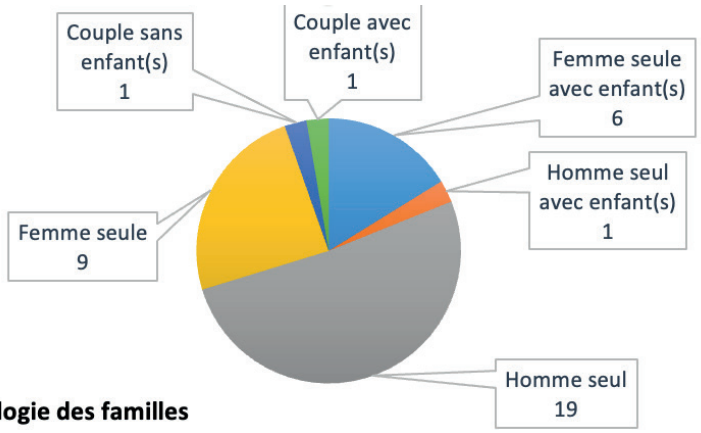
D. Typologie

a) Effectifs et répartition des ménages de la Maison Relais

Pour l'année 2025, la Maison Relais a compté 58 locataires, dans une répartition assez équilibrée de 17 femmes, 22 hommes et 19 enfants.



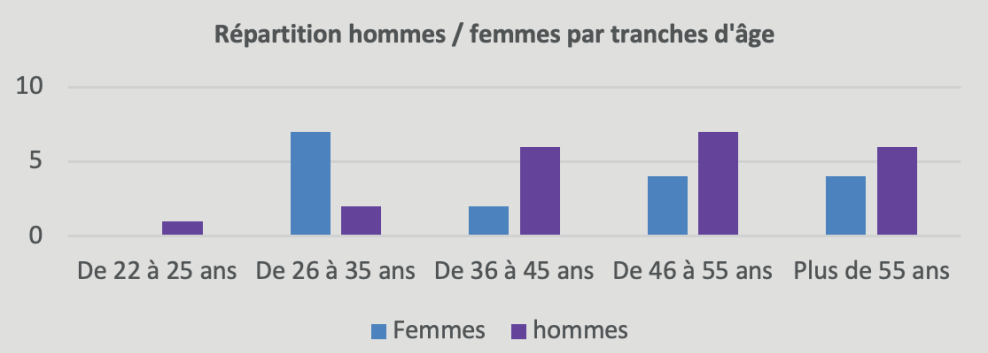


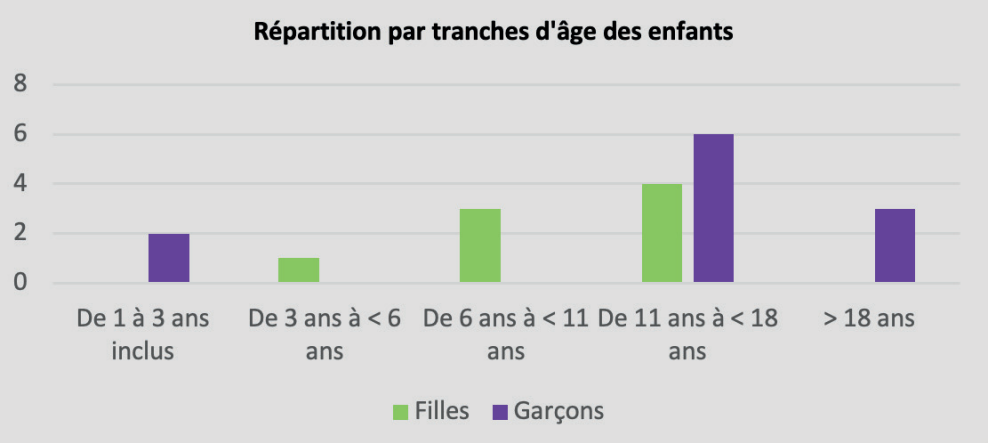


Typologie des familles

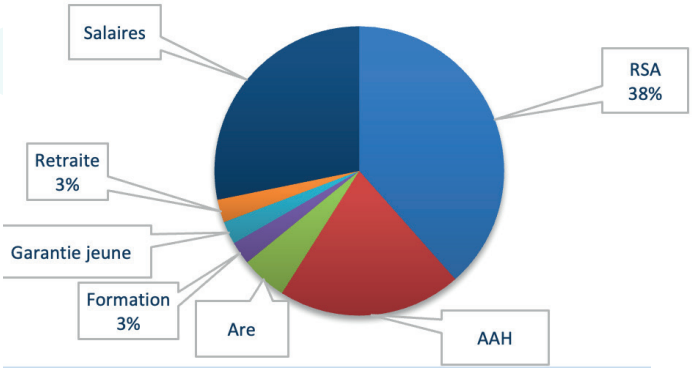
La Maison Relais accueille en tout 8 familles avec enfant(s), dont 7 familles monoparentales. Les personnes seules représentent 76% des ménages locataires de la Maison Relais. 68% des personnes seules sont des hommes.

b) Caractéristiques de la population de la maison relais

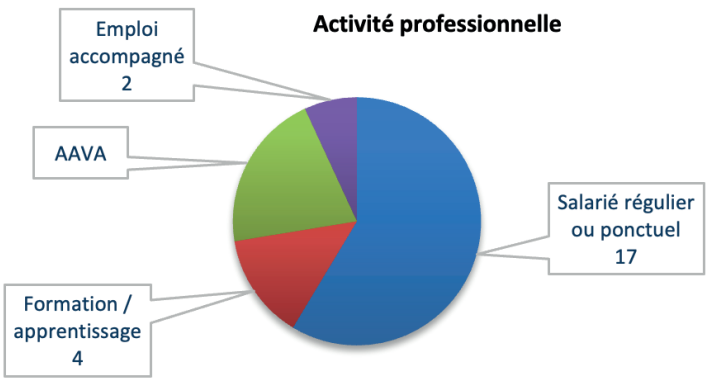




Ressources des ménages à l'arrivée



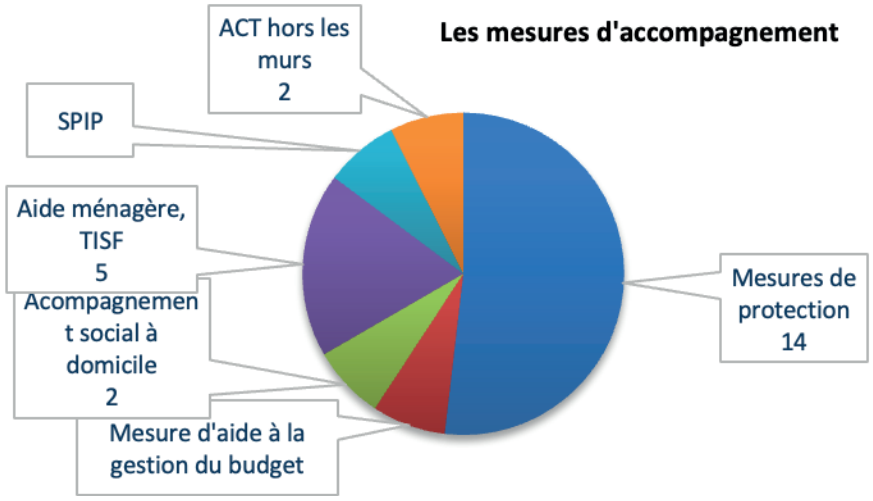
Activité professionnelle



54 % des adultes ont eu une activité professionnelle et des ressources liées au travail : 17 salariés, 1 personne en formation professionnelle rémunérée et 3 jeunes majeurs en apprentissage. Ce chiffre est cependant à relativiser car les revenus salariés ne sont pour certains que ponctuels (contrats intérim, services à la personne…).

Les locataires bénéficiaires du RSA, en invalidité ou retraités ne restent pas pour autant tous inactifs. Plusieurs d'entre eux sont engagés dans le bénévolat (Centre Social, SPA), dans le dispositif AAVA (Atelier d'Adaptation à la Vie Active), ou s'occupent seuls de leurs enfants.

Deux locataires reconnus travailleurs handicapés bénéficient d'un dispositif d'accompagnement spécifique vers l'emploi.



Plus d'un tiers de la population de la Maison Relais bénéficie d'une mesure de protection. Un autre tiers de la population rencontre des difficultés de gestion du budget et des situations d'endettement ponctuel ou permanent.

L'intervention socio-éducative de l'équipe se positionne en priorité en collaboration et en complémentarité avec les partenaires, lorsqu'ils sont présents. Elle vise autant que possible à accompagner les locataires vers le droit commun, à travers un parcours plus ou moins long en fonction des difficultés rencontrées, dont le point de départ est la stabilisation par l'accès au logement. Les questions d'appropriation et de gestion d'un logement sont les missions premières d'une Maison Relais.

L'accompagnement à l'appropriation du logement est donc, sans surprise, la question la plus fréquemment travaillée avec les locataires, car c'est la difficulté la plus récurrente : environ 60% de la population de la Maison Relais rencontre des difficultés importantes à investir son logement, au point de devoir être accompagnée par les hôtes spécifiquement sur ce sujet (visites à domicile régulières, intervention du TISF ou de services extérieurs d'aide à domicile, de type SAVS, SAMSAH, ASI…)

C'est la raison de la présence dans l'équipe d'hôtes d'un professionnel TISF spécifiquement missionné pour intervenir à domicile de façon éducative sur les problématiques liées à l'investissement et à l'entretien du logement et à l'organisation du quotidien (hygiène, alimentation, relations de voisinage, rythme de vie…). Ce poste de TISF à la Maison Relais est déterminant pour accompagner les locataires dans l'apprentissage du « savoir habiter » un logement de façon adaptée. C'est une intervention contributive à l'accompagnement global mené par les hôtes. Elle permet d'accompagner progressivement les personnes vers le logement autonome, ce qui assure un meilleur turn-over du public. Cela permet aussi de prévenir la dégradation des logements en agissant avant que la situation devienne réellement problématique.

La Maison Relais Simone et Antoine Veil a pour particularité d'accueillir des familles, ce qui amène l'équipe d'hôtes à travailler également sur les questions de parentalité et de protection de l'enfance, souvent à la demande des locataires eux-mêmes. Pour certaines situations, un réel partenariat s'est instauré avec les services de protection de l'enfance, qui reconnaissent la pertinence de la place de la Maison Relais dans la stabilisation et la sécurisation des situations sociales, et dans son rôle de conseil et d'accompagnement fondé sur une forte relation de confiance avec les personnes.



A une grande majorité (plus de 80% de l'effectif adulte total), le public de la Maison Relais rencontre des difficultés de santé. Ces difficultés, généralement prises en charge par des structures de soins, sont liées aux addictions à 35 % et à des troubles psychiques à 53 %.

Sur l'année 2025, les problèmes liés aux addictions restent prégnants, avec en premier lieu une augmentation des consommations d'alcool. Si l'alcool a toujours été présent, il a pu jusqu'ici être régulé par la posture ferme et bienveillante des hôtes qui accompagnent autant que possible les locataires dans une démarche de réduction des risques et/ou de soins en addictologie.

Les évènements indésirables liés à la consommation d'alcool et de stupéfiants sont en augmentation depuis deux ans : troubles du voisinages, dégradations de logement, impayés de loyer, problématiques de santé associées. Ils ont conduit à la résiliation de bail pour trois locataires. Même si la consommation n'est pas directement imputable aux trois décès survenus sur la période de fin 2024-début 2025, il faut quand-même constater que les trois personnes concernées étaient atteintes d'addictions.

Plus de la moitié des personnes rencontrant des difficultés de santé cumulent plusieurs troubles, qu'ils soient psychiques, liés aux addictions ou somatiques.

E. Les activités collectives

Conçue pour favoriser le lien social, rétablir ou étayer le rapport à l'autre, la Maison Relais dispose d'un espace de vie collectif qui permet à l'équipe d'hôtes d'organiser les temps collectifs visant à rompre la situation d'isolement des locataires. Les hôtes ont pour missions d'organiser et animer la vie collective. Ils régulent et médiatisent les relations interpersonnelles dans le groupe afin de garantir la place et le sentiment de sécurité de chacun. Ils s'appuient sur ces activités pour permettre la restauration de l'estime de soi et de la confiance en soi, par la valorisation des compétences et des rôles sociaux. Les activités collectives font partie de l'accompagnement proposé à chaque locataire. Par l'expérience relationnelle, elles permettent de développer l'entraide, l'autonomie, et les habiletés sociales, d'apprendre à adapter son comportement, à accepter la différence et l'égalité de genre. Par son organisation participative et inclusive, la Maison Relais encourage les locataires à être acteurs (et non consommateurs) des activités collectives.

Un groupe d'une vingtaine de locataires fréquente quotidiennement le lieu de vie collectif et y trouve des relations amicales saines et chaleureuses, qui se construisent autour d'activités simples. Ils s'approprient de plus en plus ce lieu et sont forces de propositions. Comme dans une famille, ils sont solidaires et se préoccupent les uns des autres.

« Cette année, la Maison Relais a été marquée par une baisse de motivation des locataires face à nos propositions d'accompagnement dans l'entretien du logement ainsi que dans les activités que nous pouvions proposer. L'année a été malheureusement ponctuée par des décès de locataires, ces décès successifs ont provoqué une tristesse, une réflexion sur l'appartenance à la Maison Relais et ont changé la dynamique du groupe.

Tout ne pouvait être imputé à ces disparitions ; il fallait prendre en compte la lassitude pour des activités privilégiées auparavant, comme la marche ou encore des changements de situations personnelles et des comportements « toxiques » sous fond d'alcool et de violence qui ont impacté le collectif.

Notre présence sur ce collectif, avec un besoin à la fois de cadre et de propositions diversifiées, a été questionnée en équipe pour que la dynamique du groupe reprenne et pour que chaque locataire se sente partie prenante. Nous ne voulions pas faire du consumérisme mais favoriser l'engagement.
Cette notion d'engagement est par ailleurs la plus faillible chez une population qui ne peut se projeter sur le long terme, l'engagement implique d'avoir des ressources nécessaires pour anticiper la présence, la mobilisation et l'échange le jour venu. Les marches du jeudi n'étant plus sollicitées, j'ai proposé des séances de piscine, collectives au début, pour ensuite individualiser ce moment pour des personnes ayant un besoin de détente ou de remise en mouvement, tout en incluant des temps familiaux. Il s'avère que les personnes sont plus motivées, présentes et s'organisent mieux pour ces temps.
J'ai essayé de penser ces propositions en partant des locataires et de leurs envies actuelles ou de leurs compétences passées, la couture est alors ressortie comme une activité propice à un atelier.
L'achat, le choix de la machine, des tissus et des livres ont été faits avec des locataires.

La présence d'une bénévole, ancienne salariée et professionnelle en couture, nous a semblé importante

pour animer l'atelier en ma présence et permettre ainsi des conseils avisés. Un contrat de bénévolat a été établi.

Le premier projet couture fut pour la cuisine collective avec la confection d'un sac à pain. Ensuite, chacun pourra proposer des projets personnels (rideaux pour le logement, ourlets de pantalon, lingettes démaquillantes réutilisables…).
Il faut se renouveler pour être en mesure de suivre les envies même minimes de chacun sans tomber dans le travers du tout, tout de suite.

Les repas du vendredi se sont aussi transformés pour laisser la place à plus d'intimité avec une « table ouverte » où chaque locataire peut venir avec son repas et nous partageons ce temps du midi.
Cette expérience de table ouverte rappelle aussi la nécessité d'être présent à l'autre pleinement, en apportant un repas mais surtout en étant ouvert à l'échange et au partage.
Cela reste difficile de mobiliser mais il est nécessaire de maintenir ces temps qui permettent à un plus petit nombre de se retrouver.
Il reste des temps de repas partagés où nous cuisinons, mais plus ponctuellement, toujours dans une volonté de normalité, de faire famille, sans gratuité excessive.

Le suivi et l'entretien sur les logements se sont également modifiés avec des passages organisés en accord avec les personnes volontaires ou en planifiant des interventions dans des situations qui ne laissaient plus le choix.
La régularité de nos passages permet aux locataires de suivre un rythme pour envisager l'entretien comme une routine.
Certains locataires ont pu bénéficier d'un planning plus précis pour les aider à gérer le logement, d'autres arrivent à suivre le ménage avec nos passages et enfin des propositions d'aides extérieures ont été envisagées avec certains.

L'accès au logement reste au cœur de notre intervention mais ne peut se faire sans l'engagement réel de la personne. Nous ne devons jamais oublier qu'ils sont avant tout locataires.

Une maison relais est un lieu fluctuant selon les personnes, les saisons, les propositions ou encore les présences. L'éducateur, hôte, n'a pas d'autre choix que de tenir un cadre tout en proposant des activités qui puissent correspondre aux attentes, aux besoins ou encore aux nécessités des locataires.

Delphine Eloi-Lognoné
(hôte monitrice-éducatrice)

Comme évoqué ci-dessus par Delphine Eloi-Lognoné, la Maison Relais accueille depuis peu une bénévole qui interviendra une fois par mois pour animer un atelier de couture. Cette intervention est encadrée par une convention d'engagements réciproque, signée entre l'établissement et la bénévole, ainsi qu'une charte du bénévolat à la Maison Relais Simone et Antoine Veil qui définit son cadre d'intervention.

Par ailleurs, notre professionnel TISF Alexan MORIN, titulaire d'un diplôme d'encadrant sportif (BPJEPS), a souhaité mettre à profit ses compétences auprès des résidents. Il décrit son expérience avec un de nos locataires :

ACCOMPAGNEMENT SPORT ADAPTÉ

1. Introduction :
Quel impact peut apporter une séance de sport d'une heure par semaine sur le plan physique et psychologique ?

2. Présentation du sujet :
J. est un jeune homme de 23 ans. Il habite un studio de la Maison Relais. Sans emploi, il passe beaucoup de temps sur les réseaux sociaux et joue constamment aux jeux vidéo. Il n'a aucun contact avec sa famille. Il lui arrive de sortir voir un ami et que son ami vienne chez lui. J. fait souvent des insomnies, sûrement dues à son activité sur les écrans. Il a un rythme de vie décalé, et il aimerait trouver un équilibre à ce rythme, notamment en trouvant une activité professionnelle, se coucher plus tôt et adopter une alimentation saine. En effet, il a une alimentation très déséquilibrée.
Il participe à des ateliers d'écritures et des ateliers de radio avec une association, une fois par semaine. Il suit des séances animées par une neuropsychologue au DAPA.

3. Activités réalisées :
Chaque mercredi, nous nous retrouvons avec J. pour une séance de sport, des exercices de renforcement musculaire plus précisément. Les séances sont préparées en amont, elles sont adaptées à son niveau. J. effectue des mouvements généralement au poids du corps (pompe, squat, gainage etc…), quelques exercices ont besoin de matériel (élastique).

Nous avons très vite intégré le tapis de course dans les séances. De ce fait, les séances sont divisées en deux. Une partie renforcement musculaire et une partie marche-course. Sur le tapis de course, J. fait de la marche inclinée, des footings à allure constante et des footings à variation d'allures.
Lors de ces moments, nous échangeons sur son alimentation. Je lui donne quelques conseils.

4. Résultats et impacts :
D'un point de vue physique, nous constatons un affinement de sa silhouette.
J. me fait part d'une meilleure forme physique et mentale. Lors de certaines séances, notamment les exercices sur tapis, J. vise à se dépasser, il découvre des sensations. Grâce à ce ressenti, cela lui ouvre la porte d'une compréhension plus profonde de son corps, une expérience intérieure.
Au fil des semaines, les résultats ont développé une image de lui positive et plus réaliste.
J. s'efforce de se coucher plus tôt en début de semaine afin d'avoir assez d'énergie pour faire les séances « à fond ». Il a récemment intégré des aliments sains dans son alimentation.

5. Difficultés rencontrées
Depuis le début, j'ai dû faire face à deux difficultés. La première est des absences répétées sur une période de deux mois.
La deuxième difficulté rencontrée est due à son manque de sommeil. J. se présentait et se présente encore parfois fatigué avec peu ou pas du tout d'heure de sommeil.
Face à la première difficulté, je relançais J. continuellement en l'informant que je l'attendrai chaque mercredi matin, sans résultat. Conseillé par mes collègues, je décide d'interrompre les relances, de ne plus lui "courir" après. Quelques mercredis passent, J. revient me solliciter, me dit qu'il est de nouveau motivé pour reprendre les séances et se dit prêt à se tenir à un rythme hebdomadaire.
Face à la deuxième difficulté, je m'adapte, je modifie les séances, notamment l'intensité au vu de son énergie. Cela le frustre car il ressent quelque chose de profond lors des séances à "haute intensité" qu'il ne retrouve pas sur des séances plus légères. De ce fait, J. fait en sorte d'être en forme le mercredi pour ne pas avoir cette contrainte…

6. Perspectives
Dans le but de se rapprocher un peu plus des objectifs de J., l'idée est, dans un premier temps, d'être capable de faire une séance de sport un autre jour de la semaine en plus de celle du mercredi. Cela le poussera davantage à devoir s'organiser et peut-être avoir un impact sur son rythme.

7. Conclusion
J'ai commencé les séances de sport avec pour objectif la perte de poids. Grâce aux séances effectuées, J. s'est affiné. De ce fait, J. se sent mieux. Il redouble d'effort pendant les séances et fait en sorte d'aller au-delà de ses capacités.
Pour se rapprocher un peu plus de son but, J. s'efforce de se coucher tôt la veille des séances afin d'être en forme le jour-J. Pour encore plus y contribuer, il a intégré des aliments sains dans son alimentation. Il est amené à participer aux sorties organisées par Delphine les jeudis matin au marché de Cherbourg et en profite pour acheter des fruits et légumes frais.
Sur le plan professionnel, il travaille depuis peu au restaurant d'insertion l'AVAA où il réceptionne, tri et stocke les aliments.
J. fait en sorte d'apporter de nouvelles habitudes afin de se rapprocher de ses objectifs. Il est parfois irrégulier mais il y a beaucoup d'amélioration depuis les premières séances de sport.

Alexan MORIN
Hôte TISF

Sorties, soirées et ateliers organisés en 2025

DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS	HÔTES	SOIRÉES À THÈME, SORTIES CULTURELLES OU ATELIERS
16/01/25	6	1	Sortie marche à pied
26/02/25	4	1	Piscine
28/01/25	2	1	Artothèque
17/03/25	3	1	Ramassage des déchets
09/04/25	4	1	« L'homme bleu » balade artistique
14/04/25	10	1	Soirée femmes « années 80 »
30/04/25	3		Projet Nettoyage du Quartier (Maison de Quartier)
07/05/25	4	1	Piscine
06/06/25	6	1	Pique-nique
10/06/25	4	1	Achat machine à coudre et fournitures pour l'atelier couture
14/06/25	8	1	Fête de Quartier
18/06/25	2	1	Album photos Mont-Saint-Michel
24/06/25	2	1	Artothèque

02/07/25	4	4	Participation aux Olympiades de l'Association Femmes
07/07/25	5	2	Présentation Projet Radio / Habitants du Quartier
18/08/25	3	1	Ramassage de mûres et confection de confitures
21/08/25	3	1	Piscine
12/09/25	5	1	Projet Radio
16/09/25	8	1	Soirée Femmes
02/10/25	4	1	Atelier couture
03/10/25	12	4	Réunion annuelle des locataires
30/10/25	2	1	Après-midi lecture de contes
19/11/25	2	1	Piscine
20/11/25	1		Participation au Conseil Régional des Personnes Accompagnées
03/12/25	2	1	Piscine
19/12/25	20	3	Repas de Noël au Telles Qu'Elles
19/12/25	8	1	Noël Party (fête de quartier)
24/12/25	12	2	Repas de réveillon

DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS	HÔTES	SORTIES À LA JOURNÉE
01/04/25	3	1	Sortie Pêche aux coques
16/05/25	6	2	Sortie au Mont Saint Michel
19/06/25	4	1	Barneville : marche et baignade
17/07/25	4	1	Sortie au Mont Castre
07/08/25	6	2	Visite de la Tapisserie de Bayeux
14/10/25	3	1	Sortie à Collignon
30/10/25	5	1	Journée hommage aux anciens locataires décédés (Toussaint)
11/12/25	4	1	Sortie Portbail (friperie)

Ateliers, sorties et activités proposés toute l'année	
Les ateliers cuisines	Confection de galettes des rois, ateliers soupe, confections de gâteaux pour la fête de quartier, ateliers cuisine pour pique-nique, confection de biscuits pour Noël Party. Repas réguliers les vendredi midi
Les jeux de société	Organisation de soirées jeux et regroupements spontanés autour de jeux sur le collectif (mots-fléchés, scrabble, petit-bac, jeux de dés…)
Accueil des enfants le mercredi après-midi	Goûters et jeux. Fêtes d'anniversaire.
L'artothèque	Emprunt de 6 œuvres d'art tous les trois mois, exposées dans la salle collective.
Sorties et soirées culturelles	Sorties théâtre, expos ou spectacles en fonction des opportunités. Ciné-club du vendredi soir.
Activités nature	Marches à pied proposées tous les jeudis matin, entretien du jardin partagé, promenades en campagne.

La réunion des locataires

En concertation avec les habitants de la Maison Relais, nous avons institué une réunion où l'ensemble des locataires est convié, une fois par an. Cette réunion fixée en fin d'année est un temps d'expression partagée dont l'ordre du jour est construit en collaboration entre les hôtes et les locataires volontaires. Elle permet de faire un bilan de l'année passée et de se projeter sur l'année suivante, de transmettre des informations et de régler certains aspects de la vie collective, qu'ils soient organisationnels ou relationnels.

REUNION ANNUELLE DES LOCATAIRES DE LA MAISON RELAIS SIMONE ET ANTOINE VEIL

Vendredi 03 octobre 2025 à 14h00

ORDRE DU JOUR :

- Intervention de M. Lefebvre par rapport à la création d'un comité de pilotage de la future Maison Relais
- Retour sur l'année passée

Décès de Thierry, William, Laurent. Trois fins de séjour dont deux avec procédure d'expulsion. Problématique des logements dégradés et mal entretenu : coût important pour la Maison Relais (financier et en temps de travail), immobilisation des logements, donc baisse de l'activité.
Départs : Elodie
Nouveaux locataires : Fabrice, Nicolas, Stéphanie, Retour de Salah
Peinture de la salle commune.
Equipe d'hôtes : départ de Gislaine et embauche d'Alexan. Départ d'Iris.

- Points sur les sorties et activités proposées

Delphine et Paul. Partenariats MFG/ fête de quartier, Noël Party, excursions d'été. Repas, soirées femmes, séances de cinéma, piscine, artothèque, pêche aux coques, Mont Castre, Tapisserie de Bayeux…

- Retour sur la vie quotidienne dans le collectif

Ambiance dernièrement moins tendue, entretien du collectif, du couloir, des extérieurs : participation et prise d'initiative. Fermeture de l'accès au couloir le soir

- Projections pour l'année à venir

Proposition d'accompagnement projet vacances, individuel ou collectif : Anticipation nécessaire
Atelier couture avec Gislaine, projet radio

- Temps d'échange libre

PERSPECTIVES 2026

La Maison Relais Simone et Antoine Veil est un projet construit en 2018 par l'ADSEAM et l'Association FEMMES, s'inscrivant dans une démarche de partenariat inter-associatif, avec le souhait de s'ouvrir à l'accueil de tout type de typologie familiale.

Cette Maison Relais a donc été conçue et autorisée pour fonctionner sur un modèle particulier, portant le nombre de places à 54, quand les textes législatifs limitent les maisons relais et pensions de famille à 25 places.
En conséquence, la disposition des locaux et les modes de logements proposés ont été pensés pour correspondre à ce projet singulier :
- Un bâtiment comportant 7 studios, ainsi que l'espace collectif commun à l'ensemble des personnes accueillies et deux bureaux accueillant la secrétaire-comptable, les hôtes et le coordinateur de l'établissement.
- Des appartements en diffus situés à proximité immédiate du collectif pour un total de 47 places.

Cette organisation validée en 2018 apparait aujourd'hui pour les services de l'état trop en décalage avec le cahier des charges national des Maisons Relais, qui prévoit un cadre architectural centré sur un immeuble d'habitation collectif. Il est donc demandé aux associations gestionnaires d'organiser la mise en conformité à moyen terme de l'établissement.

L'ADSEAM et l'Association FEMMES se sont positionnées sur un projet d'évolution vers deux bâtiments de 25 places chacun, complétés par 10 places en diffus. Les deux associations souhaitent maintenir la possibilité d'accueil de familles, afin de garder la diversité du public accueilli, que nous considérons comme l'une des richesses de cette maison relais atypique. Les places en diffus permettent également de compléter l'offre de logement pour accompagner l'évolution du parcours résidentiel de la personne ou de la famille vers le logement autonome.

Ainsi, les deux associations se sont rapprochées de notre partenaire bailleur principal, Presqu'île Habitat, afin d'élaborer un projet architectural en partenariat.
Ce projet a été partagé avec les locataires de la Maison Relais à la réunion annuelle du 03 octobre 2025 en présence du Directeur de l'Association FEMMES, afin de répondre à leurs inquiétudes quant aux conséquences pour eux de cette évolution. Cette intervention a suscité de nombreuses interrogations et a permis à chacun de mieux se projeter tout en étant rassuré.
En effet, la Direction de la Maison Relais souhaite que ce projet s'élabore de la façon la plus participative possible, en associant les habitants, notamment à la conception des espaces collectifs.
Ainsi, dès 2026, un comité de pilotage doit être constitué. Plusieurs locataires représentants volontaires y seront intégrés et chargés de recueillir les souhaits et propositions de l'ensemble des habitants de la Maison Relais.

MAISON RELAIS DE COUTANCES

A. Admissions et effectif de la maison relais

Sur l'année 2025, la Maison Relais comptabilise **6 868 journées de présence,** correspondant à un taux d'occupation **de 82 %.**

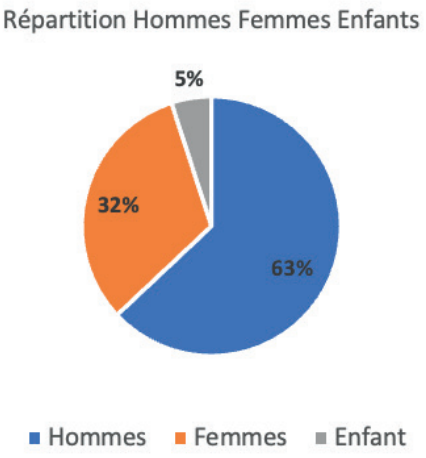
L'effectif total au 31 décembre 2025 est de 19 personnes (17 ménages).
Sur 2025, la Maison Relais a logé 17 ménages, soit 19 personnes : 6 femmes,12 hommes et 1 enfant.

2 entrées ont été comptabilisées sur l'année : un couple a obtenu la garde de leur enfant de trois ans et l'arrivée d'un homme sortant du CHRS de Coutances.

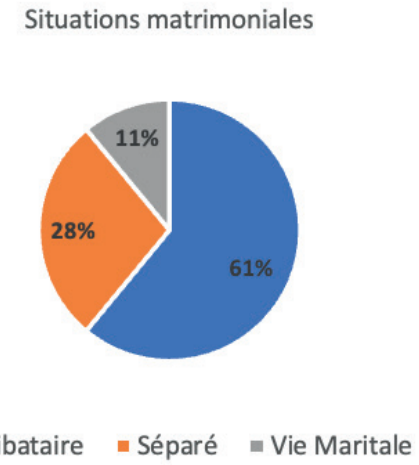
a) Services ayant orienté les ménages vers la Maison Relais

SERVICES SOCIAUX DE SECTEUR	ETABLISSEMENT DE SANTÉ	CCAS	CHRS	MANDATAIRE JUDICIAIRE
5	1	3	7	1

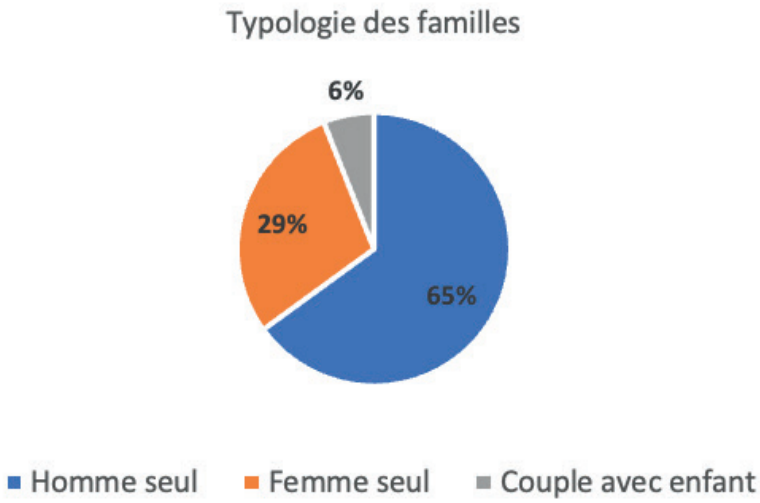
b) Effectifs et répartition des ménages



En 2025, la Maison Relais a logé 19 locataires : 6 femmes, 12 hommes et 1 enfant.

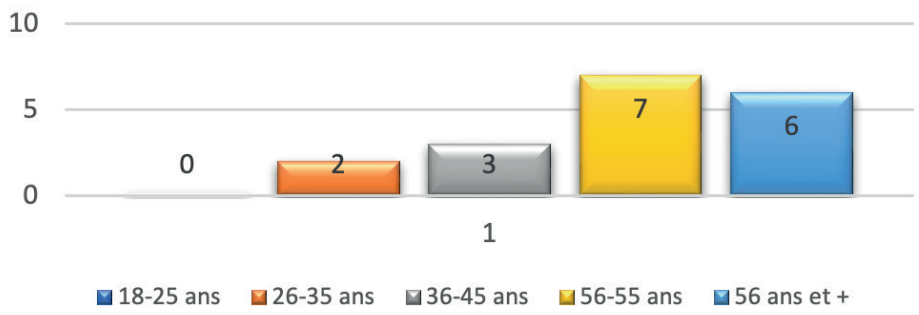


Les personnes seules représentent 94 % des ménages de la Maison Relais.
69% des personnes seules sont des hommes.



B. Caractéristiques de la population de la maison relais

a) Répartition par tranches d'âge



La moyenne d'âge est de 53 ans

b) Les ressources des personnes

AAH / Invalidité	6
Activité rémunérée	4
ARE	1
Indemnités journalières	1
Retraite	3
RSA	3
Total	**18**

c) Locataires bénéficiant d'une activité professionnelle ou d'insertion professionnelle

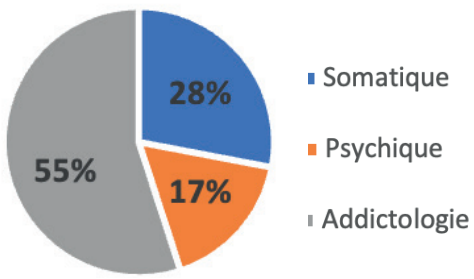
Salarié	3
Chantier de réinsertion	2
Retraites	3
Invalidité/AAH	7
Inactifs	3
Total	**18**

d) Besoins individuels d'accompagnement

Appropriation du logement	17
Soutien aux démarches administratives	14
Accès aux soins	10
Insertion socio professionnelle	4
Gestion du budget	5
Mesure de protection	8
Soutien à la fonction parentale	1
Total	**17**

8 personnes sont accompagnées par un mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

e) Problématiques de santé



Le public de la Maison Relais rencontre des difficultés de santé. Plus de la moitié des personnes accompagnées souffrent d'alcoolisme.
La plupart sont suivis en addictologie, bénéficient de traitements de substitution et effectuent parfois des cures. Il est à noter que quelques débordements ont eu lieu suite à des consommations excessives, générant des troubles nuisant à la tranquillité de la résidence. Il n'est pas interdit de consommer de l'alcool dans son logement, l'équipe travaille quotidiennement à sensibiliser chaque usager aux risques liés à l'alcoolisation, aux modifications de comportement que cela entraine ainsi qu'aux conséquences sur leur santé.

Plusieurs résidents ont une santé fragile et nécessitent une surveillance régulière de l'équipe, en complément des soins infirmiers. En effet, 3 personnes reçoivent des visites quotidiennes d'infirmières pour la prise de traitement, la surveillance du diabète, ou l'aide à la toilette. Les infirmières alertent régulièrement les éducateurs lorsque l'état de santé d'un résident se dégrade.

Pour certaines personnes accueillies, l'équipe effectue un passage quasi quotidien afin de s'assurer de leur état de santé.

Une personne à mobilité réduite a fait l'objet d'un renouvellement de dossier MDPH, avec l'intervention d'un ergothérapeute afin d'adapter l'aménagement de son appartement, pour faciliter ses déplacements et préserver son autonomie. Cette personne a cependant des difficultés à accepter son handicap et refuse l'essentiel du dispositif auquel il a droit. L'équipe travaille sur la nécessité des aides, le résident les accepte petit à petit. L'idée d'une curatelle chemine aussi pour la gestion administrative, une rencontre avec une mandataire à la protection des majeurs a été organisée avec lui afin de le sensibiliser à sa mission.

Seules 2 personnes ont moins de 35 ans. Un vieillissement de la population est constaté avec des problématiques de santé appelées à s'intensifier. Un suivi par des spécialistes est souvent nécessaire et doit être organisé, tant dans la prise de rendez-vous que pour l'accompagnement (cardiologue, neurologue, ophtalmologue, urologue, endocrinologue).

Deux femmes ont plus de 70 ans. La plus âgée se porte bien mais n'a pas de médecin traitant. L'équipe s'efforce de la convaincre de s'inscrire dans un suivi médical adapté à son âge, un travail de longue haleine. En juin 2025, cette résidente à été inscrite sur une plateforme de communauté professionnelle territoriale de santé pour les personnes en recherche d'un médecin traitant. Aucun médecin ne lui a été attribué en 2025, nous faisons face à une pénurie de médecins sur le territoire.

Pour la seconde personne, atteinte de la maladie de Parkinson et de dépression aiguë, une orientation en EHPAD est en cours. La résidente a accepté d'en visiter un et s'est inscrite sur liste d'attente. Son état de santé s'est dégradé durant 2025, un encadrement renforcé et quotidien sont nécessaires. Grâce à un passage quotidien de l'équipe éducative et la mise en place d'une aide à domicile tous les jours ainsi que des passages infirmiers matin et soir, la situation se maintient.

C. Nos actions

a) L'accompagnement individuel

L'objectif de l'accompagnement individuel est de favoriser l'autonomie de la personne. Si les personnes accueillies à la Maison Relais doivent avoir un minimum d'autonomie, l'accompagnement individuel occupe néanmoins une place importante dans le travail des hôtes. Il se construit en fonction des besoins et demandes des personnes. Les professionnels s'adaptent en effet au niveau d'autonomie et aux capacités des locataires. L'accompagnement individuel réalisé par l'équipe s'organise autour de deux grands axes : un accompagnement de proximité (écoute, veille, aide à la réalisation de démarches,) d'une part, et un rôle d'interface entre les résidents et les partenaires locaux, d'autre part.

Un rôle de veille, d'écoute et d'observation : Cet aspect constitue une large part du travail effectué. Il s'exerce au quotidien, de manière informelle. L'équipe veille à être régulièrement en lien avec les locataires et prend le temps d'échanger, d'écouter, et d'être attentive. Les professionnels assurent également un rôle d'observation : il s'agit d'être attentif au bien-être de chacun, de repérer les besoins des locataires et tenter de les faire émerger.

L'accompagnement aux gestes de la vie quotidienne : Il dépend avant tout du niveau d'autonomie des personnes : il peut être important pour certains et non nécessaire pour d'autres. Il peut concerner l'aide aux courses, l'orientation dans la ville, la découverte des services de proximité mais également l'aide à la gestion du logement (ménage, entretien), ainsi que l'apport de repères en matière d'hygiène. Concernant l'entretien du logement, des visites régulières sont réalisées afin de vérifier le bon entretien des appartements et des équipements mis à disposition. Cinq locataires rencontrent davantage de difficultés dans l'entretien de leur lieu de vie. Cela a conduit l'équipe à s'interroger sur la manière d'accompagner ces personnes, tout en valorisant celles qui disposent de réelles compétences en la matière.

Les visites à domicile sont planifiées la première semaine de chaque mois. L'équipe propose un créneau horaire à chaque locataire. Les deux professionnels sont présents lors de chaque VAD afin d'identifier ensemble des pistes d'amélioration et de mieux comprendre les problèmes rencontrés. Ces temps constituent des moments privilégiés d'échange, pouvant ouvrir sur des perspectives individuelles adaptées aux besoins de chacun.

En 2025, quatre personnes ont bénéficié de l'intervention d'une aide-ménagère à raison de trois fois par semaine. Des demandes sont en cours pour deux autres personnes, mais plutôt de manière ponctuelle, pour leur permettre de maintenir le logement propre et les encourager à poursuivre leurs efforts.

Dans le soutien apporté aux résidents, l'équipe peut parfois éprouver un sentiment d'intrusion. Bien que les résidents soient locataires, les professionnels constatent la nécessité d'intervenir plus fréquemment dans les logements. Dans certains cas, les visites à domicile ne suffisent pas à maintenir une hygiène correcte : l'accompagnement doit alors être

renforcé par des interventions concrètes (aide au rangement, retrait des poubelles accumulées, passages réguliers pour soutenir la motivation).

L'accompagnement aux démarches administratives, l'accès aux droits et l'accès aux soins : L'équipe joue régulièrement un rôle d'interface et de médiation entre les locataires et les services extérieurs (sociaux, médico-sociaux, sanitaires et organismes de loisirs). L'objectif est de faciliter la réalisation des démarches (repérage du service compétent, prise de contact, complétude des dossiers etc.), de lever les freins existants et d'accompagner progressivement l'autonomisation des locataires. Pour la grande majorité des personnes accueillies, l'accompagnement débute par l'aide à la constitution du dossier de demande d'aide au logement, hormis pour celles bénéficiant d'une mesure de protection, pour lesquelles le mandataire assure cette démarche. Cette étape permet d'évaluer le degré d'autonomie (maitrise de la dématérialisation, connaissances des organismes à solliciter etc). En 2025 Tous les locataires ont été accompagnés dans cette démarche.

Les échanges informels et les visites à domicile permettent également d'aborder régulièrement les suivis médicaux et médico-sociaux. L'équipe reste attentive aux rendez-vous à programmer ou à honorer, aux examens à prévoir et met en place des outils pour éviter les oublis.

L'accompagnement à la gestion de budget : Pour la plupart des locataires, les ressources sont modestes : le suivi budgétaire est donc essentiel, en particulier pour les personnes ne bénéficiant pas de mesure de protection. L'équipe a élaboré des outils ludiques permettant d'aborder la gestion budgétaire, d'identifier les postes de dépenses, les charges fixes et les charges courantes. Certains locataires avaient accumulé des dettes avant leur entrée à la Maison Relais. Le travail budgétaire permet d'en dresser l'état des lieux et de prendre contact avec les créanciers afin de mettre en place des échéanciers. Trois personnes sont concernées par cet accompagnement. Ce travail a également permis d'identifier les personnes pouvant bénéficier de l'aide alimentaire (Restos du Cœur). Trois locataires en ont bénéficié en 2025.

Accompagnement à l'insertion : Sur l'année 2025, la situation n'a pas évolué dans ce domaine, les personnes en situation d'emploi le sont toujours. Trois personnes sont en poste fixe dont deux en insertion et un quatrième effectue des missions en intérim.
Pour trois autres personnes, la perspective de retourner dans le monde du travail est évoquée, des CV ont été rédigés et parfois envoyés mais leurs difficultés entravent l'embauche (addictions).

L'animation de la vie collective en lien avec l'environnement extérieur :
La Maison relais offre un cadre de vie semi-collectif. L'espace commun situé au sous-sol constitue un lieu central du projet de la structure. Il fait office de lieu de rencontre et accueille la majorité des temps collectifs. Cette pièce est mise à disposition des résidents pendant tout le temps où un encadrant est présent sur la résidence.

Des temps collectifs informels :
L'espace commun sert de salon, de salle à manger et de salle d'activités. Il constitue un levier essentiel au développement de la vie collective. A ce jour, la présence de l'équipe apparait indispensable pour impulser et maintenir la dynamique du lieu.

Rencontres avec les « structures d'animation de la vie sociale » de Coutances :
Sur la commune de Coutances le centre social Les Unelles et l'espace de vie sociale de Claire Fontaine poursuivent des objectifs proches de ceux de la Maison Relais : inclusion sociale, développement des liens et citoyenneté de proximité. L'équipe a rencontré les professionnels de ces structures afin de présenter la Maison Relais, son public et ses missions.
L'équipe a également rencontré le Groupe d'Entraide Mutuelle Arrimage, association autonome œuvrant contre l'isolement et le repli sur soi. Cette structure propose diverses activités (culturelles, sportives, manuelles, ludiques) et peut constituer un relais intéressant, notamment en dehors des temps de présence de l'équipe.
Chaque mois, le planning des activités du GEM est affiché dans l'espace commun. Une résidente est adhérente à l'association.
L'équipe de la Maison Relais a tenté d'associer le GEM au projet jardin partagé, sans succès, leur planning étant déjà très chargé et notre potager trop éloigné du centre-ville.

b) Les activités collectives

La salle commune est accessible à tous sur les temps de présence de l'équipe éducative. Elle est ouverte le matin à l'arrivée d'un des hôtes et est refermé à leur départ. Chacun est libre d'y venir à tout moment, qu'il y ait une activité ou non en cours ; chaque résident peut y venir juste pour prendre un café, observer, échanger avec les autres. C'est un repère de convivialité pour tous.

Le conseil de maison a lieu chaque premier vendredi du mois. Il se fait la plupart du temps en présence de la cheffe de service. Le taux de participation est assez variable. Ce moment permet aux résidents de s'exprimer et d'échanger sur divers sujets.
Ces échanges amènent à trouver des solutions ensemble, ils permettent de définir les projets et événements à venir, tant sur l'aspect loisirs que sur les interventions techniques : soucis eau chaude, antenne etc...

Une adhésion annuelle pour la **médiathèque et ludothèque** au nom de la Maison Relais a été mise en place. Cela permet à tous les résidents de s'y rendre et d'emprunter livres, CD, jeux....
Une résidente est très impliquée, tous les 15 jours elle prend l'initiative d'emprunter un jeu pour le partager avec les autres en salle communes.

Le Jardin partagé
Une parcelle est louée aux jardins familiaux de Coutances. L'objectif est de stimuler les usagers, apprendre à cultiver les légumes, sensibiliser au bien manger. Ce lieu permet l'échange de connaissances, d'apprentissage, le partage social et du savoir-faire.
Cependant, la localisation éloignée de la parcelle est un réel frein, seuls deux résidents de la structure étant véhiculés. De plus, le jardinage est exigeant et demande régularité et assiduité, des notions difficiles à intégrer pour les résidents de la maison relais qui sont le plus souvent en proie à leurs indisponibilités. L'effort physique qu'il demande n'est pas à la portée de tous.

Nous avons dû à plusieurs reprises revoir nos ambitions à la baisse et se contenter essentiellement d'entretenir la parcelle pour une toute petite récolte. Si régulièrement ce projet est remis en question faute de participants, l'équipe souhaite malgré tout lui laisser une autre chance, un nouveau rebond.
Un projet autour de **l'art et créations** était à l'ordre du jour en 2025, il n'a été que ponctuel pour plusieurs raisons. Toujours ce souci d'assiduité, régularité. Aussi, indépendamment de tous, le turn-over de l'équipe éducative n'a pas permis à plusieurs projets d'aboutir. L'équipe éducative se doit d'être force de propositions pour maintenir la participation, en sollicitant les résidents et les sortir de l'isolement.

En 2025 plusieurs sorties ont été proposées :
Soirées cinéma dans la salle commune à raison d'une fois par mois. L'équipe réfléchit à un autre temps, dédié aux jeux de société.
Sorties randonnées ou petites balades dans les environs, sur les voies vertes ou à la plage à la belle saison.
Après-midi pétanque au stade de Coutances une fois par semaine.
Durant la période estivale deux journées ont été organisées avec location d'un véhicule neuf places.

En hiver les activités intérieures sont privilégiées : ateliers décoration, tournois de fléchettes et jeux de société. Le taux de participation est faible. Une activité peut très bien fonctionner durant les premières séances et s'essouffler rapidement. L'assiduité est une notion compliquée pour la plupart des locataires, tout comme définir un projet dans le temps et surtout s'y tenir.

Les sorties sont décidées en réunion avec les résidents et ne s'élaborent pas sans leur adhésion.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2026

La poursuite de l'analyse des pratiques engagée en 2025 constitue un axe important pour l'équipe. Les séances organisées une fois par mois et mutualisées avec les professionnels de la Maison Relais de Cherbourg, permettent de prendre du recul sur les situations rencontrées, d'harmoniser les postures professionnelles et de soutenir la cohérence des accompagnements, dans un contexte d'évolution du public et des modalités d'intervention.

L'année à venir devra permettre de consolider l'équipe récemment renouvelée. La stabilisation des professionnels, le renforcement des repères communs et la clarification des missions sont des éléments essentiels pour garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement proposé aux locataires.

La salle commune demeure un lieu central de la vie de la structure. Espace d'échanges, de convivialité et de construction du collectif, elle nécessite aujourd'hui une réflexion sur son aménagement et son appropriation. Un projet créatif et participatif pourrait être engagé afin de rendre cet espace plus accueillant, plus lumineux et davantage investi par les résidents.

Un travail spécifique sera poursuivi autour du tri des déchets et des gestes éco-responsables. Malgré les rappels réguliers, ces pratiques ne sont pas pleinement intégrées par l'ensemble des locataires. Un accompagnement pédagogique renforcé, fondé sur des supports simples et concrets, permettra de favoriser une meilleure appropriation de ces enjeux au quotidien.

Le développement des sorties culturelles locales sera encouragé afin de soutenir l'ouverture sur l'environnement et de favoriser l'inclusion sociale. Ces temps extérieurs participent à rompre l'isolement et à renforcer la dynamique collective.

Enfin, la poursuite des repas partagés restera un axe structurant du projet. Au-delà du moment convivial, ces temps favorisent le lien social, la participation des locataires et permettent de sensibiliser à l'équilibre alimentaire et au « bien manger ». C'est un moment important et chaleureux qui vient ponctuer et conclure la semaine.

LE SERVICE LOGEMENT

CENTRE	NORD
25 rue du Dr GUILLARD 50200 COUTANCES	2 Rue Cotis Capel 50651 CHERBOURG EN COTENTIN
ehourlierbassang@adseam.asso.fr	mvaulegeard@adseam.asso.fr
Chefs de service : Emmanuel HOURLIER BASSANG	Mathieu VAULEGEARD

AUTORISATION/ HABILITATION

Arrêté du 06 novembre 2020 portant agrément de l'ADSEAM pour des activités d'ingénierie sociale, financière et technique et d'intermédiation locative et de gestion locative sociale / agrément valable pour une durée de 5 ans renouvelable.

Convention signée en 2018 avec l'Etat, permettant à des personnes seules et des familles en difficulté au regard du logement d'être hébergées dans des logements d'accueil temporaire mis à leur disposition par l'ADSEAM. Ces logements sont loués à l'Association par la ville de Coutances.

CAPACITE AUTORISEE

Le service logement déploie sur Cherbourg deux dispositifs : l'ALT (Allocation Logement Temporaire) et les baux glissants ayant pour but l'accès et le maintien dans le logement.

Le dispositif ALT sur Cherbourg est subventionné pour 11 logements répartis de la manière suivante :

2 logements de type **T1**	**3** logements de type **T2**	**5** logements de type **T3**	**1** logement de type **T4**

Soit une capacité maximale de 456 personnes, calculée selon l'arrêté préfectoral comme suit : 38 places au mois multiplié par 12 mois. En réalité, cette capacité théorique ne peut pas être atteinte ; en effet le service répond aux besoins du terrain et accueille le plus fréquemment des ménages ne correspondant pas exactement au nombre de places maximal théorique de chaque logement.

Le service a augmenté sa capacité en 2023 avec deux logements supplémentaires (un T3 et un T4), permettant de répondre à des orientations de familles avec enfant(s).

Le Service Logement peut accompagner 10 ménages par an sur le **dispositif baux glissants,** encadré par une convention annuelle avec le Fonds de Solidarité pour le Logement du Département de la Manche, qui valide les candidatures de ménages bénéficiaires de l'accès au logement autonome par bail glissant.

Sur Coutances, le service dispose de 6 logements ALT situés en ville à Coutances. Ils font l'objet d'une convention de location entre la ville de Coutances et l'ADSEAM.

T1	T4	T2	T3	T2	T3
4, rue des sapins capacité autorisée : **2**	4, rue des sapins capacité autorisée : **5**	35 Bd Alsace Lorraine capacité autorisée : **3**	35 Bd Alsace Lorraine capacité autorisée : **4**	6 av division Leclerc capacité autorisée : **3**	6 av division Leclerc capacité autorisée : **4**

Les logements pouvant accueillir 2 personnes sont, de fait, occupés par des personnes seules. En effet nous n'avons pas d'orientation SIAO pour des couples sans enfants, mais pour des personnes seules ou des couples avec enfants.

POPULATION ACCUEILLIE SUR CHERBOURG

I. DISPOSITIF ALT

Cet accueil est destiné aux personnes sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS (propriétaires d'animaux, refus catégorique de vie en collectif…), aux personnes en situation de précarité et/ou confrontés à de grandes difficultés sociales.
Les personnes de nationalité étrangère peuvent bénéficier d'une prise en charge en ALT à condition qu'elles soient en possession d'un titre de séjour en cours de validité, d'une durée supérieure à trois mois ou d'un récépissé de renouvellement de ce titre et qu'elles puissent justifier de ressources. Les personnes accueillies ne perçoivent ni d'APL ni d'AL. Toute personne accueillie sur le dispositif ALT bénéficie d'une orientation par le SIAO 50.

II. DISPOSITIF BAIL GLISSANT

Le bail glissant est un outil destiné à favoriser l'accès au logement de personnes en difficulté sociale. Il permet de sécuriser des opérations de location mais n'apporte pas, par lui-même, de ressources supplémentaires pour faire face au paiement du loyer et des charges. Il constitue un outil d'insertion, qui n'a de sens que si le ménage concerné accepte un accompagnement social. Le dispositif Bail Glissant ouvre droit à l'APL. C'est un dispositif départemental qui ne dépend pas d'une orientation par le SIAO 50.

L'examen de la situation économique du ménage doit être conjugué avec d'autres critères liés aux aptitudes du ménage au terme de la période de sous-location :

- À gérer le budget familial en y intégrant le règlement régulier des loyers et des charges,
- À vivre de façon autonome dans un logement, à l'entretenir et à l'utiliser à bon escient,
- À s'intégrer dans l'environnement social de l'immeuble, du quartier et de la ville.

FINANCEMENT

I. DISPOSITIF ALT

Le dispositif est financé par la DDETS par une subvention ASSL et l'Allocation de Logement Temporaire, ainsi qu'une subvention de la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Le paiement des frais de participation par les bénéficiaires constitue une autre part du financement de ce service.

II. DISPOSITIF BAIL GLISSANT

Le dispositif est financé par le Conseil Départemental en fonction du nombre de baux glissant réalisés dans l'année, jusqu'à 10 baux glissants. Une subvention de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et les paiements des loyers de sous-location, garantis par le FSL, complètent le financement du dispositif.

EQUIPE

1 ETP éducatrice spécialisée qui intervient sur les deux dispositifs	**0.20 ETP de Chef de Service**

MISSIONS

La mission du service est d'accueillir à titre temporaire des personnes sans domicile, hébergées par un tiers, en rupture familiale, en procédure d'expulsion pour dette, incurie ou trouble du voisinage.
Les objectifs du service logement sont entre autres :

- Faciliter l'intégration durable des personnes dans un futur logement en concourant à restaurer leur situation sociale globale et permettre l'acquisition ou le retour à une autonomie sociale.
- Permettre à ceux qui ont été expulsés pour trouble du voisinage de réapprendre les relations de « bon voisinage ».
- Réapprendre à occuper et à entretenir son lieu de vie dans le respect de l'hygiène et de la salubrité.
- Être en capacité d'individualiser l'accompagnement social.

ACTIONS

Pour l'ALT

Chaque personne ou ménage est accompagné par l'éducatrice spécialisée pour une période de six mois, renouvelable. Le principe de l'ALT est que la personne ne paie pas un loyer, mais une participation financière à hauteur de 15 % de ses ressources mensuelles. Elle n'a pas à se soucier des charges du logement, ce qui permet de prioriser l'action sur les problèmes à résoudre.
La prise en charge sociale est globale et offre au bénéficiaire de l'écoute, du soutien et un accompagnement dans ses différentes démarches : accès aux droits (ressources, couverture sociale, situation administrative), aide à la gestion de son budget, constitution de dossiers de surendettement, réinsertion sociale et professionnelle.

L'éducatrice veille à la bonne gestion du logement (organisation, entretien, investissement…), au paiement du loyer, au respect des parties communes, aux relations avec le gardien et les voisins.
Elle peut soutenir et orienter les personnes en démarches d'insertion par l'emploi (trouver une formation, un stage…). Les actions pourront être également tournées vers l'accompagnement à la santé, le soutien à la parentalité …
Dans le cas de l'ALT le professionnel travaille avec les personnes sur un projet de relogement. Il s'agit bien d'une étape dans un parcours d'insertion.

Pour les baux glissants
Le bail glissant est un contrat de location d'une durée de 12 mois, éventuellement renouvelable par période de 6 mois et pour une durée totale maximum de 24 mois.

Le contrat de location est passé entre le bailleur et le Pôle Insertion de l'ADSEAM, afin de permettre à l'Association de sous-louer temporairement le logement à un ménage dont elle assure l'accompagnement social, dans la perspective que ce ménage puisse devenir le plus rapidement possible locataire en titre du logement.
Le contenu de l'accompagnement social est fixé sur la base du cahier des charges de l'accompagnement social utilisé dans le cadre du FSL. Le service travaille prioritairement en vue du glissement de bail, sur 4 axes : la gestion du budget, les relations de voisinage, la gestion et l'entretien du logement, et l'insertion dans l'environnement.

LE SERVICE LOGEMENT DE CHERBOURG

Les appartements sont situés sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

ACTIVITE 2025

Demandes d'accueils et orientations pour les deux dispositifs : ALT et Baux glissants

Pour l'année 2025, le Service Logement a traité 39 demandes (39 ménages / 66 personnes) émanant de différents services, réparties comme suit :

Service social (CMS/CCAS)	13
CDHAT	7
SPIP	3
France Terre D'Asile / COALLIA	3
Accueil Emploi Coutances	2
Appartements de Coordination Thérapeutique	2
Fondation Bon Sauveur (CSAPA)	2
CHRS le CAP	2
Service Logement ALT	2
DALO	1
Maison Parentale	1
SIAO autre Département	1
Total	**39**

LE DISPOSITIF ALT

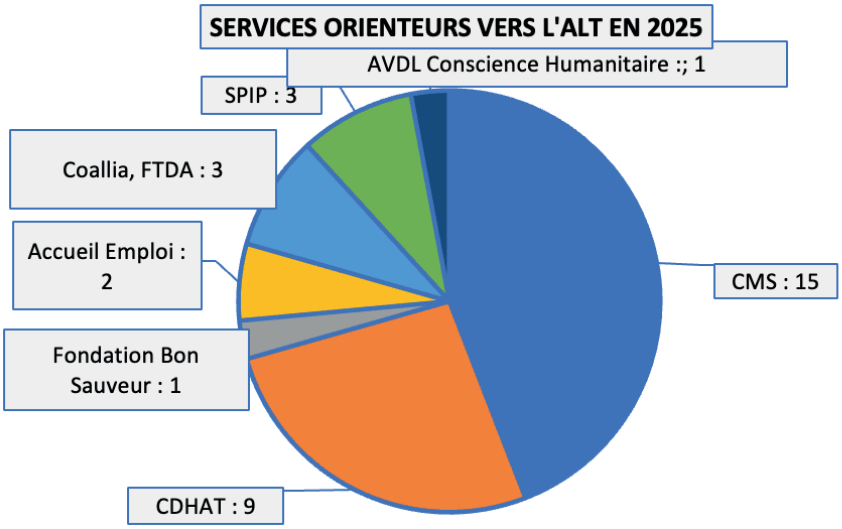
- 33 ménages ont été orientés par le SIAO vers le Service Logement en 2025 au titre du dispositif ALT, soit de façon spécifique, soit dans le cadre d'une orientation plus globale vers l'ensemble des services proposant de l'ALT dans le département. Parmi ces orientations, 3 ménages sont entrés en structure, 15 demandes sont restées sans suite, clôturées ou refusées, 15 sont toujours en attente (d'un premier contact ou d'une place).

- 15 ménages ont été accueillis en 2025 dans les 11 logements du dispositif, répartis comme suit :

19 adultes et 4 enfants. C'est donc en tout 24 personnes qui ont été accueillies sur notre dispositif ALT.

- 4 nouveaux ménages ont pu bénéficier d'un hébergement en ALT : 2 femmes, toutes deux isolées avec un enfant et 2 hommes seuls sans enfant.

- 5 ménages ont quitté le dispositif en 2025 : 3 sorties en logements autonomes et 2 sorties sur décision de fin de séjour par le service, pour non-adhésion à l'accompagnement et non-respect du contrat de séjour.



A. Taux d'occupation

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION	NOMBRE DE PLACES IMMOBILISÉES	TAUX DES PLACES IMMOBILISÉES
ALT 2023	6507	54%	10920	77%
ALT 2024	6242	45 %	9719	70%
ALT 2025	**6355**	**45 %**	**5082**	**68%**

Nous calculons le taux d'occupation selon le nombre de personnes présentes au cours de l'année et comparons avec le nombre théorique de personnes correspondant à notre capacité d'accueil maximum. Ainsi, tous les logements peuvent être occupés sans que l'effectif total atteigne ce chiffre théorique.

En effet, le service répond aux besoins du territoire et accueille fréquemment des personnes seules dans des logements qui pourraient accueillir également un couple, entrainant un « déficit » de place.
Pour 2025 et dans la continuité de 2024, plusieurs logements ont dû rester inoccupés le temps d'une remise en état pour une nouvelle mise à disposition.

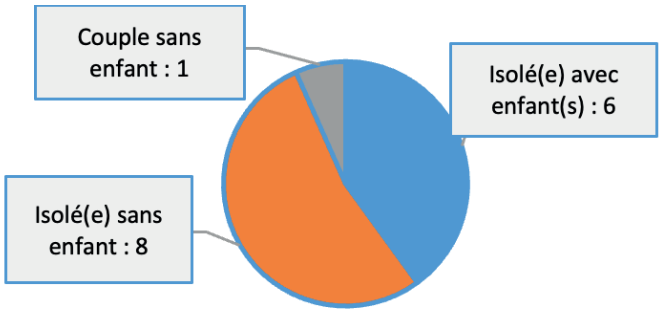
Les sorties de personnes qui ont sali ou dégradé le logement sans l'avoir remis en état au moment du départ sont devenus fréquents. Ces sorties ont pour conséquence, au-delà de la baisse d'activité, un coût financier important (coût des travaux de remise en état, des matériaux et de la main d'œuvre) et un coût en termes de temps de travail mobilisé, notamment pour le vidage et de nettoyage des logements concernés.

B. Durée moyenne de séjour

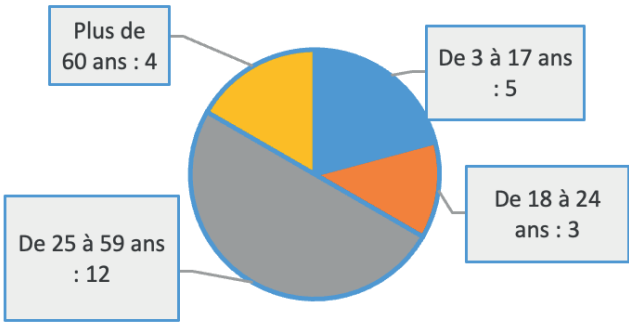
La durée moyenne de séjour est de 623 jours, soit environ 20 mois, pour les ménages sortis en 2025, ce qui marque un retour à une durée moyenne de séjour inférieure à 2 ans, après deux années d'augmentations significatives (31 mois en 2023, 37 mois en 2024).
Deux séjours particulièrement courts sont à relever : un homme seul resté 6 mois et un autre resté moins de 8 mois.
Ces deux personnes présentaient des difficultés relevant d'une structure d'hébergement plus encadrée. Il a été mis fin aux deux séjours avec une réorientation vers le CHRS Le Cap.

C. Typologie des ménages accueillis

a) Composition des ménages présents en 2025

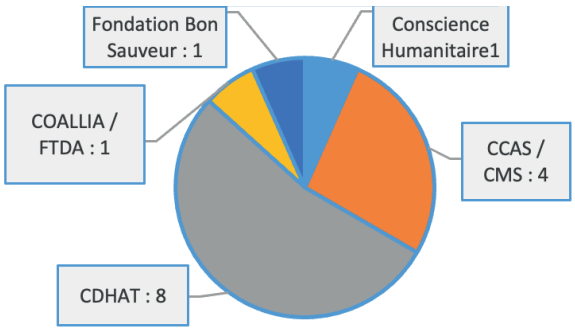


b) Tranches d'âge de la population accueillie en 2025

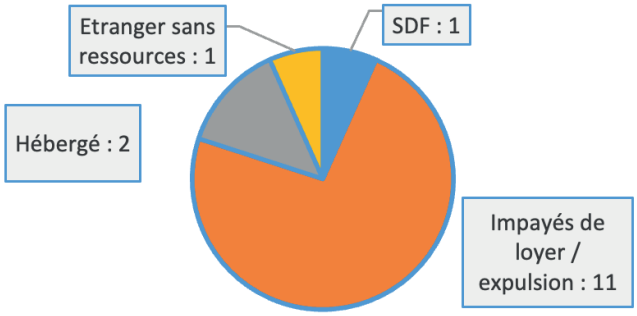


La moyenne d'âge des adultes composant les ménages est de 42 ans.
21 % de la population du service ALT est mineure, enfants de personnes accompagnées, en résidence permanente, en garde alternée ou en droits de visite et d'hébergement ponctuels.

c) Services à l'origine de l'orientation en logement ALT des ménages présents en 2025

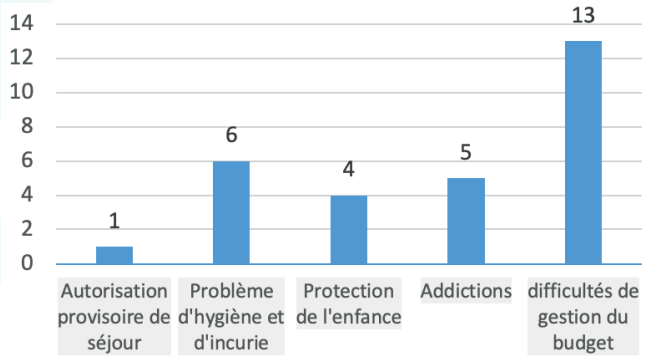


d) Motifs d'accueil des ménages



Certains ménages accueillis cumulent plusieurs motifs relatifs à leur demande d'hébergement. Majoritairement, les personnes accueillies sont en situation d'impayés de loyer et/ou d'expulsion de leur logement, dans une proportion constante depuis plus de 7 ans.

e) Difficultés rencontrées par les ménages présents en 2025



Les difficultés liées à la gestion du budget, les situations d'endettement et les suites d'expulsion pour impayés de loyer restent les difficultés rencontrées les plus courantes pour les ménages accueillis en logement ALT. Cela concerne, en 2025, 87 % des ménages accueillis.

Le nombre des personnes accueillies avec différentes addictions est relativement constant ces dernières années, ainsi que les problématiques en lien avec l'hygiène corporelle et/ou l'entretien du logement.

Les problématiques liées à la protection de l'enfance sont présentes, même si elles ne sont en général pas directement liées à l'orientation vers l'ALT, ces problématiques sont à prendre en compte dans l'accompagnement global, en concertation avec les services chargés de la mise en œuvre des mesures de protection de l'enfance.

LE BAIL GLISSANT

Le Service Logement dispose de 10 mesures par an de bail glissant. 7 ménages ont bénéficié de ce dispositif en 2025 : 6 personnes seules et un couple :

1 FEMMES SEULE entrée en 2023 et sortie le 24/07/2025 par glissement du bail	**1 HOMME SEUL entré en 2024 et sorti le 20/05/2025 par glissement de bail**	**3 MÉNAGES entrés en 2025 et toujours présents au 31/12/2025**	**1 HOMME SEUL en attente d'une proposition de logement** et qui a finalement accédé au logement autonome dans le cadre d'une vie maritale	**1 HOMME SEUL hébergé en ALT toujours en attente d'une proposition de logement**

B. Admissions

a) Les demandes d'admissions

Dans un contexte de tension pour l'accès au logement social sur le territoire cherbourgeois, les délais d'obtention de logement s'allongent d'année en année.

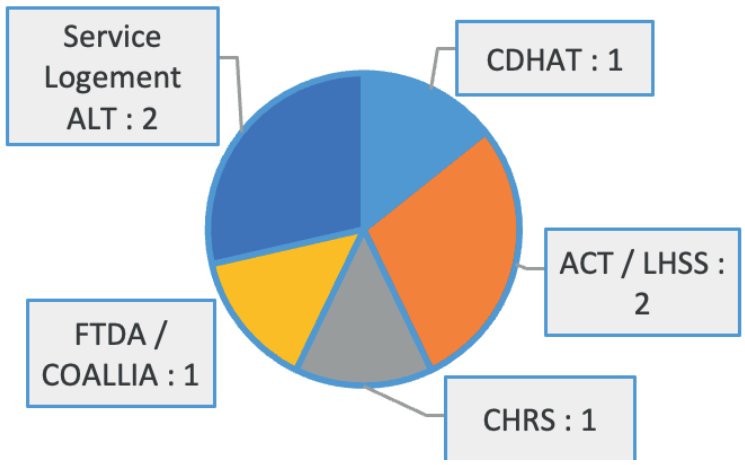
La durée d'attente moyenne des personnes accompagnées en 2025 après accord de prise en charge est **de 129 jours, soit un peu plus de 4 mois.**

b) Difficultés évoquées lors de l'entrée en bail glissant

Les ménages peuvent cumuler plusieurs difficultés lors de la procédure de demande d'admission, mais les impayés de loyers et les situations d'endettement restent la problématique principale, et touchent l'ensemble des personnes accompagnées en bail glissant.

En fonction des difficultés repérées lors de l'évaluation, la demande peut être réorientée vers le dispositif ALT. En effet, si la personne ou le ménage présente plusieurs problématiques associées dépassant le cadre strict du besoin d'accompagnement dans le logement, il est préférable, au préalable à un bail glissant, qu'un travail d'accompagnement soit engagé en amont, par le partenaire ou en continuité avec l'ALT.

c) Services à l'origine de la demande de bail glissant



Certaines orientations en bail glissant émanent du Service Logement lui-même, dans la continuité d'une prise en charge en ALT, permettant un accompagnement évolutif et adapté aux progrès de la personne, dans une logique de parcours sécurisé vers l'autonomie.

La grande majorité des demandes de bail glissant se fait en sortie d'établissement et suit donc cette logique de parcours d'insertion par le logement.

d) Composition des ménages en bail glissant

La grande majorité des ménages orientés en bail glissant sont des personnes seules. Cette tendance se confirme et s'accentue depuis plusieurs années. Pour 2025, 4 des 5 ménages accueillis sont des personnes seules (2 hommes, 2 femmes). Le cinquième ménage est un couple, avec des enfants non présents, placés en famille d'accueil.

e) Suivi des glissements de bail

	MÉNAGES PRÉSENTS AU 01/01	MÉNAGES AYANT OBTENU UNE SOUS-LOCATION DANS L'ANNÉE	MÉNAGES EN ATTENTE DE SOUS-LOCATION AU 31/12	BAUX AYANT GLISSÉ / FIN DE BAIL
2021	8	3	2	5
2022	4	2	2	2
2023	6	2	1	3
2024	3	1	1	2
2025	**2**	**3**	**1**	**2**

En 2025, nous avons accueilli **3 nouveaux ménages** et nous avons eu 2 sorties par glissement de bail.

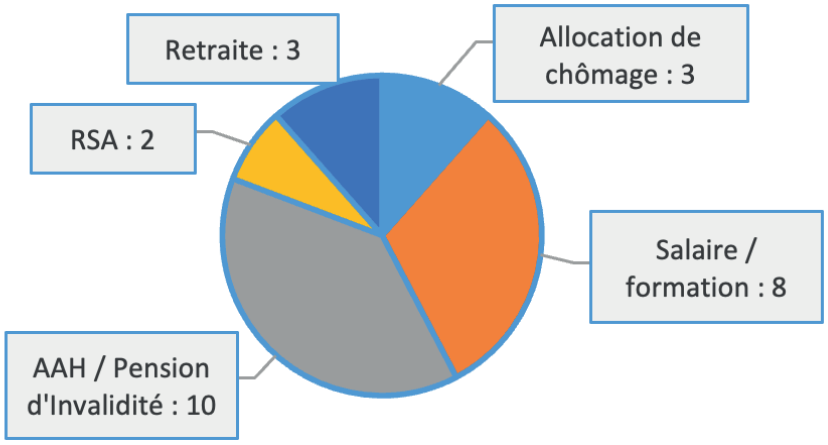
1 ménage n'a pas donné suite au projet d'entrée sur le dispositif.

Au 31 décembre 2025, l'effectif des ménages accompagnés titulaires d'un bail de sous-location est de 3 ménages.

1 ménage est toujours en attente d'une proposition de logement.

f) Type de ressources du public accueilli (alt+ baux glissants)

Ce graphique concerne les ressources des ménages accueillis en ALT et en Baux glissants car plusieurs ménages ont intégré le dispositif des baux glissants à l'issue de leur parcours d'insertion dans les logements en ALT.



Les bénéficiaires du RSA ne représentent que 7 % de la population du Service Logement.

41% des personnes accompagnées ont des ressources liées à l'activité professionnelle : salaires, rémunérations liées à une formation et/ou allocations de chômage. Enfin, 48% des adultes accompagnés par le Service Logement sont inactifs pour des raisons de handicap ou d'âge.

Ces chiffres confirment le fait que, malgré des difficultés liées au logement, le public du Service Logement est en partie inséré professionnellement. Cela confirme également que l'accès à un logement durable et accompagné permet une stabilisation et une amélioration de la situation sociale, offrant ainsi les conditions favorables à l'insertion professionnelle.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2026

Un projet de service commun pour le dispositif ALT de l'ADSEAM :
L'ADSEAM a récemment réactualisé son projet associatif, qui guide ses actions et ses objectifs en tenant compte des évolutions sociales et des besoins émergents. Ce projet associatif est décliné dans les différents projets de service de l'Association, visant à préciser les missions et les modalités de fonctionnement de chaque service.

Le projet de service du Service Logement de l'ADSEAM résulte, comme pour les autres projets de service du Pôle Insertion, d'une démarche de concertation collective visant à répondre au mieux aux enjeux de l'accompagnement des personnes en situation de précarité sur le territoire de la Manche.

Il résulte aussi de la volonté de rapprocher deux services historiquement et géographiquement bien distincts, mais mettant en œuvre des dispositifs similaires, afin d'en harmoniser les pratiques. C'est pourquoi il s'appuie également sur un travail d'état des lieux réalisé par les deux professionnels de terrain qui interviennent sur chacun de ces deux services situés l'un à Coutances et l'autre à Cherbourg. A travers ce projet, le Pôle Insertion met en lumière son savoir-faire en matière d'insertion et d'accompagnement socio-éducatif et sa capacité à revisiter ses pratiques professionnelles pour intervenir de façon cohérente, au plus proche des besoins des personnes accueillies.

Le projet du Service Logement de l'ADSEAM incarne la volonté du Pôle Insertion et plus globalement de l'Adseam de maintenir un accompagnement de qualité, fondé sur l'écoute et la co-construction. En s'appuyant sur l'expertise de ses équipes, la diversité de ses partenariats, et une approche centrée sur les besoins des personnes accompagnées, le pôle Insertion poursuit son engagement à lutter contre la précarité et à offrir un avenir plus serein à ceux qui en ont besoin.

LE SERVICE LOGEMENT DE COUTANCES

A. Taux d'occupation

	T2 6, av, Div. Leclerc	T3 6, av, Div. Leclerc	T2 35, Bd. Alsace Lorraine	T3 35, Bd. Alsace Lorraine	T1 4, rue des Sapins	T4 4, rue des Sapins	TOTAL
Capacité d'accueil déclarée	3	4	3	4	2	5	**21**
Personnes réellement logées	1	2	2	1	2	3	**11**
Total journées d'hébergement	365	228	317	226	344	917	**2397**
Taux d'occupation en termes de places	33%	50%	67%	25%	100%	60%	**52%**

Le taux d'occupation en termes de places a diminué de **5%** (52% en 2025 contre 57% en 2024).
Le taux d'occupation en termes de nuitées est de **31.50% en 2025 contre 45.78% en 2024.** Il est en diminution car deux logements n'ont pas été occupés pendant 4 mois.

B. Durée de séjour à la sortie

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE SORTIES AU 31/12/2025	%
< à 8 jours	0	0
à 8 jrs < à 6 mois	1	33.33%
> 6 mois	2	66.67%
	3 personnes sorties	**100 %**

Nous comptabilisons 3 personnes sorties dans l'année (sur les 11 personnes accueillies) en 2025.

Pour rappel, 1 personne a été accueillie depuis 2020 et les 2 autres personnes ont été accueillies en 2024.

Nous comptabilisons au 31 décembre 2025, 2 057 nuitées pour les 3 personnes sorties.

La durée moyenne de séjour pour les personnes sorties est de 685.67 jours, soit environ 23 mois et demi. Ce chiffre ne représente pas la durée réelle pour les personnes sorties, car il est exceptionnel d'accueillir une personne pendant 5 ans.

C. Typologie des ménages accueillis

Le dispositif a accueilli en 2025, un total de 15 personnes (10 adultes et 5 enfants), soit 9 ménages.

a) Composition des ménages accueillis

3 femmes seules	Soit **3** personnes	Soit **3** ménages
5 hommes seules	Soit **5** personnes	Soit **5** ménages
1 mère avec 2 enfants	Soit **3** personnes	Soit **1** ménage
	11 personnes	**9 ménages**

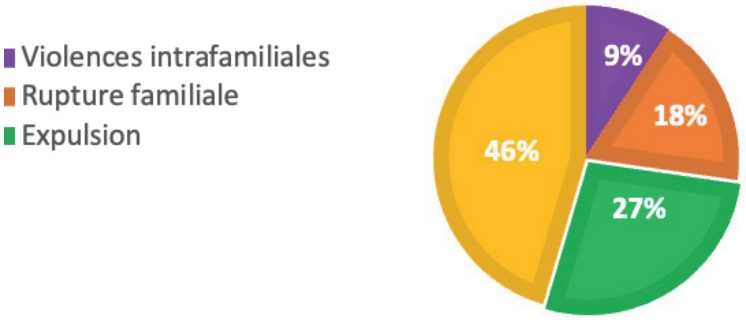
En 2025, nous avons accueilli **11 personnes, soit 9 adultes et 2 enfants (9 ménages)** contre 15 personnes, soit 10 adultes et 5 enfants **(9 ménages)** en 2024.

b) Tranche d'âge de la population accueillie

Violences Intra Familiales	**1 personne**	1 femme seule
Rupture familiale	**2 personnes**	2 hommes seuls
Sans logement	**3 personnes**	1 femme seule 2 hommes seuls
Expulsion du logement	**5 personnes**	1 femme seule 1 homme seul 1 mère avec 2 enfants

- 9.10% des demandes concernent des violences intra familiales.
- 18.18% des demandes concernent une rupture familiale.
- 27.27% des demandes concernent des personnes sans logement.
- 45.45% des demandes concernent une expulsion du logement.

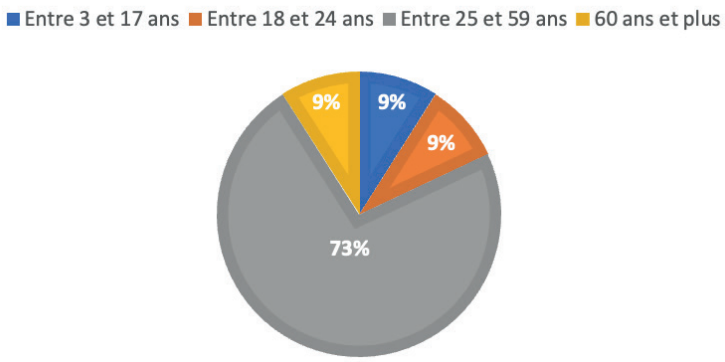
c) Motifs d'accueil des ménages



Femmes victimes de violence (avec ou sans enfant)	2 personnes
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée	3 personnes
Personnes placées sous-main de justice	1 personne
Personnes présentant des troubles psychiques	3 personnes
Personnes victimes de violence	2 personnes
Jeunes majeurs (18 – 25 ans)	1 personne
Personnes en situation de grande marginalité	4 personnes
Personnes sortant d'incarcération	1 personne
Personnes en situation de handicap (reconnaissance MDPH)	2 personnes
Hébergement précaire	4 personnes
Ressources	RSA : 4 personnes Salaire : 1 personne Indemnité pôle emploi : 1 personne AAH : 1 personne Salaire et CAF : 1 personne Retraite et Carsat : 1 personne Pas de ressources : 2 personnes

b) Tranche d'âge

	INSERTION	%
Moins de 3 ans	0	0
3 ans et 17 ans	1	9,09
18 ans et 24 ans	1	9,09
Entre 25 et 59 ans	8	72,73
Entre 60 ans et +	1	9,09
TOTAL	**11**	**100**



e) Origines de la demande

Accueil emploi (mesure ASI)	1 femme seule 1 homme seul 1 mère avec 2 enfants
Mandataire	1 homme seul
CHRS	1 homme seul
SIAO	1 homme seul
Total	**11 personnes**

f) Difficultés rencontrées par les personnes accueillies

Une même personne peut rencontrer plusieurs difficultés :

- Difficultés insertion sociale et professionnelle : 4 personnes
- Difficultés de gestion du budget : 2 personnes
- Troubles du comportement : 3 personnes
- Déficience intellectuelle légère : 1 personne
- Difficultés psychologiques : 3 personnes
- Violence intra familiale : 1 personne
- Addictions : 2 personnes

g) Type d'hébergement à la sortie (3 personnes sorties)

Type d'hébergement	Nombre de personnes	Nombre de familles	Nombre de ménages
Logement public social	1 personne	1 homme seul	1 ménage
Solibail de l'Association Passerelle	1 personne	1 homme seul	1 ménage
Service ACT Centre Manche	1 personne	1 femme seule	1 ménage
TOTAL PERSONNES SORTIES	**3 personnes**		**3 ménages**

Mouvements en 2025

- Nous avons accueilli 11 personnes sur le service Logement de Coutances en 2025, soit 3 ménages
- Nous comptabilisons 3 personnes sorties du service Logement au 31/12/2025, soit 3 ménages
- Nous comptabilisons 8 personnes présentes, soit 2 femmes seules, 3 hommes seuls et 1 mère avec 2 enfants, sur le service logement au 31/12/2025, soit 6 ménages.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2026

Tout comme l'an passé, les logements nécessitent une remise en état et sont en attente de travaux d'isolation et de réfection. L'appartement T3, avenue Division Leclerc a bénéficié d'une rénovation cette année.

Le T2, boulevard Alsace Lorraine va bénéficier de travaux de rénovation en début d'année 2026.

Trois résidents ayant trouvé des solutions de relogement, deux dans le parc social et un dans le parc privé vont quitter le service en début d'année 2026.

Un projet de service commun avec le service logement de Cherbourg va être réalisé au premier trimestre 2026.

Un partenariat avec la ressourcerie Tri Tout Solidaire de Coutances est acté afin de faire bénéficier les résidents de meubles et d'électroménager.



PÔLE MÉDICO-SOCIAL

INTRODUCTION

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions structurantes visant à consolider l'organisation du Pôle Médico-Social (PMS) et à renforcer la qualité des accompagnements :

- Inspection de la MAS, ayant permis d'identifier des axes d'amélioration et de travailler sur l'organisation et la valorisation des pratiques existantes,
- Arrivée d'une nouvelle du PMS en mai 2025, accompagné du recrutement d'un Directeur Adjoint en octobre 2025, renforçant le pilotage stratégique et opérationnel,
- Structuration progressive de l'organisation, avec une clarification des rôles, des circuits de décision et des modalités de coordination,
- Mise en place d'un Comité Qualité PMS, favorisant une démarche continue d'amélioration des pratiques,
- Mise en place de groupes de travail DUERP, dans une logique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail,
- Lancement d'une lettre d'information interne au PMS, outil de communication visant à renforcer la circulation de l'information,
- Mise en place de commissions d'admission,
- Animation de réunions institutionnelles, contribuant à la cohésion et au partage des orientations,
- Engagement d'une démarche visant à structurer un pool de remplacement, pour sécuriser la continuité de service,
- Révision de la méthodologie des PAP (Projets d'Accompagnement Personnalisés),

La direction du Pôle médico-social remercie l'ensemble des équipes pour leurs capacités d'adaptation et leur engagement dans l'accompagnement des personnes accompagnées.

De nombreux travaux engagés en 2025 se poursuivront en 2026.

A) Présentation du Pôle Médico-Social (PMS)

Le Pôle médico-social de l'Adseam compte trois autorisations distinctes, répondant à des besoins divers en matière d'accompagnements médico-sociaux :

- **DIME** – Dispositif Intégré Médico-Éducatif
- **DITEP** – Dispositif Intégré Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique
- **MAS** – Maison d'Accueil Spécialisée

1) Schéma de présentation du PMS

DITEP
Dispositif intégré Thérapeutique Educatif et Pédagogique.
57 places

DIME
Dispositif intégré Médico-Educatif.
107 places

MAS
Maison d'Accueil Spécialisée
14 places

Les équipes du Pôle Médico-social sont composées de 130 professionnels dont les métiers sont les suivants :

- Educateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, accompagnants éducatifs & sociaux, moniteurs d'atelier, éducateurs techniques, éducateurs sportifs, conseillers en insertion,
- Coordinateurs de projet personnalisé,
- Encadrants de nuit, maitresses de maison, assistants familiaux
- Psychologues, orthophonistes, psychomotriciennes, ergothérapeutes,
- Infirmières, Aides-Soignants, Médecins, Médecins psychiatres,
- Comptables, Secrétaire, Assistante RH, Assistante de direction/Qualité,
- Chef de services, directeur-adjoint, directrice
- Cuisinier, Agent d'Entretiens, Coordinateur de maintenance, Ouvrier entretien, chauffeurs

Nous accueillons et accompagnons au sein des établissements 200 personnes en situation de handicap (adultes, enfants) avec différents troubles du neurodéveloppement :

- TC (Troubles du Comportement)
- TDI (Troubles du Développement Intellectuel)
- TM (Troubles Moteurs)
- TSA (Troubles du Spectre Autistique)

Sites du Pôle Médico-social

Le Pôle Médico-social est composé de plusieurs sites géographiques situés sur Mortain, Saint-Hilaire-du-Harcouët et Avranches.

À Saint-Hilaire-du-Harcouêt

- Un IEM
- Un hébergement ITEP
- Une MAS
- SESSAD

À Mortain

- Les bureaux de la direction du Pôle (siège du PMS)
- IME
- ITEP (Ateliers / Unité d'Enseignement interne IME ITEP)
- Un hébergement ITEP
- Un hébergement IME
- SESSAD

À Avranches

- Un hébergement ITEP
- Cap Alternance
- SESSAD

UEE IEM au collège de Saint-Hilaire

UEE IEM à l'école de Saint-Hilaire

UEE IEM au collège de Mortain

Classe externalisée IME-IEM lycée de Mortain



UEE ITEP à l'école de Romagny

UEE IME à l'école de Juvigny

UEE ITEP au collège d'Isigny

Un hébergement en famille d'accueil

Le Pôle Médico-social a également des UEE unités d'enseignement externalisées dans les établissements scolaires alentours et un hébergement de semaine possible chez un assistant familial.

2) La formation des équipes

56 salariés ont été formés pour un total de 1093 heures, soit 149 jours de formation réalisés au total sur l'année 2025.

44.80 % des salariés ont été formés en se basant sur un effectif moyen réel de 125 salariés en CDI et CDD long.

1 pro	3 jours	**Accompagner des personnes traumatisées Module 1**	3
1 pro	3 jours	**AFGSU 2**	3
4 pro	2 jours	**Améliorer ses écrits professionnels : développement de ses compétences**	8
1 pro	5 jours	**Autisme TSA ABA (base 4D)**	5
16 pro	3 jours	**Connaitre et accompagner les adolescents et jeunes adultes accueillis IME/ITEP**	48
6 pro	2 jours	**Entretiens familiaux et génogramme**	12
14 pro	2 jours	**Formation aux bases de l'accompagnement des personnes TSA**	28
1 pro	3 jours	**La pratique de la paie sous PAYE FIRST**	2
1 pro	3 jours	**Les installations assises du patient paralysé cérébral**	1
3 pro	3 jours	**Next planning J1**	9
9 pro	1 jour	**Recueillir et valoriser la parole des parties prenantes**	9
1 pro	2 jours	**Régulation des émotions**	2
13 pro	1 jour	**SST RECYCLAGE**	13
1 pro	2 jours	**Groupe d'entrainement aux habilités sociales**	2
1 pro	4 jours	**Autisme TSA enseigner les moyens de communication**	4

3) Profils des personnes accompagnées au sein du Pôle

Le Pôle médico-social de l'ADSEAM accompagne des enfants, adolescents et adultes présentant des troubles du développement, des troubles moteurs, des troubles du comportement et/ou des situations de handicap complexe, dont les manifestations s'inscrivent dans des trajectoires développementales singulières et évolutives.

Ces situations recouvrent notamment des troubles du neurodéveloppement pour le DIME (troubles du développement intellectuel, troubles du spectre de l'autisme, troubles moteurs d'origine neurodéveloppementale) ; mais également des troubles du comportement et de la régulation émotionnelle pour le DITEP, ainsi que des situations de polyhandicap ou de handicap sévère avec dépendance importante, notamment en MAS.

Ces situations de handicap impactent le développement global de la personne, associant fréquemment des dimensions cognitives, motrices, comportementales, sensorielles et relationnelles, et nécessitant des accompagnements spécifiques et coordonnés.

Bien que relevant de cadres nosographiques distincts, ces troubles ont en commun d'entraîner des limitations significatives des capacités d'adaptation, d'autonomie et de participation sociale, nécessitant des accompagnements médico-sociaux coordonnés et pluridisciplinaires qui doivent être individualisés.

Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, ces situations sont appréhendées dans une approche globale et développementale, prenant en compte l'interaction entre les dimensions neurobiologiques, psychologiques, relationnelles et environnementales.

Dans cette perspective, les manifestations comportementales, cognitives, motrices ou fonctionnelles ne sont pas considérées isolément, mais comme l'expression de fonctionnements singuliers, inscrits dans l'histoire de la personne et dans ses environnements de vie. Elles appellent des réponses visant à soutenir le développement des compétences fonctionnelles et des apprentissages, la qualité de vie, l'autodétermination et la participation sociale, dans une logique d'accompagnement ajusté et évolutif.

4) Accompagnement de l'enfance à l'âge adulte

Ces 3 ESMS permettent d'assurer une continuité des parcours, depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte, en mobilisant des modalités d'accueil et d'accompagnement adaptées aux besoins des personnes.

B) Rapport d'activités et évolutions du PMS

1) Externalisation lingerie pour l'ensemble du PMS

L'externalisation de la lingerie a a été finalisée courant 2025. Les agents de service ont œuvré pour le traitement du linge à l'ETP d'Avranches.

Après des étapes importantes de réflexion et de mise à plat du fonctionnement, nous avons effectué d'une part l'achat de matériel (chariots, sacs de couleurs) et d'autre part l'achat conséquent de linge pour assurer le roulement.

Il a ensuite été progressivement procédé au marquage du linge par l'ETP et cela se poursuit actuellement au fur et à mesure des besoins. L'externalisation du lavage a démarré début décembre 2024 pour le site de Mortain, puis progressivement sur 2025 le linge collectif de la MAS et de l'IEM a été pris en charge au départ de Mortain.





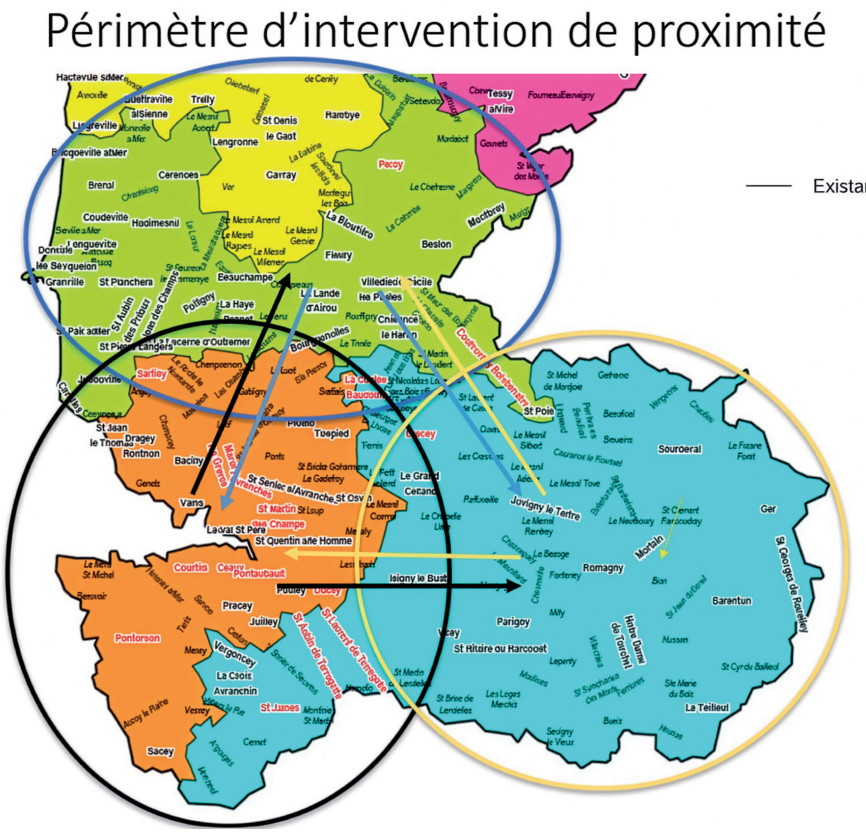
Depuis le 16 juin 2025, l'ensemble du linge y compris le linge des résidents de la MAS est pris en charge par l'ETP au départ de la MAS, de l'IEM et de l'IME-ITEP les mardis et vendredis. Pour l'ensemble du PMS, c'est une moyenne de 850 kg de linge par mois qui est traité avec des quantités d'1 tonne/mois sur les périodes d'ouverture du secteur enfants.

2)Travail commun sur les dispositifs enfances (DIME-DITEP)

2.1) Coopérations partenariales

2.2) Retour sur la Coopération partenariale avec le DIWH et le DISFA, nommée Plateforme de coordination des jeunes du Sud Manche

En 2021-2022, les dispositifs enfance de l'ADSEAM, de l'AGAPEI et de l'APAEIA ont travaillé en commun sur la création d'une plateforme de coordination des parcours des jeunes du Sud Manche, en lien avec l'ARS et l'Education Nationale. Ce travail a permis de formaliser l'organisation territoriale du Sud Manche (voir schéma ci-dessous des périmètres d'intervention de proximité.



Les enjeux sont de :
- Coopérer pour une école inclusive
- S'adapter à la transformation de l'offre médico-sociale
- Proposer des solutions de proximité en tant qu'acteur reconnu

Cela permet de dessiner un établissement de référence / par territoire de référence (rond jaune pour l'ADSEAM sur le schéma) pour la coordination des parcours des jeunes du Sud Manche, de coordonner ensemble ces parcours ; mais aussi de penser l'organisation des fonctions ressources par spécificité dans un premier temps.

Les fonctions ressources :
- Polyhandicap pour l'AGAPEI
- Autisme pour l'APAEIA
- Troubles du comportement et Troubles moteurs pour l'ADSEAM

Ces spécificités doivent permettre, à terme, une montée en compétence de l'ensemble des professionnels médico-sociaux du Sud Manche, afin qu'ils puissent intervenir en tant que fonction ressources sur leur territoire de proximité, auprès des acteurs du droit commun.

De plus, chaque établissement de référence travaille en lien avec l'Education Nationale sur une circonscription correspondante et propose une Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation sur celle-ci. (Circonscription de Mortain en bleu pour le PMS de l'ADSEAM). Des réunions communes régulières ont lieu entre les dispositifs enfance du Sud Manche, des commissions parcours sont organisées 3 fois par an entre les dispositifs enfance.

Nous avons en 2025 éclaircit la situation de l'antenne SESSAD du PMS de l'ADSEAM d'Avranches, avec l'ARS et nos partenaires. Nous avons pour celle-ci, une autorisation et un FINESS, elle continue de fonctionner sur des prestations en milieu ordinaire et nous intervenons sur les alentours de cette antenne et en priorité vers notre territoire de référence (de l'antenne de St Martin des Champ vers le rond jaune).

2.3) Accueil modulaire PAG (Accueil séquentiel dans le cadre de PAG)

Le PMS est régulièrement mobilisé dans le cadre des Groupes Opérationnels de Synthèse (GOS) par la MDA pour l'accompagnement de situations particulièrement complexes, identifiées sur le territoire du sud-Manche, voire à un territoire élargi.

En 2025, le PMS est engagé auprès de plusieurs situations bénéficiant d'un Plan d'Accompagnement Global, dans le cadre de la démarche nationale « Une réponse accompagnée pour tous ». Cette dernière s'inscrit dans la continuité du rapport « Zéro sans solution » et de l'intégration du dispositif d'orientation permanent dans la Loi de modernisation de notre système de santé.

Face à ces situations, l'établissement mobilise des capacités d'adaptation et d'innovation afin de garantir un accompagnement de qualité. L'implication des professionnels constitue à cet égard un levier essentiel. Ces prises en charge requièrent une coordination renforcée en interne et avec les partenaires. Elles nécessitent bien souvent un taux d'encadrement supérieur à celui des accompagnements habituels.

2.4) La SAFISP (Section d'Accompagnement à la Formation et à l'Inclusion Socio-professionnelle) et ses ateliers

Les jeunes du service socio-professionnel du PMS de l'ADSEAM peuvent compléter également leur parcours de formation au travers des ateliers préprofessionnels tels que l'atelier Surfaces et Textiles, l'atelier Environnement ou encore l'atelier Industrie.

L'Atelier Restaurant d'application :



Le Restaurant d'application du DIME et du DITEP permet aux jeunes apprenants de la SAFISP (Section d'Accompagnement à la Formation et à l'Inclusion Socio-professionnelle) de développer des connaissances et des compétences techniques en lien avec les métiers de la restauration et du service en salle.

Les jeunes apprenants sont en situation d'apprentissage préprofessionnel au contact d'un public de bénéficiaires externes lors de l'ouverture du restaurant d'application les





mardis et jeudis. Aussi, les jeunes apprenants accompagnés des encadrants éducatifs peuvent être mis en situation préprofessionnelle lors d'actions professionnelles à visée inclusive comme lors de l'Assemblée Générale de l'ADSEAM à Gouville sur Mer (50) le 19 juin 2025.

Pour cette occasion, six jeunes élèves apprenants du restaurant d'application du DIME, accompagnés de l'éducateur technique spécialisé et de l'éducatrice spécialisée de l'atelier préprofessionnel, ont assuré les préparations des entrées (verrines et mignardises salées) ainsi que les desserts (macarons, verrines, tartelettes). Ils ont également assuré le service le midi pour l'ensemble des participants de l'Assemblée Générale. Inscrite dans un parcours d'apprentissage préprofessionnel, cette expérience était l'occasion pour les jeunes élèves apprenants de mettre en situation leurs compétences et leurs savoir-faire au travers d'une mise en situation préprofessionnelle à visée inclusive. Aussi, cette journée a permis de valoriser l'achat des nouvelles tenues professionnelles de service (polo blanc, pantalon en toile bleu marine et basket blanche) achetées grâce au versement de la taxe d'apprentissage.

Le jeudi 19 juin 2025 se tenait l'Assemblée Générale de l'ADSEAM à Gouville sur Mer (50).

Pour cette occasion, six jeunes élèves apprenants du restaurant d'application du DIME, accompagnés de l'éducateur technique Spécialisé et de l'Éducatrice Spécialisée de l'atelier préprofessionnel, ont assuré les préparations des entrées (verrines et mignardises salées) ainsi que les desserts (macarons, verrines, tartelettes). Ils ont également assuré le service le midi pour l'ensemble des participants de l'Assemblée Générale. Inscrits dans un parcours d'apprentissages préprofessionnels, cette expérience était l'occasion pour les jeunes élèves apprenants de mettre en situation leur compétences et leurs savoir-faire au travers d'une mise en situation préprofessionnelle à visée inclusive. Aussi, cette journée a permis de valoriser l'achat des nouvelles tenues professionnelles de service (polo blanc, pantalon en toile bleu marine et basket blanche) achetées grâce au versement de la taxe d'apprentissage.

Ces jeunes peuvent, par la suite, s'orienter pour certains vers une formation qualifiante dans les métiers « de la bouche », ou être orientés vers un restaurant d'application en milieu protégé ou, pour d'autres, accéder à un emploi direct vers la restauration.

L'atelier Surfaces et Textiles :



Cet atelier préprofessionnel permet de développer et de soutenir les compétences préprofessionnelles en lien avec l'entretien du linge (nettoyage, repassage, couture et créations) et l'entretien des locaux (nettoyage vitres et sols).

Dans le cadre des mises en situations préprofessionnelles à visée inclusive, chaque semaine, un groupe de 5 jeunes accompagné par la responsable éducative de l'atelier est en situation professionnelle dans le cadre d'entretien de locaux externes (locaux du Dispositif Cap Alternance et de l'antenne de la Maison des Adolescents d'Avranches). Cette expérience permet aux jeunes apprenants de transférer les compétences acquises et développées au sein de l'atelier préprofessionnel, mais aussi de s'adapter à un environnement extérieur avec ses éventuelles contraintes (locaux potentiellement occupés, etc…). Il s'agit d'une expérience professionnelle formatrice et déterminante dans la cadre de leur futur accès vers un emploi ou vers leur orientation professionnelle

L'atelier Industrie



Cet atelier préprofessionnel est axé autour du développement de compétences préprofessionnelles dite polyvalentes et en lien avec les métiers de l'industrie et de l'artisanat. Il permet aux jeunes apprenants d'être sensibilisés à la technique de la soudure, du travail du bois, comprendre et acquérir des bases de réparations etc..
Dans le cadre des mises en situations préprofessionnelles à visée inclusive, un groupe de 4 jeunes se rend, accompagné par l'éducateur technique spécialisé à raison d'une demi-journée par semaine, au sein d'un refuge animalier.

Cette expérience permet aux jeunes de mettre en application, au travers de chantiers de maintenance, les techniques acquises et développées au sein de l'atelier. Ils peuvent fabriquer un portillon en métal, comme réparer une clôture en bois, ou une niche à chien etc..

L'atelier Environnement



Au sein de l'atelier Environnement, les jeunes apprenants découvrent et apprennent les métiers en lien avec l'horticulture et l'entretien des espaces verts. L'atelier dispose d'une serre chaude ainsi que d'une serre froide permettant l'apprentissage de techniques de mises en pousse de différents plants. Aussi, ces apprentissages se prolongent par un espace de maraichage permettant de fournir le Restaurant d'application du SAFISP de certains légumes et plantes aromatiques. Enfin, l'atelier permet également aux jeunes apprenants d'apprendre les techniques d'entretien d'espaces verts (tonte de pelouses, tailles de haies, désherbages manuels et avec outils, etc..).

Dans le cadre des mises en situations préprofessionnelles à visée inclusive, au travers d'un chantier, un groupe de jeunes a pu assurer un travail d'arrachage d'une haie, de tonte d'une pelouse non entretenue et taillage d'arbre d'un espace exterieur d'un site ADSEAM (AEMO d'Avranches).

2.4) Evolution en dispositifs :

Les dispositifs intégrés sont une nouvelle modalité d'organisation des ESMS ; ils permettent :
· une souplesse d'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap,
· une continuité du parcours (éducatif, médico-social, familial, social),
· d'éviter les ruptures de prise en charge et le recours à de nouvelles décisions de la CDAPH.

En pratique, cela signifie qu'un ESMS ou un groupement d'ESMS peut proposer toutes les formes d'accompagnement (en milieu ordinaire, accueil de jour, internat, accompagnement à domicile, etc.) selon l'évolution des besoins du jeune.

Nous avons pu confirmer que notre fonctionnement répondait aux critères du décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositifs intégrés des ESMS.

Pour rappel, ce décret fixe plusieurs ambitions principales :

- Scolarisation prioritaire en milieu ordinaire dans l'école de référence, conformément à la loi « École de la confiance ».
- Participation active du jeune et de sa famille à l'élaboration et à l'évolution de son parcours.
- Continuité du parcours éducatif et médico-social, de l'enfance à l'enseignement supérieur si possible.
- Accompagnement global et inclusif, prenant en compte tous les aspects du projet de vie (école, loisirs, sport, emploi…).
- Responsabilité territoriale partagée, c'est-à-dire une coopération entre acteurs du social, du médico-social, de l'éducation, de la santé et des collectivités.

Ce décret fixe également des modalités organisationnelles :

Tout ESMS pour enfants ou jeunes en situation de handicap peut fonctionner en dispositif intégré s'il dispose d'une autorisation globale délivrée par le directeur général de l'ARS.
Les structures partenaires peuvent s'associer par convention, avec un ESMS porteur du dispositif chargé de la coordination.

Le dispositif repose sur des partenariats structurés :

- Entre ESMS et établissements d'enseignements, pour garantir la scolarisation et la fluidité du parcours.
- Entre opérateurs médico-sociaux, pour mutualiser les compétences et couvrir tout le territoire.
- Avec les acteurs de droit commun (collectivités, clubs, associations, santé, emploi, etc.) pour une inclusion globale.

Le Comité départemental de suivi de l'école inclusive (CDSEI) pilote et évalue le déploiement du dispositif au niveau local. Une convention-cadre départementale formalise les engagements des acteurs : ARS, Éducation nationale, MDPH, CAF, MSA, CPAM, organismes gestionnaires, etc.

Nous avons pu définir les fonctions ressource et appui ressources.

La fonction ressources a pour objectifs :

- Favoriser l'inclusion de tous dans la cité en limitant les ruptures et les réponses inadéquates dans les parcours des personnes en situation de handicap.
- Elle vise à apporter une réponse plurielle, souple et adaptée aux besoins évolutifs, et à faire monter en compétence les acteurs de proximité.

Elle peut recouvrir trois types d'activités :

- Animation de réseau (prestations indirectes),
- Contribution à la réalisation d'évaluations,
- Élaboration de projets individualisés pour des situations complexes (prestations directes).

L'appui-ressource est une composante de la fonction ressource : « L'ESMS est identifié comme expert sur son territoire, il mobilise les tiers, répond à leurs sollicitations en matière de conseil ou de formation. »

Il s'agit d'une prestation indirecte, sans accompagnement direct des personnes.

Tous les ESMS ou dispositifs disposant d'une expertise reconnue et souhaitant la partager sont porteurs de la fonction ressource. Elle repose sur une mobilisation transversale de professionnels de la structure.

2.5) La Fonction ressource

Dans le cadre de sa mission ressources, le SESSAD intervient auprès de structures de loisirs et de partenaires institutionnels afin de soutenir l'accueil de jeunes présentant des troubles du neurodéveloppement ou des troubles du comportement, et d'accompagner les partenaires dans l'adaptation de leurs pratiques professionnelles à partir de situations concrètes.

À ce titre, le SESSAD a été sollicité par le centre de loisirs de Saint-Hilaire concernant un jeune présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA), pour lequel la participation aux activités proposées s'avérait difficile. Une rencontre a été organisée à l'initiative du service, associant l'équipe du centre de loisirs et la famille. Ce temps d'échange a permis d'identifier les besoins du jeune et de définir des aménagements favorisant sa participation, notamment par l'ajustement des activités en fonction de ses choix et de ses capacités. Les modalités d'accueil ont ainsi été adaptées afin de sécuriser sa participation. Cette démarche transposable à d'autres situations a permis à l'équipe du centre de loisirs d'accueillir plus sereinement des enfants en situation de handicap présentant des besoins particuliers.

Dans une autre situation, le SESSAD est intervenu à la demande conjointe de la famille et de l'équipe d'Anim'Ados de Saint-Hilaire, dans l'objectif de préparer l'accueil d'un jeune présentant un TSA. L'équipe d'animation exprimait des interrogations relatives à la sécurité, aux besoins spécifiques du jeune et à une connaissance insuffisante des troubles. En amont de l'accueil, deux temps de concertation ont été organisés : un premier échange entre l'éducatrice du SESSAD et l'équipe d'Anim'Ados visant à présenter les spécificités du jeune, puis une rencontre associant l'équipe, la famille et l'éducatrice afin de définir les adaptations possibles. Ces modalités ont été formalisées par la rédaction d'un Projet d'Accueil Personnalisé (PAP). Les activités ont été sélectionnées en lien avec les centres d'intérêt du jeune et un accueil progressif a été mis en place, avec un accompagnement initial de l'éducatrice, dans une perspective de développement de l'autonomie. La présence de l'éducatrice lors des temps d'accueil a permis de sécuriser le jeune et de soutenir l'équipe d'animation. Cette démarche a vocation à être reproduite autant que besoin.

Par ailleurs, à la demande de la direction du centre de loisirs d'Isigny-le-Buat, le SESSAD est intervenu pour une action de sensibilisation et d'information à destination de l'équipe d'animation, portant sur l'accueil des enfants présentant des troubles du comportement. En amont de l'intervention, un support de présentation a été élaboré par la coordinatrice et l'éducatrice du service. La rencontre a réuni l'ensemble de l'équipe d'animation et a donné lieu à des échanges à partir de situations concrètes rencontrées sur le terrain. Cette réflexion collective a permis d'identifier des pistes d'adaptation et d'aménagement des pratiques professionnelles. À l'issue de l'intervention, un travail a été engagé par l'équipe sur la clarification

des règles d'accueil et la mise en place d'outils adaptés. Cette action est transposable et a déjà été reconduite. Dans le même esprit, en 2025, le SESSAD est intervenu au collège Le Dinandier de Villedieu-les-Poêles, à la demande du CPE de l'établissement, dans un contexte de difficultés rencontrées par l'équipe éducative avec un jeune suivi par le service et présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). L'intervention s'est déroulée en deux temps : une présentation du trouble, à partir d'un document élaboré par une collègue d'un autre site, puis un temps d'échanges centré sur des situations concrètes rencontrées par les assistants d'éducation (AED), interrogeant leurs postures professionnelles et leurs réactions face aux comportements observés. Cette action a permis une meilleure compréhension de la situation et un apaisement des relations entre la famille et symptomatologie, un changement de regard porté sur le jeune, un décentrage émotionnel des professionnels et un ajustement des réponses éducatives, contribuant à l'apaisement des situations conflictuelles.

Parallèlement, la démarche a été explicitée au jeune et à sa famille. Cette action a favorisé un apaisement des relations entre la famille et l'établissement, avec des effets positifs sur le comportement du jeune en milieu scolaire.

Enfin, à la demande de la responsable périscolaire de la commune de Saint-James, une rencontre a été organisée avec les élus municipaux afin de permettre la poursuite de l'accueil, sur les temps de pause méridienne, d'un enfant présentant des troubles du comportement et accompagné par le SESSAD.

Cette rencontre a permis un temps de sensibilisation des agents aux besoins spécifiques du jeune. À l'issue des échanges, des modalités d'accompagnement plus individualisées ont été mises en place, en lien avec la mairie, la famille d'accueil, l'éducateur référent ASE et l'éducateur du SESSAD. L'objectif de maintien de l'accueil a été atteint, le jeune ayant pu terminer l'année scolaire sans exclusion des temps périscolaires.

Les interventions du SESSAD ont permis une meilleure compréhension des troubles du neurodéveloppement et des troubles du comportement, favorisant un changement de regard sur les jeunes accompagnés. Elles ont **contribué à un ajustement des postures professionnelles et des réponses éducatives, avec une diminution des tensions et une meilleure gestion des situations.**

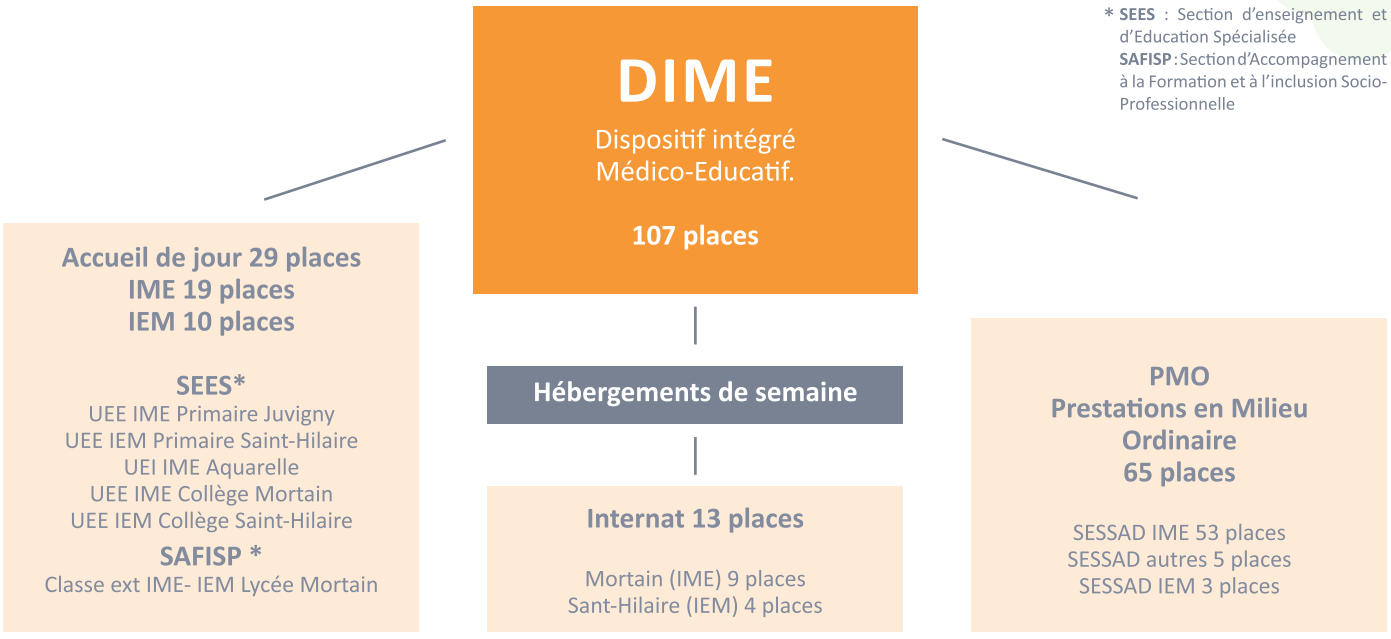
Ces actions ont soutenu les différents partenaires, par l'acquisition d'outils concrets et transférables. Elles ont également **consolidé la dynamique partenariale,** en favorisant la concertation, la cohérence des pratiques et la continuité des accompagnements.

C) Le DIME du PMS (IME-IEM-SESSAD)

1) Missions principales du dispositif intégré médico-éducatif

(DIME comprenant : IME-IEM-SESSAD TDI – SESSAD TM et ttes déficiences)

Le DIME accompagne des enfants, adolescents et jeunes majeurs de 0 à 20 ans, au travers d'une organisation intégrée combinant accompagnements éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques.



Il comprend (selon les anciennes appellations) :
• Un institut médico-éducatif (IME) pour des jeunes présentant des troubles du développement intellectuel,
• un institut d'éducation motrice (IEM) pour des jeunes présentant des troubles moteurs avec troubles associés,
• des prestations en milieu ordinaire avec le SESSAD, service d'éducation spéciale et de soins à domicile, dans les lieux de vie habituels de l'enfant.

Les enfants et jeunes accompagnés au sein du DIME présentent des troubles du neurodéveloppement, pouvant impacter leurs capacités cognitives, adaptatives, motrices, relationnelles et leur accès aux apprentissages. Ces situations nécessitent des réponses ajustées, tenant compte à la fois des compétences, des fragilités et de l'environnement de vie des jeunes.

Les besoins identifiés portent notamment sur :
• le soutien aux apprentissages et au développement des compétences adaptatives,
• l'accompagnement éducatif dans les actes de la vie quotidienne,
• la prise en compte des troubles associés (sensoriels, moteurs, communication),
• le soutien à la socialisation et à l'inclusion,
• l'accompagnement des familles et des partenaires de droit commun.

L'organisation en dispositif intégré permet de moduler les modalités d'accompagnement (accueil de jour, internat, interventions à domicile ou en milieu scolaire) afin de favoriser la continuité des parcours et d'éviter les ruptures.

2) Profil des personnes accompagnées au DIME

2.1) Troubles du développement intellectuel

• Les troubles du développement intellectuel (TDI) sont des troubles du neurodéveloppement apparaissant précocement, impliquant **une perturbation du développement cognitif et/ou adaptatif,** avec retentissement sur les apprentissages, les comportements et la participation à la vie sociale.

• La HAS recommande d'**adapter l'accompagnement à la singularité et aux besoins de chaque personne,** notamment en termes d'évaluation fonctionnelle, d'autodétermination, de communication, d'apprentissage et de participation sociale.

• Les accompagnements doivent également **favoriser l'inclusion sociale et soutenir les projets de vie (éducation, loisirs, autonomie, etc.)** au-delà de la seule prise en charge médicale ou éducative.

2.2) Troubles du Spectre de l'Autisme

Les troubles du spectre de l'autisme (TSA), tels que définis par le DSM-5, relèvent des troubles du neurodéveloppement. Ils apparaissent précocement au cours du développement et persistent tout au long de la vie. Leur diagnostic repose sur l'identification d'altérations qualitatives de la communication sociale et des interactions, associées à des comportements et des intérêts restreints et répétitifs, ainsi qu'à des particularités du traitement sensoriel.

Les TSA s'inscrivent dans un spectre de manifestations cliniques particulièrement large et hétérogène, traduisant une grande variabilité des profils développementaux, cognitifs et adaptatifs. Ils peuvent être associés ou non à des troubles du développement intellectuel (TDI), et s'accompagnent fréquemment de troubles associés, notamment dans les domaines du langage, de l'attention, de la régulation émotionnelle ou du comportement.

Ils correspondent ainsi à un fonctionnement neurocognitif atypique, nécessitant la mise en œuvre d'évaluations pluridisciplinaires et de réponses individualisées, coordonnées et fondées sur des données probantes, en lien avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, et tenant compte du niveau de fonctionnement global et des besoins spécifiques de chaque personne.

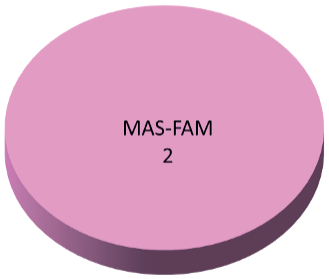
2.3) Troubles moteurs

Les troubles moteurs sont des troubles du neurodéveloppement et/ou des atteintes neurologiques caractérisés par des limitations durables de la motricité, de la coordination et de la posture. Ils peuvent résulter d'anomalies génétiques, de troubles du développement embryonnaire, d'atteintes neurologiques acquises ou de troubles du neurodéveloppement multifactoriels. Leur sévérité peut entraîner une restriction importante de la mobilité nécessitant des aides techniques, justifiant un accompagnement global, individualisé et coordonné.

3) Etude de population du DIME

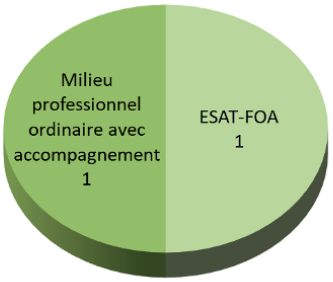
3.1) Les sorties

Etat de sortie des usagers de l'IEM en 2025



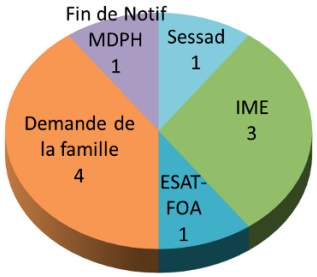
2 usagers garçons
Moyenne d'âge des sortants : 23 ans, 2 mois
Durée moyenne de séjour : 8 ans, 9 mois

Etat de sortie des usagers de l'IME en 2025



2 usagers filles
Moyenne d'âge des sortants : 20 ans, 3 mois
Durée moyenne de séjour : 8 ans, 2 mois

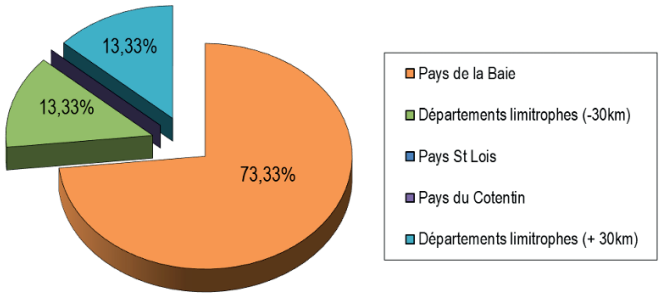
Etat de sortie des usagers du SESSAD-IME en 2025



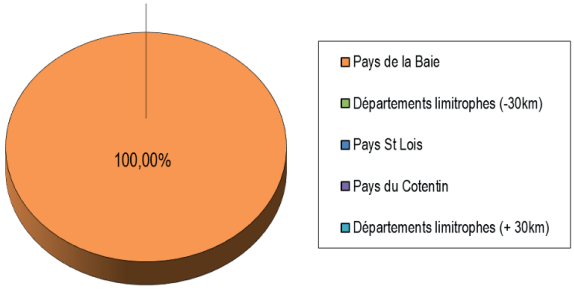
10 usagers dont 2 filles et 8 garçons
Moyenne d'âge des sortants : 13 ans, 8 mois
Durée moyenne de séjour : 4 ans, 8 mois

3.2) Provenance des personnes accompagnées

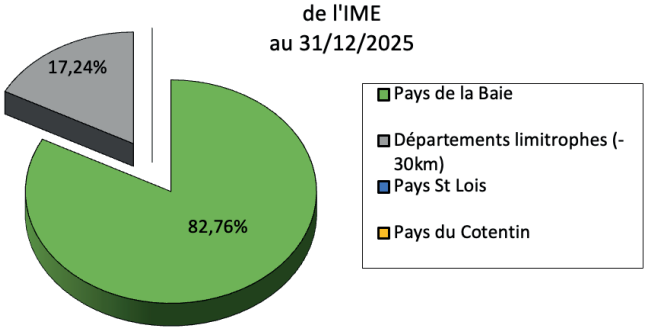
Répartition géographique des usagers de l'IEM au 31/12/2025



Répartition géographique des usagers SESSAD-IME au 31/12/2025

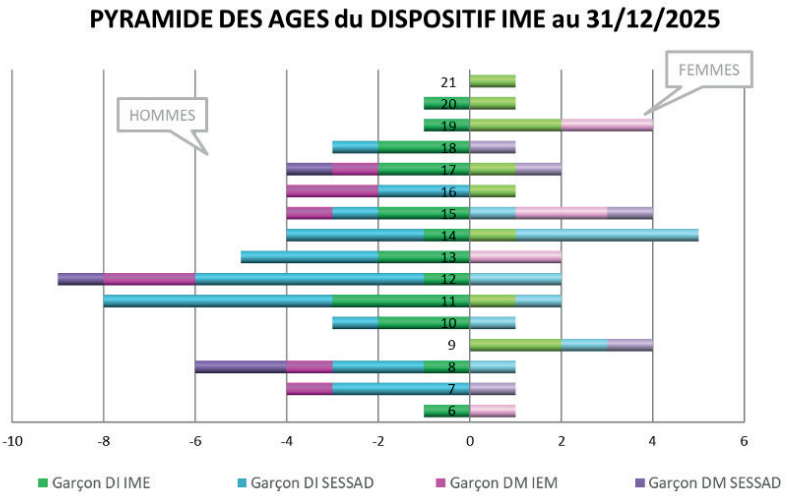


Répartition géographique des personnes accompagnées de l'IME au 31/12/2025



3.3) Pyramide des âges

Âge moyen des personnes accueillies : 14 ans
Répartition par genre :
• Filles : 33
• Garçons : 57



4) Création du groupe Aquarelle

Le groupe Aquarelle a été créée à l'issu d'une réflexion et d'un besoin d'accompagnement auprès du public TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme) au sein du DIME de l'ADSEAM.

Il a ouvert ses portes le 1 septembre 2025 avec un effectif de 2 jeunes diagnostiqués, de 15 et 17 ans. L'intention est de tendre progressivement vers un effectif à 6 jeunes accueillis et accompagnés.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de 2 professionnels éducatifs, d'une enseignante de l'Éducation Nationale, d'une coordinatrice de projets personnalisés, d'une coordinatrice pédagogique et d'un chef de service. Une psychologue complète l'équipe dans le cadre des réunions pluridisciplinaire et des éventuels suivis et évaluations psychologiques. Ces professionnels interviennent à temps partiel.

L'équipe a été formée aux bases de l'accompagnement des personnes TSA, aux outils d'accompagnement adapté aux enfants, aux particularités sensorielles et perceptives, et une future formation axée sur les situations et les comportements problèmes liés à la sexualité est programmée.

Les fondamentaux de l'accompagnement sont axés autour :
• De la construction du projet personnalisé, adapté aux besoins spécifiques du jeune. En incluant une équipe pluridisciplinaire.
• D'interventions visant à développer des compétences dans plusieurs domaines tels que la communication, l'autonomie et la socialisation.
• Des médiations adaptées aux besoins des jeunes, en tenant compte des particularités sensorielles du public.
• Une organisation structurée et anticipée
Le planning est structuré par des activités adaptées

L'unité est structurée en 5 espaces : la cuisine éducative, l'espace d'accueil et de vie, la salle d'évaluation et de généralisation des compétences, l'espace de relaxation et une pièce dédiée à la motricité. Ces espaces ont peu d'affichage. Ils sont épurés au maximum dans l'objectif de diminuer tant que possible les stimuli visuels.

RETROSPECTIVE 2025 DU CLUB MULTIHANDISPORT DU SUD MANCHE auquel l'IEM participe

Mercredi 15 janvier 2025/ Championnat Régional de Boccia à St Hilaire du Harcouêt



Le comité régional Handisport Normandie a organisé le championnat régional Boccia NE salle Marly à St Hilaire du Harcouët.

L'épreuve était sélective pour le Championnat de France.

27 concurrents venus de toute la Normandie (Pont-Audemer, Caen, Aubevoy, St André de Messei …) et St Hilaire avec l'équipe de l'IEM/Club Mortain XIII et ses 6 représentants.



Loyan est allé en demi-finale il a fini 4ème des NE4.
Marine a elle aussi disputé une demi-finale et s'est classé 3ème des NE1.



Février 2025 Participation à un stage de 2 jours à Rouen

Découverte du tir à l'arc, perfectionnement Boccia et Sarbacane et encore des podiums…Malia, Emma, Valentin et Loyan



Juin 2025 soirée des champions à St Hilaire

Chaque année, le dernier vendredi soir de juin la mairie met à l'honneur tous les champions sportifs des associations et structures de la commune.



Juillet 2025 championnat régional de Sarbacane à Montivillier (76)

6 Participants au championnat régional de sarbacane, qualificatif pour les Championnats de France à Montivillier



Juillet 2025 participation avec Handisport à l'organisation de la Journée sport Nature à St Hilaire du Harcouët (3ème édition)

3éme édition Sport Nature : partenariat avec la ville de St Hilaire, Handisport, le club et l'IEM. Ouverture au public.

La MAS a également participé et s'est mobilisée autour de cet évènement. Présences également d'autres structures de la région, présence de l'ALSH.

C'est une centaine de personnes qui ont découvert, le quadrix, l'Eco ferme, la boccia, le bowling, les vélos pousseurs, la Joëlette, le rugby à XIII en fauteuil et ont été sensibilisées à la déficience visuelle avec le témoignage d'une personne de passage avec son chien guide ….





Octobre 2025 un jeune remporte la 2éme place en équipe au trophée de Golf de Parenthèses de vies

Octobre 2025 journée sensibilisation aux pratiques handisport du club à destination des accueils de jeunes du secteur (signy le Buat , Mortain et St Hilaire)

4ème participation au Championnat de France de Sarbacane à Macon 6 qualifiés du club





D) Le DITEP du PMS

1) Missions principales du dispositif intégré thérapeutique éducatif et pédagogique

Le DITEP accompagne des **enfants et adolescents de 0 à 20 ans** présentant **des troubles du comportement** ayant un impact significatif sur leur socialisation, leur scolarité et leur inscription dans les dispositifs ordinaires.

DITEP
Dispositif intégré
Thérapeutique Educatif
et Pédagogique

57 places

Accueil de jour 10 places

SEES*
UEE Primaire Romagny
UEI Collège
UEE Collège Isigny

SAFISP *
Ateliers, stages, ...

Hébergements de semaine

Internat 21 places
Mortain : 9 (8 places + 1 studio)
Sant-Hilaire : 6 places
Avranches : 6 places

CAFS
Centre d'accueil familial spécialisé 3 places
Assistant(s) familial(aux)

PMO
Prestations en Milieu Ordinaire
23 places

* **SEES** : Section d'enseignement et d'Education Spécialisée
SAFISP : Section d'Accompagnement à la Formation et à l'inclusion Socio-Professionnelle

Il propose plusieurs modalités :
- accueil de jour,
- Internat de semaine ou CAFS
- Prestations en milieu ordinaire (SESSAD).

2) Profil des personnes accompagnées au DITEP

Les troubles du comportement

Les troubles du comportement désignent des manifestations durables et répétées de conduites inadaptées, qui traduisent des difficultés psychiques, émotionnelles et relationnelles, et entraînent un retentissement significatif sur la socialisation, les apprentissages et l'inscription dans les différents cadres de vie.

Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, ces troubles sont appréhendés non comme de simples écarts aux normes sociales, mais comme l'expression d'un fonctionnement développemental perturbé, marqué par des difficultés de régulation émotionnelle, d'adaptation aux attentes de l'environnement et d'élaboration psychique.

Les travaux de l'Association des instituts thérapeutiques, pédagogiques et éducatifs (AIRE) soulignent que ces manifestations comportementales constituent avant tout des modalités d'expression d'une souffrance psychique, le comportement faisant fonction de mode de communication lorsque les capacités de mise en mots et de symbolisation sont limitées.

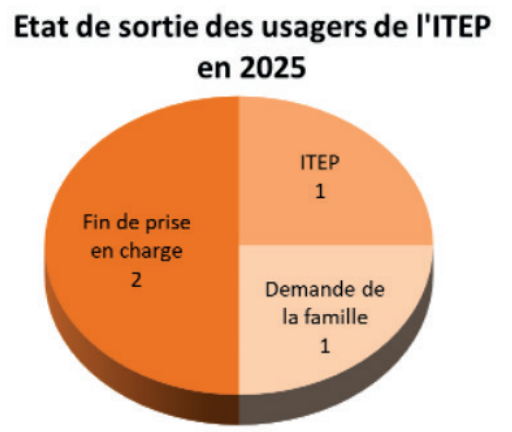
Ces troubles se traduisent notamment par :

- des difficultés à réguler les émotions et les conduites,
- des comportements d'opposition, d'agitation ou d'agressivité,
- une instabilité dans les relations,
- des difficultés à respecter les cadres et les règles,
- des ruptures dans les parcours scolaires, sociaux ou familiaux.

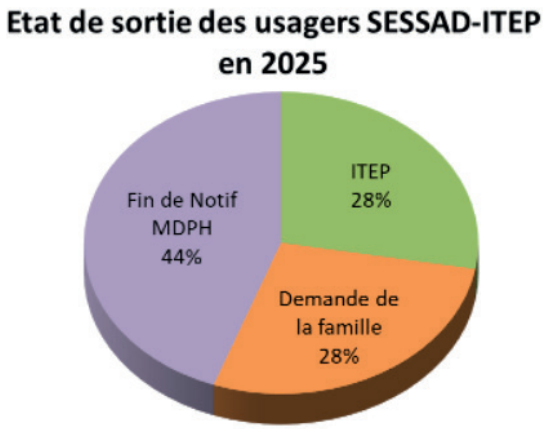
Ils s'inscrivent dans des fonctionnements complexes, évolutifs et hétérogènes, nécessitant une approche globale, pluridisciplinaire et coordonnée.

3) Etude de population du DITEP

3.1) Les sorties

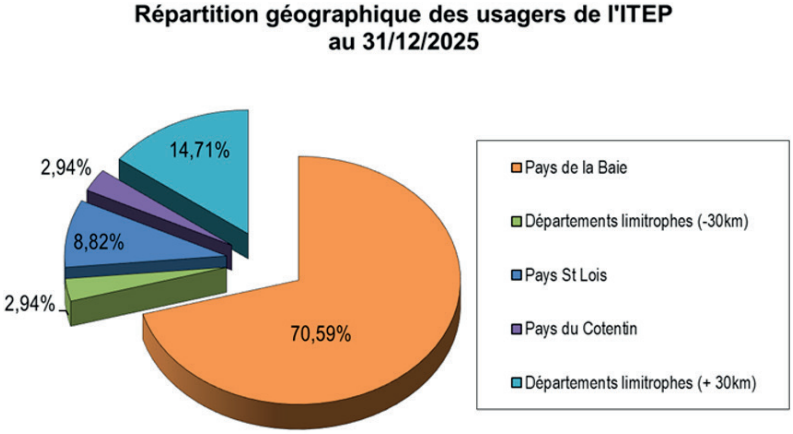


4 usagers garçons
Moyenne d'âge des sortants : 18 ans et 6 mois
Durée moyenne de séjour : 5 ans et 5 mois



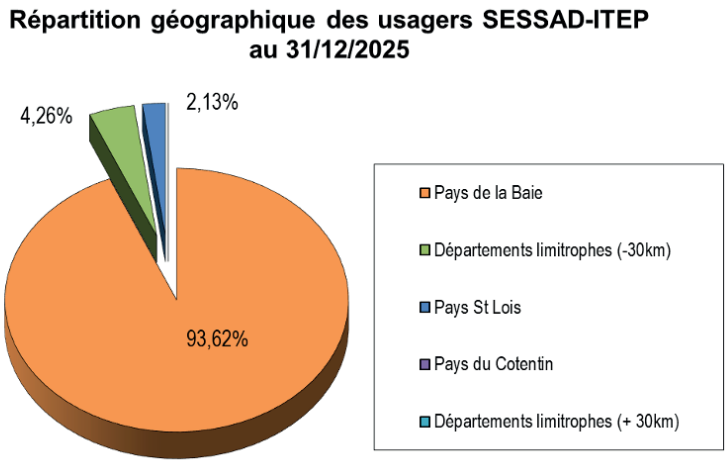
18 usagers garçons
Moyenne d'âge des sortants : 15 ans, 5 mois
Durée moyenne de séjour : 3 ans, 5 mois

3.2) Provenance des personnes accompagnées



Les personnes accompagnées en prestations en milieu ordinaire pour le DITEP (sessad) sont plus proches géographiquement, 93.62 % sont issues du pays de la baie.

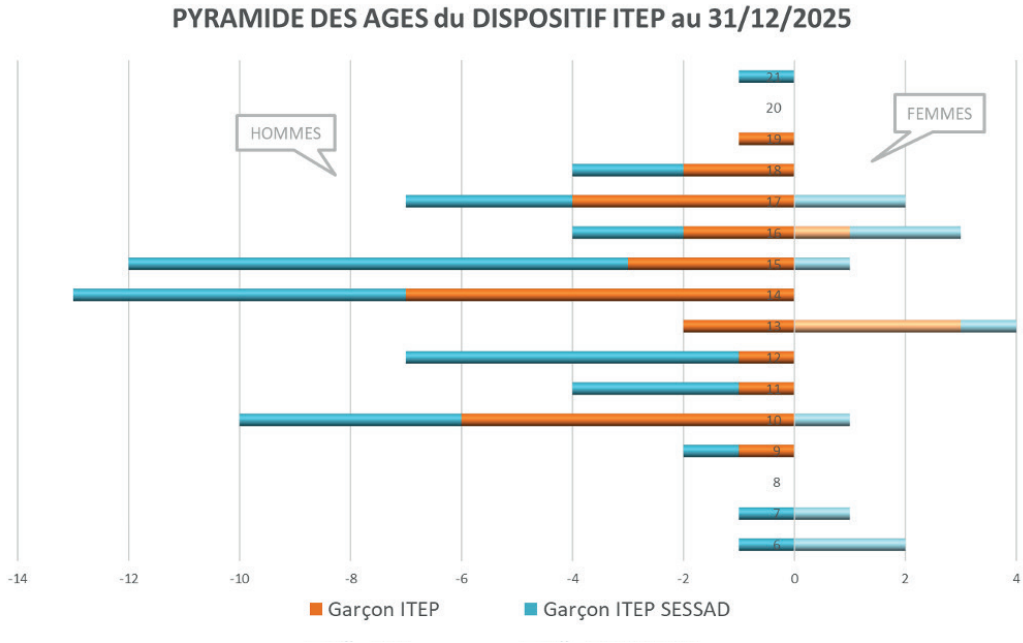
Sur l'accueil de jour et l'internat DITEP, seulement 70% des personnes accompagnées sont issues du pays de la baie. 26.5 % sont issues des départements limitrophes à plus de 30 kilomètres ou du pays St Lois ou du pays du Cotentin ce qui implique des coûts de transports importants.



3.3) Pyramide des âges

Âge moyen des personnes accueillies : 13,5 ans

Répartition par genre :
- Filles : 14
- Garçons : 69



F) La MAS

1) Missions principales de la Maison d'Accueil Spécialisée

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) est une structure médico-sociale d'hébergement, le plus souvent destinée à des adultes en situation de handicap grave qui n'ont pas une autonomie suffisante pour réaliser seuls les actes essentiels de la vie quotidienne et nécessitent une surveillance médicale et des soins constants.

MAS
Maison d'Accueil Spécialisée
14 places

Accueil de jour

Hébergement permanent

La MAS est conçue pour répondre à des niveaux de dépendance élevés ; elle offre une prise en charge globale adaptée aux besoins complexes des personnes accueillies, intégrant accompagnement éducatif, soins, activités sociales et soutien relationnel.

Au sein de la MAS nous avons la possibilité, d'effectuer des accueils de jour pour soutenir les aidants ou pour tester l'offre proposée.

Le public accueilli en MAS se caractérise par une :

• Grande dépendance fonctionnelle : les personnes ont besoin d'une aide humaine permanente pour tous les actes de la vie quotidienne (se nourrir, s'habiller, se déplacer…).

• Surveillance médicale et soins : une présence médicale et paramédicale régulière est importante pour répondre aux besoins de santé.

• Diversité des situations de handicap : la MAS peut accueillir des adultes présentant un handicap moteur, intellectuel, sensoriel, avec troubles associés ou polyhandicap

Elle accueille des adultes qui, en raison de la sévérité et de la combinaison de leurs déficiences, ne peuvent assurer seuls leur quotidien, requérant un accompagnement humain et technique permanent, ainsi qu'un suivi médical renforcé.

La MAS s'inscrit dans une logique de projet de vie individualisé, et permet de :

o Assurer les actes essentiels de la vie quotidienne : aide à la toilette, à l'alimentation, à la mobilité, etc.

o Garantir une surveillance médicale et des soins adaptés : soins infirmiers, interventions paramédicales et coordination avec des partenaires externes.

o Favoriser l'épanouissement personnel : par des activités adaptées (occupationnelles, sensorielles, d'expression, sociales) qui contribuent à prévenir les régressions et à préserver les acquis.

o Maintenir et développer la participation sociale : maintien du lien avec la famille et le réseau social, animations, sorties et activités intégrantes dans la communauté.

o Construire un projet personnalisé avec la personne et son entourage pour répondre à ses besoins et aspirations singulières dans le respect de sa dignité.

2) Profil des personnes accompagnées de la MAS

Polyhandicap / Troubles moteurs + troubles associés.

• La spécificité de l'accompagnement en polyhandicap répond aux principes suivants :
o Centrage sur la personne dans sa globalité, ses compétences résiduelles, ses besoins sensoriels, moteurs et relationnels ;
o Positionnement centré sur les besoins plutôt que sur les déficiences, dans une logique d'autodétermination et de projet de vie ;
o Importance d'une approche globale et coordonnée (soins, éducatif, social).

• Les « comportements-problèmes » sont à prendre en compte, en lien avec la qualité de vie et la réduction de comportements générateurs de souffrance pour la personne et son entourage.

La MAS mobilise des compétences diversifiées, permettant de couvrir l'ensemble des besoins des personnes accueillies :

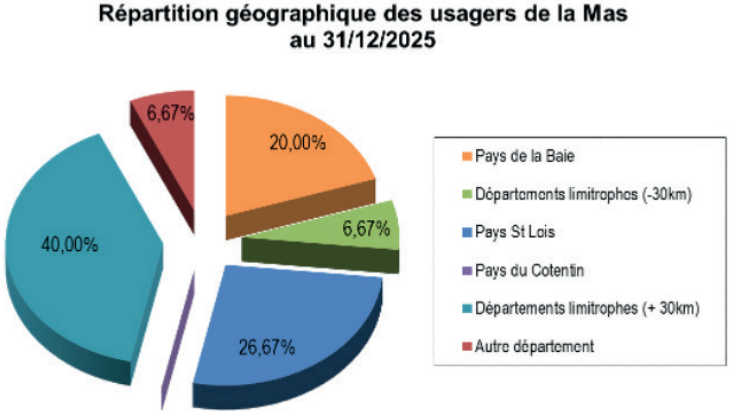
• personnels soignants (infirmiers, aides-soignants)
• professionnels éducatifs (accompagnants éducatifs et sociaux, éducateurs spécialisés)
• personnels paramédicaux (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens…)
• personnel logistique et administratif
Cette coordination permet une réponse adaptée et individualisée, en lien étroit avec les familles et les partenaires extérieurs

3) Etude de population de la MAS

3.1) Les sorties

Il n'y a eu aucune sortie de résident en 2025.

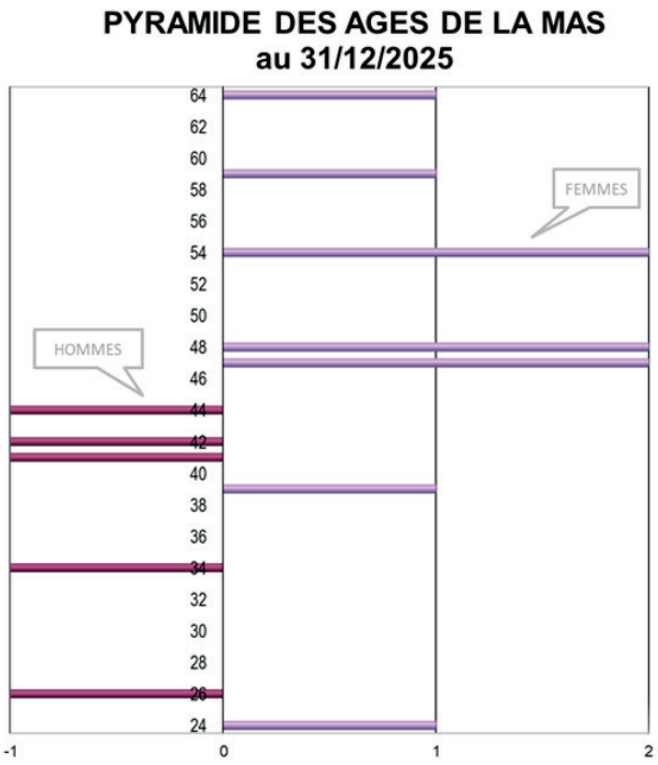
3.2) Provenance des personnes accompagnées



3.3) Pyramide des âges

Âge moyen des personnes accueillies : 45 ans

Répartition par genre :
- Femmes : 10
- Hommes : 5



RETROSPECTIVE 2025 des activités adaptées avec la MAS





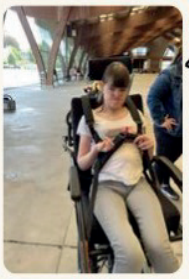
Engagement au Club de Boccia




Cette année, nous avons profité de l'ouverture du club de boccia de Mortain pour pouvoir nous y inscrire. Martial et Christine ont signé tout de suite pour l'année, ils seront rejoints par Claude en fin d'année 2025.
Ce club est très important pour Martial, Claude et Christine, il leur permet de rencontrer de nouvelles personnes et de pratiquer un sport qu'ils aiment. Ils ne rateraient leur entraînement sous aucun prétexte.

Journée d'activité physique adaptée à St Hilaire du Harcouët

ESSAIE DU QUADRIX

INITIATION À LA JOËLETTE



L'objectif de cette journée était de créer un moment de cohésion avec l'ensemble des résidents de la MAS. Grâce à la mobilisation de toute l'équipe et des résidents, nous avons pu vivre un moment d'exception lors de cet événement.

Journée d'activité physique adaptée à Coutance

ESSAIE DE BOCCIA





Le 10 avril 2025, nous avons pu participer à une après-midi d'initiation au sport adapté. Ce fut une belle occasion pour les résidents de rencontrer de nouvelles personnes et de tester de nouveaux sports.

Traversée de la Baie

Un des plus beaux projets de cette année a été d'effectuer trois sorties en baie, dont deux traversées de Genêts au Mont-Saint-Michel. Les résidents ont particulièrement apprécié ces moments suspendus dans la baie : le calme et la sérénité de celle-ci les ont beaucoup apaisés. Merci à Danaé et Patricia et aux bénévoles qui se sont mobilisés pour la réalisation de ce projet.





G) Conclusion

Les perspectives 2026 pour le pôle médico-social de l'ADSEAM s'inscrivent dans une dynamique de consolidation, d'harmonisation des pratiques et de transformation de l'offre :

- Élaboration des projets d'établissement et de dispositifs (DIME, DITEP, MAS), supports structurants des orientations et du travail en commun

- Développement d'un projet immobilier, visant à adapter les locaux aux besoins des publics accompagnés et des professionnels

- Révision des groupes d'ADPP, avec une évolution vers une approche pluridisciplinaire par équipe, favorisant la transversalité

- Structuration des modalités de classement et d'archivage, avec :
  - o Définition de règles d'usage
  - o Clarification des droits d'accès
  - o Déploiement d'une nouvelle arborescence (SharePoint)

- Formalisation du cadre de la Vie Intime Affective et Sexuelle, afin d'en clarifier les objectifs, les modalités et les attendus

- Amélioration de la restauration à la MAS, dans une logique de qualité de vie et de satisfaction des usagers

- Mise à jour des outils issus de la loi 2002-2, garantissant leur conformité et leur appropriation par les équipes

- Optimisation de l'organisation, notamment par :
  - o Une révision des réunions
  - o Une adaptation des emplois du temps
  - o Une coordination des actions

PUBLICATION ÉDITÉE PAR L'ADSEAM
(Association Départementale
pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche)

64, rue de la Marne - 50000 Saint-Lô - Tél 02 33 72 60 20
Email : dg@adseam.asso.fr - www.adseam.asso.fr

Directeur de la publication : Stéphane Malherbe
Mise en page : IPSO, www.studioipso.fr

ADSEAM

Association Départementale pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte de la Manche

64, rue de la Marne
50000 SAINT-LÔ

02 33 72 60 20
dg@adseam.asso.fr

www.adseam.asso.fr